



Université d'Abomey-Calavi



Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espaces, Cultures et Développement »

Filière: Sociologie et Anthropologie

Option: Sociologie du développement

Note rectorale N° 462-2015/UAC/SG/UR/RU/SP-CS/SA du 20 novembre 2015.

Sujet :

LA GOUVERNANCE LOCALE A L'EPREUVE DU CAPITAL SOCIAL. REFLEXION SUR LA GESTION PARTICIPATIVE DANS LA COMMUNE D'ABOMEY

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat de l'Université d'Abomey-Calavi, présenté et soutenu publiquement le vendredi 04/12/15 par : **Lucien AGBANDJI**

Co-directeur de thèse :

Docteur Albert TINGBE-AZALOU
Socio-Anthropologue
Maître de Conférences des
Universités de CAMES

Directeur de thèse :

M. Albert J. NOUHOUAYI
Philosophe-Anthropologue
Professeur Titulaire Emérite de l'UAC

Le Jury :

Président : Professeur Titulaire **Médard Dominique BADA**, FLASH/UAC (Bénin)

Rapporteur : Professeur Titulaire Emérite **Albert J. NOUHOUAYI**, FLASH/UAC (Bénin)

Examineurs:

- Professeur Titulaire **Roger Tamassé DANIOUE**, FLESH/UL (Togo)
- Professeur Titulaire **Sébastien SOTINDJO**, FLASH/UAC (Bénin)
- Docteur **Edinam KOLA**, Maître de Conférences, FLESH/UL (Togo)

Mention : Très honorable avec les félicitations du jury

Année académique 2014-2015

SOMMAIRE

DEDICACE.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
ACRONYMES ET SIGLES.....	4
PHONETIQUE ET EXPLICATIONS.....	5
RESUME.....	6
ABSTRACT.....	7
INTRODUCTION.....	8
PREMIERE PARTIE : LES FONDEMENTS DE LA RECHERCHE.....	12
CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE.....	14
I.1- PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE ET REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE.....	14
I.2-APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	52
CHAPITRE II : DIFFICULTES ET MONOGRAPHIE DU CADRE DE RECHERCHE	75
II.1- LES DIFFICULTES RENCONTREES ET LES LIMITES.....	75
II.2- UN APERÇU SUR L’HISTORIQUE DE LA GOUVERNANCE DU ROYAUME DE <i>GEDEVI</i> AU <i>DANXOME</i>	77
SECONDE PARTIE : ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES.....	121
CHAPITRE III : ROLE DU CAPITAL SOCIAL ET DES REPRESENTATIONS SOCIALES DANS LES MODES DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNE D’ABOMEY.....	123
III.1- CAPITAL SOCIAL ET REPRESENTATIONS SOCIALES: ENJEUX POUR LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNE D’ABOMEY.....	123
III-2 : ROLE DU CAPITAL SOCIAL DANS LES MODES ET JEUX DE GOUVERNANCE DES ACTEURS A ABOMEY.....	134
CHAPITRE IV : CAPITAL SOCIAL ET PARTICIPATION CITOYENNE: UN TANDEM DE CONCEPTS ENCLINS AU DEVELOPPEMENT EN DECENTRALISATION A ABOMEY.....	176
IV.1- LE CAPITAL SOCIAL AU CŒUR DES INITIATIVES FISCALES ET DE RÉHABILITATION DE LA COMMUNE D’ABOMEY.....	176
IV.2- LE CAPITAL SOCIAL AU CENTRE DU « <i>FESTIVAL DU DANXOME</i> » : UNE ÉTUDE DE CAS CULTUREL SELON LA PARTICIPATION DU CITOYEN.....	198
CONCLUSION.....	224
REFERENCES.....	228
I- REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	228
II- LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES.....	247
III- WEBOGRAPHIE.....	248
IV- SOURCES ORALES.....	250
V-LES INFORMATEURS PRIVILEGIES RENCONTRES.....	250
ANNEXES.....	252
LISTE DES TABLEAUX, PLANCHES, FIGURES, PHOTOS.....	253
TABLE DES MATIERES.....	281

DEDICACE

☞ A mes regrettés parents **Jean AGBANDJI ASSOGBAGA** et **Rosaline Ahandessi LANHOUSI**, pour avoir su susciter en moi le goût du travail bien fait ;

☞ A mon épouse Docteur Pédiatre **Chantal LEGBANON** pour le soutien.

REMERCIEMENTS

« Au tout début, il y eut celui qui possédait la graine d'idée. Ma tête devint son coton humide...

Ensuite, il y eut ceux qui offrirent un jardin et celui qui accepta d'arroser jour après jour cette graine devenue plantule.

Comme dans toutes les histoires heureuses de graines, il y eut un soleil, une terre fertile avec des petits vers travailleurs, il y eut même des abeilles pour venir butiner les premières fleurs et féconder les premières idées...Il y eut la pluie et puis le temps.

Parfois il y eut du vent, mais jamais vraiment d'orage... plusieurs fois, il y eut des papillons...Décidément, cette graine était bien tombée.

Aujourd'hui je tiens dans mes mains un petit fruit encore vert que je ne finirai peut-être pas de mûrir...

Mais ne me demandez pas comment tout cela a pu fonctionner, c'est beaucoup trop compliqué !

Je sais qui est la graine, je sais qui est la pluie, je sais qui est l'abeille... leurs noms sont bien rangés dans ma tête...A tous ceux-là, je dis merci ! Grâce à eux je sais mieux qui je suis ».

Basset-Mens, (2005 : pp 2)

Malgré ces remerciements faits selon la pensée de Basset-Mens (2005), il est nécessaire d'adresser notre reconnaissance particulière à notre :

- directeur de Thèse, M. Albert Jovite NOUHOUAYI, Professeur Titulaire Emérite à l'UAC ; et,
- co-directeur de thèse, Dr. Albert TINGBE AZALOU, Maître de Conférences des Universités du CAMES.

Ils n'ont cessé de porter une prévenance à ce travail malgré leurs multiples occupations. Leurs remarques et contributions me sont d'une grande importance.

ACRONYMES ET SIGLES

AGETUR	: Agence d'Exécution des Travaux Urbains Routiers.
ALA	: Analyse des Logiques d'Actions.
ARCHA	: Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey.
AS	: Analyse Stratégique.
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement.
CA	: Chef d'Arrondissement
CAFRA	: Conseil de l'Administration des Familles Royales d'Abomey.
CCS	: Centre Communal de Santé.
CENALA :	Centre Nationalde de Langues Appliquées.
CHD	: Centre Hospitalier Départemental.
CSA	: Centre de Santé d'Arrondissement.
DGURF	: Direction Générale de l'Urbanisme et de la Réforme Foncière.
ENPLT	: Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme.
FADEC	: Fonds d'Aide au Développement des Communes.
FCBE	: Force Cauris pour un Bénin Emergeant.
FFOM	: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces,
FIVIS	: Fonds d'Investissement dans les Villes Secondaires.
GF	: Groupement Féminin.
MAPLN :	Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.
MDS	: Matrice de Diagnostic Stratégique.
MEHU	: Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme.
MOS	: Matrice d'Orientation Stratégique.
OFL	: Observatoire du Financement Local.
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé.
ONG	: Organisation Non Gouvernementale.
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PDC	: Plan de Développement Communal.
PS	: Programme Spécial.
RB	: Renaissance du Bénin.
SAC	: Système d'Action Concret.
SDS	: Schéma de Développement Sectoriel.
SPDL	: Service de Planification et Développement Local.
SWOT	: <i>Strength, Weakness, Opportunities, Threats</i>
TDL	: Taxe sur le Développement Local.
UFRA	: Union des Familles Royales d'Abomey.
UN	: Union fait la Nation.
UVS	: Unité Villageoise de Santé.

AVERTISSEMENT

Le style de rédaction des mots en langue nationale *Fɔ̀n* adopté ici pour faire comprendre le texte selon l'auteur n'engage que ce dernier.

Toutefois, un recours est fait en usage du document Alphabet des Langues Nationales Béninoises édité par le Centre National de Langues Appliquées (CENALA).

PHONETIQUE ET EXPLICATIONS

De la langue fɔ̀n à la langue française

Lettres ou mots « <i>Fɔ̀n</i> »	Prononciation en Français	Observations
<i>ɛ</i>	<i>e</i>	
<i>e</i>	<i>e</i>	
<i>u</i>	<i>ou</i>	
<i>x</i>	<i>h</i>	
<i>g</i>	<i>gu</i>	
<i>s</i>	<i>ss</i>	
<i>j</i>	<i>dj</i>	
<i>ɔ</i>	<i>or</i>	
<i>Adanjɛɔ</i>	<i>Adandjèho</i>	Salle des armes ou de la bravoure
<i>Agasu</i>	<i>Agassou</i>	
<i>Agbome, Agboxome</i>	<i>Agbomè, Agbohomè ou Abome</i>	
<i>Ajatche</i>	<i>Adjatchè</i>	
<i>Akplɛ ou Agumaga</i>	<i>Akplè ou Agounmaga</i>	Chapelet du devin de « <i>Fa</i> »
<i>Anatɔ</i>	<i>Anato</i>	
<i>Asin hɔ</i>	<i>Assin ho</i>	Case des autels
<i>Danxome</i>	<i>Danhomè</i>	
<i>Gan honwitɔ, Gbonu gan</i>	<i>Gan honwito, Gbonou gan</i>	Ministre du roi
<i>Gandaxi</i>	<i>Gandahi</i>	Grande et importante cérémonie organisée uniquement par le roi
<i>Ganyexesu</i>	<i>Ganyehessou</i>	
<i>Gedevi</i>	<i>Guédévi</i>	
<i>Gezo</i>	<i>Ghézo</i>	
<i>Glele</i>	<i>Glèlè</i>	
<i>Hinnutɔ, hinnudaxo</i>	<i>Hinnoutto, Hinnoudaho</i>	Le plus âgé en famille
<i>Hunjlo</i>	<i>Houndjlo</i>	
<i>Hwuawe</i>	<i>Houawé</i>	
<i>Hwuegbaja</i>	<i>Houégbadja</i>	
<i>Jexɔ</i>	<i>Djèho</i>	Salle des perles c'est-à-dire richesse et autres
<i>Lɛgba</i>	<i>Lègba</i>	Divinité ambivalente
<i>Ninsuhwue</i>	<i>Ninsouhoué</i>	Divinité des rois
<i>Tɔgudo</i>	<i>Togoudo</i>	
<i>Tegbesu</i>	<i>Tégbessou</i>	
<i>Vidaxo</i>	<i>Vidaho</i>	

RESUME

Depuis plus d'une décennie, la décentralisation est institutionnalisée au Bénin à la faveur de la Conférence Nationale et évolue avec ses errements et ses actions impondérables. Cette recherche s'appuie sur la commune d'Abomey, ville historique de prééminence en tradition et en hiérarchie, pour examiner les réalités de gouvernance locale qui sont à l'épreuve du capital social. Polymorphe et ambivalent, ce dernier concept, autour duquel s'est construite la pensée sur la réciprocité des relations, les normes, les valeurs et la confiance des individus ou des groupes, favorise, grâce à la participation, le développement local.

Cette thèse présentée en deux parties se fonde, après l'exposé de la problématique et la détermination de trois (3) hypothèses, sur une approche méthodologique justifiée par des techniques et des outils idoines renforcée de quatre (4) théories (Capital Social, Bureaucratie, Analyse Stratégique et Analyse des Logiques d'Actions) et consolidée de deux (2) modèles d'analyse (SWOT et MDS) en première partie.

Ainsi, dans une démarche discursive, le rôle du capital social et des représentations sociales dans les modes de gouvernance d'une part, puis le capital social et la participation citoyenne, un tandem de concepts enclins au développement en décentralisation d'autre part, sont abordés en seconde partie.

A cet effet, les illustrations sont réalisées au vu des données empiriques quantitatives et qualitatives collectées sur le terrain. Dans une dynamique d'opérationnalisation, ce travail s'harmonise autour de la typologie de gouvernance locale qui observe la présence effective d'une prééminence de la chefferie traditionnelle à 64% sur le pouvoir moderne, du difficile problème de fiscalité chez les princes d'Abomey, de la pesanteur de l'existence de l'ARCHA sous sa forme actuelle selon 73,96% d'échantillons qui n'approuvent pas l'utilité de l'«ARCHA» dans un processus de réhabilitation de la ville.

En dehors du fait que 78% de l'échantillon ne sont pas impliqués dans les affaires de la commune et que 80% n'ont aucune idée du budget, l'organisation du «*Festival*» aussi souffre du déficit de participation que génère le capital social. Car, bien que 70% affirment que c'est profitable, 355 réponses (sous forme nominale) attestent que le désintérêt de la population est dû aux détournements par des organisateurs qui l'ont aussi politisé au détriment des 402/507 (79,29%) qui expriment la prise en compte des activités liées à la tradition dans le PDC.

Mots clefs : Gouvernance locale- Capital social- Participation- Représentations sociales-commune d'Abomey.

ABSTRACT

More than a decade ago, thanks to the National Conference, decentralization was institutionalized and it moves around with its hesitations and misfortunes. This research work is focussed on the commune of Abomey, a historical town with its outstanding tradition and hierarchy.

This work is to scrutinize the true situations related to the local governance which is at the share social capital proof. This polymorphic and ambivalent concept which is the basis around which is built the thought on the reciprocal of relationships, nouns, values and the confidence of individuals or groups, promotes the local development thanks to contribution.

This doctorate, presented in two (2) parts, after the problems statement and the determination of three hypotheses, is based on a methodological approach justified by adequate technics and tools confirmed by four (4) theories (social capital, bureaucracy, strategic analysis and analysis of the logic of actions) and strengthened by two (2) patterns analysis (SWOT and MDS) in the first part. Thus, throughout a reasonable method, the role of social capital and social representations in the form of governance on one hand, then the social capital and the citizen contribution : a pair concepts directed to development in decentralization on the other hand, in the town of Abomey have been dealt with in the second part.

With this end in view, some illustrations have been achieved according to some quantitative and qualitative empirical data collected on the field. In the dynamics of making the concepts clearer with precise guides, this work is centered on the typology of local governance in presence of an outstanding traditional command board at 64 per cent on the modern power, the difficult problem of tax system in Abomey of the prince, the heaviness of the existence of ARCHA in its current form according to 73.96 per cent samples who don't agree with the usefulness of ARCHA in the process of the town rebuilding.

Apart from the fact that 78 per cent of samples are not involved in the town affairs and that 80 per cent don't have any idea on the budget, the festival organization also suffers from the deficiency of attendance generated by the social capital. For though 70 per cent assert that it is profitable, 355 answers (in nominative form) attest that people lose interest in it because of embezzlement of the organizers who have put a special politic stress on it to the detriment of the 402/507 (79.29 per cent). They take into account the activities linked to the tradition in the CDP (Communal Development Planning).

Key words: Local governance, Social capital, Contribution, Social representation, Town of Abomey.

INTRODUCTION

La crise sociale due à la mauvaise gouvernance par la plupart des gouvernements des Pays de l'Afrique est amplifiée par le marasme économique et financier international des années 80. Il en résulte des effets pervers qui ont suscité au Bénin un soulèvement général du peuple béninois amenant alors le pouvoir en place (Mathieu KEREKOU était le Président de la République du Dahomey de 1972 à 1991) à suggérer une conférence nationale afin de favoriser la concertation et le dialogue des forces politiques, des syndicats et de la société civile. Organisée du 19 au 28 février 1990 (sur 10 jours), cette rencontre d'un genre particulier et inédit dans l'histoire de l'Afrique contemporaine, est dénommée Conférence des Forces Vives de la Nation. Elle s'est auto-proclamée souveraine dans l'optique de l'application immédiate et inconditionnelle des décisions qui y seraient prises. Cette ambition se justifie par des réformes politiques profondes qui ont induit l'institution d'un régime semi-présidentiel pour la transition avec la nomination d'un Premier Ministre responsable devant le bureau de la Conférence Nationale. Ce bureau devenu le Parlement du 28 février 1990 au 31 mars 1991, est, plus tard et ceci après le référendum du 11 décembre 1990 sur la Constitution, habilité au rôle de Cour Constitutionnelle jusqu'au 06 juin 1993.

Cette Constitution a consacré le régime présidentiel, avec pour spécificités la limitation de l'âge des candidats au plancher 40 ans et au sommet 70 ans, la fixation du mandat présidentiel à cinq (5) ans renouvelable une seule fois, la démocratie plurielle et la décentralisation respectivement au préambule et en ses articles 42 et 44.

A l'issue de cette Conférence, il est perçu la nécessité d'une décentralisation administrative comme la solution à l'inadéquation et à l'incompatibilité du système du régime Marxiste-Léniniste. Au terme de cette Conférence, il a été vivement et spécialement recommandé par la Commission chargée des problèmes économiques et sociaux, la mise en œuvre d'une réforme de l'administration territoriale qui conférerait beaucoup plus de pouvoirs aux communautés à la base. Car, ces dernières doivent gérer elles-mêmes leurs propres affaires. C'est dans le cadre de l'application de cette recommandation entérinée par la Constitution du 11 décembre 1990 en ses articles 150 à 153, que les Etats Généraux de l'Administration Territoriale ont été organisés du 7 au 10 janvier 1993. La prise en compte des résultats de ces Etats Généraux a permis de définir les grandes lignes de la réforme. Les travaux du Comité de suivi mis sur pied après l'approbation par le Conseil des Ministres, des résultats ont abouti à l'institution du cadre juridique comprenant les cinq (5) principales lois sur la décentralisation:

- la loi N° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin ;
- la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin ;
- la loi N° 98-005 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes à statut particulier ;
- la loi N° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin ;
- la loi N° 98-006 du 09 mars 2000 portant régime électoral communal et municipal en République du Bénin.

Le Bénin, à l'instar des pays de l'univers comme la France, les Etats-Unis, l'Allemagne, le Sénégal etc, s'est résolument engagé dans l'expérience de la décentralisation, avec les premières élections communales et municipales en décembre 2002 et janvier 2003, puis l'installation en février et mars 2003, sur toute l'étendue du territoire national, des communes de plein exercice qui ont, aux points de vue juridique, administratif et financier, l'entière responsabilité de concevoir, de planifier et de mettre en œuvre des actions de développement répondant aux besoins réels de la population. L'émergence de ces nouvelles collectivités territoriales décentralisées a induit des mutations au sein de l'administration publique et, par conséquent, un recentrage des missions et du rôle de l'Etat.

La décentralisation est une forme d'exercice du pouvoir par laquelle, du fait de la loi, l'Etat, personne morale de droit public, crée en dessous, une ou plusieurs autres personnes morales de droit public gérant, par le biais d'organes élus, une portion du territoire national sur laquelle elles disposent de pouvoirs autonomes qu'elles exercent dans une cohérence globale. La Constitution du 11 décembre 1990, tout en créant les collectivités territoriales, a clairement posé le principe de leur libre administration.

L'article 1^{er} de la loi N° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin fait mention d'un seul niveau de décentralisation : la commune « *est une Collectivité Territoriale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle s'administre librement par un conseil élu dans les conditions fixées par la présente loi* ».

La collectivité locale est essentiellement caractérisée par :

- sa personnalité juridique ;

- son autonomie financière et administrative ; et,
- la gestion des affaires locales par des organes élus.

Les principaux enjeux de la décentralisation résident dans la démocratie à la base et le développement local. Il s'agit des enjeux à connotation politique, économique et socio-culturelle.

Des atouts se dégagent de ces principaux enjeux :

- sur le plan politique, la décentralisation participe au renforcement de la démocratie et permet une plus grande implication de la population à la prise de décisions les concernant;
- sur le plan économique, l'impact de la décentralisation porte sur les possibilités d'une meilleure formulation des projets et programmes adaptés aux réalités locales. La décentralisation crée les conditions d'une prise en charge par la population de ses besoins de développement économique. Elle conduit, enfin, à une amélioration de la gestion locale et à la libération des initiatives locales de développement ;
- sur le plan socio-culturel, la décentralisation suscite les manières d'innovation en vue d'une autonomisation des communautés afin d'assouvir leurs besoins pour un développement social. Elle reste une opportunité pour valoriser les potentialités culturelles des différentes localités dans la perspective d'une politique nationale de développement endogène.

Une décennie après la Conférence Nationale, la mise en application effective des textes pris en 1999 à l'effet de la décentralisation a eu lieu. Ce contexte a favorisé les élections communale et locale de 2003 et la réédition de celle communale en 2008. Cette dernière a connu des incidents majeurs déplorables de la part des politiciens. Ce qui a nécessité des reprises jusqu'en fin 2009 et induit des conséquences néfastes : des blessés graves et de pertes en vies humaines.

La commune d'Abomey n'a pas été du reste, car bien que le conseil communal semble unicolore au plan politique, des difficultés de la gouvernance de cette ville à empreintes hautement historiques existent et persistent en matière de décentralisation, voire de développement.

Aussi, le choix de cette commune comme site de recherche est-il justifié par trois éléments essentiels :

- la commune d'Abomey est une localité essentiellement historique où prédominent les réalités endogènes ;

- l'effectivité de la chefferie traditionnelle fait subsister un bicéphalisme en matière de gouvernance de la commune d'Abomey ; et enfin,
- la commune d'Abomey ne dispose pas d'un document de formulation et de mise en œuvre d'une stratégie de gestion participative par les élus locaux à l'ère de la décentralisation.

En effet, les deux maires, fils du terroir, qui ont gouverné la commune pendant les deux mandats (10 ans) et la période (deux ans) de prolongation soit douze (12) ans, sont des cadres de niveau intellectuel appréciable qui doivent se servir de leur capital humain pour faire naître, construire et grandir leur capital social afin d'asseoir une gestion prospective et saine de la commune. Le premier est porteur d'un Master en relations internationales et le second, ayant poursuivi le mandat du premier parce que nommé ministre en avril 2011, est titulaire d'un doctorat en médecine et possédant de plus un diplôme de spécialité en chirurgie.

Fort de ces réalités, ces deux responsables devraient facilement posséder ce que Bourdieu (1980) appelle le capital social pour une gestion *développementiste* (Olivier de Sardan, 1995) de la commune d'Abomey surtout que les échéances des élections communales 2013 ont été reportées jusqu'en juillet 2015.

Dès lors, la question qui se pose est de savoir, en quoi la possession du capital social contribuerait-elle à la gouvernance locale réussie de la commune d'Abomey ?

Pour répondre à cet étonnement, des investigations sont menées dans la commune d'Abomey de 2011 à 2014.

Cette thèse, qui se veut être un apport pour une meilleure compréhension de la contribution du capital social à la gouvernance locale réussie, notamment d'une ville à empreintes historiques vivifiées de représentations sociales, se présente, à l'exception de l'introduction et de la conclusion, en deux (2) parties.

La première partie décrypte les fondements théoriques corroborée par une monographie de la zone de recherche et la seconde expose l'essentiel des données du terrain dont les analyses concourent à la vérification des hypothèses.

PREMIERE PARTIE



LES FONDEMENTS DE LA RECHERCHE

Au niveau de cette première partie, il sera abordé au premier chapitre les préoccupations inhérentes à la problématique, aux concepts qui seront suivies par l'approche méthodologique. Enfin, il sera mis en exergue au second chapitre les difficultés et les limites du travail qui finiront par la monographie du cadre de recherche.

CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre présente les bases théoriques de la recherche en deux sections. La première section sera consacrée à la problématique, ainsi qu'à la revue critique de littérature ; et, la seconde traitera des difficultés et de l'approche méthodologique.

I.1- PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE ET REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE

Ici, il sera question d'une problématique qui débouchera sur les sens conférés aux concepts dans le travail.

I.1.1- La problématique de la recherche

A ce niveau, non seulement le problème sera exposé, mais les hypothèses que la question de recherche permettra de concevoir favoriseront la formulation des objectifs général et spécifiques.

I.1.1.1- Le problème de recherche

La République du Bénin, à l'instar d'autres pays africains s'est engagée dans le processus de la décentralisation après une longue période de centralisation des pouvoirs publics. Cette décentralisation demeure une nécessité qui s'est imposée dès l'avènement du Renouveau Démocratique du fait de l'inadéquation, voire de l'incompatibilité du système administratif hérité du régime marxiste avec les exigences de liberté, de démocratie et de l'Etat de droit. A la faveur de la Conférence Nationale des Forces Vives, cette option de décentralisation a été alors consacrée par les dispositions de la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin dans son titre X, précisément en ses articles 150 et 151. Ces articles stipulent respectivement ce qui suit : « *Les collectivités territoriales de la République du Bénin sont créées par la loi* »; et dans un second temps « *ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et selon les conditions prévues par la loi* ».

Ce choix politique de décentralisation de l'Administration Territoriale repose sur une double vocation. La première relève des préoccupations relatives à l'enracinement de la démocratie à la base et de l'effectivité de l'exercice du pouvoir par le peuple. Ceci se justifie dans la mesure où décentraliser, c'est rendre aux pouvoirs locaux la liberté nécessaire à leur développement normal. La seconde vocation consiste à relever les nombreux défis de développement avec l'action et la participation des communautés elles-mêmes.

Mais au regard des rapides conquêtes économiques et des grands progrès qui se réalisent au plan mondial, on estime de taille l'ampleur de ces innombrables défis de développement qui sont ceux des collectivités territoriales du Bénin, un pays tropical à vocation agricole dont les ressources demeurent essentiellement fiscales. Le contraire aurait été irréaliste ; car, selon Gu-Konu (2003 : 119) :

*« La politique institutionnelle fondée sur ce discours montre bien la continuité entre la **modernisation** (...) coloniale et la présente (...). Mais elle traduit également ce manque d'originalité et cette inadéquation du discours à travers la multiplication et le renouvellement incessants des institutions orientées vers le développement (...), leurs difficultés et souvent leur incapacité à atteindre les objectifs qui leur sont assignés ».*

En clair, les communes sont appelées à s'investir à fond pour induire leur développement tout en reconnaissant que ce développement ne peut se reposer que sur l'outil de gestion qu'est le Plan de Développement Communal (PDC).

Par conséquent, il s'avère indéniable d'adhérer avec conviction à l'idée et à la nécessité d'une planification locale. Celle-ci est d'autant plus importante que l'essor économique, social et culturel des entités territoriales décentralisées du Bénin, voulu et souhaité de tous, ne saurait s'accommoder d'une gestion au quotidien, d'une gestion hasardeuse ou aléatoire, d'engagements primesautiers ou d'un éparpillement des actions et initiatives de développement, d'une politique conduite à l'aveuglette. Surtout que *« les formations sociales au sein desquelles on procède à la **modernisation** ne relèvent donc plus de la société ancienne; mais elles ne sont pas non plus celles de la société dite moderne. Il s'agit d'une formation sociale spécifique »* (Gu-Konu, 2003 : 118).

Il ne peut en être autrement, car un Président de la République du Bénin (Nicéphore SOGLO : 1991-1996) a, au cours d'une rencontre avec les acteurs sociaux, clamé haut et fort que *« gouverner, c'est prévoir »*; qui plus est, prévoir, c'est planifier.

Pour Le Meur (2006 : 1) :

« si la décentralisation est inscrite dans la Constitution béninoise de 1990 issue de la transition démocratique (art. 150-153), l'ampleur des enjeux qu'elle véhicule semble avoir fait reculer les gouvernements successifs quant à sa mise en œuvre ».

Cet état de choses fonde l'une des raisons qui ont amené Nouhouayi (2010) à préciser que la démocratie *« est un mode de gestion politique au coût élevé! »*.

Si la mise en œuvre de la décentralisation est rendue effective à travers les élections locales de 1993 et celles communales de 2003, les élections mixtes (locale et communale) de 2008 et celles de 2013, organisées en 2015, l'application de certaines de ses dispositions rencontre d'énormes

difficultés dues à des conceptions *émiques* (Adjectif ; il est utilisé en sociologie et en anthropologie pour décrire une étude, un phénomène, un comportement dont le point de vue est basé spécifiquement sur la manière de penser et les caractéristiques des personnes étudiées), notamment le capital social.

Bourdieu (1980) est le premier à proposer une théorie élaborée du concept de capital social. Il part du postulat selon lequel, pour atteindre les objectifs poursuivis, « *les acteurs ne se servent pas seulement des moyens matériels et de leurs habiletés personnelles, mais également des relations sociales dont ils disposent dans leurs familles, leur communauté d'origine et toute autre organisation à laquelle ils appartiennent* ». Dans cette optique, les relations sociales ne sont rien d'autres pour lui que des ressources.

Selon l'auteur, le capital social est une forme de ressource collective héritée que l'individu reçoit de son groupe ou de son réseau social dans une forme déjà agrégée.

Ces ressources collectives sont très présentes dans les communes historiques du Bénin, à l'exemple de la commune d'Abomey. Capitale historique de la République du Bénin, cette ville est également la capitale du célèbre royaume de *Danxomé* (Fondée au XVII^e siècle par le roi *Houégbadja* « *Hwuegbaja* »). Le respect dû aux dignitaires, au roi et à la tradition est toujours présent dans cette commune du Bénin. Mieux, la préséance est réservée à la tradition, notamment au roi et aux dignitaires des différents cultes. Pour preuve, les autorités traditionnelles vivantes et leurs descendances, les descendants des autorités décédées seraient exonérés de taxes ou impôts et de travaux de développement communautaire. Aussi, les familles princières ont-elles tendance à gérer tout ce qui « sent » le pouvoir au sens wébérien ou marxien du thème. Des réalités encore actuelles dans la commune d'Abomey sont révélatrices de bien de ruptures. Ces contrastes sont qualifiées « *du refus de respecter des limites autrefois naturelles* » (Bourg, 2002) ou des artefacts historiques, c'est-à-dire de « *faire reculer les bornes de l'Empire Humain en vue de réaliser toutes les choses possibles* » (Bourg, 2002) entraînant de fait des « *critiques qui ne sont pas sans rapport avec une allergie sociale diffuse aux normes* » (Bourg, 2002). Ces considérations rendent plus complexe la notion d'administration du territoire, en ce sens que l'existence de tendances lourdes entrave les politiques de développement local.

L'administration territoriale est un ensemble complexe produit par l'histoire, au sein duquel coexistent une administration centralisée, qui relève de l'unique personne morale de l'Etat et dont les services locaux sont hiérarchiquement subordonnés à l'autorité ministérielle et les collectivités locales auxquelles la personnalité juridique est reconnue et qui sont dotées

d'organes investis d'un pouvoir de décision plus ou moins large. C'est dans ce contexte que la contradiction entre la décentralisation et le développement apparaît le mieux. Plus les divers Etats d'Afrique noire « *modernisent* », plus ils deviennent incapables de prendre en charge leur modernisation. La dépendance financière de plus en plus accentuée qui maintient et renforce sans cesse les autres formes de sujétion traduit bien « *cette évolution négative* » (Gu-Konu, 2003).

Partout, les systèmes mis sur pied sont tributaires de l'histoire du pays concerné. Par exemple, le système français s'inspire de l'histoire de la France, le système anglais, de l'histoire anglaise. Quid du système béninois où deux types d'autorités collaborent avec des visions et des stratégies de développement différentes, alambiquées par les divergences du pouvoir coutumier et/ou traditionnel souvent dualiste ou parfois pluriel du fait des intérêts égoïstes et claniques.

Par ailleurs, chacun de ces pouvoirs réclame la primauté de la légitimité. Les uns disposent de moyens légaux légitimes reconnus par tous, les autres, des moyens coutumiers légitimes, reconnus et acceptés par tous. Le partage d'une même arène par des pouvoirs d'essences et de légitimités divergentes sous-tend parfois la résistance de groupes sociaux locaux à une totale assimilation par les revendications libérales de contre-pouvoirs locaux et démocratiques d'auto-gouvernance des collectivités locales.

La réflexion sur ce problème de gouvernance de la commune d'Abomey, qui « *traduit également ce manque d'originalité et cette inadéquation du discours à travers la multiplication et le renouvellement incessants des institutions orientées vers le développement* » (Gu-Konu, 2003 : 118), influencée par le capital social est si délicate qu'il est difficile de l'appréhender par une seule théorie.

Eu égard à ce qui précède, on peut constater que la commune d'Abomey est tributaire de trois enjeux antinomiques: la gouvernance légale/légitime (le maire) et celle coutumière/légitime (le roi) ; et, enfin l'existence de pesanteur socio-historique. Ce qui inspire la question de recherche suivante :

« Dans le jeu que suppose la gouvernance de la commune d'Abomey, en quels termes sa gestion est-elle impactée par le capital social à l'ère de la décentralisation » ?

Pour satisfaire, de façons holistique et exhaustive, à cette question de recherche, un questionnement s'impose.

-Les gouvernants ont-ils conscience que le mésusage du capital social et l'inadvertance aux représentations sociales de la population peuvent inhiber l'effort de la gouvernance de la

commune d'Abomey en tant que ville historique ?

- Le tandem capital social et représentations sociales constitue-t-il un germe porteur au profit de la gouvernance de la commune d'Abomey en tant que ville historique ?

-Quels sont les modes de gouvernance qui prévalent dans la commune d'Abomey à l'ère de la décentralisation ?

-Selon la nature du capital social des acteurs, de quelle manière les enjeux politiques peuvent-ils conditionner le développement de la commune d'Abomey ?

-Le capital social génère-t-il la participation ?

-De quelle manière la participation générée par le capital social modélise-t-elle l'atteinte des objectifs de la décentralisation dans la commune d'Abomey ?

C'est à l'analyse de la problématique que la réflexion est portée sur le choix du sujet qui s'énonce de la façon ci-après : « **La gouvernance locale à l'épreuve du capital social. Réflexion sur la gestion participative de la commune d'Abomey** ».

Pour se loger dans la dynamique de la question de recherche secrétée par le problème, sont émises des hypothèses et identifiées des variables.

I.1.1.2- Les hypothèses et les variables de recherche

Ici, il sera question, non seulement d'énoncer les hypothèses ; mais aussi, d'établir des variables.

❖ les hypothèses et les objectifs

Relativement à cette recherche, les hypothèses ont permis de formuler les objectifs.

➤ les hypothèses

Elles se déclinent de façons générale et spécifique.

✚ l'hypothèse générale

L'avenir de la ville historique d'Abomey en matière de développement dépend de l'usage fait du capital social par la gouvernance locale.

✚ les hypothèses spécifiques

Concernant cette recherche, elles sont au nombre de trois.

- ✓ **hypothèse 1** : *L'enchevêtrement du capital social et des représentations sociales des acteurs influe sur la gouvernance de la commune d'Abomey en tant que ville historique.*

Il est à noter que les deux concepts sans être des synonymes regorgent à travers leurs explications des thématiques génératrices de la confiance comme les obligations, les valeurs et les normes (Herzlich, 1969 ; Moscovici, 1984 :10-11 ; Putnam, 1993 ; Loudiyi, 2004 :1, Ponthieux, 2003 : 2). Ainsi, l'imbrication de cette perception de croyance, consistant à avoir une pensée qui transmue, de façon durable, l'imaginaire en une image ou un fait réel immuable par la population (représentations sociales), au capital social (Bourdieu, 1980) dont dispose un acteur peut faire changer en bien ou en mal un contexte de gouvernance dans une ville historique d'empreintes historiques où prédomine la hiérarchie comme la commune d'Abomey.

: hypothèse 2 : Les modes de gouvernance locale et les enjeux politiques influencent le développement de la commune d'Abomey selon la nature du capital social des acteurs.

Les modes de gouvernance (Olivier de Sardan, 2009) sont des systèmes de gestion de la cité qui engendrent des techniques appropriées en application desquelles des enjeux politiques sous-tendent des jeux (Crozier et Friedberg, 1977) qui se font et se défont. C'est ainsi que pour le développement de la commune d'Abomey, les acteurs déploient des astuces sans nécessairement tenir compte des normes administratives (Weber, 1922 ; Crozier, 1964 ; Putnam, 1993 ; Boudon et Bourricaud , 2004) et de la nature du capital social (Bourdieu, 1980 ; Coleman, 1988 ; Putnam, 1993) qui est un facteur déterminant pour le développement.

✓ *hypothèse 3 : La participation générée par le capital social des acteurs transmue l'atteinte des objectifs de la décentralisation dans la commune d'Abomey.*

Réellement, les effets positifs (Lemarchand, 1998 ; Angeon et Callois, 2006 : 10 ; Chollet, 2006 : 112) du capital social produisent un actif prédominant de la confiance au sein de la société (Ponthieux, 2008 : 11) de même que « *la sociabilité, la participation associative* » (Ponthieux, 2003 ; 2). Ces effets favorisent le développement des relations interpersonnelles et des ressources potentielles (Bourdieu, 1980) en faveur de « *la vie communautaire dans le sens d'une participation plus active aux affaires des collectivités de base* » (Putnam, 2003) et, par ricochet, de la décentralisation dans la commune d'Abomey.

Ainsi, la nécessité d'illustrer ces hypothèses fonde la formulation des objectifs.

➤ **les objectifs**

S'agissant de ce travail, les objectifs sont également présentés de manières générale et spécifique.

✚ **l'objectif général**

L'objectif général de cette thèse est d'analyser l'impact du capital social dans la gouvernance locale à l'ère de la décentralisation dans la commune d'Abomey.

✚ **les objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques sont :

- ✓ *objectif 1* : expliquer l'enchevêtrement du capital social et des représentations sociales des acteurs qui module la gouvernance de la commune d'Abomey en tant que ville historique ;
- ✓ *objectif 2* : décrypter les modes de gouvernance locale et les enjeux politiques influençant le développement de la commune d'Abomey selon la nature du capital social des acteurs ;
- ✓ *objectif 3* : examiner la participation générée par le capital social des acteurs dont l'usage transmue l'atteinte des objectifs de la décentralisation dans la commune d'Abomey.

❖ **les variables de la recherche**

Pour une recherche sociologique qui se veut scientifique, il est décliné deux catégories de variables. L'une dépendante se résume à une seule variable et l'autre indépendante comporte une ou plusieurs variables. La première catégorie est celle que le chercheur s'évertue à expliquer. La seconde catégorie que sont les variables indépendantes permettent d'élucider celle dépendante.

S'agissant de cette recherche, la variable dépendante est « *l'impact du capital social dans la gouvernance locale à l'ère de la décentralisation dans la commune d'Abomey* ». Car l'acteur, en tant que politicien a une ambition de conquête du pouvoir. Ainsi, en vertu du capital social ((Bourdieu, 1980 ; Coleman, 1988 ; Putnam, 1993), dont l'acteur dispose, il se livre à des jeux (Crozier et Friedberb, 1977) dans une logique d'actions (Amblard et *al.*,1996) pouvant lui favoriser l'atteinte de ses objectifs.

Au regard de cette réalité, il est important de rechercher des éléments explicatifs des impacts qui seront générés par le capital social en faveur ou non de la gouvernance à l'ère de la décentralisation dans la commune d'Abomey.

En ce qui concerne les variables indépendantes, elles s'identient par :

- l'entremêlement du capital social et des représentants sociales influence la gouvernance de la commune d'Abomey, ville historique ;

- le mésusage du capital social par des acteurs de différents modes de gouvernance de la commune d'Abomey ne favorise pas le développement ;
- le capital social génère la participation, un actif prédominant de confiance peu plausible des gouvernants de la commune d'Abomey met en difficulté le développement.

Ces trois variables mettent en exergue l'épreuve du capital social à la gouvernance de la commune d'Abomey, ville historique.

Au demeurant pour cette recherche, on peut identifier deux (2) dimensions. Il s'agit de la dimension politique et de celle socioculturelle. Pour chacune des dimensions, il peut être déterminé quelques indicateurs de recherche.

➤ **la dimension politique et ses indicateurs**

La politique selon Guillien et Vincent (2003 : 437) est « *la manière de gouverner (politique libérale, autoritaire, réactionnaire)* » ou « *l'ensemble des affaires politiques (politique intérieure, extérieure)* » d'un Etat, d'une commune ou encore d'une structure.

A cet effet, il est possible de retenir deux (2) types d'indicateurs. Ceux qui justifient les avantages du capital social en matière de politique de développement voire de décentralisation, d'une part ; et ceux qui mettent en exergue les méfaits de son mésusage à la gouvernance de la commune d'Abomey, ville historique , d'autre part.

Pour le premier cas, on note :

- la confiance de la population en vertu de l'obédience politique du parti de la Renaissance du Bénin (R.B) ;
- la réélection itérative des conseillers membres de la R.B ;
- la facilité d'intégration aux réseaux locaux et nationaux des acteurs politiques de la Renaissance du Bénin (RB) élus dans la commune d'Abomey;
- le refus d'adhésion de la population de la commune d'Abomey à la politique du Président de la République (gouvernement central).

Concernant le second aspect de ces indicateurs on peut citer :

- le sentiment de maîtrise de l'arène politique par les conseillers membres du parti majoritaire, le parti de la Renaissance du Bénin (R.B) et autorités politico-administratives de la commune d'Abomey;
- le persiflage des autorités politico-administratives du parti R.B à travers leurs discours politiques vis-à-vis des autres acteurs ;

- Le désintéressement du rôle de participant et de contrôleur de la population au vu des comportements des gouvernants de la commune d'Abomey ;
- le laxisme des autorités politico-administratives face au personnel en matière de retard et d'absence.

➤ **la dimension socioculturelle et ses indicateurs**

Le concept représentations sociales est défini dans la clarification conceptuelle. Selon Moscovici (1960 : 635) « *Les représentations sociales sont ... des systèmes cognitifs qui ont une logique et un langage particuliers, une structure d'implication qui portent autant sur des valeurs que sur des concepts, un style de discours qui leur est propre* ». De même, Herzlich (1972 : 306) a noté que « *La représentation est une construction mentale de l'objet, conçu comme non séparable de l'activité symbolique d'un sujet* ». Ainsi, la compréhension de ces définitions amène, fort de l'entremêlement des représentations sociales au capital social, à l'identification des indicateurs qui accroissent ou diminuent la portée de ce dernier dans une ville à caractère fondamentalement historique, qu'est la commune d'Abomey. Il s'agit :

- de la monopolisation du Festival de *Danxomé* par les élus locaux membres du parti R.B ;
- du sentiment manifeste de l'hégémonie du Chef traditionnel (Roi) sur le Maire par la population;
- du rejet social de l'ARCHA dans sa forme actuelle ;
- du manque de participation des acteurs aux initiatives de développement.

Effectivement, la prise en compte de ces indicateurs permettra de contrôler les variables parasites. Ces dernières s'identifient comme des variables pouvant également expliquer la variable dépendante. Leur contrôle favorise la vérification des hypothèses émises. Ainsi, seules les trois (3) variables indépendantes seront soumises à l'épreuve du terrain.

I.1.2- Clarification des concepts et revue critique de la littérature

La présente section sera le siège de la clarification des concepts et de la revue critique de la littérature.

I.1.2.1- La clarification conceptuelle

La clarté dans l'usage des concepts dans un travail scientifique est nécessaire voire indispensable au respect de la logique sémantique en vue d'une harmonisation des pensées et des réalités. Dans cette dynamique, Grawitz (2001), a affirmé que « *le concept aide à percevoir et à concevoir. Il*

organise les réalités en retenant les caractères distinctifs et significatifs des phénomènes ». C'est dans cette optique que Loubet Del Bayle (1978) a précisé qu'« *il est opportun que le chercheur définisse ce dont il traite afin que l'on sache ce dont il est question* ». Pour corroborer ces assertions Van Campenhoudt. (2007 : 261) a clamé que le concept est une « *catégorie intellectuelle permettant de définir et de rendre compréhensible un certain ordre de phénomènes qui relèvent de la classe définie (...). Schéma théorique destiné à rendre les phénomènes intelligibles* » du fait que la compréhension varie selon le contexte, les acteurs, leurs niveaux, leurs positions, leurs intelligences et leurs degrés de tolérance.

Ainsi, les notions comme gouvernance locale, démocratie, développement local, décentralisation, capital social, réseau social, communication pour le développement, chefferie traditionnelle, représentations sociales qui paraissent très importants pour l'élucidation de cette recherche sont conceptualisées.

En effet, la Gouvernance « *est un terme très polysémique, utilisé à des niveaux très différents et portant sur des objets de nature diverse. Il est en outre tantôt analytique, tantôt descriptif, souvent les deux à la fois* » selon Olivier de Sardan (2009 : 3). Cette notion de « gouvernance », employée à tous propos par les pouvoirs économiques et sociaux, sans oublier les médias est selon Gaudin (2002 : 9) un « *mot-valise* ». Aussi, a-t-il confirmé que :

*« Le mot **gouvernance** connaît de nouveaux usages dans deux domaines - l'économie d'entreprise et dans l'analyse de la décision publique : dans des Etats fédéraux ou à décentralisation très poussée, dans lesquels les compétences et les initiatives sont fragmentées ».*

Par ailleurs, Sy et *al.*, (2007 : 9 ; Osmont, 2008 :11) se sont interrogés au cours de différentes rencontres en ces termes : « *la gouvernance, **mot valise*** » ?

Cette nécessaire interrogation est faite afin de susciter la prévenance de tous les acteurs présents à la difficile contextualisation de la notion ; et ceci, de façon univoque.

Aujourd'hui, la diffusion à l'échelle internationale de la référence à la gouvernance révèle des interdépendances croissantes entre le monde des chercheurs ou des experts, et celui des responsables de l'action politique. Pour Jean et Bisson (2008 : 3) :

« La gouvernance des communautés désigne : la somme des institutions, des traditions et des processus qui déterminent une forme spécifique de régulation du pouvoir et de prise de décision selon laquelle l'autorité sur les différentes questions rurales est exercée. La gouvernance réfère au processus de prise de décision sur les différentes affaires qui affectent la vie locale et qui mettent en scène trois grandes catégories d'acteurs : le pouvoir politique local et ses élus, le pouvoir économique avec les entrepreneurs du secteur privé et la société civile représentée par les citoyens réunis dans différentes associations volontaires et groupes d'intérêts. Selon la dynamique d'acteurs qui s'institue entre ces trois grandes forces animant

la vie locale, on voit prendre forme un modèle particulier de gouvernance locale qu'on peut rendre intelligible ».

C'est pourquoi, on pourrait dire que la gouvernance locale se présente comme une originalité de gouvernement.

En science politique, par exemple, la conceptualisation de la gouvernance territoriale est issue de l'analyse du gouvernement local et, plus spécialement, du gouvernement urbain. Pour Bertrand et Moquay (2004 : 3) « *le recours à la notion de gouvernance entend caractériser les activités de gouvernements (ou de régulation) de systèmes complexes ou fragmentés* ».

D'ailleurs, l'appréciation du travail des différents acteurs de la gouvernance locale varie en fonction du dynamisme des communautés.

C'est dans cet essai de mise en lumière que Olivier de Sardan (2007 : 4) a explicité le mode de gouvernance locale qu'il définit comme « *l'ensemble des modalités par lesquelles une instance éminente de pouvoir local gère les ressources symboliques et matérielles qu'elle contrôle au nom d'une certaine conception de ses intérêts et de l'intérêt collectif* ».

Ainsi, pour montrer à l'opinion publique que cette notion date de longtemps Senghor (1976), s'est inspiré quant à lui, de l'historien et homme politique Joseph Ki-Zerbo pour s'interroger sur « *cette insistance subtile sur la Gouvernance, alors que l'Administration des choses et le gouvernement des hommes en bien ou en mal, a toujours existé en Afrique depuis ses origines* ».

Outre cette hypothèse, il est à retenir grâce à la réflexion de Eme (2005 : 3) que :

« La gouvernance n'est pas un processus temporaire dédié à tel ou tel problème en parallèle de l'exercice normal des gouvernements locaux, mais, en tension avec la démocratie représentative, il se déroule de manière pérenne. Il n'est pas une logique de projet, celle-ci n'étant que l'une des principales technologies qui est mise en œuvre par les gouvernances locales ou par les gouvernements ».

Enfin de compte, la définition de Beaurain (1991 : 2) semble plus plausible pour l'actuelle recherche, en ce sens qu'elle a pris en compte de façon holistique toutes les autres préoccupations de la gouvernance locale. A cet égard, il a précisé :

« Analysée sous le prisme de la science politique, la gouvernance est souvent présentée comme le creuset de nouvelles procédures de participation des citoyens à la vie de la société, redonnant sa place au débat public sur des questions qui engagent à la fois la vie présente et future des habitants de la planète. Elle apparaît ainsi sinon, comme un substitut, du moins comme une alternative possible à des formes d'action publiques plus traditionnelles, dans lesquelles l'action de l'Etat s'impose par le commandement ».

A l'examen des explications précédentes, peut-on travailler sur la notion de gouvernance locale sans faire appel à celle de démocratie ?

Réellement, la gouvernance locale a pour socle la promotion de la démocratie à la base. Au niveau macro, la démocratie se résume au corpus d'Abraham Lincoln (1809-1865) comme « *le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple* ». Quant à Corcuff (2005 : 3), il a écrit :

*« J'entends la démocratie, non pas comme une donnée **naturelle** des sociétés humaines, ou comme un mouvement inéluctable, mais comme une construction historique fragile, partielle, lacunaire, toujours inaboutie, toujours à recommencer et à améliorer, dans un écart nécessaire entre un idéal et des réalisations toujours limitées et déformées. Pour moi, la démocratie est un pari ».*

Dans la suite de sa réflexion, l'auteur a défini la démocratie comme une « *promesse* », plus précisément comme « *l'ouverture (d'un) écart entre une promesse infinie et les formes déterminées, nécessaires mais nécessairement inadéquates de ce qui doit se mesurer à cette promesse* ». L'horizon démocratique aurait donc quelque chose d'infini, par rapport à laquelle on pourrait réduire l'écart mais non le supprimer. Ce faisant, les institutions démocratiques apparaîtraient tout à la fois « *nécessaires* », comme inscriptions lacunaires et provisoires d'un idéal, toujours déformé par des logiques socio-historiques de domination, et « *nécessairement inadéquates* », parce que toujours en deçà de cet idéal démocratique du fait de la prégnance des tendances oppressives. Dans cette perspective, Hamman (2011 : 5) a levé toute équivoque en clarifiant qu' :

« un certain nombre de déclinaisons sont ainsi suggérées, renvoyant entre autres à l'identité et à l'intégration, mais aussi à l'altérité, aux échanges, à la démocratie et à la citoyenneté, c'est-à-dire à la régularité et aux régulations, à la gouvernance, à la participation et aux expressions participatives, ou encore aux médiations interculturelles et à la résolution de conflits d'intérêts, d'usages et de valeurs ».

L'exercice de la démocratie, et en particulier de la démocratie locale, comme l'a montré Blanc (1994, 2006), passe en fait :

*« par des transactions bipolaires tacites, entre élus et entre ces derniers et les services techniques et administratifs des collectivités, avec le citoyen en arrière-plan, qui se doublent de transactions multipolaires avec la **société civile** et les habitants dans le cadre des modalités et des opérations de concertation et de participation mises en place (transactions pouvant elles aussi être tacites, ou explicites) ».*

Ce qui engendre des formes de démocratie dont celle représentative.

A ce sujet, Schumpeter (1951) a estimé que « *la démocratie représentative entretient l'illusion selon laquelle ce sont les élus seuls, fondés à le faire au titre du suffrage universel dont ils tirent mandat, en ayant la confiance de la majorité, qui prennent les décisions, au nom de l'intérêt public* ».

Cette compréhension motive l'usage de l'assertion de Osmont (1995) qui a préjugé « *d'une démocratie parée de toutes les vertus car elle correspondrait à une logique **bottom up**, réalisant le rêve du communautarisme. La population est mobilisée appuyée par des ONG* ».

Que la démocratie prenne en compte l'intérêt public voire, par ricochet, l'intérêt des communautés à la base qui est l'essence de cette recherche s'inscrivant dans l'escarcelle de la vision de Hamman (2011 : 5), l'autre notion qui ne saurait être occultée est celle du développement local.

Effectivement, « *l'idée de développement est d'abord issue d'une métaphore, identifiant la société à un organisme vivant qui donc se transforme, selon un processus de maturation progressive, pour atteindre peu à peu un état de modernité* » (Boudon et al., 1989).

En fait, la notion du développement local est passée de l'état de finalité à un concept de réalité, dans la presque totalité des pays en Afrique, en ce sens qu'il est non seulement, largement usité par des partisans de plus en plus nombreux de la gouvernance locale. C'est pourquoi Sebahara (2000) l'a défini comme « *un processus consistant à mobiliser les énergies de tous les acteurs locaux en vue de la promotion économique, sociale et culturelle d'un territoire* ». Ainsi, selon Osmont (1995) « *une grande effervescence se traduit par la mise en œuvre d'actions de développement local, ou par l'appui apporté à des initiatives inspirées par des mouvements souvent qualifiés de **populaires*** ». Autrement dit :

« *Si le développement local accommode autant les acteurs, quelle que soit l'échelle, où ils se situent, leur caractère mobilisateur n'en cache pas moins des ambiguïtés et des divergences qui soulignent à la fois son potentiel et sa fragilité comme lieu de recomposition sociale* » (Niang, 2007 : 23).

En cela, le développement local n'est pas un état définitif mais plutôt un processus constant dont le résultat est incertain et dépend de la force politique relative des divers acteurs.

Pour son succès, Tingbé-Azalou (1998) a précisé qu' « *une véritable capacité de développement nécessite la mise en place des mécanismes dynamiques susceptibles de promouvoir l'innovation et la capacité d'engagement constructif de chacun* ».

C'est pour cela que Samoura (2005) a estimé le développement local comme « *l'impact de l'Etat sur le bien-être des citoyens qui doit être apprécié en fonction de l'environnement créé à travers les institutions, les intérêts et les politiques mises en œuvre* ». Cette assertion s'harmonise avec la pensée de Agbandji (2012 : 73) :

« *L'engagement des populations pour la mise en œuvre des actions est une condition essentielle pour l'effectivité du développement local. Par conséquent, le développement local*

ne peut être viable si la contribution des communautés de base, qui en sont les bénéficiaires n'est pas effective ».

Au-delà des finalités recherchées par la population en matière de développement local, comment peut-on expliquer la décentralisation ?

Pour mieux délimiter le champ de la réflexion, Putnam (1993) a explicité cette notion chère à lui en soulignant que :

« la décentralisation est avant tout, semble-t-il, une affaire de capital social, c'est-à-dire de ressourcement à la base ; c'est par la mise en place de réseaux de solidarités horizontales, fondées sur la confiance mutuelle, que doit s'étayer la vie communautaire dans le sens d'une participation plus active aux affaires des collectivités de base ».

A cet effet, Guillien et Vincent. (2003 : 250) ont réfléchi sur la décentralisation en tant qu' :

« un système d'administration consistant à permettre à une collectivité humaine (décentralisation territoriale) ou à un service (décentralisation technique) de s'administrer eux-mêmes sous le contrôle de l'Etat, en les dotant de la personnalité juridique, d'autorités propres et de ressources ».

Ainsi, la décentralisation est perçue selon les travaux de Tingbé-Azalou (2010) comme :

« un système d'administration qui consacre le partage du pouvoir, des compétences, des responsabilités et des moyens entre l'Etat et les Collectivités Territoriales. Les caractéristiques d'une Collectivité Territoriale décentralisée sont les suivantes :

- 1- un territoire propre;*
- 2- la personnalité juridique et l'autonomie financière ;*
- 3- l'élection des autorités locales (maire et conseillers) ».*

Au terme de leurs réflexions, ils ont constaté que ces critères sont cumulatifs et complémentaires. L'absence de l'un des trois critères au niveau d'une collectivité territoriale en altère la nature décentralisée. Outre cette définition, pour Hadiz (2004) le concept décentralisation :

« revêt d'un mode d'organisation institutionnelle qui consiste à faire gérer par des organes délibérants élus, les affaires propres d'une collectivité territoriale locale. Elle est comprise comme la délégation de compétences et de responsabilités en matière d'accomplissement de tâches publiques de l'Etat Central à des autorités décentralisées ou au secteur privé ».

Cette approche permet de se rabattre sur l'OCS (2010 : 12) qui a défini la décentralisation. Pour cette institution :

« La décentralisation est une forme d'exercice du pouvoir par laquelle, du fait de la loi, l'Etat, personne morale de droit public, crée en dessous de lui, une ou plusieurs autres personnes morales de droit public gérant, par le biais d'organes élus, une portion du territoire national sur laquelle elles disposent de pouvoirs autonomes qu'elles exercent dans une cohérence globale avec la collectivité nationale ».

A cet effet, Ouédraogo (2006 : 2) a soulevé l'idée que :

« La décentralisation est sans aucun doute l'un des processus les plus marquants de l'histoire contemporaine des États sahéliens ; constituant un projet de réforme politique, son

implication essentielle est de faire émerger auprès de l'Etat un autre type d'acteur public en charge du développement : les collectivités locales ».

Aujourd'hui, « *parler de décentralisation, c'est transférer les pouvoirs et les moyens vers la périphérie pour plus d'efficacité et d'efficience* » (Djateng, 2006 : 2), surtout si cette décentralisation est perçue comme la dynamique miraculeuse pour sortir les pays en développement de leur situation actuelle. Et pour mettre fin à l'usage abusif de cette notion de *décentralisation* qui semble une gageure parce que galvaudée à cause des ambitions de la politique politicienne, Agbandji (2012 : 26) a estimé que :

« La décentralisation constitue de ce fait un champ d'action favorable à la démocratie qui, du reste n'est vivante que lorsqu'elle est portée par le peuple qui peut exprimer ses intérêts et les faire valoir dans le processus de décision démocratique ».

Alors, peut-on aboutir à une décentralisation réussie sans que les acteurs impliqués ne disposent de capital social ?

Une lueur de réponse à ce questionnement a amené Bourdieu (1980 : 2) à conceptualiser le capital social comme :

« L'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance; ou, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'éléments qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (susceptibles d'être perçues par l'observateur, par les autres ou par eux-mêmes) mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles »

En renfort à cette définition *bourdieusienne*, Putnam (1993) a affirmé que, le capital social réfère « 1) *aux obligations morales et aux normes ; 2) aux valeurs sociales (notamment la confiance) ; et, 3) aux réseaux sociaux (notamment les réseaux de bénévolat)* ». Cette appréciation va en concordance avec la logique de Loudiyi et *al.*, (2004 : 1) qui ont précisé que :

« Le capital social désigne l'ensemble des normes et des valeurs qui régissent l'action collective ainsi que le cadre où celle-ci se déroule. Il peut être saisi comme l'expression des relations sociales qui favorisent la coordination des acteurs. C'est un moyen d'accéder aux ressources et informations nécessaires ».

Pour Coleman (1988) :

« Le capital social est la capacité de travailler ensemble à des fins communes au sein des groupes et des organisations qui forment la société civile. Cette capacité d'avoir une confiance mutuelle et de s'associer est essentielle à la vie économique, car l'activité économique n'est pas l'affaire d'individus, mais plutôt de groupes. Dans la vie sociale, elle peut être le moteur d'un esprit de coopération et de solidarité entre les membres d'une communauté ou d'une organisation ».

Relativement à cette réflexion, Putnam (2000) a subjugué en formulant une dialectique inverse, soutenant l'idée selon laquelle « *le capital social est plutôt le résultat de l'action de l'individu. Il se construit grâce à la volonté de l'acteur de participer à ses associations* ».

Le fait de pouvoir accéder à des ressources grâce au capital social a amené Bourdieu (1994) à réfléchir donc de nouveau sur ce concept considéré « *comme l'ensemble des relations susceptibles de venir en aide au moment opportun. Celles-ci s'accumulent à coût de générosités affichées et de largesses* ».

C'est en faveur de cette largesse que Putnam (2000) a donné des compléments qui s'expliquent par le fait que « *le capital social est donc une ressource dont l'individu dispose, mais qui a un effet structurel, une externalité qui bénéficie à l'ensemble de la collectivité* ».

De cette grille de lecture, on déduit l'utilité de distinguer deux formes de capital social : « *l'une représente la cohésion locale (**bonding**), et l'autre les liens à l'extérieur des territoires (**bridging**)* » selon Putnam (1993), Banque Mondiale (2000), Putnam (2000), Angeon et Callois (2004 a: 12), Grandelis (2007 : 21-22).

D'où le capital social, est défini selon Ponthieux (2008 : 11) ainsi qu'il suit :

« *Un actif naît de la prédominance de la confiance dans une société ou certaines parties de celle-ci. Il peut s'incarner dans la famille, le groupe social le plus petit et le plus fondamental, aussi bien que dans le plus grand de tous, la nation, comme dans tous les autres corps intermédiaires. Le capital social diffère des autres formes de capital en ce qu'il est habituellement créé et transmis par des mécanismes culturels comme la religion, la tradition ou les habitudes historiques* ».

Granovetter (1983) a, quant à lui, assimilé le capital social au réseau de connaissances de *Ego* qui n'est donc pas simplement un réseau de *liens faibles*, mais un pont crucial entre différents réseaux de *liens forts*.

Par la suite, l'auteur a soutenu que « *sans liens faibles, une personne est désavantagée sur le marché du travail, elle bénéficie de moins d'informations et dépend directement de ses liens forts* ». Car, même si cette thèse convoque la réflexion de Bourdieu (1980 : 2), elle n'évite pas l'existence de ces *liens faibles* qui permettent de boucher les vides que Burt (1995 : 5) a appelé, en matière de capital social, les trous structuraux entre réseaux sociaux.

Partant de la définition du AUPELF-UREF (2008 : 1078) « *le réseau est un entrelacement de fils, de lignes. C'est un ensemble de voies, de canalisations, de conducteurs reliés les uns aux autres* ». Selon la même source, « *c'est un ensemble de personnes, d'organismes qui concourent au même but, qui sont en relation pour agir ensemble* ».

Sur ce, le concept de réseau social met l'accent sur la construction individuelle des relations constituant le réseau, alors que le concept de *capital social* met en lumière la situation de l'individu qui s'inscrit dans une dynamique sociale où son capital (sous toutes ses formes) est à la fois hérité et construit.

En effet, la définition de Bourdieu (1980) a éclairé les modalités d'appréciation du capital social. La valeur de ce capital est « *fonction de la présence de ressources réticulaires potentiellement "utiles", mais aussi des ressources ou du capital détenu par les acteurs du réseau* ». En sciences de gestion, « *la théorie des réseaux sociaux est abordée comme une théorie de l'action, comme un principe organisationnel ou comme un mode de gouvernance* » selon Baret et al., (2006 : 3).

Au demeurant, les travaux de Lin (1995 : 701) ont permis de mettre en évidence que « *le capital social résulte de l'investissement d'un individu dans ses relations avec d'autres* ». Il apporte également l'idée de la réciprocité des échanges dans un réseau d'acteurs. Sa contribution permet donc d'enrichir, sans qu'il soit nécessairement question du capital social, la notion de réseau social.

Mais force est de constater que le capital social est une notion inclusive, pour laquelle, il existe toutefois une interdépendance, en l'occurrence, à celle du réseau social. Pour Alpe et al., (2007 : 253) « *un réseau social est constitué par l'ensemble de relations entre des individus* ».

Dans le langage courant, d'après Merckley (2004 : 2) :

« *Le recours à la notion de réseau, porteuse de ces registres métaphoriques spécifiques – l'entrelacement, la circulation, la topologie –, pour désigner des ensembles d'individus et les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres, est attesté à partir du milieu du XIX^{ème} siècle* ».

Dans l'introduction de leur ouvrage consacré aux méthodes de l'analyse des réseaux, Wasserman et Faust (1994 : 16-17) ont affirmé en préambule que :

« *l'analyse des réseaux recouvre beaucoup plus qu'un vocabulaire intuitivement séduisant, une métaphore, ou un ensemble d'images destinés à rendre compte des relations sociales, comportementales, politiques ou économiques* ».

Pour Chollet (2006 : 112), « *s'interroger sur ce qu'est un bon réseau personnel, c'est, en définitive, se demander quelles formes de réseau personnel, en termes de structure, de contenu et d'attributs, ont un effet positif sur l'action individuelle* ».

De la même source, il est perçu que :

« *pour un ingénieur, le réseau personnel n'est pas qu'un moyen d'accéder à des ressources techniques (savoirs, équipements, etc.). C'est, aussi et surtout, un moyen d'accès à des ressources politiques, qui lui permettent d'influencer en sa faveur les processus décisionnels* ».

On peut donc mettre en exergue un aspect fondamental pour la pertinente raison que les réseaux sociaux sont animés, entretenus et, pour ainsi dire contrôlés par des individus qui ont leurs propres stratégies. C'est pourquoi Levesque (1999 : 28), a précisé que « *le réseau est socialement construit et non acquis* ».

En d'autres termes Lazega (1994 : 293) a défini le réseau social comme :

« un ensemble de relations d'un type spécifique (par exemple de collaboration, de soutien, de contrôle ou d'influence) entre un ensemble d'acteurs. L'analyse de réseaux est une méthode de description et de modélisation inductive de la structure relationnelle de cet ensemble. Les relations entre acteurs y sont donc premières et les caractéristiques ou attributs individuels ne viennent qu'en second lieu dans l'ordre des priorités de l'analyse ».

En appui à cette définition, Echaudemaison et al., (2006 : 427) ont clarifié :

« Les réseaux sociaux sont des liens de nature amicale, mondaine, professionnelle ou politique tissés entre des individus au sein ou en marge des ensembles organisés. En ce sens, un réseau est une configuration de relations interpersonnelles non réductible aux statuts officiels de ses membres ».

Pour les sociologues des réseaux (Burt, 1995 ; Lin, 1995), le capital social renvoie également aux réseaux, aux contacts et aux ressources auxquelles les individus peuvent accéder pour acquérir des positions ou de l'information qui vont leur donner un avantage dans la compétition avec les autres.

Dès lors, pour cette recherche les réseaux sociaux sont des vecteurs d'enchevêtrement pour non seulement avoir et fournir des informations constructives mais aussi, boucher les trous structuraux en vue de favoriser l'intégration et l'implication de l'individu grâce à la communication.

D'origine latine, le mot communication « *communicare* » signifie « *mettre en commun* ». C'est « *l'action, fait de communiquer, d'établir une relation avec autrui* » (AUPELF-UREF, 1995 : 263). Au sens strict, la communication « *est l'action d'établir une relation avec quelqu'un ou de mettre quelque chose en commun avec une autre personne ou un groupe de personnes* ». C'est aussi le « *résultat de cette action* » (Guislain, 1985).

La communication, se définit comme « *l'ensemble des échanges et de significations entre deux ou plusieurs personnes dans une relation sociale donnée* » (Dehoumon, 2006).

Selon Dossou (2000), elle a permis:

« au citoyen de la commune d'apprécier ses élus sur la manière de gérer le patrimoine communal, de connaître le niveau d'évolution de la commune, de connaître les actions quotidiennes menées par les élus, de participer et de contribuer au développement de la commune connaissant les atouts et les faiblesses de leur commune ».

En tant que tel « *la communication constitue pour l'individu, une excellente motivation en ce sens qu'elle suscite chez lui un sentiment d'appartenance, d'être aimé, d'être écouté, d'être compris et de faire partie d'un groupe, celui de la communauté ou de la collectivité* » selon Ndountio Jikeng (2010 : 37). La communication nourrit chez l'individu l'égo et lui donne le sentiment d'être utile et d'avoir de la valeur.

Quant à l'expression même de « *communication pour le développement* », selon le *Clearing house for Development Communication*, elle aurait d'abord été promue aux Philippines dans les années 1980 par Québral (1985) pour désigner « *l'ensemble des procédés de transmission et de communication de nouvelles connaissances reliées au monde rural* ».

La communication pour le développement est au cœur de toutes les interventions *développementistes*. Pour un approfondissement du concept, Bessette (1996 : 13) a abordé le concept dans le même sens en ces termes :

« Elle représente le processus par lequel les gens deviennent les principaux acteurs de leur propre développement. Grâce à la communication, les populations cessent d'être des bénéficiaires d'interventions de développement qui leur sont extérieures pour prendre en main leur développement ».

En appui à cette réflexion, Yoon (1996 : 32) a apporté un éclaircissement en définissant le rôle de la communication participative comme « *un outil d'éducation non formelle à la base* ».

Pour Harris (1996 : 73) :

« La communication participative pour le développement considère les auditoires et les producteurs comme des entités distinctes. Dans le cadre d'un modèle culturel (auquel le groupe a souscrit), ceux-là même qui auparavant étaient perçus comme l'auditoire, prennent part à la définition du contenu, au choix ou à l'élaboration des moyens ou du moyen de communication à utiliser, au processus même et à l'évaluation de l'efficacité et des résultats ».

C'est pourquoi Yoon (1996 : 37) a stipulé que:

« La communication participative pour le développement reconnaît l'importance de la rétroaction et de l'échange dans le processus de communication. Elle amène les individus et les groupes à exprimer leurs perceptions de la réalité et à agir sur ces réalités ».

A cet effet, Harris (1996 : 76) a apporté sa pierre à l'édifice en ces termes :

« La communication participative pour le développement se définit par sa philosophie, ou par les postulats fondamentaux sur lesquels elle se fonde en ce qui concerne le fonctionnement de notre monde. Il est essentiel de ne pas oublier cette affirmation face à de nouveaux termes et à des expressions accrocheuses et pour comprendre comment un processus appelé différemment peut en fait s'appuyer sur les mêmes convictions fondamentales ».

Selon Balit, (1988 : 13), « *on considère la communication pour le développement comme un processus social visant à produire une compréhension commune ou un consensus parmi tous les participants à une initiative de développement* ».

Pour lever toute équivoque, Bessette (1996 : 22) est revenu pour insinuer que :

« le terme de communication participative pour le développement permet de nous distancier des approches de communication consistant à diffuser des messages, à transmettre de l'information ou à persuader les gens de modifier des comportements ».

Instrument privilégié du *marketing territorial*, la communication locale contribue donc à remodeler l'image et à *vendre un territoire*, y compris ses propres habitants selon Agbandji (2012 : 84).

A l'analyse de toutes ces définitions, on peut donc conclure que la communication est un véritable élément sans lequel le développement ne saurait être réel, surtout dans un cadre géographique d'encensement de la chefferie traditionnelle où cette dernière, quoiqu'inconstitutionnelle, influence inexorablement le pouvoir légal.

Au motif de cette évidence dans la zone de la recherche, Tingbé-Azalou (1987), a analysé les chefferies précoloniales :

« comme exerçant un pouvoir absolu, omnipotent et omniscient. Elles incarnent ainsi l'unité sociale, et n'étaient pas une simple institution politique, c'était un complexe rituel qui imprègne profondément les modes d'organisation sociale et les formes d'autorités familiales et extra-familiales »

A cet actif, Mback (2000 : 3) a estimé que *« la chefferie traditionnelle n'est finalement identifiable ni à une circonscription administrative, ni à une collectivité locale décentralisée »*.

Toujours, pour le même auteur:

« L'usage du territoire comme critère de définition de la chefferie traditionnelle participe surtout d'un effort d'ajustement de cette unité administrative aux autres cadres territoriaux de l'administration de l'Etat, notamment en la faisant coïncider avec les circonscriptions administratives existantes » (Mback, 2000 : 6).

En cela, Ouédraogo (2006 : 19) a affirmé quant à lui que:

« La légitimité du pouvoir traditionnel résulte de son ancrage dans les rites locaux fondamentaux, mais aussi de la perception de la chefferie comme prolongement d'un système endogène de valeurs sociales et culturelles. Cette légitimité coutumière s'oppose désormais à une nouvelle légitimité locale fondée sur la légalité et sur une perception émergente de la fonction démocratique du pouvoir politique dans un système républicain ».

A une nuance des affirmations précédentes, Ayissi (2011 : 1) a précisé:

« La chefferie traditionnelle apparaît comme une collectivité humaine qui joue, dans le vaste éventail des appareils administratifs intervenant dans la grande dynamique institutionnelle de l'État camerounais, les fonctions d'auxiliaire et d'ancillaire de l'administration et du pouvoir de l'État dans les quartiers, les villages ou les groupements ».

Au demeurant, il y a lieu de savoir, pour cette recherche qui a adopté la pensée de Tingbé-Azalou (1987), si la chefferie traditionnelle peut-elle exister ou résister dans la commune depuis quatre siècles aux dispositions légales sans la croyance des communautés en une représentation sociale ?

En effet, la réflexion de Moscovici (1960 : 635) a permis de savoir que:

« les représentations sociales apparaissent comme des contenus organisés, susceptibles d'exprimer et d'infléchir l'univers des individus et des groupes. Les représentations sociales sont ... des systèmes cognitifs qui ont une logique et un langage particuliers, une structure d'implication qui portent autant sur des valeurs que sur des concepts, un style de discours qui leur est propre. Nous n'y voyons pas uniquement des opinions sur, des images de ou des attitudes envers, mais des théories, des sciences sui generis, destinées à la découverte du réel et à son ordination ».

Autrement, Herzlich (1969 : 24) a défini *« la représentation sociale comme un processus de construction du réel :... la représentation intéresse d'abord par son rôle dans la construction de la réalité sociale ».*

Ainsi, *« au sens large, la représentation désigne une activité mentale : rendre présent à l'esprit un objet ou un événement absent. Elle peut être considérée comme un mode de connaissance de la réalité »* (Pfeuti, 1996 : 3).

Cette définition, il faut la rappeler, est renforcée par Herzlich (1972 : 306), qui a insisté sur le fait que *« La représentation est une construction mentale de l'objet, conçu comme non séparable de l'activité symbolique d'un sujet ».*

A la lecture des nombreux travaux sur les représentations, on relève comme Doise (1985) et Pfeuti (1996 : 3) qu'il est difficile de dégager une définition commune des auteurs qui utilisent la notion de représentation sociale.

Cette difficulté tiendrait, selon Moscovici (1976 : 39), *« à sa position mixte au carrefour d'une série de concepts sociologiques et d'une série de concepts psychologiques »*, raison pour laquelle il sera fourni ici quelques éléments afin de mieux situer le concept de représentation sociale.

A cet égard, Jodelet (1994 : 362) a, quant à elle, vu dans la représentation sociale :

« une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun, dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs et fonctionnels socialement marqués. Plus largement, il désigne une forme de pensée sociale.

Les représentations sociales sont des modalités de pensée pratique, orientées vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social, matériel et idéal. En tant que telles, elles présentent des caractères spécifiques au plan de l'organisation des contenus, des opérations mentales et de la logique ».

C'est dans cette logique que Doise (1985), a défini les représentations sociales comme *« des principes générateurs de prises de positions liées à des insertions spécifiques dans un ensemble de rapports sociaux et organisant les processus symboliques intervenant dans ces rapports ».*

Ainsi, Abric (1994 : 64) a estimé que *« la représentation est le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe reconstitue le réel auquel il est confronté, et lui attribue une signification spécifique ».*

Malgré les définitions multiformes, Abric (1994 : 35) et Pfeuti (1996 : 4) ont, distinctement, affirmé :

« Il n'existe pas de consensus en ce qui concerne la nature exacte des éléments qui constituent une représentation. Cependant, la plupart des auteurs s'accordent à dire que la représentation est un univers de croyances, d'opinions, d'attitudes organisées autour d'une signification centrale ».

S'agissant de cette signification centrale, Catanas (2003 : 2) et Jouet Le Pors (2006 : 3) l'ont considéré comme un noyau central ou dur qui dans la zone de recherche est symbolisé par laalebasse fermée du roi Houégbadja (*Hwuegbaja ka nu su do*) matérialisée par le Trône et en des périphériques qui s'illustrent par une organisation hiérarchique et les différents rites qualifiables d'habitus si l'on se réfère à la pensée de Bourdieu (1974).

C'est à la lecture des réalités littéraires et empiriques qu'enfin, la présente recherche fait sienne la pensée de Moscovici (1984 :10-11) dans les dimensions où pour ce dernier :

« une représentation sociale est un système de valeurs, de notions et de pratiques ayant une double vocation. Tout d'abord, d'instaurer un ordre qui donne aux individus la possibilité de s'orienter dans l'environnement social, matériel et de le dominer. Ensuite d'assurer la communication entre les membres d'une communauté ».

Par ailleurs, ces explications de différents concepts sont corroborées par le schéma suivant.

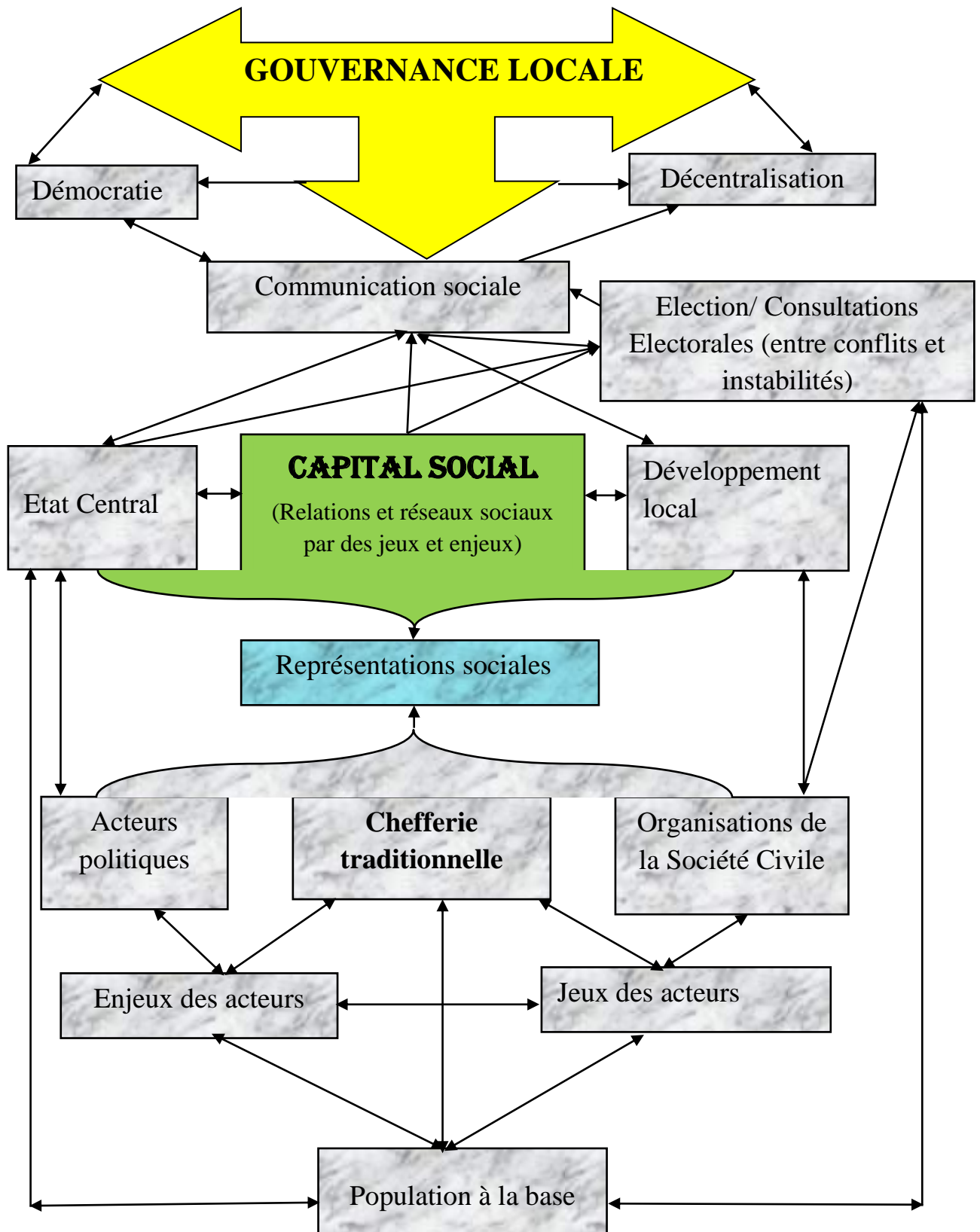


Figure 1 : Schéma du cadre théorique
Source : Agbandji, 2013.

I.1.2.2- Revue critique de la littéraire

Malgré les critiques sur l'usage négatif du capital social, la plupart des travaux s'accordent sur ses effets positifs ; car, il facilite la possession et le déploiement des relations des acteurs et semble de ce fait être un ferment évident au développement local. L'existence d'un lien certain entre capital social et développement a été approfondie dans la littérature.

La recension des écrits fait l'état des connaissances. Elle permet d'appréhender toute la portée des concepts et de découvrir les théories les plus explicatives afin de faire ressortir les aspects du problème dont certains échappent à l'analyse par rapport au contexte de la recherche. Il convient alors d'évaluer les différentes approches socio-anthropologiques portant sur les concepts afin de mieux les élucider. Ainsi, plusieurs niveaux de réflexions ont toutefois retenu l'attention. Il ressort cependant de la documentation que les premiers scientifiques qui ont travaillé sur la notion de capital social sont partis de plusieurs approches analytiques qui sont jusque-là restées encore d'actualité.

Le cas le plus référencé est Hanifan (1920) qui a, tout juste, utilisé le concept capital social en matière d'éducation, sans l'avoir approfondi, ni donné un sens scientifique.

« Le capital social désigne l'ensemble des normes et réseaux qui facilitent l'action collective » (Woolcock et Narayan, 2000). Cette définition courante du capital social fait ressortir deux de ses dimensions essentielles. La première est liée aux normes et valeurs (ou ensemble de règles informelles) qui régissent les interactions entre acteurs. La seconde détermine le capital social par ses caractéristiques structurelles.

Le capital social désigne alors, dans ce cas, le cadre formel au sein duquel s'établissent les relations entre les acteurs. Ainsi défini, on conçoit le capital social comme l'ensemble des institutions formelles, informelles ou non formelles (entendues ici au sens large, règles ou cadres d'action des agents) qui facilitent la coopération entre acteurs en vue de mener des actions finalisées. Cette conception du capital social revient d'une certaine façon à intégrer les facteurs sociaux aux actions individuelles selon les mêmes auteurs suscités.

Les travaux de ces auteurs sont parmi les plus significatifs sur le capital social. Pour l'essentiel, ces apports consistent à formuler une théorisation de l'action rationnelle centrée sur des déterminants sociaux. Coleman (1988) a introduit le concept de rationalité en sociologie à travers l'analyse du capital social. Il présente le capital social comme une forme particulière de capital qui rend possible l'action sociale. Le capital social est donc à l'origine des relations développées entre les acteurs. Sa vision fonctionnaliste l'a amené à considérer les effets du capital social. Il

distingue les manifestations du capital social à travers les droits et les obligations relevant d'un environnement social marqué par la confiance, la capacité de circulation de l'information au sein de la structure sociale, puis l'existence de normes et de sanctions qui s'imposent aux membres d'une communauté.

D'autres travaux abordent le capital social sous l'angle des ressources (Lin, 1995, 2001). Suggérant d'intégrer le capital social dans une théorie générale des ressources, ce dernier l'a défini comme « *une richesse potentielle incorporée dans la structure sociale et qui peut être (mais ne l'est pas nécessairement) mobilisée en cas de besoin* ». Le concept de capital social recouvrirait ainsi à la fois des ressources existantes et latentes liées à un réseau relationnel stable plus ou moins activé. Cette conception rejoint celle adoptée par Bourdieu (1980 : 2) pour qui :

« le capital social que possède un agent particulier dépend de l'étendue du réseau des liaisons qu'il peut effectivement mobiliser et du volume du capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est lié ».

En cela, Putnam (1995, 2000) a considéré comme capital social la participation de l'individu aux activités de groupes.

Alors que Coleman (1988) le situe au plan individuel, certains auteurs (Putnam, 1993; Fukuyama, 1995) l'ont élu à un niveau collectif au contraire de Callois et *al.*, (2006 : 4). Ces derniers ont mis en exergue le caractère mixte du capital social en précisant que:

« Le capital social est donc un ensemble de caractéristiques sociologiques qui permettent d'accéder à des ressources (au sens large : information, services rendus etc.). Tel que défini, il peut s'appliquer, soit à des individus (auquel cas la définition ci-dessus est directement opérationnelle), soit à des groupes d'agents ».

Ainsi, le capital social n'est autre chose que, comme précisé plus haut, « *l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance* » (Bourdieu, 1980 : 2).

Selon Perret (2011: 5) :

« deux grandes approches du capital social peuvent être distinguées : une approche en termes de valeurs et de normes (dimension subjective du capital social) et une approche en termes de réseaux relationnels. Ces différences d'approches se retrouvent dans la distinction entre : le capital social cognitif, c'est-à-dire les processus mentaux des individus, les valeurs, les normes, les croyances etc. qui prédisposent les agents à la coopération et le capital social structurel, c'est-à-dire les structures (organisations) dans lesquelles agissent les agents. Il distingue également deux formes de capital social interdépendantes : le capital social gouvernemental (institutions ou organisations mises en place par l'Etat ou le secteur public) et le capital social civil (organisations émanant de la société civile)».

Pour renchérir ces idées, Woolcock et Narayan (2000) ont précisé que le capital social gouvernemental et celui civil sont dans certains cas complémentaires ou substituables. Par exemple :

« la substitution du capital social civil au capital social gouvernemental s'opère lorsque le fonctionnement de l'Etat est défaillant. On observe ce phénomène en situation de conflit violent (i.e. guerre civile) où les groupes dominants font valoir leur pouvoir. A l'inverse, une complémentarité entre capital social gouvernemental et civil s'instaure lorsque l'Etat accomplit sans perturbation sa fonction de gouvernance ».

En l'espèce, les liens entre les structures gouvernementales et civiles renforcent ce que Tingbé-Azalou et da Cruz (2010 : 2) ont appelé « *la cohésion sociale* ». Dans le même ordre d'idée, Putnam (1993) a développé que « *l'engagement civique renforce la stabilité des institutions étatiques de la même façon que les institutions gouvernementales créent un environnement favorable à l'engagement civique* ».

Le capital social est une notion « *fourre-tout* » comme l'a mentionné Sirven, (2003 : 132). Le sentiment globalisant du mot « social » complique et captive davantage l'usage du concept « capital social » que cette thèse qualifie d'idée polymorphe.

Pour Ponthieux (2006 : 3), le concept est relativement séduisant :

*« Par l'association du **capital**, qui évoque la richesse économique, et du **social**, qui renvoie, au moins a priori, au **non-économique**. C'est bien cet axe, qui va de l'économique au social et du social à l'économique, qui est la colonne vertébrale de ce concept ».*

De plus, cette conception recèle deux dimensions, l'une descriptive et l'autre analytique, voire explicative d'une partie de la réalité sociale.

Lorsqu'il est question du capital social, les travaux de Robert Putnam sont souvent cités. En effet, ses écrits ont fait beaucoup d'écho favorable à la propension du concept « capital social », autant dans la communauté scientifique que dans les médias. Son approche du capital social est plutôt originale et surtout opérationnelle puisqu'elle est centrée sur les communautés et non sur les individus qui le possèdent. Selon cet auteur, le capital social désigne « *les aspects de la vie collective qui rendent la collectivité plus productive, soit par la participation, la confiance et la réciprocité* ». Ainsi, plus une communauté compte d'associations de bénévoles, plus elle est en bonne santé. Ses membres se font davantage confiance et le sentiment d'appartenance à la communauté grandit, se traduisant notamment par une plus forte participation électorale.

Quant à Coleman (1988 : 98-99), il s'est servi du capital social comme d'un instrument permettant de transcender l'analyse micro et macro, en plaçant l'acteur et sa capacité à faire des choix dans sa définition. Selon lui, les individus font des choix en étant guidés par leur propre

intérêt. De ces choix résultent des actions et des rapports entre les individus qui conduisent à la construction de relations durables qui font à la fois office de structures sociales et de ressources pour l'individu. Il introduit alors la notion de réciprocité qui conduit vers le capital social. Ainsi, pour ce chercheur:

« [...] le capital social est défini par sa fonction. Il ne s'agit pas d'une entité unique, mais d'un ensemble d'entités qui ont deux caractéristiques communes : elles relèvent toutes d'un aspect de la structure sociale, et elles facilitent les actions des individus au sein de la structure. [...] La fonction qu'identifie le concept de capital social est la valeur des aspects de la structure sociale que les acteurs peuvent utiliser comme des ressources pour atteindre leurs objectifs ».

En somme, l'analyse macro (les structures) est entremêlée à l'analyse micro (choix individuels). Une des critiques à propos de cette philosophie du capital social repose justement sur les choix individuels. Dans l'entendement de l'auteur, tous les acteurs sont sensés faire des choix et tirer profit de leurs actions (Crozier et Friedberg, 1977 ; Friedberg, 1993 ; Amblard et *al.*, 1996). Mais cette assertion semble oublier que l'accessibilité à ces aspects de la structure sociale peut être fortement influencée par la qualité relative du capital social dont jouit l'acteur. Autrement dit, l'accès à un espace professionnel surtout politique est bien souvent influencé par le *status* (cette forme d'écriture est consacrée en sciences sociales pour émettre des idées sur le statut social d'une personne selon Henry Mandras) et le prestige professionnel, à la fois des acteurs membres du réseau, et ceux désirant y accéder.

Les travaux de Granovetter (1990 : 95-96) ont permis justement d'éviter la circonvolution qui limiterait la démarche analytique de cette recherche. Car, pour ce chercheur:

« L'action est toujours socialement située et ne peut pas être expliquée en faisant seulement référence aux motifs individuels ; deuxièmement, les institutions sociales ne jaillissent pas automatiquement en prenant une forme incontournable, mais sont construites socialement ».

Un des apports incontournables de cet auteur est sans contradiction la distinction qu'il fait entre les différentes relations composant le capital social. Ainsi, un réseau se compose potentiellement de liens forts issus de relations soutenues (par exemple des amis proches) et de liaisons plus distendues, donc faibles, avec des connaissances distantes. Un acteur bien pourvu en capital social aura des réseaux qui renforcent les liens forts de liens faibles diversifiés qui parfois ou souvent lui sont plus sincères et profitables et lui permettent d'atteindre facilement et de façon efficiente ses objectifs. C'est ce que l'auteur a appelé « *la force des liens faibles* ».

Les travaux de Lin (1995 : 701) ont d'ailleurs permis de mettre en évidence que « *le capital social résulte de l'investissement d'un individu dans ses relations avec d'autres* ». Il apporte également l'idée de la réciprocité des échanges dans un réseau d'acteurs. Sa contribution permet

donc d'enrichir la notion de réseau social, sans nécessairement qu'il soit question, selon cette thèse, du capital social.

Ces différentes contributions, dont aucune n'est parfaite, représentent des composantes essentielles à la compréhension de ce concept. Pour cette recherche, c'est l'hypothèse de Bourdieu (1980 : 2) qui, bien que difficile à opérationnaliser, est la plus complète, puisqu'elle tient compte de la construction sociale du capital social en lien avec les autres types de capitaux humain, symbolique, économique etc.

Selon son opinion, le capital social est :

« le seul moyen de désigner le principe d'effets sociaux qui [...] ne se laissent pas réduire à l'ensemble des propriétés individuelles possédées par un agent ».

Sur ce, les effets positifs du capital social sont classés en trois types de mécanismes : *« transmission d'informations, contrôle de l'opportunisme et capacité d'action collective ».*

De façon symétrique, les effets pervers du capital social sont étiquetés de trois manières: *« captation insuffisante des gains potentiels de l'échange, incitations insuffisantes et effets de collusion »* selon les deux auteurs suscités.

Ce rapprochement analytique des réflexions de Colman (1988) débouche sur des caractéristiques fonctionnelles et structurelles du capital social. C'est dans cette pétulance intellectuelle que Putnam (2000) a fait la distinction fondamentale entre cohésion interne à la région (identité forte, confiance, socialisation intense... mais aussi fonctionnement des institutions locales) ou *« bonding »*, et relations hors des communautés/territoires (liens faibles mais diversifiés, porteurs d'informations ou d'opportunités nouvelles) ou *« bridging »* (socialisation intense... mais aussi fonctionnement des institutions locales). Ce qui favorise une gouvernance qui induira un développement local réussi.

Les travaux de Granovetter (1973), puis de Burt (2000) ont démontré que l'élément crucial dans la recherche d'informations consistait souvent à avoir des contacts diversifiés et très complémentaires, matérialisés en général par des liens faibles et non redondants. Il existe toutefois un arbitrage selon la qualité de l'information souhaitée. Si les liens sont trop superficiels, la fiabilité et la précision des informations peuvent laisser à désirer. Lorsqu'un type d'information très précis est souhaité, des réseaux forts et denses seront davantage recherchés que des liens dispersés. Aussi, une transmission efficace d'informations pertinentes nécessite-t-elle un dosage précis de contacts forts et fiables, puis de contacts plus faibles mais diversifiés.

Les liens forts sont en particulier importants pour transmettre des connaissances et savoir-faire, à distinguer de l'information au sens strict, pour laquelle des liens faibles suffisent.

Ainsi, si la notion de « *capital social* » a un sens au niveau régional, ce ne peut être qu'en la scindant en (au moins) deux aspects : *bonding* et *bridging* selon Putnam (1993), Callois et Collin (2006 : 13).

Pour l'OCDE (2001), le capital social désigne :

« des réseaux (comportement objectif d'acteurs qui mènent une activité en association) ainsi que des normes, des valeurs et des convictions communes (dispositions et attitudes subjectives des individus et des groupes ainsi que les sanctions et les règles qui régissent les comportements, qui sont communes à un grand groupe) ».

Concernant le capital social, il est possible de distinguer trois catégories de conception selon Garrabe (2007 : 3):

« -une conception structurelle qui correspondrait à celle de Bourdieu (1980), pour qui le capital social est compris comme le réseau de relations dont dispose un individu du fait de son appartenance à un groupe social. Il s'agit pour lui d'un réseau à la fois hérité et constitué, mais dans ce cadre le capital social est perçu comme un simple maillage relationnel.

Une conception fonctionnelle, celle de Coleman (1988), pour laquelle, le capital social concerne ici les ressources contenues dans le réseau qui proviennent des liens des individus. Le capital social est alors le produit de réseaux.

Une conception culturelle correspondant à l'approche de Putnam (2000)

Le fait d'être en connexion avec d'autres acteurs, (ce qu'il appelle la connectivité) est porteur de sociabilité et donc de production économique et sociétale. La réciprocité inscrite dans cette idée de connectivité, implique confiance et démocratie ».

Le capital social concerne les réseaux coopératifs: les rapports qui les unissent, leurs relations internes et externes, ainsi que les normes qui les régissent. Certaines particularités le différencient d'autres concepts. Contrairement au capital humain qui tend à être la propriété d'un individu, le capital social est avant tout considéré comme une variable relationnelle, à savoir qu'il prend sa forme dans les relations entre les personnes, individus, groupes ou communautés. Il se rapporte à la famille, à l'école, à la collectivité, à l'entreprise, aux entités administratives et autres institutions nationales ou infra-nationales. Il peut aussi porter sur les différents groupes qui composent la société civile et qui se définissent par le sexe, la profession, la langue ou l'ethnie.

Pour Woolcock (1998 : 12), on peut distinguer plusieurs niveaux de liens:

*« Des liens d'attachement (bonding), propres aux relations familiales, ou aux groupes ethniques ;
· des liens d'acointance (bridging), relatifs aux amis, collègues, associés ; et,*

· *des liens de contact (linking), concernant les liens sociaux élargis, relatifs au pouvoir, à la richesse par exemple* ».

Selon Grandelis (2007 : 19), on distingue trois niveaux du capital social :

- « *Capital social groupal ou de bonding* ;
- *Capital social communautaire ou de bridging* ; et,
- *Capital social d'échelle ou de linking* ».

En somme, le capital social groupal ou *bonding* renvoie aux relations horizontales et intragroupes qui renferment les relations familiales et amicales. Quant au capital social communautaire ou *bridging*, il concerne plus les relations sociales de types méso, intergroupes et cela au niveau communautaire, soit avec le monde extérieur dont ces derniers appartiennent à différentes communautés. Enfin, le capital social d'échelle ou de *linking* renvoie à la capacité (pouvoirs et ressources) qu'ont les acteurs à influencer le cours d'un évènement.

En dépit du travail amorcé, le capital social demeure un concept «scientifiquement controversé».

Selon Baudassé et Montalieu (2006) :

« il reste cependant un problème dans le concept capital social qui est que celui-ci est hétérogène, en ce sens qu'il comporte des éléments qui peuvent être négatifs (clientélisme, népotisme), copinage trop poussé entre les élites qui aboutit à un contrôle insuffisant des uns par les autres, voire une dérive mafieuse ».

Cette induction des effets négatifs du capital social est mise en exergue dans l'écrit de Agbandji et al., (2013 : 14-15) relativement à la promotion professionnelle interne à la Police Nationale au Bénin.

En effet, pourquoi s'attarder sur cette idée qui n'est, après tout, pas nouvelle en soi?

Certains économistes s'opposent à l'expression « *capital social* » pour deux raisons.

D'une part, l'idée de « capital social » est perçue comme une notion vague et *englobante* selon la théorie économique de Callois et Colin (2006 : 4).

Alors, le capital social est-il vraiment un concept utile pouvant répondre aux nombreux défis économiques et sociaux auxquels font face les sociétés d'aujourd'hui?

Face à cette question Baudassé et Montalieu (2006) ont déclaré :

« en mettant l'accent exclusivement sur des aspects économiques, on risque de négliger certains aspects sociaux majeurs et plus généraux qui contribuent au bien-être général et qui sont tout aussi essentiels au bon fonctionnement des sociétés ».

D'autre part, le capital social semble opérationnel dans un cadre élargi en contribuant notamment au bien-être. Selon Coté et Helliwell (2002), il est impératif que le cadre institutionnel crée un

environnement favorable afin que tous les citoyens aient la possibilité de prendre une part active dans la société. Les notions d'inclusion sociale et d'accès au capital humain et social de qualité sont importantes. Si un trop grand nombre de personnes ont le sentiment d'être exclues des fruits de la croissance économique ou de la société en général, cela pourrait avoir des répercussions négatives sur le développement local durable. En ce sens, les gouvernements locaux peuvent avoir un rôle à jouer en éliminant certaines barrières et en créant des amortisseurs sociaux servant de tremplin vers de nouvelles perspectives plutôt que vivre en dépendance.

Bien que l'importance du capital social demeure une donnée de grande taille, le besoin de s'intéresser à la qualité des réseaux éducatifs et communautaires ainsi qu'aux relations qui les régissent devient une évidence. En fait, tous les individus n'ont pas un accès égal au capital social. Raison pour laquelle Bourdieu (1994) a abordé le capital social en lien avec celle de :

« la famille également perméable à la logique économique car elle a un patrimoine qui unit ses membres mais qui peut aussi les diviser en créant une concurrence entre eux. La famille doit donc imposer des conduites à ses membres, notamment à travers le capital social familial, pour maintenir cette unité ».

Dans cette même dynamique Bubloz (2001) a précisé que *« par ses caractéristiques et son fonctionnement, la famille est une source, un utilisateur et un créateur de capital social. Le concept de capital social permet de fédérer différentes idées qui existaient déjà sur la famille ».*

Selon le même auteur, on doit continuellement s'adapter à l'évolution des structures et des opportunités qui caractérisent les conditions dont on a hérité et dans lesquelles on vit.

Cette adaptation se traduit par des accumulations diverses de capital humain. Par exemple, les enfants de parents se situant en bas de l'échelle sociale ont une position moins avantageuse et peuvent souvent être à la dérive ou être poussés par leur situation difficile vers des voies d'adaptation sociale et culturelle puis d'accumulation de capital social moins prometteur (Hagan et al., 1996).

En revanche, l'évidence du contraire est sans discussion, en dehors de très rares exceptions surtout qu'on est en sciences sociales où rien n'est figé.

La notion de capital social permet de faire ressortir les interactions, de les analyser et de les gérer au décryptage de l'approche très descriptive, peu opérationnelle et évasive de certains auteurs.

Alors, pour qu'un acteur bénéficie d'un capital social, trois conditions doivent être vérifiées (Adler et Kwon, 2002):

« 1/ il doit disposer de l'opportunité d'entrer dans des transactions sociales (les connections du réseau social) ;

- 2/ les membres du réseau social doivent être motivés pour agir en faveur de l'acteur ; et,
3/ ils doivent avoir la capacité de le faire ».

Premièrement, les membres du réseau peuvent utiliser leurs relations sociales pour générer de l'information qui est utile pour eux-mêmes ou pour le groupe. Ce phénomène a été décrit à travers les recherches au niveau individuel, du groupe ou des entreprises (Domhoff, 1983 ; Palmer, 1983 ; Useem, 1980).

Deuxièmement, les relations sociales peuvent aussi induire des pressions de type normatif (Granovetter, 1973). De la même façon, des relations sociales régulières permettent aux acteurs de surveiller les relations économiques et les comportements sociaux.

Troisièmement, grâce à ses relations sociales, un membre du réseau peut profiter d'une influence et d'un pouvoir plus ou moins fort (Adler et Kwon, 2002).

A côté de ces aspects privilégiés, il existe aussi des facettes négatives du capital social qui sont moins mises en exergue dans les recherches en management bien qu'elles n'en existent pas moins pour autant. Ces conséquences négatives sont principalement au nombre de quatre (Portes, 1998 : 15) :

- « -l'exclusion des **extérieurs** au réseau social ;
- des demandes de solidarité ou d'entraide excessives entre les membres du groupe ;
- une restriction de la liberté individuelle ; et,
- des normes qui freinent la réussite et le développement personnel des membres du groupe ».

Selon Putnam (1993), en présence du capital social, les tentatives des gouvernements à décentraliser et à régionaliser leur autorité réussissent mieux. Un autre avantage et non des moindres de ce concept est que les communautés qui bénéficient d'un capital social élevé parviennent facilement et mieux à trouver des solutions à leurs problèmes collectifs par l'innovation civique ou l'adaptation. Ils dépendent ainsi moins des programmes mis en place par les gouvernements et dirigés par des bureaucraties (Weber, 1922 ; Putnam, 1993 ; Crozier, 1964). Fukuyama (1995) abonde aussi dans le même sens. Pour lui, « les sociétés à faible niveau de confiance collective tendent à avoir des économies moins dynamiques que celles qui ont des niveaux de confiance collective plus élevés ».

S'il est vrai que dans les relations interpersonnelles, la confiance que les acteurs accordent en général aux autres est très faible, il n'en demeure pas moins vrai que les acteurs souvent marginalisés ne développent pas avec le groupe des relations de confiance, d'entraide et de solidarité qui leur permettent de remédier aux carences des structures officielles.

Partant, le capital social de par son esprit, peut s'appréhender à plusieurs niveaux.

Ainsi, pour Coleman (1988) le capital social de type I est celui incorporé. Pour lui, c'est l'ensemble des bonnes manières acquises à travers le processus de socialisation.

Ensuite, le capital social de type II découle de l'interaction sociale entre deux individus. C'est le capital social explicité par Bourdieu (1980). Cet individu peut avoir plusieurs réseaux parental et amical, lui permettant de jouir d'un capital de confiance, de connaissances et de reconnaissances afin d'obéir aux règles de la solidarité.

Outre la position de ce dernier, Putnam (1993) a mis l'accent sur le capital social collectif dont la particularité est qu'il fait de valeurs partagées, de droits et d'obligations qui existent dans une famille ou dans une association, il est différent du capital social entre deux individus.

Pour clore ce débat sur les niveaux de capital social, il est à retenir de Putnam (1993) ; Fukuyama (1995) que le quatrième type de capital social est celui qui existe au sein d'un pays ou d'une nation. Ce type de capital social traduit la confiance que les citoyens fondent au profit des institutions de leur pays. Il exprime aussi le niveau de confiance que les citoyens ont de l'application des règles et normes de leur administration publique. L'existence de ce capital social dans une société permet le civisme, la responsabilité, la transparence, la démocratie. C'est un facteur déterminant du développement économique et social qu'ont clamé distinctement ces auteurs sus-cités.

Cette réflexion des auteurs énumérés ci-dessus est confortée par la vision de Bevort (2003: 2) qui a précisé :

« l'extension de la citoyenneté augmente le nombre de gens qui se considèrent politiquement compétents. Pour le dire en gros, le développement de la modernité et le développement des associations vont de pair, contre l'image des associations comme survivance de logiques communautaires face à des logiques de plus en plus sociétales. Bref, le capital social est ici vu comme un ingrédient de la démocratie ».

Pour consolider ce point de vue, Ndong, Ebene et Joanna (2006) ont pensé que l'idée centrale du concept de capital social est que *« les réseaux et les normes de comportement qui y sont attachés ont une certaine valeur »*. Cette valeur est double, puisque le capital social est une richesse à la fois pour les membres (individus) du réseau et pour l'ensemble de la société.

Ainsi, Ponthieux (2003: 2), s'est interrogée sur l'idée, plus novatrice, qui consiste à voir *« la sociabilité, la participation associative, les normes et les valeurs comme un bloc, qui constituerait, au niveau macro-social, un stock expliquant les phénomènes économiques et sociaux »*.

A l'analyse du jeu des acteurs dans l'organisation prônée par Crozier et Friedberg (1977) au regard des intérêts et de l'égo de l'individu, cette thèse s'inscrit dans la dynamique de Addi (2004 : 3), qui a écrit que:

« la logique méthodologique que renferme le capital social est en rupture totale avec la notion durkheimienne de conscience collective qui dissout l'individu dans cette totalité organique qu'est la société posée comme réalité sui generis. Autrement dit, du fait des dynamiques conflictuelles que la notion de capital social recèle et du support individuel qu'elle mobilise, elle est incompatible avec la méthodologie de l'approche structuraliste ou durkheimienne présupposant l'intégration sociale sur la base d'une obéissance aveugle à des règles par des individus désincarnés et substituables les uns aux autres, formant une entité homogène ayant ses propres lois de fonctionnement ».

Dans la vie sociale, le capital social peut être le moteur d'un esprit de coopération et de solidarité entre les membres d'une communauté ou d'une organisation (Coleman, 1988). Le capital social qui existe dans une société peut s'effriter et disparaître en raison des changements socio-économiques politiques ou culturels.

Bourdieu (1994 : 139) a, quant à lui, souligné le rôle joué par la famille qui est le résultat « d'un véritable travail d'institution, à la fois rituel et technique, visant à instituer durablement en chacun des membres de l'unité instituée des sentiments propres à assurer l'intégration qui est la condition de l'existence et de la persistance de cette unité ». Ceci se matérialise dans l'esprit de famille qui est « générateur de dévouements, de générosités, de solidarités » (Bourdieu, 1994 : 140) et qui fait que les membres de la famille se comportent comme un sujet collectif et non comme un simple agrégat d'individus.

Cette force que déploie la famille dans la consolidation de la société se consolide au niveau de Putnam (1996) qui a souligné le déclin du capital social dans la société américaine. Selon l'auteur, ce déclin serait dû aux contraintes du mode de vie moderne qui privilégie l'individualisme. Malgré les critiques de certains penseurs, il faut reconnaître que son analyse du capital social renseigne sur l'utilité de la bonne qualité des relations et des échanges interpersonnels pour le développement économique et social d'un pays.

La gestion du capital social devient donc un facteur de régulation de l'ordre social. Les agents à capital économique élevé, désireux d'acquérir de la considération et du prestige social, vont répondre aux besoins financiers des plus pauvres au plan économique.

Le capital social renvoyant aux ressources issues des relations sociales plus ou moins institutionnalisées peut exister sous trois formes distinctes selon Landry, Amara et Lamari (2001: 65) qui ont choisi :

- « la confiance : variable dépendante du temps et de la fréquence des relations entretenues ;
- les normes : elles sont établies en fonction de la nature des échanges dans le temps ;
- les réseaux : Ils sont formés par les acteurs lors de leurs interactions avec d'autres individus grâce à une communication efficace et fiable ».

Outre ces différentes catégorisations du concept, Bensahel-Perrin et Stieven (2008 : 5) ont mis en exergue le capital social formel et celui informel. Pour eux :

« le capital social formel est accessible à tous, indépendamment des caractéristiques personnelles. Le capital social informel correspond à un échange à travers les institutions et réseaux informels. Ses formes concrètes sont, entre autres, le clientélisme et l'utilisation de ressources publiques à des fins privées. La co-existence des relations formelles et informelles du capital social ne suppose pas obligatoirement une complémentarité et en l'absence d'institutions publiques efficaces, le rendement social du capital social informel pourrait devenir négatif ».

Raison de plus, il faut faire une distinction entre capital social et capital humain afin de pouvoir mieux orienter le niveau de discussion de cette thèse.

Schuler (2001 : 21) a levé toute équivoque. Pour l'auteur le capital humain comprend les « connaissances, les aptitudes, les compétences et les autres attributs, réunis chez les individus » au contraire du capital social qui fait référence aux atouts réticulaires, à la manière dont ces derniers s'articulent afin de permettre aux individus d'atteindre leurs objectifs.

Fort des acceptions de Bourdieu (1980) et de Putnam (1999), il appert que la présente recherche ne peut obvier le caractère réticulaire du capital social pour traiter un sujet relatif à la gouvernance locale dont « les facteurs de développement endogènes et les causes de succès ou d'échec des territoires ou d'entreprise sont quasiment toujours à chercher du côté des hommes et de leurs organisations » (Godet, 2007).

L'évidence de cette réflexion permet d'affirmer que ce sont les hommes qui font et défont selon les représentations sociales qu'ils ont des choses. C'est ainsi que le capital social malgré toutes les caractéristiques positives qui lui sont connues en littérature, se transmue sur le terrain de la présente recherche qu'est la commune d'Abomey, une ville où les empreintes historiques et sacrales sont encore prégnantes dans les mœurs quotidiennes de sa population. Les résultats empiriques en donneront les preuves au niveau des pages situées plus loin.

Dès lors, une exploration du concept de représentations sociales s'impose dans l'optique d'arrimer les théories aux réalités de terrain. En l'espèce, quelle réflexion peut-on alors mener relativement à cette notion qui vient enrichir une recherche sur le capital social ?

Fort de cela, Angeon et Callois (2006 : 10) ont précisé que, le capital social présente « des effets positifs et négatifs ». Toutefois, il est indispensable pour cette thèse d'élucider les différentes

perceptions des auteurs sur le capital social afin de faire appréhender les imbrications réelles entre capital social et représentation sociale.

Dans un contexte où l'« *endogenité* » a une grande ampleur, les représentations sociales transforment les perceptions, les comportements et les modes de vie des citoyens. Toutefois, elles participent à la métamorphose de la gouvernance en faisant fléchir le capital social de certains acteurs et en augmentant pour d'autres.

Selon Moscovici (1961 : 66) les représentations sociales sont des « *univers d'opinions* » propres à une culture, une classe sociale ou un groupe et relatifs à des objets de l'environnement social. C'est pour cette raison que Vidaller (2007 : 2 -3) donne de plus amples informations sur cette notion :

« Une représentation est constituée d'un ensemble d'informations, de croyances et d'opinions à propos d'un objet donné. Il s'agit d'un ensemble d'éléments cognitifs relatifs à un objet social. Les représentations peuvent se décrire selon quatre caractéristiques : elles sont organisées, partagées, collectivement produites et socialement utiles. Leur construction, se caractérise par les processus, d'objectivation et d'ancrage.....Les représentations sociales ont une histoire comme toute construction sociale ».

Dans cette même perspective Boucher (2008 : 1) a explicité le concept de représentations sociales qui est considéré comme :

« le résultat d'un processus interactif. En interaction avec les facteurs personnels, il agit tantôt comme un facilitateur tantôt comme un obstacle à la participation sociale des personnes. Cette influence se mesure dans la réalisation des habitudes de vie que ce soit le travail, l'éducation ou encore les relations interpersonnelles ».

Autrement dit, pour Doise (1992 : 1) « *la signification d'une représentation sociale est toujours imbriquée ou ancrée dans des significations plus générales intervenant dans les rapports symboliques propres à un champ social donné* ».

Il a ainsi mis en exergue trois sortes d'imbrications ou d'ancrages dont l'essentiel à retenir se présente comme suit :

«-une première sorte porte sur l'intervention de croyances ou valeurs générales, (...) la croyance dans un monde juste ou dans l'égalitarisme, qui peuvent organiser nos rapports symboliques avec autrui. (...) tout le monde les partage de la même manière, mais qu'elles sont censées intervenir dans un grand nombre de relations et évaluations sociales ;

-Une autre sorte d'ancrage porte sur l'imbrication des représentations sociales dans la manière dont les individus se représentent les rapports entre positions ou catégories sociales ; et enfin,

une troisième sorte d'ancrage est analysée lorsque le chercheur établit un lien entre RS et appartenances ou positions sociales (...) l'hypothèse que chaque insertion sociale partagée (...) donne lieu à des échanges et expériences (..) qui modulent les représentations pertinentes ».

Pour comprendre le monde environnant, les individus ont besoin de cadre de référence, de normes sociales pour se situer et développer des relations. Selon Doise (1992), « *une représentation sociale consiste toujours à ancrer nos connaissances dans un monde de valeurs sociales hiérarchisées résultant des positions asymétriques occupées par des groupes et individus dans un champ social* ».

Pour renchérir le point de vue antérieur Billiez et Millet (2001) ont affirmé:

« les représentations sociales sont donc des savoirs qui jouent un rôle dans le maintien des rapports sociaux; en même temps qu'elles sont façonnées par eux, elles véhiculent directement ou indirectement un savoir sur ces rapports. Cette imbrication des représentations dans le tissu des rapports sociaux est souvent méconnue des acteurs sociaux ».

Elles se constituent de toutes sortes d'expériences et d'informations, reçues et transmises par la tradition, l'éducation et la communication sociale.

Il s'agit donc d'une connaissance socialement élaborée et partagée qui concourt à la construction sociale de la réalité. Jodelet (1991 : 36) a également complété:

« des systèmes d'interprétation, régissant notre relation au monde et aux autres, [qui] orientent et organisent les conduites et les communications sociales, [--] phénomènes cognitifs engagent l'appartenance sociale des individus par l'intériorisation de pratiques et d'expériences, de modèles de conduites et de pensée »

Enfin, pour Catanas (2003 : 2) :

« dans l'ensemble de la représentation, les éléments cognitifs entretiennent des liens étroits et constituent un noyau de signification ; certains de ces éléments occupent une place centrale, d'autres sont positionnés de façon plus périphérique ».

En apport à cette réflexion, l'explication de l'auteur sur les deux facettes qu'il a supposé être les composantes de la représentation sociale se présente de la façon suivante :

► **le noyau central :**

Le noyau central ou noyau dur de la représentation est marqué par la mémoire collective du groupe, mais aussi, par le système de normes auquel il se réfère. Il y a une homogénéité du groupe au niveau de ce noyau central. Ce noyau a pour fonction de générer la signification de la représentation et de déterminer son organisation. Stable et cohérent, il résiste aux changements et assure la permanence de la représentation.

Ces caractéristiques sus-précisées par l'auteur répondent parfaitement à ce qu'est le trône de *Danxome*, le pouvoir dans la tradition, en clair la chefferie traditionnelle dans la commune d'Abomey. En cela, le roi est plébiscité dans la zone de recherche : « *Ahɔsu gbɛ dotɔ* », soit « *Roi, père de la vie* » ou encore « *Dada se mɛ do* » qui s'insinue « *Chef suprême, possesseur de*

l'esprit de soi ». Car pour arborer ce titre dans la dynastie royale d'Abomey, il faut subir le rituel des 41 lois instituées par le roi *Hwuegbaja* comme l'a signifié Alladayè (2008 : 15) au niveau de la catégorie A de sa caractérisation des clauses de ladite loi.

Déjà, la personne détentrice de ce titre de roi dans la zone de recherche bénéficie d'un plus de capital social que le maire, grâce à la représentation qui est, selon les croyances, les normes, les valeurs et le *cognitif* de la population, faite de lui par la société. En plus des capitaux individuel, honorifique, culturel et symbolique qui ne font pas l'objet de cette recherche, ce titre confère au titulaire du noyau dur ou central qu'est le trône de *bonding*. Car il est écouté et respecté par tous avec des possibilités réticulaires, puis il a de *linking* au sein de la population. Ces deux liens forts sont davantage renforcés par les communautés, fort de leurs représentations de ce qu'est le respect du sacre institué par l'ancêtre, en particulier, le roi *Hwuegbaja* ;

► **les éléments périphériques :**

Ils sont marqués par les expériences et les histoires des individus. Il y a une hétérogénéité du groupe de ces éléments périphériques. Ils ont pour fonction de s'adapter à la réalité concrète et protéger le noyau central. Ils sont en mouvement, évoluent et se transforment.

Les représentations sociales présentent plusieurs fonctions selon Beauchamp (2007 : 38) :

« -tout d'abord, elles permettent de comprendre et d'expliquer la réalité.

Elles permettent donc un échange social, une communication entre les individus d'un même groupe qui a acquis et intégré des connaissances lui permettant l'interprétation et la reconstruction de la réalité ;

- elles permettent donc à ce groupe d'acquérir une identité sociale et personnelle et donc la sauvegarde de la spécificité du groupe social d'appartenance ;

- les représentations sociales guident les pratiques et les comportements jusque dans leur finalité. Elles interviennent dans la définition de la finalité de la situation, permettant de déterminer la démarche cognitive, la structure et le type de communication des individus indépendamment de la réalité objective ».

Car même si le capital social est possédé par un individu selon Coleman (1988), il ne peut croître ou décroître que par rapport à un ou des ensembles d'individus agissant dans un système dénommé réseau, structure, institution ou organisation au regard des représentations sociétales. Ce qui, selon cette thèse, confère au capital social un caractère scientifique autant sociologique qu'anthropologique nécessitant une démarche méthodologique appropriée.

I.2-APPROCHE METHODOLOGIQUE

Cette thèse est conduite à travers la recherche sur l'épreuve du capital social à la gouvernance de la commune d'Abomey, ville d'emprises endogènes immergées dans une chefferie traditionnelle teintée d'une hiérarchie immuable actuelle, car, toujours présente dans l'esprit des communautés.

En effet, la présente recherche tente de valoriser une expérience de terrain relative à la gouvernance locale où cohabitent deux systèmes, l'un légal et légitime et l'autre royal et légitime ; à savoir :

- le pouvoir local étatique dirigé par un maire, représenté par des conseillers élus de quartiers ; et,
- le second traditionnel, fort, influent, ancré dans les familles.

Il s'agit alors de faire usage ; d'une part, des techniques et des outils de recherche ; et, d'autre part, des théories et/ou modèles d'analyse s'inscrivant dans une dynamique de développement local réussi, induit par la gouvernance locale tout en ressortant les effets concrets.

Par ailleurs, il convient de préciser que les présents travaux entrent dans la continuité de recherches antérieures effectuées lors de formations de troisième cycle à l'Université d'Abomey-Calavi du Bénin, sanctionnées par l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA).

A ce titre, le sujet traité en 2011 portait sur la participation des communautés au développement local à Abomey : Quels problèmes de communication ?

A l'issue de cette recherche, il est observé que la politique de communication s'est déployée dans un contexte d'insuffisance entre les différents acteurs concernés par le développement local dans la commune d'Abomey.

Outre cela, il est constaté que l'existence de canaux de communication sociale, surtout ceux traditionnels, n'a pas servi de levier à la participation communautaire dans la stratégie de gouvernance locale à Abomey.

L'expérience d'Abomey comme lieu d'ancrage de la recherche sur le capital social est due au fait que les travaux antérieurs ont permis de révéler des dissonances au détriment d'une efficience dans les « (...) *relations* (...) *d'inter-connaissance et d'inter-reconnaissance* » (Bourdieu, 1980 : 2) et d'une confiance dans la collaboration avec tous les acteurs de l'administration de cette commune. Cette zone de recherche regorge d'autant de potentialités que de pesanteurs sociales et historiques à annihiler dans l'optique d'une bonne

gouvernance qui sous-tendrait le succès du développement local pendant cette ère de décentralisation.

Les sujets abordés dans le cadre de cette recherche avec la population cible ont été axés sur des thèmes généraux portant sur :

- leur appréciation de la gestion municipale, des relations entre les autorités traditionnelles et la municipalité ;
- la place de l'ARCHA dans le développement, l'influence du « *Festival du Danxome* » sur le développement de la commune ;
- la question de fiscalité et taxes ;
- l'impact de l'action municipale sur leurs conditions de vie ;
- les critiques et attentes ;
- les propositions d'amélioration des collaborations, et ;
- la participation aux manifestations, etc.

Des enquêtes quantitatives, à l'échelle de la ville, à partir de l'administration d'un questionnaire, ont été réalisées.

L'organisation des entretiens et des discussions de groupes a permis de disposer de l'essentiel des informations souhaitées. Une base photographique et cartographique puis de figures est constituée pour apporter des illustrations à la réflexion.

Cette thèse mettant en exergue l'influence du capital social sur le développement de la cité historique d'Abomey, se propose de faire une analyse diachronique et synchronique de la gouvernance. Aussi, s'agit-il de capitaliser des démarches, les aspects positifs du capital social dans une logique de développement local ou deux pouvoirs diamétralement opposés se côtoient, s'entraident, s'harmonisent et s'évitent.

C'est à la faveur de cette réalité que Totin Vodounnon (2012 : 100) a mentionné que :

« Toute étude ou recherche conduit à un approfondissement et à une meilleure compréhension des phénomènes et des vécus observés sur le terrain. Elle s'avère pertinente par son contenu qui met en jeu des méthodes, des explications et des théories qui aident à comprendre les comportements humains et les processus sociaux. Elle nécessite une certaine rigueur dans le choix des techniques et outils d'investigation ».

Quant à Montcho (2012 : 89), il a annoncé que « *tout travail scientifique est bâti et que son caractère scientifique ne saurait aboutir si elle n'est pas sous-tendue par une démarche claire, concise afin d'atteindre des objectifs que l'on s'est fixé* ».

La présente recherche combine dans une approche socio-anthropologique les démarches qualitatives et quantitatives pour se loger dans la dynamique qui, selon Quesnel (1985), est :

« la distinction entre les différentes approches (qualitatif et quantitatif) ne s'opère plus ni par rapport à leurs échelles, ni par rapport à leurs modalités spécifiques de réalisation, c'est leur complémentarité qui apparaît à l'évidence et non plus leur opposition ».

I.2.1- La pré-enquête, la détermination du groupe cible et les enquêtes socio anthropologiques

Dans ce paragraphe, il sera expliqué la pré-enquête et identifié les groupes cibles. En outre, il sera mis en exergue la réalisation de l'échantillonnage et de l'enquête socio-anthropologique.

I.2.1.1- La pré-enquête et l'identification des groupes cibles

A travers cette rubrique, il est question d'exposer le déroulement de la pré-enquête, et de décrypter des groupes cibles.

❖ la pré-enquête

La pré-enquête encore appelée enquête préparatoire ou exploratoire permet, fort de la réflexion de Aktouf (1987), de « *constituer une problématique plus précise et surtout de construire des hypothèses qui soient valides, fiables, renseignées, argumentées et justifiées* », mais aussi de pré tester les instruments de mesure que sont les outils.

Ayant duré trente (30) jours (du 15 novembre 2010 au 15 décembre 2010) conformément à un calendrier établi, cette enquête exploratoire est exécutée afin d'entrer en contact avec les groupes et personnes cibles subodorés pour le présent travail. Elle a favorisé le contact avec les personnes ressources, les autorités et fonctionnaires de la mairie, des élus locaux, le roi, autres dignitaires de la cour royale et des acteurs jugés informateurs clés. Les différents acteurs cités sont testés selon une série de questions préparées et conçues suivant les objectifs arrimés aux hypothèses de la présente thèse.

Ici, il s'agit d'une phase de collecte, auprès des communautés, des informations nécessaires à la recherche. Les données primaires recueillies ont fait l'objet de traitement et d'analyse ayant favorisé le choix des techniques idoines et le réajustement des outils.

❖ l'identification des groupes cibles

Les cibles de cette recherche sont tous les acteurs qui interviennent à divers niveaux, directement ou indirectement dans le processus de développement de la cité historique. Sur ce, il est nécessaire de s'entretenir avec toutes les structures en charge du développement, les autorités communales, les élus locaux, les usagers des marchés, les diverses associations de jeunes et de femmes, les ONG, les conducteurs de taxi-moto, les autorités traditionnelles et religieuses. Ces

acteurs sont choisis pour avoir de plus amples informations sur le fonctionnement, le développement et la gouvernance de la commune d'Abomey. En plus de ces acteurs, les enseignants, les artisans, les étudiants, les ménages, sont ciblés afin de recueillir leurs points de vue sur la gestion de la commune parfois appelée de façon narquoise, la cité des *hwuegbajavi* (enfants de *Hwuegbaja*, le Roi Fondateur).

Le choix de ces acteurs s'explique par le fait qu'ils sont les principaux participants à la vie socio-économique et politique de la commune

I.2.1.2- L'échantillonnage et les enquêtes socio-anthropologiques

Cette rubrique se relative à l'enquête, aux techniques, aux outils et aux méthodes d'analyse.

❖ l'échantillonnage

La technique d'échantillonnage est selon Pires (1997 : 122) « *une petite quantité de quelque chose pour éclairer certains aspects généraux du problème* ».

Autrement dit par Savoie-Zajc (2007 : 2), « *l'idée de l'échantillon est intimement liée à l'idée de la transférabilité des connaissances qui seront produites par la recherche* ».

A cet effet, en raison de l'approche qualitative à utiliser dans cette recherche, la constitution de l'échantillon est faite à partir des informateurs privilégiés. L'échantillon de ces derniers sera fait sur la base des principes de diversification quant à l'entretien individuel, l'histoire de vie et le *focus-group*.

Dans l'optique de fonder davantage une scientificité à cette thèse, le choix non-probabiliste est opéré grâce à la technique statistique de détermination de l'échantillonnage de Schwartz (1995) en vue de conférer une nature quantitative à la recherche. Cette technique décryptée dans le tableau n° I permet de déterminer la taille de l'échantillon à questionner en se basant sur le RGPH₄ (2013).

Tableau n°I : Taille de l'échantillon

N°	Arrondissement	Population	$X_i - \bar{X}$	p=Eff(Arr)/Pop	q=1-p	Echantillon
		X_i				$n=z^2pq/d^2$
1	AGBOKPA	6.333	6.857	0,06	0,94	44
2	DETOHOU	5.720	7.470	0,06	0,94	44
3	DJEGBE	23.706	10.516	0,25	0,75	147
4	HOUNLI	19.334	6.144	0,2	0,8	125
5	SEHOUN	3.005	10.185	0,03	0,97	23
6	VIDOLE	26.353	13.163	0,28	0,72	158
7	ZOUNZONME	7.881	5.309	0,08	0,92	58
	Total (N)	92.332	59.644			599
	Moyenne 111(\bar{X})	13.190				

Source : Données du terrain, Agbandji 2013.

NB : $Z^2 = \Theta/100 \rightarrow Z^2 = \Theta/100 = \sqrt{1/N} [\sum (X_i - \bar{X})] / 100 = 1.96$ avec
 $d = 0.08$ de marge d'erreur

La recherche s'est appuyée, toujours pour plus de scientificité, sur ces résultats de technique statistique obtenus qui sont de nature quantitative pour utiliser la technique de choix raisonné afin d'opérationnaliser des techniques de nature qualitative expliquées plus loin.

Encore appelé échantillonnage typique ou intentionnel, le choix raisonné est une technique qui permet au chercheur d'avoir à l'avance une idée sur les personnes à choisir en vue d'avoir des informations fiables sur son sujet. Ce qui permet de déterminer les informateurs privilégiés des groupes cibles en ce qui concerne l'application des techniques qualitatives comme par exemple les entretiens structurés ou non, individuels ou de groupes à l'image du *focus-group* et de l'histoire de vie utilisés dans les enquêtes socio-anthropologiques.

Dans l'optique de respecter le résultat obtenu grâce à la technique statistique sus-indiquée, six cent soixante (660) fiches de questionnaire sont administrées (environ 10% d'augmentation).

De ce nombre, cinq cent cinquante-huit (558) fiches sont récupérées et 507 sont valides pour la recherche. Cela fait respectivement 84,54% et 76,85% des fiches distribuées et 90,86% de celles récupérées. Ces taux apparemment forts sont les résultats produits par suite de la mise en valeur du capital social. Car, des relations et des tactiques sont mises en œuvre sur le terrain de recherche. Entre autres tactiques, la plupart des questionnaires sont administrés et non déposés au sein de la population, et d'autres sont déposés aux directeurs de cours primaire et aux surveillants généraux de collèges ou de lycées. Il convient de préciser que l'écart de la récupération est plus prononcé au niveau des collèges et lycées. Relativement à la logique de validité, la minime différence de 9,14% (moins de 0,1%) constatée est issue des liens très faibles,

c'est-à-dire des relations aux amis des amis et surtout des rares élèves faisant partie de la cible. Il convient de le préciser, ne peut faire partie de l'échantillonnage que des personnes âgées au moins de vingt-trois (23) ans et ayant séjourné au moins pendant cinq (05) ans dans la commune d'Abomey, la zone de recherche.

❖ **l'enquête proprement dite**

Selon le lexique de sociologie, « *l'enquête est une procédure dont le but est de collecter des données sur le terrain. C'est aussi une méthode de recherche très utilisée en sciences sociales, qui trouve son origine lointaine dans les récits de voyageurs ou d'explorateurs* » (Alpe et al., 2007 : 104).

En dehors des descentes sporadiques sur le terrain pour des travaux reportés ou déprogrammés qui ont jalonné toute la durée de la recherche, l'étape de l'enquête proprement dite s'est déroulée en mars-avril-mai 2011, en octobre-novembre 2011, en février-mars-avril 2012, en juillet-août 2012, en mai-juin-juillet 2013, en octobre-novembre 2013 et en février-septembre et décembre 2014. Elle a duré plus de neuf (09 mois) au total, et a favorisé la collecte des données suite à une utilisation rationnelle des outils de travaux du terrain confectionnés au préalable et corrigés après la pré-enquête.

A l'actif de cette phase, il peut être retenu : l'administration du questionnaire à six cent soixante (660) individus par choix aléatoire simple, la réalisation de 27 jours d'observation les lundi matin qui est le 1^{er} jour de travail dans la semaine et de la présence aux couleurs, la ponctualité et l'absentéisme des agents et des autorités de la mairie. Aussi, est-il fait l'observation de huit (08) conseils communaux, de quatre (04) festivals de *Danxomé*.

En dehors des échanges informels, des observations et de la répétition d'entretien avec certains acteurs clés, la recherche a validé 507 fiches, 37 entretiens individuels et quarante-deux (42) personnes ayant pris part aux quatre *focus group*. Ainsi, le total de l'échantillon est chiffré à 586 personnes sur les 599 nombres résultant de la technique de Schwartz (1995). Ce chiffre représente un pourcentage de 97,83%.

I.2.2- Des techniques aux outils de la recherche

Pour atteindre les objectifs au bénéfice de la vérification des hypothèses de cette thèse, des techniques et des outils sont utilisés pour la collecte des données. De même, un recours est fait aux techniques, aux outils, aux théories et aux modèles pour le traitement et l'analyse des données empiriques afin d'aboutir aux objectifs.

I.2.2.1-Les techniques de collectes et d'analyse de données

Une technique est une méthode ou un processus ou encore une démarche qu'on utilise dans la concrétisation d'une intention.

❖ les techniques de collecte des données

En l'espèce, les techniques utilisées pour les collectes s'identifient, par : la recherche documentaire (à travers les fiches de lecture) ; l'observation (avec la grille d'observation) ; l'administration du questionnaire (à l'aide de questionnaire), l'entretien individuel, l'entrevue de groupe (*focus-group*) et l'histoire de vie (chacun au moyen d'un guide d'entretien spécifique).

➤ la recherche documentaire

La recherche documentaire, une démarche transversale dans cette recherche est à la réflexion de Aktouf (1987), un contexte qui « *consiste à répertorier et à consulter des documents, les plus spécifiques et les plus spécialisés possibles sur le sujet de la recherche* ». Autrement dit, cette méthode vise à amener le chercheur à s'imprégner davantage de la littérature (registres, rapports, séries statistiques, manuels, thèses...) relative à la thématique voire le sujet.

L'appréhension des productions scientifiques et littéraires existantes a contribué de façon significative à la circonscription de l'objet de recherche.

Différentes catégories d'ouvrages sont consultées dans divers centres de documentation, de même que dans les structures administratives des villes d'Abomey et de Cotonou.

Le tableau n°II situe sur les lieux et structures de documentation visités, ainsi que les natures de documents consultés.

Tableau n°II: Centres de documentation, nature des documents et types d'informations collectées

N° d'ordre	Centres de Documentation	Nature des Documents	Informations obtenues
01	PRODECOM, ANCB, PDM (OFL)	Mémoires, rapports, livres	Informations générales et spécifiques
02	Bibliothèques Centrale /UAC, FLASH, FADESP.	Livres, articles, mémoires, thèses.	Informations générales, spécifiques méthodologiques
03	DANIDA	Livres, rapports terrain	Informations globales sur le développement local, la gouvernance locale, la décentralisation et la communication
04	Mairie d'Abomey	Journaux, Actes administratifs, Rapports PDC	Informations générales relatives au développement local et la décentralisation.
05	Librairies Procure, SONAEC et BUFFALO	Livres	Informations générales relatives au développement local, la décentralisation, la gouvernance locale, le capital social, la représentation sociale, les réseaux sociaux et de méthodologie.
06	Internet	Mémoires, thèses, livres, articles.	Informations générales relatives au développement local, la décentralisation, la gouvernance locale, le capital social, la représentation sociale, les réseaux sociaux et de méthodologie.

Source : Données du terrain, Agbandji 2011.

Les documents de base sont analysés, surtout les PDC en rapport avec les discours des acteurs, les faits en comparaison aux constats sur le terrain et ce qui reste à faire. C'est en fonction de cela et de la nature qualitative qu'il confère aux travaux, que soutiennent de Ketele et Roegers

(2009) ont précisé que « *l'étude de documents est sélectionnée selon une stratégie bien précise et traitée comme une donnée de la recherche au même titre que les discours recueillis par l'interview* ».

➤ **l'observation**

L'observation consiste pour un chercheur à examiner son objet de recherche ou le milieu dans lequel le phénomène se produit afin d'en extraire des informations pertinentes. La présence effective du chercheur sur le lieu de la recherche, période pendant laquelle il examine les acteurs, les faits et les objets sur le terrain, est qualifiée d'observation directe. « *Le chercheur observe le groupe dans ces gestes, en train de vivre* » (Grawitz, 2001 : 527).

Pour Ghiglione et Matalon (1985 : 11) :

« l'observation peut être définie comme un regard porté sur une situation sans que celle-ci soit modifiée. Regard dont l'intentionnalité est de nature très générale et agit au niveau de ce qui doit être observé dans la situation, le but étant le recueil des données afférentes à la situation ».

Cette technique utilisée pour la présente recherche a, non seulement, décerné la nature qualitative à ce travail, mais aussi favorisé le suivi des mouvements (la venue et le départ du service) du personnel de la mairie d'Abomey, de sa manière d'accueillir les usagers et la façon dont le personnel assume sa prestation. De même, elle a permis la prise des vues au sein de la ville, de suivre et de constater les dysfonctionnements des conseils communaux et d'observer le déroulement des activités comme le « *Festival du Danxome* ».

➤ **l'entretien**

Selon Olivier de Sardan (2008 : 54) « *l'entretien reste un moyen privilégié, souvent le plus économique, pour produire des données discursives donnant accès aux représentations populaires, autochtones, indigènes, locales (dites parfois émiques)* ».

De même, l'entretien en recherche est pour Freyssinet-Dominjon (1997 : 145) « *un dispositif de face à face où un enquêteur a pour objectif de favoriser chez un enquêté la production d'un discours sur un thème défini dans le cadre d'une recherche* ».

Autrement, c'est la production des données à base de discours des interviewés. De nature qualitative, il favorise le recours au savoir ou au souvenir des personnes ressources et aide à l'accès aux représentations *émiques* (Ici, le terme est un adjectif invariable utilisé en ethnologie pour qualifier un point de vue qui s'appuie sur les concepts et le système de pensée propre aux autochtones) qui prennent forme au sein d'un groupe spécifique culturel, sociétal, politique ou idéologique.

Ainsi, il est l'une des techniques qui ont favorisé la collecte d'informations qualitatives auprès des personnes ressources comme les élus locaux, les maires et leurs adjoints, les cadres, les autorités communales et préfectorales, le roi, les notables, le personnel de l'ARCHA, les responsables d'ONG et de jeunesse de la commune d'Abomey.

➤ **l'histoire de vie**

L'histoire de vie est « *la recherche et la construction de sens à partir de faits temporels personnels c'est-à-dire relatifs à une personne, que, cette construction, ce récit, soit effectué par la personne elle-même ou par une ou plusieurs autres personnes* » (Pineau et Le Grand, 1993).

Relativement à cette recherche, cette technique, qui lui offre la nature qualitative, a favorisé la collecte d'informations sur la vie historique du cadre de recherche, de même que l'évolution et les reformes subies par la chefferie traditionnelle en vue de son adaptation diachronique aux changements social et politique qui surviennent dans la zone de recherche.

➤ **le focus-group**

Selon Moreau et *al.*, (2004), le *focus-group* « *est une technique d'entretien de groupe, un Groupe d'expression, qui permet de collecter des informations sur un sujet ciblé* ».

Réalisée avec des personnes concernées par un contexte, cette technique permet d'évaluer des besoins, des attentes, des satisfactions ou non, ou encore de mieux comprendre des opinions, des motivations ou des comportements. Elle sert aussi à tester ou à faire émerger de nouvelles idées inattendues pour le chercheur.

Cette technique, qui offre une nature qualitative à la présente thèse, a permis de faire le croisement des informations collectées dans la zone de recherche afin de la vérification de leur exactitude ou non pour conférer plus de scientificité au travail.

Il fait partie des techniques d'enquête qualitative par opposition aux enquêtes quantitatives reposant sur un questionnaire.

➤ **l'administration des questionnaires**

Selon Singly (2001), l'administration d'un questionnaire est « *la phase d'une enquête durant laquelle le questionnaire est soumis pour être complété aux individus faisant partie de l'échantillon* ».

L'administration peut se faire :

- en face à face (domicile, rue, point de vente,..) ;
- par téléphone ;
- par voie postale ;
- par internet ;
- par auto-administration.

Le choix du mode d'administration impacte le taux de réponses, les coûts, la qualité des réponses et les risques de subterfuge.

Pour ce travail, il est, surtout, utilisé les modes d'auto-administration et surtout celui de face-à-face. Ce qui a favorisé l'obtention d'un taux appréciable de réponses exploitables pour la présente recherche.

Cette technique confère, la nature quantitative aux présents travaux de recherche.

Réellement pour la présente thèse, il est utilisé cinq (5) techniques (revue documentaire, observation, entretien, *focus-group* et l'histoire de vie) qualitatives et une technique (administration de questionnaire) quantitative.

En somme, la présente thèse est de nature qualito- quantitative.

❖ **les techniques de traitement et d'analyse des données**

Cette phase se résume aux méthodes qui ont servi aux traitements des données.

➤ **les techniques de traitement**

Ici, il est question du dépouillement, de la codification et de la saisie des données au logiciel Word 2010, pour enfin déterminer les pourcentages et d'effectuer des tableaux ou graphiques avec le logiciel Excel 2010.

Pour ce qui est des données des entrevues, l'analyse des diverses réponses a favorisé l'agrégation et la synthèse des informations en vue de mieux se concentrer sur les objectifs fixés. Ces réponses sont relevées, codées et hiérarchisées suivant leur fréquence d'apparition dans l'ensemble de l'entretien. Certaines des nouvelles données obtenues sont matérialisées sous forme de représentations graphiques et d'autres sont soumises aux analyses grâce aux théories et aux modèles d'analyse.

➤ les théories et les modèles d'analyse

En plus des techniques qui ont servi d'analyse des données collectées, il est aussi utilisé des théories et des modèles dans l'optique de mieux examiner les données empiriques de cette recherche.

✓ les théories d'analyse

Une théorie d'analyse « *est un système élaboré à partir d'une conceptualisation de la réalité perçue ou observée et constitué par un ensemble de propositions dont les termes sont rigoureusement définis et les relations entre les termes posés peuvent être confirmées ou infirmées* » (Freyssinet-Dominjon, 1997 : 18). Dans cette dynamique, Van Campenhoudt (2007 : 254) a affirmé que la théorie est une « *interprétation d'un phénomène singulier ou d'un ensemble de même ordre, élaborée à l'aide de concepts et d'hypothèses susceptibles d'être confrontées à une observation ou à une expérimentation empirique* ».

Pour ce travail, quatre théories ont aidé à l'analyse de certaines données.

Il s'agit du capital social de Bourdieu (1980), de la bureaucratie de Weber (1922), de l'analyse stratégique (A.S) de Crozier et Friedberg (1977) et de celle de l'analyse des logiques d'actions (A.L.A) de Amblard et *al.*, (1996).

Ces quatre théories ont, chacune ou en tandem, servi aux analyses des trois (03) hypothèses supra-mentionnées.

• la théorie du capital social

Même si certains auteurs dont Hanifan (1920) ont utilisé le concept de « capital social » avant Bourdieu (1980), ce dernier est le premier auteur qui a conféré une théorie élaborée à cette complexe et vague idée. Dans son article intitulé « *Notes provisoires* », on constate à travers la définition sus-visée (page 25) que l'auteur est parti du postulat selon lequel, pour atteindre les objectifs, les acteurs ne se servent pas seulement de niveau d'instruction, des moyens matériels et de leurs habiletés personnelles, mais ils utilisent surtout des relations sociales qu'ils possèdent dans leur communauté d'origine et toute autre organisation à laquelle ils appartiennent. Ainsi, les relations sociales sont pour l'auteur des ressources qu'il a qualifiées de capital social.

Cette forme de ressource collective que l'individu reçoit de son environnement ou de son réseau social dans une forme déjà agrégée, devra être entretenue, gérée au mieux afin d'éviter sa détérioration voire son extinction. Car, l'effectivité d'un réseau de relations n'est pas un don naturel, ni même social inaltérable ou perpétuel, mais le résultat d'un investissement ou d'un

travail, d'une confiance et d'une loyauté (consciemment ou inconsciemment) pour générer et reproduire de profits matériels ou symboliques dans une dynamique de liens durables et utiles.

Selon Dika et Singh (2002), Pierre Bourdieu présente le capital social à la fois comme « *l'effet et la cause de l'institution sociale* ».

Du moment où l'auteur estime que le capital social est une ressource héritée de la classe sociale constituant ainsi un attribut du groupe ou du réseau social auquel appartient l'individu, donc un moyen pour atteindre des objectifs et pour réaliser des profits, Coleman (1988, 1990) considère le capital social comme « *le produit des interactions sociales dans le temps, de manière à ce que les individus appartenant à une structure sociale agissent les uns dépendamment des autres* ». Coleman (1990 : 332) assimile ainsi le capital social « *aux relations inter-individuelles qui caractérisent une structure sociale* ».

Ce dernier a clamé que le capital social de l'individu se ramène essentiellement à :

- 1) « *ses obligations, aux attentes sociales et aux relations de confiance dont il jouit auprès des autres membres de son organisation ;*
- 2) *ses possibilités d'accès à l'information ;*
- 3) *normes et sanctions admises par les membres de l'organisation sociale ;*
- 4) *l'autorité et aux responsabilités qu'il détient en tant que membre ; et, enfin,*
- 5) *types d'organisations auxquelles il appartient volontairement.* ».

A l'analyse de cette réflexion qui s'inscrit dans « *une perspective fonctionnaliste, mais surtout instrumentaliste* » (Dika et Singh, 2002), peut amener à affirmer que le capital social est investi par l'individu selon la vision de Coleman (1990 : 302). Il lui confère le caractère unique et spécifique et le lie à la structure des relations entre les individus « *même si le capital social n'est pas en soi une ressource que l'individu cherche à consommer directement, c'est plutôt un moyen d'accéder à des ressources possédées par d'autres personnes* » (Flap et Völker, 2004).

Quant à Putnam (1995, 1996, 2000), il perçoit le concept autrement et fait référer le capital social à la participation de l'individu aux activités sociales collectives : loisirs, activités politiques, religion, etc.

Baunassé et Montalieu (2006) ont estimé que cet auteur a adopté :

« *une approche constructiviste, préférant fonder sa définition, non pas sur le seul caractère utilitaire des relations sociales, mais plutôt sur les comportements et attitudes volontaires qui caractérisent les individus qui détiennent un capital social. Pour lui, le capital social est fondé sur l'ensemble des relations de confiance, de participation et de réciprocité* ».

Ainsi, Putnam (1995) a philosophé à l'inverse des idées de Bourdieu (1980) et de Coleman (1988) et a déduit que « *le capital social est un résultat, un produit de l'action de l'individu au sein de la structure sociale grâce à sa volonté de participation* ».

Plusieurs auteurs sociologues et économistes ont depuis Bourdieu (1980), réfléchi à une théorisation du concept *capital social*. C'est ainsi que Lin (2000 : 786) a vogué dans le même sens que Pierre Bourdieu et James Coleman, soulignant et mettant en exergue l'utilité du capital social qu'il a chosifié comme « *un instrument pour atteindre les objectifs et, en tant que ressources, leur influence dépend fortement des caractéristiques du réseau social* ».

Toutefois, l'auteur s'est éloigné des deux premières réflexions en mettant l'accent sur le rôle de l'acteur dans la mobilisation du capital social. Alors que le premier a fait une analyse de type sociologique (Bourdieu 1980) c'est-à-dire structural, insistant sur le groupe social auquel appartient l'individu, la possession du capital social est étudiée par le second courant (Colman 1988) de façon anthropologique et immergeant ou émergeant dans ou d'une sphère sociétale.

Portes (1998 : 6), aux fins d'une théorisation, a suggéré trois critères pour formuler une définition plus ou moins complète se relativisant à :

- 1) « *la personne qui détient le capital social (the possessors of social capital - those making claims),*
- 2) *la source du capital social (the sources of social capital-those agreeing to these demands) ; et,*
- 3) *les ressources en tant que telles (the resources themselves), Burt (2001, 1995, 1992) en a réfléchi autrement dans sa théorie des « trous structuraux » (structural holes) »*

Pour lui, le capital social vient combler un vide en l'absence de relations sociales. En effet, le capital social « *est créé lorsque, en l'absence de relations entre les acteurs A et B, A brise ce vide au moyen d'une personne intermédiaire pour entrer en contact avec B* ». Cette rupture de relations ou de discontinuité relationnelle entre deux individus Burt (1995) l'a appelé « *trou structural* » et a confondu au capital social qui ne saurait être substituée à la valeur de relation sociale, d'interrelation et d'interconnaissance que cherche à diagnostiquer cette recherche relative à l'analyse de la gouvernance qui est à l'épreuve du capital social dans la commune d'Abomey, une ville très bien hiérarchisée au plan de la tradition.

Néanmoins, il est reconnu par ce travail l'avantage spécifique des trous structuraux qui se résume à la création de ponts ou de liens de jonction entre son propre réseau social et d'autres proches ou médiats et/ou, pourquoi pas souvent, ceux d'obédience contraire. Cette théorie permet de mettre fin aux informations redondantes et de réaliser ses objectifs grâce aux

renseignements utiles et diversifiés qui, au-delà, avivent, développent et accroissent le capital social.

En l'espèce, le capital social est compris comme un sésame, c'est-à-dire l'ensemble des relations spécifiées et/ou non servant à la résorption de tous les problèmes sociaux.

Bien qu'une kyrielle d'acceptions du capital social existe, les unes différentes, certaines complémentaires et d'autres parfois contradictoires, d'aucuns se restreignent aux fonctions, d'autres se bornent aux sources, quelques-uns se limitent à l'utilité ou visent la création de liens pour boucher les trous structureaux en vue d'avoir de nouvelles opportunités. Les assertions n'ont pas, toutefois, pallié les faiblesses de la théorie de Bourdieu (1980) qui, certes, souffre, par ailleurs, d'opérationnalisation mais qui demeure holistique et exhaustive au plan sociétal voire sociologique.

C'est en cela que pour la présente recherche, bien qu'en faisant recours de temps à autre aux idées d'auteurs ayant travaillé sur le concept, il est choisi comme socle la pensée de Bourdieu (1980). Ceci pour analyser le sujet dans ses paramètres les plus diversifiés et les plus exhaustifs dont les aspects empiriques ont secrété des indicateurs mesurables qui ont favorisé l'atteinte des trois (3) objectifs fondant ainsi l'objectivité, c'est-à-dire la scientificité de ce travail dans la commune d'Abomey.

- **la bureaucratie**

Pour cette théorie, le mode d'administration et le type de domination sont associés, mais ils ne se recourent pas. Ici, le mode d'administration bureaucratique est associé au type de domination rationnel-légal qui « *repose sur la croyance en la légalité des règlements, arrêtés et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui sont appelés à exercer la domination par ces moyens* » (Weber, 1995 : 289).

La bureaucratisation de l'administration publique est selon Max Weber un pouvoir rationnel-légal. Cette forme de pouvoir se manifeste par la méfiance généralisée à l'égard de tout ce qui constitue l'arbitraire dans tout commandement, et par l'ambition de substituer « *l'administration des choses au gouvernement des personnes* ».

La bureaucratie désigne selon Boudon et Bourricaud (2004 : 46) « *un mode d'administration relativement original qui a reçu une grande variété de connotations très diverses, dont l'usage transcende son champ d'application* ».

Certains auteurs, notamment d'inspiration marxiste, voient dans la bureaucratie une forme de pouvoir qui est plus explicite dans les sociétés capitalistes. Le type wébérien est caractérisé par un certain nombre de traits agencés. Lesquels traits font de l'emploi, une hiérarchie de statuts, dont la coordination se fait assurer par un supérieur. Outre cela, la bureaucratisation est une stratégie par laquelle des dirigeants cherchent à se soustraire au contrôle de leurs mandants selon la même source citée plus haut. Et justement, c'est ce qui caractérise l'usage de cette théorie pour atteindre l'objectif second de cette thèse relative à la gouvernance de la commune d'Abomey depuis 2003.

- **la théorie de l'analyse stratégique**

Cette théorie de Crozier et Friedberg (1977) favorise l'appréhension de la structure organisationnelle comme un construit humain, un construit contingent. Le postulat majeur de l'Analyse Stratégique (A.S) est qu'aucun individu n'accepte d'être traité totalement et uniquement comme l'objet de l'accomplissement des objectifs d'une organisation. Autrement dit, les conduites des acteurs ne sont plus uniquement orientées vers le développement des organisations, mais tiennent également compte de leurs propres objectifs.

Les conduites et les actions des acteurs s'opèrent toujours suivant une certaine rationalité. Toutefois, comme le stipulent les deux auteurs, il ne s'agit pas « *d'une rationalité absolue, mais plutôt d'une rationalité limitée, contingente et qui n'est pas seulement économique* ». Ainsi, compte tenu des diverses contraintes structurelles et conjoncturelles, l'acteur en posant un acte, ne peut trouver la solution la plus idéale qu'il soit : « *la solution optimale* ». Cela tient lieu au fait qu'il doit se contenter d'une solution qui soit la plus rapidement praticable, faisable, accessible et possible à le favoriser.

L'analyse stratégique appréhende l'organisation, comme « *un Système d'Action Concret (SAC)* » selon les auteurs. Ils ont explicité que :

« du fait que chaque acteur développe ses stratégies pour atteindre ses objectifs, une marge de manœuvre se développe. Cet ensemble de rationalité forme le système d'action concret. Ainsi, l'unité de l'organisation est également sauvegardée, les différents acteurs ayant entre eux, des relations de pouvoir et de marchandage afin d'obtenir un niveau de satisfaction, en principe maximal, par rapport à leurs possibilités de poursuivre des objectifs propres ».

Ainsi, le jeu des acteurs constitue dans le contexte de cette recherche, l'ensemble des diverses stratégies ou tactiques mises en œuvre par les individus, dans l'optique d'atteindre leur objectif propre qui est de rester aux affaires et de profiter autant que possible de la commune d'Abomey.

C'est l'une des théories utilisées pour parvenir aux deux premiers objectifs. Elle fera montre de l'identification et du diagnostic des marges de manœuvre en matière de gouvernance de la commune d'Abomey et, par ricochet, des jeux de divers acteurs en prélude aux logiques de leurs actions.

- **l'analyse des logiques d'actions**

Selon Amblard et *al.*, (1996), l'Analyse des Logiques d'Actions (A.L.A) se place dans la continuité de l'analyse stratégique. L'organisation réunit des acteurs ayant des intérêts particuliers devant travailler à un objectif qu'ils partagent plus ou moins. Il existe souvent une nuance entre les intérêts particuliers et l'objectif commun. Ainsi agir ensemble, passe par le conflit et/ou la coopération. Les conflits d'intérêts sont omniprésents dans les organisations et vont de pair avec la recherche d'accords. Pour ces derniers, l'acteur identifiera des mécanismes stratégiques et coopératifs. En vue d'y parvenir, l'acteur fait recours selon sa conscience et ses intérêts à de différents modèles théoriques de manière à utiliser celui le plus apte à s'adapter aux diverses logiques en présence.

Ce qui fait que les auteurs ont défini schématiquement le concept de logiques d'actions de la façon suivante : « *Acteur + Situation d'action = logique d'action* ».

L'acteur a ici, non seulement, les caractéristiques telles que Crozier et Friedberg (1977) l'ont expliqué, mais il a également une dimension identitaire, culturelle. Par ailleurs, l'acteur est aussi immergé au sein des groupes, il possède une vie propre qui suscite des comportements fondant sur une logique appropriée.

Enfin, les auteurs de cette théorie ont précisé que « *l'acteur n'échappe pas à ses pulsions, il est autant groupal que pulsionnel* ».

Réellement, cette théorie permettra d'identifier et d'examiner les actions qui sont des pesanteurs, des tendances lourdes et qui freineront la concrétisation de l'objectif 3 en vue du développement réussi de la zone de recherche.

A ces quatre théories, il est complété des modèles d'analyse pour pallier les limites et approfondir davantage la recherche.

- ✓ **les modèles d'analyse**

Le modèle d'analyse est dans certains cas confondu aux théories d'analyse selon des chercheurs. Néanmoins, il est indispensable d'expliquer dans ce travail la nuance qui a amené à l'usage autant des théories que des modèles d'analyses.

Ainsi, selon Boudon et Bourricaud (2004 : 388), on parle de modèle lorsque « *la théorie explicative prend la forme d'un ensemble de propositions d'où il est possible de déduire de manière mécanique un ensemble de conséquences directement liées au phénomène étudié* ».

Alpe et al., (2007 : 193) ont expliqué le modèle par une « *construction intellectuelle abstraite, souvent formalisée, qui vise à rendre compte d'un phénomène ou d'un ensemble de phénomènes* ».

En plus des théories d'analyse, cette recherche a fait usage de deux (02) modèles d'analyse que sont : le SWOT et la MDS.

Le SWOT est appliqué à l'hypothèse 2 qui traite de la question de gouvernance de la commune d'Abomey.

Et enfin, la MDS a permis d'examiner le « *Festival du Danxomé* », c'est-à-dire la troisième composante de l'hypothèse 3.

- **le modèle d'analyse SWOT**

Ce modèle, créé par quatre chercheurs Learned et al., (1965), est un outil d'analyse en matière de gestion qui s'est démocratisé dans le temps et dans l'espace au profit des sciences sociales. Dénommé S.W.O.T (*Strength, Weakness, Opportunities, Threats*) et appelé en langue française F.F.O.M (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) ou A.F.O.M (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces), ce modèle est sous-tendu par une Matrice d'analyse composée de facteurs internes et externes. Ici, ce modèle est utilisé pour examiner les préoccupations relatives à la gouvernance, à la décentralisation et au développement en matière de gestion de la commune d'Abomey. Cette démarche s'est basée sur des observations, les recherches documentaires et des réponses au questionnaire et aux guides (*entretien et focus group*) qui ont favorisé la génération des idées et l'analyse des informations. A ce titre, les facteurs internes (forces et faiblesses) et ceux externes (opportunités et menaces) du système de gouvernance locale de la commune d'Abomey sont alimentés et synthétisés. De cette synthèse, il se dégagera les problèmes majeurs de la gouvernance locale et, subséquemment, les axes stratégiques d'intervention seront identifiés, en tenant compte de l'impact du capital social en vue de faciliter un bon processus de développement de la commune d'Abomey, ville de prédominance des réalités endogènes. Aussi, l'identification des différents facteurs (internes et externes) permettra-t-elle de définir des stratégies efficaces pouvant maximiser les forces et opportunités, d'une part, et d'endiguer les faiblesses et de minimiser les menaces, d'autre part.

✚ les indicateurs et la matrice

Les indicateurs se récapitulent en facteurs internes et externes.

- les facteurs internes
 - les forces ou atouts sont les valeurs endogènes qui favorisent et qui prouvent l'existence des potentialités dans le champ de la recherche ;
 - les faiblesses ou contraintes se rapportent aux faits de déficience endogène ;
- les facteurs extérieurs
 - les opportunités sont les forces exogènes qui, de manière imprévue, interviennent positivement dans le processus de réalisation d'une action ;
 - les menaces sont des événements ou aléas qui, à l'improviste, arrivent de l'extérieur pour perturber le bon déroulement d'une activité.

✚ le schéma de la matrice du SWOT

Les indicateurs de la matrice SWOT sont illustrés à travers la figure de la matrice.

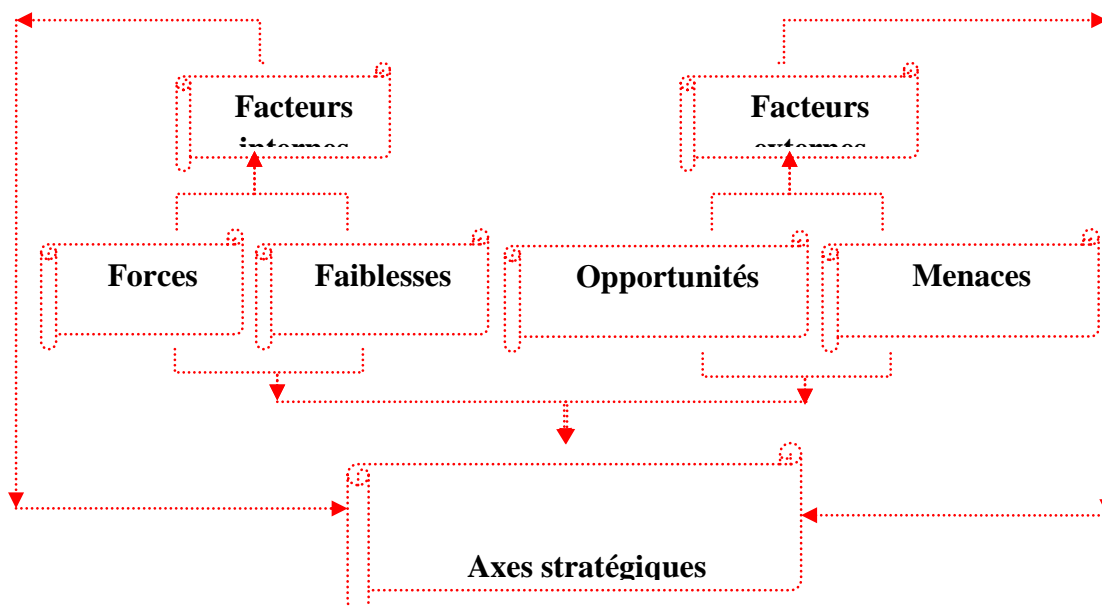


Figure 2 : Modèle d'analyse SWOT

Source : Learned, Christensen, Andrews et Guth; 1965

Au vu de ces indicateurs et de l'effectivité du contexte de la gouvernance de la commune d'Abomey, il sera utilisé en complément aux deux théories d'analyse le présent modèle afin de discerner l'objectif 2 de cette thèse.

En ce qui concerne l'analyse du « *Festival du Danxome* », le choix est porté sur la Matrice de Diagnostic Stratégique (MDS) qui se ramène au croisement de neuf (09) variables au schéma

ESPECT décrypté dans le document ENPLT-Alafia 2025 (2000). Ce dernier modèle a une configuration qui favorise l'analyse en profondeur des réalités sociales (Gurvitch, 1965 : 65).

- **la Matrice de Diagnostic Stratégique**

Cette Matrice sera appliquée au « *Festival du Danxome* » pour qu'on puisse décrypter les goulots d'étranglements, les errements, les potentialités et ressortir les stratégies pour rendre viable ce projet culturel, touristique et économique consacré au développement de la cité historique d'Abomey. Sur ce, l'ensemble des informations seront consignées dans une matrice à double entrée composée, comme en dessous, de neuf variables (réellement cinq (05) variables en plus des quatre variables du SWOT) inscrites en ligne horizontale et qui sont croisées avec les six domaines du développement ESPECT (Economique, Social, Politique, Environnemental, Culturelle et Technique/Genre) positionnés de façon verticale.

Conformément aux Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme-BENIN 2025 : ALAFIA (ENLPT- BENIN 2025 : ALAFIA, 2000) neuf (09) variables sont sous-mentionnés. Ce sont :

- les faits porteurs, encore appelés germes de changements, sont des évènements ou des faits dont l'impact virtuel ou potentiel est supposé important. Ils sont souvent liés à l'émergence de nouvelles forces et d'une nouvelle conjecture pour le « *Festival du Danxome* » ;

- l'acteur est considéré ici comme, toute personne (physique ou morale), tout groupe, ou tout organisme, visant certains objectifs et confronté à certaines contraintes, et qui, par ses stratégies et ses moyens d'action, influe sur le devenir du système « *Festival du Danxome* » ;

- les incertitudes critiques, dans cette recherche sont des phénomènes structurants, considérés comme décisifs pour l'avenir du système « *Festival du Danxome* » et qui sont susceptibles de prendre plusieurs directions possibles qu'on ne peut ni contrôler ni influencer, et sur lesquelles on a peu ou pas de maîtrise ;

- les tendances lourdes sont des mouvements affectant, sur une longue période, un phénomène dont l'infléchissement est très lent dans la période étudiée. Au regard du « *Festival du Danxome* », les tendances lourdes comportent souvent des éléments d'inertie tout comme des éléments positifs, mais qui peuvent parfois faire l'objet d'inflexion ;

- les stratégies sont les piliers de la réalisation d'une vision. Les stratégies apparaissent comme des réponses envisageables que dégage le diagnostic interne et externe et qui sont capables d'accroître l'évolution du système « *Festival du Danxome* ». Ces réponses envisageables sont les orientations stratégiques de développement liées au festival ;

- les forces sont les atouts internes au système « *Festival du Danxome* » sur lesquels on peut s'appuyer comme levier pour bâtir des stratégies ;
- les faiblesses sont les limites internes au système « *Festival du Danxome* » et qui peuvent entraver la réalisation des objectifs que l'on s'est fixé.
- les opportunités sont constituées des possibilités qu'offre l'environnement extérieur au système « *Festival du Danxome* ».
- les menaces sont les contraintes externes au système « *Festival du Danxome* » qui peuvent perturber la réalisation des objectifs que l'on entrevoit d'atteindre.

Ainsi, la Matrice de Diagnostic Stratégique (MDS) est illustrée sur le tableau n°III.

le schéma de la matrice de la MDS

Tableau n°III : Matrice de Diagnostic Stratégique

Variables Domaines de paliers en profondeur	Faits Porteurs	Acteurs	Incertitudes critiques	Tendances lourdes	Stratégies	SWOT			
						Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Economique									
Social									
Politique									
Environnement									
Culture									
Technologique et Genre									

Source : ENPLT-Alafia 2025, 2000.

Ainsi expliqué ce modèle, en renfort aux théories, contribuera à l'atteinte de l'objectif 3 de la présente recherche.

Après avoir discerné les techniques de collecte et du traitement plus haut, il convient de présenter les outils appropriés utilisés pour ce travail.

I.2.2.2- Des outils de collecte et d'analyse

Selon (Aktouf, 1987), un outil est :

« le support, l'intermédiaire particulier dont va se servir le chercheur pour recueillir les données qu'il doit soumettre à l'analyse. Ce support est un outil dont la fonction essentielle est de garantir une collecte d'observations et/ou de mesures prétendues scientifiquement acceptables et réunissant suffisamment de qualités d'objectivité et de rigueur pour être soumises à des traitements analytiques ».

Ici, il est question de faire une illustration des outils qui ont servi à la collecte des données empiriques et qui ont favorisé leurs analyses. Il concerne des supports conçus, des instruments ou d'appareil.

➤ **les outils de collecte**

Les outils utilisés pour la collecte de données de cette recherche sont au nombre de cinq. Il s'agit de :

➤ **la fiche de lecture**

La fiche « *est une feuille de papier ou de carton sur laquelle on inscrit des renseignements destinés à être classés* » (AUPELF-UREF, 2008 : 499).

La fiche de lecture est un outil qui permet à tout chercheur de transcrire de façon succincte les données issues des différentes lectures sur un corpus en vue de l'exploiter pour corroborer ses analyses selon les types d'informations.

Pour cette thèse, elle aura permis l'archivage et l'utilisation des informations collectées dans les livres, les archives, les thèses et les documents administratifs.

➤ **la grille d'observation**

Pour Combessie (2003: 22), la grille d'observation « *a pour objectif de préparer et de coordonner la conduite d'ensemble des observations en des lieux et en des moments différents. Il s'agit d'une prévision à long terme, ouverte et nécessaire évolutive* ».

Ainsi, la grille d'observation est cet outil de collecte qui permet de répertorier d'avance les différents éléments à observer (lieu, acteurs en présences, etc.) et les comportements des acteurs interférant dans une recherche.

Ainsi pour ce travail, les quatre (04) grilles ont favorisé l'enregistrement de façon précise des mouvements du personnel, l'inexistence de tableau d'affichage et/ou d'orientation et la manière d'accueillir les usagers. Elles ont permis de décrypter les sites, les bâtisses, les vestiges, le festival de *Danxome* et autres réalités et le déroulement des sessions de conseil communal.

➤ **le guide d'entretien**

Le guide d'entretien est un outil qui permet de conduire un entretien. Ainsi, Combessie (2003: 25) l'a défini comme « *un mémento, rédigé avant l'entretien et comporte la liste des thèmes ou des aspects du thème qui devront avoir été abordés avant la fin de l'entretien* ». Donc, composé de thèmes et de sous-thèmes correspondants aux divers aspects du sujet à traiter, le guide permet au chercheur de monnayer sous forme de préoccupation dans le cadre des entretiens semi-directifs ou non-directifs, individuels ou de groupe. Il peut être structuré ou non. Concernant cette recherche tous les quatre (04) guides utilisés en direction des élus locaux, du personnel administratif, des notables et des personnes ressources (sur le plan de l'histoire d'Abomey, de l'organisation actuelle

de la chefferie), de certaines communautés pour les *focus-group* et les histoires de vie, sont structurés et harmonisés avec les trois objectifs.

Les guides sont les outils ayant servi de socle dans l'organisation de l'entretien, du *focus-group* et de l'histoire de vie pour ce travail.

➤ **le questionnaire**

Au regard de l'assertion de Alpe et *al.*, (2008), le questionnaire « *répond à la nécessité de construire, à partir d'un ensemble de réponses, des indicateurs préalablement définis en fonction de la méthodologie de recherche* ».

Cet outil très précis (fermé) ou non (ouvert) favorise la collecte des avis de personnes échantillonnées sur une série de préoccupations bien déterminées.

Un questionnaire est par définition :

« un instrument rigoureusement standardisé, à la fois dans le texte des questions et dans leur ordre. Toujours pour assurer la comparabilité des réponses de tous les sujets, il est absolument indispensable que chaque question soit posée à chaque sujet de la même façon, sans adaptation, ni explications complémentaires, laissées à l'initiative de l'enquêteur » (Ghiglione et Matalon, 1985 : 98).

A l'actif de cette réflexion, cet outil aura permis à cette thèse de mesurer les variables en se basant sur les tests statistiques à opérer. Car, il est très précis dans sa contribution et se prête à une utilisation scientifique. Ainsi, pour ce travail, les trois (03) types de questionnaire adressés aux usagers des marchés, au personnel de la mairie et aux communautés sont bâtis autour de questions fermées et ouvertes afférentes aux trois objectifs de la recherche.

➤ **l'appareil**

Selon AUPELF-UREF (2008 : 70), « *l'appareil est un ensemble de pièces, d'organes mécaniques destinés à un usage particulier* ». En l'occurrence, il s'agit ici de l'appareil numérique MP6 Player Microdigit qui sera utilisé à la fois pour les enregistrements audio-visuel que pour la prise des vues afin de la collecte des données de la recherche.

➤ **les outils d'analyse**

Ici, il s'agit de logiciel qui « *est un ensemble des règles et des programmes relatifs au fonctionnement d'un ensemble de traitement de l'information* » (AUPELF-UREF (2008 : 735).

Dans le cadre de cette recherche, les outils de traitement et/ou d'analyse s'identifient aux logiciels Word 2010 dont on s'est servi pour la saisie de ce document, de même que celui de Excel 2010 qui a permis la conception et la réalisation des tableaux ainsi que des figures.

CHAPITRE II : **DIFFICULTES ET MONOGRAPHIE DU CADRE DE RECHERCHE**

Il sera exposé dans ce chapitre, de façon synthétique, des difficultés liées à la recherche et des réalités de la zone de recherche.

II.1.- LES DIFFICULTES RENCONTREES ET LES LIMITES

Aucune œuvre humaine ne se réalise sans difficulté. Cependant, à l'exception de l'incapacité de l'être humain à combattre certains aléas, les difficultés résultant de l'imagination de l'Homme sont plus pénibles à gérer.

Aussi, ce travail comporte-t-il des limites qui sont fort heureusement sans influence négative sur la qualité scientifique de cette thèse. Toutefois, il convient d'en expliciter de façon succincte pour une éventuelle exploration future sous forme de perspective ou par d'autres chercheurs.

II.1.1-Les difficultés

Elles présentent de différents aspects. Il y a des aspects dus à la nature ; mais, les plus importantes sont des difficultés instiguées par l'être humain et la complexité sémantique.

II.1.1.1- Les difficultés naturelles et anthropiques

En plus des aléas de la vie, il est observé une distanciation de certains liens forts, un dilatoire de quelques liens faibles et des délations qui ont engendré des difficultés. Pour la résorption de ces difficultés, il est emprunté la réflexion de N'diaye (2008) qui a conseillé de « *transformer les obstacles en de nouveaux points de départ* ». Cette assertion a encouragé et poussé au développement de nouvelles stratégies prospectives pour accroître le capital social ou pour se faire ou faire oublier les inimitiés dans des milieux hostiles à l'entreprise. Dans l'optique de faire aboutir résolument la recherche, cet accroissement du capital social a permis, selon les liens forts et ceux surtout faibles (Granovetter, 1973 et 1983) et son *bridging* de boucher ce que Burt (1992, 1995) a appelé les trous structuraux.

II.1.1.2- La complexité sémantique

Elle se relativise à l'usage simultané de deux thématiques que sont la gouvernance locale et le capital social qui constituent la centralité de la présente thèse.

D'une pluralité de définitions parfois antinomiques, ces deux thèmes sont utilisés comme des métaphores ou de façon sarcastique malgré l'étymologie bien précise de chacun d'eux.

➤ **la gouvernance**

En celà, il est précisé au buste de ce travail, que la gouvernance est non seulement polysémique par Olivier de Sardan, (2009 : 3) mais un «*mot-valise* » par Gaudin (2002 : 9), Sy et *al.*, (2007 : 9) et Osmont (2008 :11). Or, Le Petit Larousse (1993 : 489) a expliqué que gouverner signifie « *diriger politiquement, exercer le pouvoir exécutif* ».

Dans cette recherche, il est utile de préciser que le sens qu'on confère à la gouvernance locale de la commune d'Abomey est non seulement de la diriger politiquement mais d'exercer le pouvoir exécutif selon les normes et valeurs sans calcul politicien et en tenant compte des valeurs endogènes dans une dynamique participative.

➤ **le capital social**

De même, ce second thème s'utilise et évolue dans une ambiguïté parfois disciplinaire et par moment morphologique.

Certes, les mots n'ont de sens que dans le contexte qu'on les utilise. C'est en cela que revient la pensée de Loubet Del Bayle (1978) citée plus haut, qui a précisé qu'« *il est opportun que le chercheur définisse ce dont il traite afin que l'on sache ce dont il est question* ». Ceci permet d'éviter les qualificatifs sombres quoi que relativement réels que sont *polysémique, hétérogène, vague, fourre-tout* dont fait l'objet le capital social par des auteurs (Putnam, 1993 ; Sirven, 2003 : 132 ; Callois et Colin, 2006 : 4 et Boucher, 2008: 1) bien que partageant les valeurs et les normes que véhicule le concept. C'est dans cette escarcelle qu'il convient de faire revenir Ponthieux (2006 : 3) qui a considéré le **capital** au plan économique comme une richesse c'est-à-dire un bien matériel et le **social**, qui s'identifie à un bien immatériel qu'elle a affirmé « *c'est bien cet axe, qui va de l'économique au social et du social à l'économique, qui est la colonne vertébrale de ce concept* ». Dans cette effervescence intellectuelle sont apparues des idées qui, en réalité, sont des apports pour davantage valoriser le concept ; mais malheureusement, ces notions de compréhension plus ou moins subtile comme celles *bonding, bridging* et *linking* (Putnam, 1993 ; Banque Mondiale, 2000 ; Putnam, 2000 ; Angeon et Callois, 2004 b : 12 ; Grandelis, 2007 : 21-22) ont au contraire complexifié le contexte, parce qu'ils sont, non seulement d'origine anglo-saxon, mais elles demeurent d'une similitude qui concourt à une difficile différenciation.

➤ **bonding**

En effet, la notion de *bonding* (Turnbull et *al.*, 2010 : 156) est dérivée de « *to bond* » un verbe anglais qui signifie « *coller, unir ou établir des liens* ». Ceci rime à un processus de formation de relation avec une personne ou un groupe d'individus.

➤ **brindging**

De même, l'idée *brindging* qui a pour racine « *the bridge* » qui est un pont selon Turnbull et *al.*, (2010 : 175) est une pensée abstraite « *d'une vérité matérielle qui sert à franchir un obstacle* » pouvant servir de lien entre deux groupes et réduire autant les ennuis que les distances et connecter de ou des choses séparées.

➤ **linking**

En outre, ce mot *linking* qui émane du verbe « *to link* » s'identifie au verbe *lier* en français et prend le sens « *du fait de joindre ou de connecter* » selon le Larousse (2008 : 379).

En somme, s'il est évident que la profusion des idées pour expliquer davantage par des synonymies le capital social ont germé au niveau de beaucoup de chercheurs, il appert aussi en réalité que ces notions sont parfois des redites qui rendent alambiquées les travaux scientifiques sur le concept. Car, ces apports et explications n'entâchent en rien la pensée de Bourdieu (1980) pour constituer de limite à une recherche.

II.1.2-Les limites

Par ailleurs, le travail présente une légère limite qui n'entâche nullement sa qualité scientifique. Il s'agit de la formation du capital social qui n'a pas été sujette à discussions.

II.2- APERÇU SUR L'HISTORIQUE DE LA GOUVERNANCE DE GEDEVI AU ROYAUME DE DANXOME ET REALITES EN DECENTRALISATION

L'origine du royaume du *Danxome* remonte au XVI^{ème} siècle avec la venue des communautés de *Tado*, village situé sur les rives du fleuve *Mono* à l'est de l'actuelle République du Togo, pour s'installer à *Allada*. Tous seraient des descendants de la princesse *Aligbonon*, fille du roi de *Tado*. La comparaison de la légende, des explications des informateurs privilégiés et Alladayè (2008) ont permis de préciser que la princesse, allant chercher de l'eau au marigot avec ses compagnes, vit surgir une panthère. Apeurées, toutes les compagnes s'enfuirent laissant toute seule la princesse.

La bête ne lui fit aucun mal. Le temps passa et dans la cour royale, de nombreuses rumeurs étranges circulèrent. Quelques mois plus tard, le ventre de la princesse *Aligbonon* se mit à pousser et elle donna naissance à un garçon qu'elle appela *Agasu*. Elevé à la cour du roi de *Tado*, *Agasu* devint très vite un homme grand, endurant, fort, velu de poil roux, aux ongles longs. L'histoire retint que ce furent ses descendants, auteurs de querelles et de zizanie dans le royaume de *Tado*, « *qui, exilés, s'enfuirent et vinrent s'installer à Togoudo (Togudo) pour fonder le nouveau royaume d'Allada* » (Pliya, 1967).

Le royaume grandit et prit de l'importance, puis un peu plus tard une querelle éclata entre les princes du royaume qui se disputaient à nouveau la succession du trône. Les princes *Tè-Agbanlin* et *Dogbagli* décidèrent de s'exiler, laissant le trône à leur frère aîné *Kɔkpon*. *Tè-Agbanlin* alla fonder le royaume d'*Adjatchè* (*Ajatche*) signifiant littéralement voici ma ville d'origine *Aja* (actuel Porto-Novo). *Dogbagli* prit la tête d'une nouvelle migration vers le nord, accompagné de ses cinq enfants : *Ganyehessou* (*Ganyexesu*), *Zanvo* (*Zanvo*), *Dako*, *Yebɔ* et *Zoulon* (*Zulon*). Grâce à son ami *Gbaguidi* (*Gbagidi*), il obtint du chef de terre de *Kpahe*, un petit domaine à *Houawe* (sud-ouest de l'actuelle ville de *Gbɔhicon*). *Ganyexesu* ainsi succéda à son père. Au moment où il était à *Allada* pour renforcer ses attributs, son frère *Dako* prit la direction des *Agasuvi*. Il dirigea des expéditions contre d'autres localités pour les soumettre à son autorité.

Déjà sous *Dako* le pouvoir religieux fut confié à *Ganyexesu* de son retour d'*Allada*. Sous *Hwuegbaja*, les deux pouvoirs se scindèrent nettement et davantage : l'autorité religieuse fut remise à un *Agasunon* (gardien du totem *Agasu*) a précisé Glèlè Ahanhanzo (1974).

En effet, le *Agasunon* n'était pas de la lignée royale ; car, il était choisi parmi les gens du peuple appelés *Anato* (*Anato*). Ainsi, le roi s'était dépouillé de ses attributs religieux et n'avait conservé que le pouvoir politique. Il était le souverain, autrement le *Sè* (*Sɛ*), le maître du destin ou le souffle de vie.

Au départ le royaume du *Danxome* s'est progressivement étendu aux fleuves *Ouémé* et *Couffo*, au nord jusqu'à la rivière *Zou* et aux plateaux d'*Agonlin* vers le XVIII^{ème} siècle au cours et après le règne du roi *Kpengla*. Mais à partir de 1727, avec la conquête du royaume de *Savi*, il s'était étendu jusqu'à l'Océan Atlantique pour pouvoir contrôler le commerce des européens. Par de nombreuses guerres et razzias contre les royaumes voisins, « *ils firent des captifs de guerre pour ainsi disposer d'esclaves, le principal pilier de l'économie du Danxome* » (Bouche, 1877).

Mais les voisins se défendaient aussi. C'était le cas des petits royaumes de *Dassa* (*Dasa*) et de *Savè* (*Savɛ*) vers le nord. Ils avaient l'avantage de se situer dans une région de reliefs d'accès difficile faite des collines ou de cours d'eau par exemples. Devant leurs agresseurs, ils prirent la fuite et se réfugièrent dans les collines d'où ils roulèrent et leur lancèrent des fragments de roche. En 1830 *Savɛ*, un royaume de l'empire *Yoruba* (dans l'actuel Nigeria), ainsi que les *Maxi* de *Monkpa* vers 1887 furent conquis et annexés au royaume de *Danxome*. *Savalou* était un royaume ami qui aida les *danxoméen* à transporter les captifs de guerre vers Abomey. Suite à la guerre de 1886, *Kétou* (*Ketu*), un autre royaume de l'empire *Yoruba* fut vaincu par la guerre. De retour d'une bataille contre Oyo au Nigéria, le roi *Gezo* a trouvé la mort à *Zagnanado* (nuit mal venue), un endroit situé

sur le plateau d'*Agonlin*. Ce lieu était le site des préparatifs de guerre contre les royaumes de l'est vers/ou dans le Nigeria (Glèlè Ahanhanzo, 1974 ; Alladayè, 2008).

II.2.1- Les règles de succession et méthode de transfert du pouvoir de gouvernance du royaume de *Danxome*

Originaire de *Tado*, les fondateurs du royaume de *Danxome* se sont imposés aux communautés du plateau de *Gedevi*. Pour assurer leur domination et la pérennité de leur dynastie, il leur fallait mettre en place des règles organisationnelles.

II.2.1.1- De l'ordre naturel à la légitimité de succession au trône de *Danxome*

Fils aîné de *Dogbagli*, *Ganyexesu* prit le pouvoir vers 1600. Après quelques années de règne, il décida d'effectuer un retour aux sources en allant à *Togudo* se faire sacrer roi (Alladayè, 2008: 44). Quant aux versions de certains informateurs privilégiés, il serait parti à *Togudo* organiser les funérailles de son feu père. Son homme de confiance immédiat était *Dako*, l'un de ses quatre (04) jeunes frères, à qui il ordonna d'assumer son intérim. C'était dans cette dynamique que ce dernier profita de la durée de l'absence [environ trois (03) ans] pour non seulement pérenniser sa régence, mais aussi hériter, selon la coutume (de l'ère culturelle *aja-fɔn* c'est le jeune frère qui, en plus des biens, hérite de la femme de son frère aîné en cas de décès), de l'une de ses épouses, la mère de *Dokpo*, futur roi *Hwuegbaja*. « Dès son retour de *Togudo*, *Ganyexesu* se trouva devant une situation de fait. Il se contenta donc de la charge religieuse et honorifique que son frère lui a réservée. Ce fut le premier coup d'Etat de l'histoire du *Danxome* » (Alladayè, 2008 : 44).

Pour prouver sa sincérité, *Dako* choisit pour lui succéder le prince *Gelivo Dokpo*, son neveu.

Mécontent de son oncle *Dako*, père de ses frères utérins, *Dokpo* se refugia à *Gedevi* qu'il aura transformé plus tard en *Agbohome*.

Néanmoins, sa loyauté et son attitude vengeresse l'auront amené, grâce à une stratégie de longue durée, à assassiner *Adingnin* l'un des rares chefs de village ayant résisté aux razzias des *Aladahonu*, régentées par son oncle *Dako*.

La lune de miel n'avait pas duré entre les deux malgré cet exploit et sa désignation comme prince héritier. *Dokpo*, après un bref séjour à *Hwuawe* se retourna à *Gedevi* d'où il a prolongé la régence qu'il aura transmutée en royaume plus tard après la mort et les funérailles de son oncle *Dako* qu'il vint organiser avant de se faire sacrer roi. « Il bâtit son palais à *Gedevi* et commença à éditer les règles d'administration du royaume » (Alladayè, 2008). Fondateur du royaume de

Danxome, *Dokpo* prit pour nom fort de règne *Hwuegbaja* signifiant « *Le poisson qui a rejeté la nasse ne s'y retournera plus jamais* ».

Et ce fut le début d'une longue histoire d'environ trois siècles qui aura débouché sur la création de la commune d'Abomey, l'actuelle zone de recherche, un territoire plus étendu que *Gedevi* et *Agbohome* ou *Agbome* et qui ne représente qu'une portion congrue de la propriété du terroir du royaume de *Danxome*.

Au regard des faits vécus et pour éviter l'errance du pouvoir ou pour qu'il ne soit pas, un jour assumé par un indigne, « *Hwuegbaja a établi les règles de la désignation de l'héritier présomptif, le Viḍaxo* (Veut dire littéralement fils aîné. Mais en l'espèce, le *Viḍaxo* est le fils désigné pour succéder à son père. Il peut s'avérer qu'il soit le benjamin) *choisi par le roi lui-même, de son vivant* » (Glèlè Ahanhanzo, 1974 : 87 ; Alladayè, 2008 : 47).

L'institution du *Viḍaxo* est une stratégie de pérennisation du trône certes, mais elle est surtout une école de l'apprentissage de l'exercice du pouvoir traditionnel, ou clairement, un séminaire de savoir sur la gouvernance de l'armée, du territoire, de l'économie, du social, du culturel, des hommes etc. Pour faire ce choix, le roi observe d'abord tous ses enfants de sexe masculin de la chaussure royale c'est-à-dire nés après son accession au trône. Sans aucune infirmité, non gaucher, probe, brave et vertueux, ce *Viḍaxo*, qui devra jouir d'un physique sans reproche, confère la place de *hinnutɔ* (Père de la famille) à son frère aîné. Le *Viḍaxo* doit être obligatoirement issu des entrailles d'une mère roturière ou *Anatɔ* pour éviter les injustices, l'inceste, l'abus des prérogatives des princes et favoriser par ricochet la cohésion sociale (Putnam, 1996 ; Bertrand, et Gadeau-Peyrache, 2009 ; Tingbé-Azalou et da Cruz, 2010), le mixage de toute la population, de même qu'une gestion objective, équitable et rigoureuse des affaires du royaume de *Danxome*. Toujours dans la dynamique de la recherche d'un bon et loyal successeur, le roi, après la constatation de toutes ces qualités en un fils, n'agit ni par complaisance, ni par orgueil, ni par saut d'humeur ou par égoïsme ; il passe ainsi à la phase deux (2) du processus de choix du *Viḍaxo* en recherchant la volonté et l'assentiment de ses aïeux. A cette étape, il consulte le *Fa* (Oracle, démarche divinatoire qui aidait les rois et autres à connaître le futur). Si le choix est accepté par les mânes des ancêtres, le *Viḍaxo* annoncé sera officiellement présenté à tous les acteurs à la grande cour royale.

A partir de cet instant, « *il était associé à la gestion du pouvoir, participait au conseil du trône* » (Glèlè Ahanhanzo, 1974 : 127). « *Une fois par an, son père s'enfermait avec lui dans la chambre*

mortuaire du premier monarque pris à témoin et s'entretenait en tête-à-tête avec lui de l'histoire et des affaires du royaume » (Alladayè, 2008 : 49).

Il faudrait savoir que rien de tout ceci ne se passait de façon linéaire ; car les vellétés de nuire au *Viɖaxo* ont toujours existé. L'intrigue la plus patente, la plus triste et effroyable et la plus évoquée dans l'histoire de *Danxome* est la mort indescriptible de *Ahanhanzo*, premier *Viɖaxo* désigné par le roi *Glele*.

II.2.1.2-La gouvernance du royaume de *Danxome*

Le gouvernement comprenait le roi, le prince héritier et les cinq principaux ministres (Glèlè *Ahanhanzo*, 1974 : 127). Ces derniers étaient choisis et révoqués par le roi même. Les ministres n'étaient pas des princes de sang. Car, le roi tenait ses frères et ses parents loin des affaires royales. Ce principe est instauré à cause d'éventuelles intrigues et surtout pour davantage associer les autochtones ou *Aïnonvi* afin de favoriser leur adhésion et leur participation à la mise en exécution des décisions de la chefferie traditionnelle sur le territoire pour « *la cohésion sociale* » (Tingbé-Azalou et da Cruz, 2010 : 2).

Après deux siècles, ce principe de *Hwuegbaja* a été violé par son arrière-petit-fils, le roi *Glele*, qui a nommé certains de ses frères ministres. Il s'agit de *Vilon*, comme *Migan*, premier ministre ; *Mevo*, ministre *mehu* ; *Gezoje*, ministre *Ajaxo*, etc.

Ainsi, le goût aux affaires de la cour royale s'accroît chez les princes avec naturellement ses conséquences. Car, en dehors de ses portefeuilles de ministères clefs confiés à ses frères, il y en a d'autres de moindre importance pour lesquels le roi *Glele* les a responsabilisés. Il s'agit par exemple, du ministère du budget délégué confié à *Binazon*.

Toujours dans cette dynamique de satisfaire la vellété politique des princes qui s'intéressaient davantage au pouvoir, ce roi avait, après avoir associé ses frères à son règne, créé les postes de Chefs cantons pour lesquels, il n'avait nommé que selon Agbandji (2012) ses fils afin d'assouvir leur soif à la chefferie, d'asseoir la vassalité, et par ricochet, d'instaurer la paix entre ses enfants. Il s'agit de *Dègan* (*Degan*) à *Tindji* (*Tinji*), de *Zodéougan* (*Zodewugan*) à *Zogbodomey*, de *Agbidinokoun* (*Agbidinukun*) à *Sinhoué* (*Sinwe*) et de *Langanfin* à *Cana*.

C'était au vu de cette violation de son père que le roi *Gbehanzin* avait nommé son frère ami *Gutchili* au poste de ministre *Gahu*. Ce dernier était devenu plus tard, à la venue de l'armée coloniale française, roi *Agoli-Agbo* avec tout ce que cela comportait de désagréments, de luttes fratricides source de haine de façon ourdie, ostentatoire et véhémement jusqu'à ce jour aux seins

des deux familles royales. Alors, toutes les humiliations, les avatars, les dénigrement et les acrimonies entre les descendants des deux familles se développent.

Cet état de choses ne donne-t-il pas raison à l'aïeul *Hwuegbaja* qui avait, deux siècles plus tôt, interdit cette forme familiale de gouvernance ?

Par ailleurs, une résidence de fonction était assignée à chaque ministre. La charge n'était pas héréditaire, mais était une institution permanente pour laquelle les rois faisaient des nominations. Quand un ministre disparaissait ou perdait sa place, le ministre qui lui succédait héritait de ses biens et de sa domesticité. Mais, il faut retenir que ses parents étaient considérés comme les descendants d'une lignée de ministre. Ainsi, on parle des *miganvi*, « *enfants ou descendant du Migan* » quitte à préciser le nom du roi et le nom du ministre en question.

Le premier ministre pour Glèlè Ahanhanzo (1974), c'était le *migan* qui s'asseyait à la droite du roi et était le responsable de tout ce qui se passait à l'extérieur du palais. Il exerçait son autorité sur tous les *agbomenu* qui n'étaient pas de la famille royale. Cette appellation due à la fonction datait du temps de *Hwuegbaja*. Certains récits précisent, selon l'histoire de vie, que cette fonction relevait de la période du roi *Akaba*. C'était le *migan* qui réglait toutes les affaires et en rendait compte au roi. A ces prérogatives de premier ministre, il ajoutait des attributions de justice qu'il exerçait sous le roi *Akaba*. A partir du règne de *Tegbesu* (1732-1774), tous les chefs de villages et de province relevaient du *migan* qui, en outre, administrait directement la province de *Allada*. Il est à noter que le *migan* n'allait jamais à la guerre ; il assurait la continuité de l'administration intérieure. Selon l'histoire de vie, le *Danxomé* aurait connu, pendant dix règnes, quatorze *migan*, dont l'un fut destitué par le roi *Tegbesu* (Glèlè Ahanhanzo, 1974 : 130) pour indignité et incapacité. Le premier ministre était assisté d'un adjoint, notamment le *kɔɔ*.

Le *mehu* était chargé du reste du royaume, en dehors de *Agbome*, au-delà de *Allada*.

Il fut fait précepteur de la famille royale avec *Tegbesu*. Il était l'oreille du roi ; toute communication avec le roi devait passer par lui. Au cours des cérémonies officielles, la *daklo*, une vieille dame, selon le même auteur, recevait les ordres du roi et les transmettait au *mehu* qui les faisait diffuser par le *migan*. C'était lui qui recevait la dot des princesses, quitte à en rendre compte au roi. Il est, en tant que *Anatɔ*, le père des princes, celui qui réglait toutes les affaires de la famille royale. Il possédait une prison (Glèlè Ahanhanzo, 1974 : 131) où sont enfermés les princes récalcitrants, où l'on pouvait faire disparaître un prince puisqu'on ne devait faire couler leur sang. Le prince était enfermé jusqu'à sa mort naturelle ou provoquée par l'absorption d'un breuvage.

Le *gahu* lui, était le général-en-chef de l'armée *danxoméenne*. Il était assisté d'un adjoint, *Pɔsu*. Chaque année, précisément en grande saison sèche, une campagne militaire était entreprise. Pour y parvenir, des espions allaient, les uns pour se renseigner sur les villages voisins, les autres y vivaient longtemps en se faisant passer pour des autochtones ou ennemi du roi de *Danxomé*. Ceci leur permettait de connaître le mode de fonctionnement de l'armée et la monographie de ces villages. Ces espions étaient des *mahi* (*Savalou* ou *Agonlin*). Dès que l'armée *danxoméenne* s'approchait du lieu de bataille ou lorsque les combats devenaient difficiles, le *Gahu*, chef d'Etat-major et le roi s'arrêtaient et consultaient (*enon yi vo ji*). C'était le *gahu* qui dirigeait toutes les opérations de guerre malgré la présence du roi. Le *gahu* était ligoté de retour des batailles pour rendre compte au roi (Glèlè Ahanhanzo, 1974 : 132). C'était de cette position, chargé de cordes et de fers et à genoux, qu'il devait rendre compte de la campagne, citer les faits de guerre, exhiber les trophées. La section permanente de l'armée se composait de la garde royale, celle des ministres et le bataillon des amazones à partir du roi *Gezo*.

Le *ajaxo* : cette fonction fut instituée par le roi *Tegbesu*. Il était le chef de tous les *vodun*. Ce qui lui permettait de renseigner le roi sur l'état de la population et le moral de l'armée. En matière judiciaire, il était une sorte de juge d'instruction. Il détenait la potion à déceler la vérité par ordalie. Il était aussi chargé de la prison où se trouvaient enfermés les suspects et les espions.

Le *binazon* était le ministre du budget et des biens du roi. Il était assisté de *Bakpe*. C'était chez lui qu'on transportait et entreposait, avant de les présenter au roi, tous les produits étrangers débarqués de *Wida* (Ouidah).

Entre autres, on peut citer les ministres délégués : *aplɔgan*, qui relevait directement du *migan* et avait pour rôle d'immoler le bœuf à *Ajahutɔ*. De plus, il est chargé de la province de *Allada*.

Le *yovogan* était le ministre chargé des relations avec les blancs ; représentant le roi, il était très surveillé dans son comportement avec les étrangers et jouissait d'une latitude pour conduire les négociations ; quant au *gbonugan*, ou grand dignitaire, il était responsable des saisies et des confiscations en faveur du roi.

Par ailleurs, Alladayè (2008) a souligné que *Hwuegbaja* fut un législateur, car dès son accession au pouvoir, il dota son royaume d'un corpus législatif (quarante-et-une lois) destiné à régler la vie du royaume dans tous les domaines. Ce corpus législatif se résume en trois catégories :

❖ les normes d'organisation politique et administrative

Elles couvraient seize articles et présentaient les limites et divisions administratives 1, 3 et 10 du royaume, l'importance du roi dans le système et la question essentielle de la défense du royaume. Les articles 15 à 20, puis 32, 39 et 41 montraient que le roi était au cœur du système mis en place par *Hwuegbaja*. Ainsi, tous les biens, même ceux des personnes décédées, devaient être d'abord récupérés à son profit, avant le partage aux ayants droit (article 39). Le roi était le justicier suprême auquel tous devaient se soumettre en toute matière (article 32 et 41). Les articles 23, 24 et 40 justifiaient la conviction des *Alladaxonu* qu'ils étaient dans un monde constamment hostile à leur pouvoir et qu'ils devaient prendre toutes les dispositions pour se prémunir contre les agresseurs. Cette norme d'organisation politique et administrative s'inscrivait dans un bain social et religieux qui renforçait la mainmise du roi sur le royaume. Car selon l'article 18, les tentatives de coup de force royale sont passibles de la peine de mort

❖ les normes d'organisation sociale et religieuse

Elles comprenaient aussi seize articles et traitaient de la nécessité d'établir et de maintenir des relations cordiales au sein de la population. A travers les articles 3, 21, 22 et 37, *Hwuegbaja* avait édité des règles de développement d'une vie de relations fraternelles et harmonieuses. Les articles 25, 26, 27, 36 et 38 soulignaient le caractère précieux de la vie humaine en punissant tout acte susceptible de la mettre en danger ou de la supprimer (incendie, meurtre, avortement, empoisonnement et suicide). En vertu des articles 9, 11 à 14, 33, et 35, *Hwuegbaja* avait mis en place une véritable organisation du culte des morts en proclamant sacré l'arbre *iroko* (*Milicia Excelsa*) sous lequel étaient enterrées originellement les morts des *Alladaxonu* et avait par ailleurs désigné un chef à la tête des devins chargés d'interroger les ancêtres et les dieux tutélaires pour connaître leur volonté afin d'une bonne administration du royaume.

❖ les normes d'organisation économique

Elles recouvraient neuf articles et réglementaient l'occupation et la possession de la terre, sa mise en valeur et la transaction des produits. C'était ainsi que les articles 29 à 31 organisaient les échanges : la liberté d'opérer sur les marchés, le paiement d'une taxe au roi sur les transactions, règlement de tout différend commercial sous la responsabilité des délégués du palais (marché *ajaxi* créé par *Hwuegbaja*). Au moment où l'article 7 traitait des questions de l'agriculture, ceux 29, 30 et 31 organisaient le commerce et la fiscalité.

II.2.2- De la destruction du royaume de *Danxome* à la décentralisation dans la commune d'Abomey

Ici, il sera explicité les faits connus par le royaume du *Danxome* jusqu'à la période de la décentralisation.

II.2.2.1-La conquête française

Dès 1863, le roi *Sodji (Soji)* qui a régné de 1848 à 1864 avait tenté le protectorat français sur Porto-Novo qui a échoué. Car, le successeur de ce dernier le *Dε-Mikpon* (1864-1872) a remis en cause ce protectorat à son intronisation en 1864. Le protectorat français ne sera effectif de façon permanente qu'en 1883 avec le roi *Toffa* (1874-1908), fils de l'instigateur du principe de protectorat du royaume de Porto-Novo, alors que le royaume de *Danxome* devait lutter pour sauvegarder sa souveraineté. En raison de ce protectorat, les français firent leur installation à Porto-Novo sous la direction de Victor Ballot en 1894.

En 1892, Victor Ballot et le colonel Dodds furent chargés par Sadi Carnot (11 août 1837 – 25 juin 1894), le Président de la France de diriger la guerre contre le royaume de *Danxome*. Les querelles dynastiques, le désir du royaume de *Danxome* de réduire le royaume de *Adjatchè* (actuel Porto-Novo) alimentaient la volonté du roi *Béhanzin (Gbehanzin)* que le protectorat indisposait. Alors que des pièges lui étaient tendus de toutes parts, que les colonies françaises se préparaient activement, le roi *Béhanzin (Gbehanzin)* menaçait d'attaquer Porto-Novo. La guerre éclatait entre la France et le royaume de *Danxome* « *qui disposait d'une armée de douze mille hommes et quatre mille amazones* » (Glèlè Ahanhanzo 1974 : 209). Après les rudes et difficiles combats de *Dogba*, de *Kpokissa (Kpokisa)* et de *Cana*, *Dada Gbehanzin* fut, plus tard, rendu volontairement à *Goho*. A partir de ce moment, il fut déplacé sur Cotonou et difficilement déporté à la Martinique sous l'ordre de la France et, après, à *Blidah* en Algérie où il s'éjourna pendant longtemps. Suite à une longue maladie (pneumonie), il fut référé à un hôpital d'Alger où il mourut en 1906.

Mais seul *Soglo* revint chez lui, dans le voisinage immédiat de *Jime*, quartier de *Gbehanzin*. Ce dernier était donc très renseigné sur le royaume, car il était soldat et servait l'entourage immédiat du roi. *Gueinyi* devint, sous l'égide des autorités coloniales, roi avec le nom fort de *Agoli-Agbo*. Ce fut la fin de la royauté. Ce dernier, sous l'impulsion des autorités coloniales, créa de nouveaux cantons qu'il transforma en provinces ou en circonscriptions. Il faut retenir qu'avec ce nouveau roi, le patrimoine royal s'amenuisait, et de jour en jour, il connaissait une situation financière difficile. Car la France avait proclamé la liberté et le droit de propriété. Ces principes de liberté amenaient certains à revendiquer la propriété des palmeraies plantées par *Hwuegbaja*,

SECONDE PARTIE

ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES

Ici, il sera exposé, discuté, analysé et vérifié à l'aide des théories et/ou des modèles d'analyse chaque hypothèse. A cet effet, cette partie comprend deux chapitres. Le premier développe le rôle du capital social et des représentations sociales dans les modes de gouvernance de la commune d'Abomey ; et, le second aura traité du capital social et de la participation citoyenne: un tandem de concepts enclins au développement en décentralisation à Abomey

« La gouvernance locale c'est une bonne chose dans la mesure où l'administration est rapprochée de l'administré. Mais compte tenu de l'influence de la personne du roi sur la population, le maire peut de temps en temps recourir à lui pour se rapprocher de ses administrés ».

(Dignitaire de la cour, Abomey, 2012)

Dans le cadre de la décentralisation, la gouvernance locale est comprise comme la gestion de la commune par les fils ou les habitants sédentarisés de la localité.

Ici, la position sociale des élus locaux par rapport à la cour royale d'Abomey est une logique de filiation de sang, de noblesse et/ou d'historicité. Par conséquent, les fils d'Abomey qui gèrent la commune sont les fils du roi, comme sa majesté l'exprime :

« la gouvernance locale, c'est le régime où ce sont les fils de chaque commune qui prennent en charge la gestion et le développement de la commune ».

(Un dignitaire d'Abomey, novembre 2012)

Les liens de sang et partant de la filiation des élus locaux par rapport aux familles royales ou non d'Abomey se présentent donc comme un prolongement symbolique de la royauté dans l'administration moderne décentralisée. On se retrouve donc dans un déplacement du pouvoir traditionnel dans le moderne, une sorte d'imbrication ou d'hybridation. Ce contexte s'illustre par le fait que l'ancien devenu ministre, le premier adjoint au maire et le directeur de L'ARCHA sont tous intronisés *dah* par l'unique et le seul roi.

Les discours tendent tous à reconnaître au roi d'Abomey une position d'acteur incontournable dans la gestion des affaires de la cité, parce qu'il a une emprise sur la population. Cette population se reconnaît dans le souverain beaucoup plus à travers les élus locaux qui dirigent l'administration communale.

Pourtant, un fonctionnaire de la mairie fustige cette idée et déclare :

« En principe, je ne suis pas d'accord pour l'implication du roi dans la gestion communale. La royauté est autre et la mairie aussi autre. Mais, la royauté doit être impliquée parce qu'à partir d'elle on peut mieux communiquer avec la population, car la population respecte plus les dignitaires que les autorités communale ».

(Fonctionnaire de la mairie d'Abomey, 2012)

A priori, tous les acteurs de la mairie d'Abomey n'admettent pas que le roi s'implique dans la gestion des affaires communales. La chefferie traditionnelle s'occupe des questions religieuses et traditionnelles de la cité historique d'Abomey selon les propos de cet interlocuteur. La mairie peut recourir à la royauté juste pour passer des messages aux communautés qui écoutent plus les

dignitaires. C'est dire qu'il n'existe pas de texte aussi qui indique clairement l'implication du roi dans la gestion des affaires de la mairie comme le souligne un participant à la recherche :

« Le roi sera associé si la loi sur la décentralisation l'exige ou le permet ou si le roi peut laisser son palais pour se mêler de la politique. Nous, à la mairie, nous faisons de notre mieux pour informer le roi quand il le faut et nous avons de bons rapports avec la chefferie traditionnelle ».

(Fonctionnaire de la mairie d'Abomey, novembre 2013)

Le bicéphalisme du pouvoir à Abomey en raison des liens familiaux et de la conscience d'historicité qu'en ont les dignitaires est très explicité et exprimé par le roi d'Abomey lui-même :

« Aujourd'hui nous-mêmes nous sommes conscients que Abomey est dirigé par deux gouvernements. Donc, si le maire a besoin du peuple, de la population, nous ne pouvons pas empêcher les gens de l'écouter, de travailler avec lui et nous l'aiderons pour le respect qu'il porte à la chose de nos ancêtres ».

(Dignitaire d'Abomey, septembre 2013)

En réalité, la force du roi et des dignitaires de la chefferie traditionnelle d'Abomey transparaît dans leur capacité de mobilisation sociale de la population et l'adhésion de cette dernière à l'œuvre de la personne du roi fort de son capital social. Le roi est perçu comme incontournable parce que la population l'écoute et respecte ce qu'il passe comme consigne puisque les chefs de collectivités sont des dignitaires intronisés par le roi et ont des influences directes sur la plupart des membres de leurs familles (Ponthieux, 2004 : 20 ; Bucolo, 2003 : 72).

Selon les règles de l'administration moderne (mairie), le roi n'est pas associé à l'élaboration du budget de la commune d'Abomey et ne doit pas se mêler aux passations des marchés publics. Le pouvoir royal est reconnu donc par respect mais en pratique, l'administration applique les textes légaux régissant la décentralisation dans laquelle la chefferie traditionnelle n'a pas légalement de place.

Les résultats quantitatifs obtenus dans le cadre de cette recherche sur la prééminence symbolique de la chefferie traditionnelle sur l'administration communale se traduit dans la suite.

Abomey est une commune à caractère fortement historique où règne le poids de la tradition. L'avènement de la décentralisation peut-il associer la chefferie traditionnelle ?

Cette interrogation trouve sa réponse à travers la figure 4 en dessous qui présente une répartition de la population sur la question.

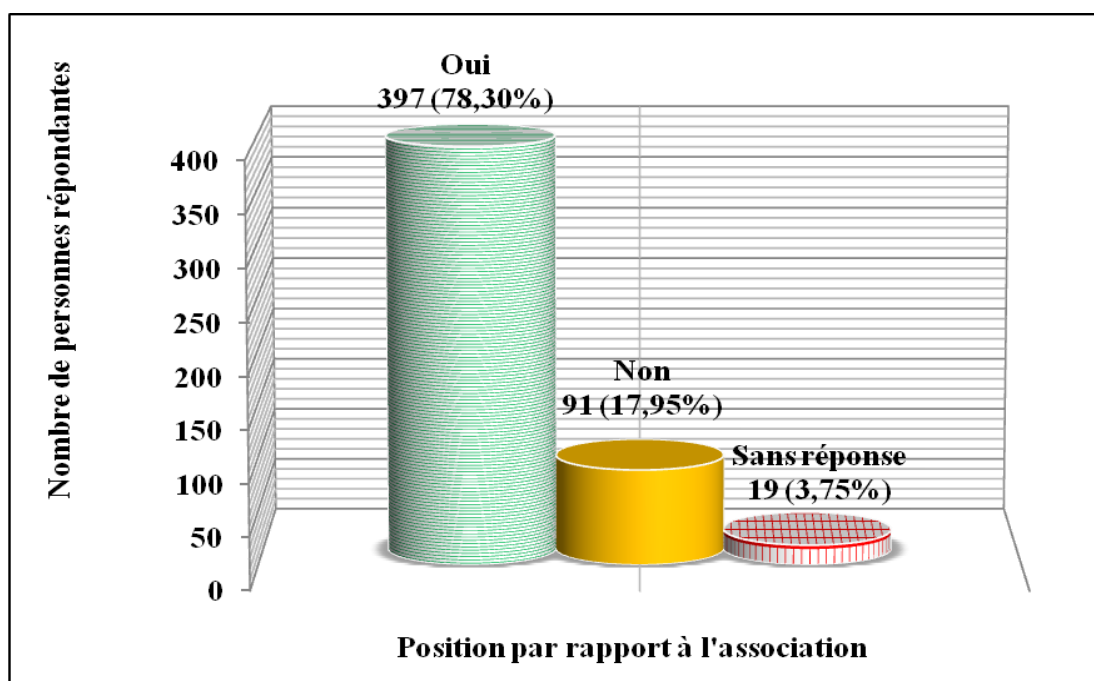


Figure 4 : Répartition de la population selon sa position sur l'association des dignitaires à la gouvernance.

Source : Données du terrain, Agbandji 2014.

Au regard de la répartition statistique que présente la figure 4, 78,30% de la population suggèrent que la mairie devrait associer les dignitaires de la tradition à la gestion communale. Par contre, 17,95% perçoivent que la gouvernance locale est une affaire du maire et des conseillers. Par conséquent, l'association des dignitaires peut être négligeable. Restent sans avis 3,75% de la cible.

A cet effet, les photos (21, 22 et 23, page 136) du marché d'Agbojannangan abandonné en disent long.

Concernant l'obédience des acteurs de la mairie auprès de la population, cette dernière a donné sa position qui est visible et appréhendé à travers la lecture de la figure 5 ci-après.

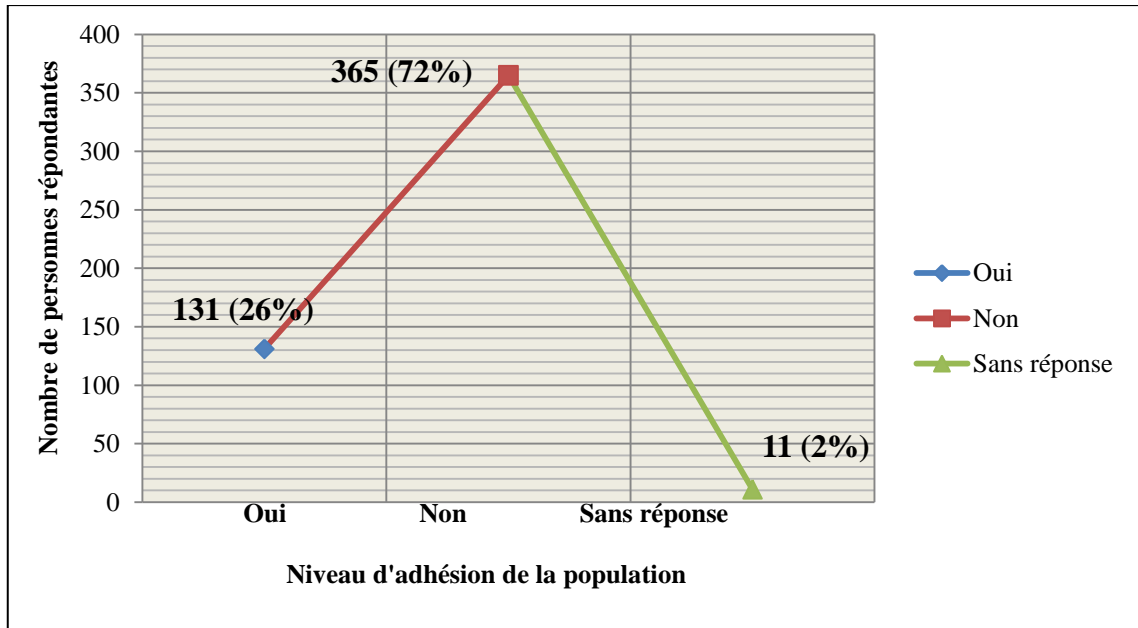


Figure 5 : Répartition de la population sur le chevauchement d'activités
Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

L'observation de la figure 5 issue des recherches empiriques dévoile que 131 acteurs sur les 507 interlocuteurs, soit 26% de la population, pensent que le roi et le maire peuvent organiser parallèlement des activités au profit de la population le même jour et à la même heure. Toutefois, 365 sur les 507 acteurs interrogés, soit 72% de la population, voient l'impossibilité de la réalisation d'une telle chose. Pour celles-ci, l'autorité du roi reste suprême par rapport à celle du maire. De la population ciblée, 2% se sont réservées de donner leur position face à la question.

Au cas où la position des 26% deviendrait une réalité, c'est-à-dire que le maire organiserait une activité de grande importance le même jour et à la même heure que le roi, la figure 6 affiche la réaction de la population cible.

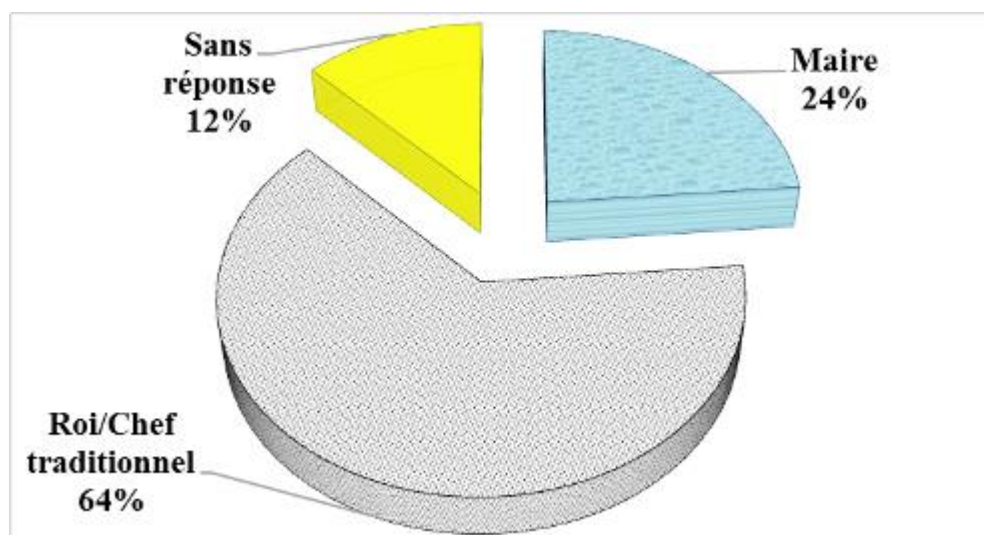


Figure 6 : Répartition des citoyens à une coïncidence d'invitation du maire et du roi/chef traditionnel.
Source : Données du terrain, Agbandji 2014.

Il ressort de la représentation statistique 6 que si une éventuelle coïncidence d'invitation du maire et du roi/chef traditionnel se présentait, 64% de la population répondront favorablement au roi en défaveur du maire ; car, ceux-ci estiment que le roi a tout pouvoir sur leur existence et qu'il représente leur « Dada » (chef traditionnel et père culturel). Par contre 24% se sont prononcés en faveur du maire, parce qu'il représente l'autorité communale, celle dont émanent les grandes décisions dans un processus de gestion qui pourrait procurer de l'emploi aux jeunes.

Le capital social est une valeur, mais réellement virtuelle, que l'individu possède et développe selon des normes. Quant à la représentation sociale, elle est une vision, une image symbolique et indiscutable de croyances et de valeurs difficilement immuables auxquelles appartient ou adhère un groupe de personnes ou d'une situation, d'un fait ou d'une personne.

Réellement :

« cet aspect relatif à l'appartenance ou à l'adhésion du sujet emprunte, à plus d'un égard, au processus qui caractérise les croyances; les deux concepts supposent une certaine forme de partage social qui permet, en plus de qualifier socialement les représentations, de saisir un tant soit peu leurs impacts dans les relations sociales » (Boucher, 2008: 2) voire de façon véritable sur le capital social et inversement.

III.1.2.2- Les malentendus et sous-entendus de la collaboration entre les élus locaux et la chefferie traditionnelle d'Abomey

La collaboration entre le conseil communal et les hauts dignitaires de la tradition existe et est assurée par des échanges d'informations et un cadre informel de discussion. La complexité qu'on peut relever dans ce qui est désigné comme collaboration et implication du roi (de la cour royale) dans les activités des élus locaux et le pouvoir exécutif (maire et ses adjoints) de la commune d'Abomey est qu'on se reconnaît dans une dynamique de relations de reconnaissance de fait de

la chefferie traditionnelle, mais sans aucun référentiel légal. Mieux, l'implication et la collaboration exprimées par les élus locaux relèvent d'informations communiquées ou portées à la connaissance du roi de façon formelle ou informelle. Toute disposition tendant à formaliser et entretenir les relations reste des situations de fait selon les propos ci-après :

« Ici nous allons faire attention parce que même avec la République, la royauté demeure. Il faut dans l'avenir penser à la concordance. Avec les hauts dignitaires nous travaillons ensemble. Il y a même un conseiller qui s'occupe de la relation avec le sommet de la dynastie ».

(Elu/Abomey, 2012)

Ces propos justifient qu'une place est accordée à la royauté aux côtés des acteurs politiques qui gouvernent le Bénin en général et la commune d'Abomey en particulier. Il y a une collaboration entre les acteurs de la chefferie traditionnelle d'Abomey et ceux de la mairie. Un poste a même été créé pour entretenir une telle relation quand on se réfère à la phrase selon laquelle « *Il y a même un conseiller qui s'occupe de la relation avec la haute dynastie* ». Pour insister sur le fait que la collaboration entre la chefferie traditionnelle d'Abomey et la mairie est effective, même s'il y a des restrictions, un autre élu local déclare :

« L'implication est réelle. Le roi est impliqué et bien impliqué car il est une personnalité à part. Toutefois, le roi, dans les circonstances officielles, s'efface car connaissant bien son champ et vice-versa. C'est vrai que c'est la population qui donne autorité au roi et au maire. Mais, le maire est une autorité politico-administrative et le roi est une autorité traditionnelle et/ou religieuse ».

(Elu/Abomey novembre 2012)

De cette déclaration, il ressort que la participation des acteurs de la chefferie traditionnelle à la gestion des affaires publiques de la commune est limitée. En clair, le roi n'a pas une très grande influence sur les décisions du conseil communal. Il peut être consulté pour la prise de certaines décisions mais le dernier mot ne lui revient pas. Ce point est contrôlé par les élus locaux. Cette forme de collaboration entre les acteurs de la chefferie traditionnelle et ceux de la mairie est qualifiée par Allison et Turay (2004) de « *gouvernance consultative* » avec la chefferie traditionnelle.

L'implication du roi dans les affaires de la commune d'Abomey est en réalité une implication déclarative, source de malcompréhension ou de jeu de dupe selon l'appréciation qu'en font les dignitaires de la cour :

« Nous ne sommes pas impliqués dans la gestion. Les dirigeants sont presque tous issus de familles royales. Pour cela, de peur d'être attaqué dans leurs familles respectives, ils font semblant de nous rapprocher, mais au fond nous ne sommes impliqués en rien.

Quand ils ont besoin de la population à qui ils ont tout le temps menti, ils passent par nous sachant que cette dernière ne peut en aucun cas désobéir ».

(Dignitaire de la cour, Abomey, novembre 2013)

La preuve de ces deux *verbatim* précédents est illustrée par les photos (21, 22 et 23, page 136) du marché *Agbojanganto* délaissé.

Cette opinion d'un dignitaire de la cour a l'avantage de clarifier le contenu réel de l'implication du roi telle que les élus locaux le clament. Elle montre que ce n'est pas parce que les membres de la chefferie traditionnelle sont informés d'une manifestation, invités à une célébration officielle pour apporter leur caution à l'activité que la cour royale est impliquée. Il y a donc un isolement de ces acteurs du système traditionnel, une séparation du pouvoir moderne du coutumier se résumant à ce que Friedberg (1993 : 100) a appelé le jeu des acteurs et qui est selon l'intérêt personnel nommé les logiques d'actions par Amblard et *al.*, (1996).

Eu égard aux jeux des acteurs (Friedberg, 1993) que font les élus locaux qui estiment associer la chefferie traditionnelle en dépit des normes textuelles. Aussi, les dignitaires affirment-ils être consultés, et ceci, selon la logique d'actions (Amblard et *al.*, 1996), fort des intérêts (Crozier et Friedberg, 1977) des élus. De même, les communautés invoquent dans une majorité écrasante de 72% la prééminence du roi sur le maire. Ainsi, à l'actif du capital social (Bourdieu, 1980 ; Coleman, 1988 ; Callois, 2004) du roi et de la représentation sociale (Moscovici, 1961 ; Jodelet, 1993) qu'incarne le pouvoir de la chefferie traditionnelle, l'hypothèse en vertu de laquelle « *l'enchevêtrement du capital social et des représentations sociales des acteurs influe sur la gouvernance de la commune d'Abomey en tant que ville historique* » est vérifiée.

III-2 : ROLE DU CAPITAL SOCIAL DANS LES MODES ET JEUX DE GOUVERNANCE DES ACTEURS A ABOMEY

La gouvernance est considérée comme l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans le cadre de la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux (PNUD, 2000 : 5 ; Beauregard, 2007 : 20). Dans sa conception normative, la gouvernance désigne l'ensemble des interactions entre une diversité d'acteurs publics et privés dans l'élaboration et l'exécution des politiques publiques afin d'atteindre des objectifs communs de satisfaction de l'intérêt général (Enjolras, 2005 : 62 ; Petrella et Richez-Battesti, 2009 : 2). Elle est considérée et acceptée comme la qualité de la gestion du pouvoir et des ressources publiques. Et cette qualité, pour qu'elle soit bonne, la gouvernance locale devra être imbriquée de pratiques en termes « *de participation, de transparence, du pouvoir de rendre compte, d'efficacité et d'équité* » (Essombe Edimo, 2005 : 20). Cet auteur a précisé aussi qu'en rapportant la préoccupation de la

gouvernance aux questions de développement du territoire et de la décentralisation, il apparaît que pour qu'une localité émerge ou devienne attractive, il faut que « *les actions se coordonnent* ». Sans coordination, ou sans ce que certains auteurs appellent « *gouvernance locale* », le territoire est voué à demeurer un espace passif qui subit les changements et les contraintes de son environnement extérieur, ce que Godet (2007 : 165) a exprimé par « *vraies questions, faux problèmes* ». La gouvernance locale va donc répondre à la mise en place des conditions de régulation et de pilotage des actions de ces différents acteurs dans la perspective d'une organisation efficace des activités sur le territoire. Ceci implique des jeux de négociation, de compromis, d'alliances entre acteurs obéissant à leurs propres logiques d'intérêt et/ou exerçant des responsabilités dans des domaines de compétences tantôt partagés, tantôt disputés (Essombe Edimo, 2005). Cela suppose également l'activation de relations et de réseaux multiples où diverses formes de proximité, tant géographique qu'organisationnelles, pourront jouer.

La diffusion à l'échelle internationale de la référence à la gouvernance révèle des interdépendances croissantes entre le monde des chercheurs ou des experts, et celui des responsables de l'action politique (Gaudin, 2002). Dans cette perspective, les dimensions de capital social sous-tendues par celles de réseau social émergent pour rendre compte des dynamiques d'acteurs engagés dans la problématique de la gouvernance locale. Pour décliner le concept de façon opératoire ces modes, plusieurs types de la gouvernance locale sont proposés. Dans une approche plus explicite, une typologie de la gouvernance locale basée sur l'approche empirique s'impose à cette thèse dans le cadre de l'analyse des entretiens réalisés au cours des travaux du terrain.

En Afrique de l'Ouest zone francophone, il est distingué les grandes lignes d'une série de « *mode de gouvernance locale* » qui semblent omniprésentes dans les villes et campagnes. Selon Olivier de Sardan (2009 : 30), ces modes s'identifient au nombre de huit ; à savoir : *chefferial*, associatif, communal, étatique, *projectal*, *mécénal*, religieux et marchand. Chaque mode est une forme organisée de délivrance de biens publics ou collectifs selon des normes et les logiques spécifiques. Raison de plus pour qu'on pèse la pensée de Crozier et Friedberg (1977 : 257) pour qui :

« *Le maire est la seule personne qui effectue une tâche d'intégration et de coordination dans la commune dont il a la charge, Ce qui lui donne une position de pouvoir tout à fait exceptionnel. Ce pouvoir ne découle pas directement de sa charge, mais du fait que les différentes catégories d'intérêts qui composent sa commune, même si elles sont représentées dans le conseil communal, sont difficilement capables d'élaborer des compromis entre elles*».

III.2.1- Les modes de gouvernance dans la ville historique d'Abomey

A l'ère de la décentralisation dans la commune d'Abomey depuis 2003, les dynamiques d'acteurs dans l'espace communal renseignent, à travers les entretiens, sur la coexistence parfois de friction, d'opposition, de chevauchement ou d'enchevêtrement de quatre modes de gouvernance locale des huit distingués selon Olivier de Sardan (2009). Il s'agit des modes *chefferial*, *projectal*, étatique et communal. Les dysfonctionnements internes propres à chacun de ces modes de gouvernance locale sont ici explorés dans l'optique de relever les réseaux sociaux en interaction dans la gestion des affaires publiques locales, les références aux normes et la confiance sociale (Van Kemenade, 2003). La méfiance sociale que déploient les acteurs au sein du système, à priori, semble unicolore du fait de la minorité d'opposants politiques (6/19 conseillers de la municipalité) et des liens relationnels, familiaux ou sacraux.

III.2.1.1- Les modes *chefferial* et *projectal* de gouvernance locale de la commune d'Abomey

Ici, il sera explicité les manières et les fonctionnements des modes *chefferial* et *projectal*.

❖ le mode *chefferial* de gouvernance locale de la commune d'Abomey

Par rapport au mode *chefferial* de gouvernance locale, il faut considérer que « *la chefferie administrative a été une institution fondamentale de l'appareil d'Etat colonial qui a été la principale forme de pouvoir local, au service de la colonisation pendant plus de 60 ans* » (Olivier de Sardan, 2009 : 12).

Dans la commune d'Abomey, le mode *chefferial* de gouvernance locale se révèle par la présence d'une chefferie traditionnelle incarnée par le roi et sa cour qui incorpore les princes, les chefs de collectivités familiales, les dignitaires et chefs de cultes. Cette chefferie à Abomey s'inscrit dans le prolongement du pouvoir royal précolonial, quoiqu'étant dans la réalité contemporaine une entité beaucoup plus symbolique. Elle était restée abolie par le pouvoir colonial, puis longtemps ignorée et ostracisée par l'Etat post-colonial jusqu'à la reconnaissance informelle récente de son existence à l'ère du Renouveau Démocratique depuis 1990. Relevant d'une territorialité non formellement définie mais perçue comme allant au-delà des limites géographiques de la commune actuelle d'Abomey, la royauté exerce, des pouvoirs d'arbitrage et de médiation entre membres des collectivités familiales, d'ordonnement des cérémonies religieuses traditionnelles et le culte des ancêtres, de médiation entre cadres de l'administration locale, d'intermédiation et de promotion des cadres ressortissants de la sphère royale en quête ou désireux d'être nommés à des postes administratifs et politiques.

D'un point de vue administratif, les fonctions de la chefferie traditionnelle à Abomey relèvent cependant de l'informel, puisqu'aucune disposition légale ou réglementaire relative à la décentralisation ne leur confère la légalité, encore moins la reconnaissance ou des pouvoirs d'action.

Les entretiens réalisés avec les différents acteurs dans la commune d'Abomey à l'actif de cette recherche renseignent, à travers les représentations sociales des interviewés, sur la forte prégnance de la royauté sur ce territoire, mais en même temps son caractère de symbole et d'institution traditionnelle à relation informelle avec l'administration communale.

Que ce soit pour les élus locaux, les dignitaires de la cour royale ou le roi lui-même, le pouvoir royal a une existence manifeste dans la ville historique d'Abomey. Une survivance traditionnelle de fait, est exprimée comme suit :

« Le roi est le chef de tous les aboméens y compris le maire ».

(Femme responsable au marché Viqole, novembre 2012)

Cette déclaration justifie tout simplement que le roi reste et demeure une personne ressource stratégique dans la commune d'Abomey. En ce sens, toutes les catégories sociales lui doivent respect et même les élus locaux. Du moment où tout le monde obéit au roi, il est considéré comme un acteur qui gouverne Abomey. C'est ce que déclare une personne interrogée :

« C'est le roi qui gouverne à Abomey. Chez nous c'est le roi ou rien. Mais, le roi est toujours le roi et même roi du maire ».

(Dignitaire de la cour royale, Abomey, 22/11/2012)

Ces déclarations des personnes interrogées font penser que le roi dispose d'un espace de pouvoir reconnu par tous les acteurs de la commune d'Abomey. Elles ont tendance à positionner celui-ci comme la première autorité du pouvoir coutumier qui commande le territoire d'Abomey. En clair, il y a plus une visibilité du roi par rapport à l'autorité politico-administrative (maire). Pourtant, l'espace du roi est clairement distinct de celui de l'administration communale qui incarne le pouvoir moderne. En matière d'espace, Friedberg (1993 :123) a expliqué que, « *dans tout champ d'action, le pouvoir peut se définir comme l'échange déséquilibré de possibilités d'action, c'est-à-dire de comportements entre un ensemble d'acteurs individuels et/ou collectifs* ». Cette assertion amène Héryn (2003 : 3) à aborder la notion du capital spatial de l'autorité, qui se fonde sur:

« l'espace que l'on possède, le patrimoine foncier que l'on détient, [...], les acquis des expériences de l'espace, déplacements ordinaires, mobilités de loisirs, changements résidentiels, mobilités migratoires, par lesquels se construisent une expérience des espaces, une connaissance du monde, des familiarités et des savoirs sur les espaces, leurs attraits, l'intérêt qu'ils présentent, leur accessibilité, les contacts que l'on peut y nouer ».

Même s'il transparaît à travers ces *verbatim* rapportés plus haut, une sorte d'hierarchisation symbolique qui met le roi en première position par rapport au maire, il importe de souligner que cela s'inscrit sur le registre de la perception des acteurs qui affirment la possession du capital social par le roi. Certes, sur le plan administratif, le maire reste et demeure l'autorité qui gouverne la commune d'Abomey conformément aux textes de lois sur la décentralisation. L'arsenal juridique concernant la gouvernance des communes ne prévoit pas une place de choix au pouvoir coutumier comme l'affirme un interviewé :

« Les textes de la décentralisation n'ont pas prévu la place du roi et sa cour dans la vie administrative et politique. On ne peut pas avoir un cadre formel de concertation avec lui ».

(Elu/Abomey, novembre 2012)

De cette affirmation, il ressort que le pouvoir traditionnel n'est pas impliqué de façon formelle dans la gestion de la commune d'Abomey. Mais, cela ne voudrait pas signifier qu'il n'est pas consulté lorsqu'on se réfère au discours d'un acteur interrogé :

« Nous ne sommes pas de façon formelle impliqués dans la gestion administrative et politique de la commune mais nous travaillons en étroite collaboration avec les deux différents maires qui ont dirigé ou dirigent la commune d'Abomey. Ces maires nous accordent tout le respect nécessaire [...] ».

(Le roi d'Abomey, novembre 2013)

Ce *verbatim* se justifie-t-il au vu des trois photos (21, 22 et 23 page 136) du marché *Agbojannangan* qui est restauré sans la sollicitation de l'avis de la chefferie traditionnelle, encore moins du Chef d'Arrondissement de la localité où se retrouve l'œuvre royale créée par le roi Agaja (1711-1732) au profit des reines-mères ?

« Moi même en tant qu'élu et chef de terre, je ne connais rien de ce projet. Par conséquent, je n'ai pas mis pied sur le chantier avant la finition des travaux de cette œuvre historique qui, à raison, est contestée par les notables et la chefferie royale. Le constat est qu'on associe la chefferie selon le désir ou l'intention et non selon une logique. Subséquemment, vous aurez le temps de constater que le marché n'est pas animé ».

(Elu et autorité locale, Abomey décembre 2014)

Le fait est mis en exergue sur les trois (03) photos ci-après.



Photo 21: Vue du marché Agbojannangan de la rue
Source : Prise de vue de Agbandji, octobre 2012.

Photo 22 : Vue intérieure d'un bâtiment du marché Agbojannangan
Source : Prise de vue de Agbandji, octobre 2012.

Photo 23 : Vue intérieure du second bâtiment du marché Agbojannangan
Source : Prise de vue de Agbandji, octobre 2012.

Ce marché *Agbojannangan* était créé par le roi *Agaja* (1711-1732) pour régler les difficultés que les reines-mères avaient pour s'approvisionner au regard d'un certain nombre de besoins précis pour des rituels. Donc, on vendait dans ce marché de la volaille et des ingrédients. Comme les photos le prouvent, ce marché restauré est sis dans une brousse (Photo 21). La photo (22) d'un premier bâtiment où dort un homme d'équilibre mental douteux et l'autre photo (23) affiche un bâtiment en voie d'être envahi par les mauvaises herbes.

Bien que ce marché soit restauré, il n'est pas animé à cause de la non participation de la chefferie à l'initiative qui est recriminée autant pour le positionnement des bâtiments que pour la couleur qui pourrait être facilement changée.

En plus, ces propos de l'interviewé mettent en exergue le doute dans la sincérité de la collaboration entre les acteurs de la mairie et ceux de la chefferie traditionnelle d'Abomey. L'implication du pouvoir coutumier dans la gestion des affaires publiques dans la commune d'Abomey entraînerait quelques conséquences.

Les élus locaux, dont principalement l'ancien et le nouveau maire d'Abomey, à l'occasion des rencontres avec le roi, se prosternent devant l'autorité traditionnelle. De par leur attitude d'allégeance ostentatoire au roi, les élus locaux génèrent la confusion à leur propre niveau au point de ne pouvoir prendre de décisions contraignantes à l'encontre des membres de la chefferie traditionnelle. Les notables et les chefs de collectivité, en termes par exemple de paiement des taxes et des impôts sur le foncier bâti ou non, ne s'exécutent pas.

Les autorités politiques de la mairie se sont inscrites dans une dynamique d'interférence dans les affaires de la chefferie traditionnelle à Abomey au point de se sentir concernées par la division et les conflits au sein de la famille royale qui avaient, entre temps, généré la coexistence de deux rois. En dehors des considérations d'entremêlement d'ordre fiscal et de cadastre qui influencent négativement le développement local dans la commune, on peut noter qu'il n'y a ni « *patrimonialisme* » (se rapporte à la confusion qui existe entre les ressources personnelles et celles de l'administration. qui, selon Olivier de Sardan), ni confusion des pouvoirs comme dans d'autres contextes africains. La royauté à Abomey n'a jamais été mêlée à la gestion de l'administration, contrairement à la chefferie administrative instaurée sous la colonisation dans bon nombre de pays. De ce fait, on constate qu'il ne peut être relevé à l'encontre du pouvoir royal à Abomey une pratique de prédation et de corruption. Cependant, la figure 7 ci-après fait ressortir que les dignitaires sont mieux lotis par rapport aux autres représentations en matière de considération.

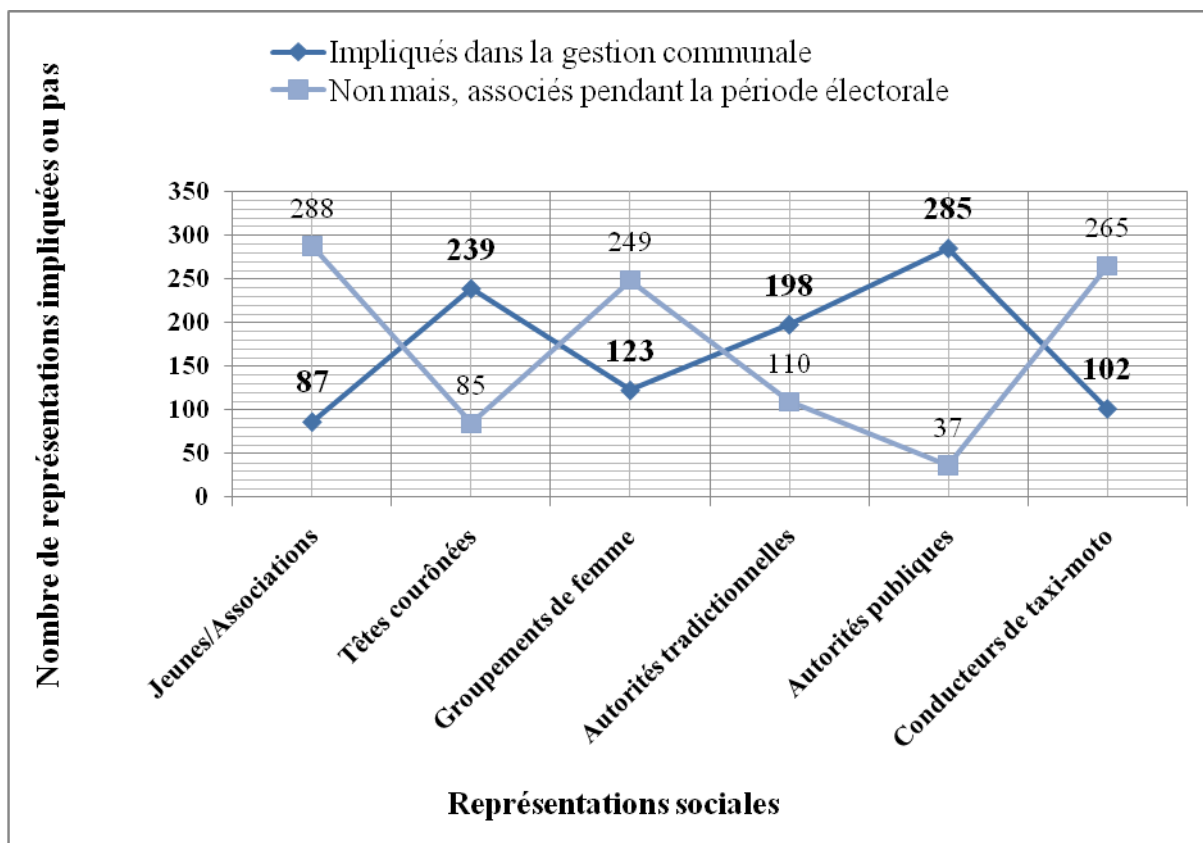


Figure 7 : Répartition des représentations sociales suivant leur implication dans la gestion communale. *Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.*

L'appréciation des données empiriques révèle comme le traduit la figure ci-dessus que les autorités publiques, les têtes couronnées et les autorités traditionnelles sont les représentations de la société les plus impliquées dans la gestion communale. Les jeunes, les conducteurs de taxi-

moto et les groupements de femmes sont négligeables en ce qui concerne la gestion de la commune. Toutefois, la même figure justifie que ces représentations négligées deviennent indispensables en période électorale. Car, elles constituent une ressource potentielle et un moyen de communication pour des fins politiques ou autres voies électorales.

Pour preuve et malgré la prééminence affichée du roi selon l'échantillon sur les autorités politiques communales, c'est le Conseil Communal du 08 mars 2010 qui a, en vertu de son compte-rendu, mis, définitivement, fin au bicéphalisme royal qui a duré plus d'une décennie avec tous ses avatars, suite aux nombreux échecs de règlement par différents gouvernements de la République. Au vu de cet exploit des autorités politiques communales, un élu local refuse cette perception d'hégémonie du roi sur le maire en ces termes :

« Je ne suis pas d'accord, pour preuve c'est le maire et ses conseillers qui ont pu le confirmer dans sa position de l'unique roi dans la commune d'Abomey ».

(Un cadre en service dans la commune, juin 2012)

L'auteur de cette assertion n'appréhende pas que le poids du capital social que détient le roi en matière de gouvernance de la ville historique d'Abomey comporte, non seulement de liens forts et de liens faibles, selon Granovetter (1973). En outre, le roi possède aussi et surtout tous les aspects du concept de capital social que sont : *bonding*, *bridging* et *linking* (Putnam, 1993 ; Banque Mondiale, 2000 ; Putnam, 2000 ; Angeon et Callois, 2004 b : 12 ; Grandelis, 2007 : 21-22). Pour être explicite, on va émettre que le roi est en bonne relation avec sa cour, ses cardinaux, ses ministres et ses pairs, en parfaite harmonie avec la population, en bon terme avec le gouvernement et admiré par la communauté internationale.

Pour parodier Angeon et Callois (2006 : 5), le roi est uni à l'administration locale au regard de son *bonding*, lié à la population locale par son *linking* et relié au système de gouvernance (Etat) grâce à son *bridging*.

Ainsi, selon Grandelis (2007 : 21), on peut affirmer que par « ses réseaux de *bonding* le roi s'inscrit dans une logique défensive, ceux de *linking* permettent au roi d'évoluer dans une dynamique de prospective » et selon cette thèse, le roi joue au milieu du terrain en tant que meneur de jeu grâce à son *bridging*.

Au demeurant, le capital social du roi rime parfaitement avec l'acception de Collier (1998 : 27) qui a décrypté :

« le capital social gouvernemental et civil. Le premier fait référence aux institutions ou organisations mises en place par l'Etat ou le secteur public, alors que le second fait référence aux institutions ou organisations émanant de la société. On identifie alors dans

chacune de ces formes les institutions en tant que règles et les organisations au sein desquelles est assuré le respect de ces règles. Ces développements présentent le capital social comme la matière première d'une société, nécessaire au bon fonctionnement des institutions.».

Des *focus-group* organisés avec 42 personnes dans trois arrondissements urbains et un péri-urbain (onze « 11 » personnes à *Azali* dans l'arrondissement de *Gbecon*, onze « 11 » personnes à *Jegbe* dans l'arrondissement de *Jegbe*, neuf « 9 » personnes à *Ahouaga* dans l'arrondissement de *Vidole* et onze « 11 » personnes à *Detohu* dans l'arrondissement de *Detohu*) seulement dix (10) personnes ont estimé répondre au maire s'il arrivait que les deux autorités les invitent par coïncidence à la même heure et au même jour. La plupart des dix (10) justifient leur position par le fait que le maire pourrait leur proposer du travail en leur qualité de chômeurs. Mais en dehors de l'éventualité de cette opportunité, ils répondront d'abord au roi parce que :

« à la mairie les dominants sont le mauvais accueil, l'absence de celui qui invite, le retard chronique, l'attente indéterminée, bref c'est le désordre ».

(Synthèse des propos des participants, janvier 2014)

Or au palais royal, on sent une meilleure organisation avec un protocole et un accueil qui vous mettent à l'aise. Cet état des choses qui permet de savoir que vous êtes attendus rime avec la dynamique de Uphoff (2000) qui a distingué :

« capital social structurel (entendu comme l'ensemble des institutions visibles) et capital social cognitif (ou subjectif, c'est-à-dire qui renvoie aux processus mentaux des individus). En clair, le premier désigne les structures dans lesquelles agissent les agents (les organisations) alors que le second fait référence aux valeurs, normes, croyances, etc., qui prédisposent les agents à la coopération ».

Déjà en tant que roi élu, soutenu et légitimé de surcroît par le conseil communal (ce qui ne s'est jamais passé), sa personne possède un capital individuel, le trône lui confère le capital symbolique et celui culturel avec ses caractéristiques et ses sphères mystiques et sacrées. Enfin, les dons et/ou subventions et les cotisations pour des rituels lui procurent un capital économique. La sommation de tous ses atouts ne fait qu'accroître le capital social que possède le roi. Ce qui le loge dans l'escarcelle définie par Bourdieu (1986) qui a précisé que:

« le capital social que possède un agent particulier dépend de l'étendue du réseau des liaisons qu'il peut effectivement mobiliser et du volume du capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est lié ».

Ce mode *chefferial*, comme tout autre peut faire, dans une optique de succès, recours au mode *projectal* de gouvernance locale.

❖ **Le mode *projectal* de gouvernance de la commune d'Abomey**

Ce mode de gouvernance locale s'exprime à travers l'Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (ARCHA) créée par l'Etat central. En articulant le mode *projectal* de gouvernance, la création du projet ARCHA par l'Etat combine également le mode étatique de gouvernance à partir du moment où ce dispositif de développement « *bicaméral* » (Guillien et Vincent, 2003 : 73) est initié par l'Etat central qui, dans une certaine mesure, impose des directives à suivre. Le mode *projectal* est organisé autour d'une logistique sophistiquée et fonctionnelle, en décalage avec l'environnement administratif et social (Infrastructure bureautique, réseau informatique, moyens de déplacement tout terrain, maintenance, carburant, frais de mission et de fonctionnement, personnels formés et bien rétribués).

III.2.1.2- Les modes étatique et communal de gouvernance dans la commune d'Abomey

Ici, des éclaircissements seront donnés selon les modes étatique et communal de gouvernance.

❖ **le mode étatique de gouvernance locale à Abomey**

Les démembrements de l'Etat central dans les communes du Bénin dont Abomey, à savoir les services déconcentrés, délivrent des services publics et ce faisant, assurent un mode étatique de gouvernance locale. Ainsi, ce mode de gouvernance recouvre à peu près ce qu'on a, ailleurs, appelé l'« Etat local » (ce terme est utilisé par le LASDEL en 1999 dans son programme scientifique. Il a été repris par le département d'Afrique de l'Ouest de la coopération suisse et par Ace-Recit au Burkina Faso), à savoir les services déconcentrés de l'Etat, autrement dit, les segments sociaux de l'Etat présents à l'intérieur du pays. Avec la décentralisation et la démocratisation, une reconversion importante du mode étatique de gouvernance locale s'est opérée, au cours de ces dernières années. D'un côté, l'administration dite (significativement) de « commandement » a dû rompre avec les principales caractéristiques du despotisme ancien, pour se transformer, au moins officiellement, en administration de soutien aux communes et de la tutelle de celles-ci.

La phase actuelle de la décentralisation est, de ce fait, marquée par de nombreuses frictions entre les maires et les préfets : ces derniers sont soucieux de garder certaines de leurs prérogatives et entendent assurer la prééminence de la branche politique de l'Etat local sur les maires. Les services techniques déconcentrés, quant à eux, en plein dénuement dans leur fonctionnement ordinaire, tentent de se reconvertir dans l'appui technique aux collectivités locales, avec le soutien des partenaires étrangers.

A travers les entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche, le mode étatique de gouvernance locale est, peu, mis en exergue, quand bien même il reste extrêmement important dans la délivrance des services et biens publics. Les relations entre les élus locaux, les agents communaux et les agents de l'Etat dans le cadre de la fourniture des services sociaux de base devraient donc renseigner davantage sur la question du capital social et ses usages dans la commune d'Abomey.

Par ailleurs, que peut-on décrire du mode de gouvernance communal qui est le quatrième indexé dans ce travail ?

❖ le mode communal de gouvernance à Abomey

Ce mode de gouvernance s'est implanté au Bénin à partir de la décentralisation enclenchée avec les élections communales et municipales de 2003.

En Afrique, les politiques de décentralisation sont largement actionnées de l'extérieur par les partenaires, mais parfois résultent aussi du fait des réactions internes (soulèvements populaires, rebellions etc.).

*« Les modalités de ces réformes de décentralisation ont été assez diverses selon les pays, mais le résultat en a été partout à peu près le même : la mise en place à travers tout le territoire national de conseils municipaux élus **choisissant eux-mêmes un maire en leur sein**, administrant des collectivités territoriales dotées de l'autonomie budgétaire, et récupérant diverses compétences autrefois relevant de l'Etat » (Olivier de Sardan, 2009 : 20)*

Au Bénin, on se retrouve au deuxième mandat, dont la fin, prévue pour avril 2013, n'est effective que le 28 juin 2015. Pendant cette période, se tiennent des conseils communaux et municipaux animés par les partis politiques engagés dans les jeux de recherche de cohésion interne (Putnam, 2000), de rivalité, de débauchages de conseillers par un camp ou l'autre, même si ce n'est pas le cas dans la zone de recherche. Cet état des choses est entretenu par des confrontations larvées ou vives avec le pouvoir central, le ralliement d'un parti à ce pouvoir central ou le clientélisme actif qui pénalise le déclenchement de la troisième mandature. Cette situation de turbulence ou d'imprévision au sein des partis et des alliances de partis politiques met les conseillers communaux dans des postures de recherche constante de l'intérêt personnel au détriment de l'intérêt général.

Dans la commune d'Abomey, le conseil en place depuis 2008 est composé de 19 membres dont 13 du parti de la Renaissance du Bénin (RB) et 6 de l'alliance politique Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE). Les dynamiques d'acteurs au sein du conseil communal d'Abomey dirigé depuis lors par deux maires membres de la RB se traduisent essentiellement par des jeux (Crozier et Friedberg, 1977) de rivalité entre les deux groupes politiques, et paradoxalement au

sein du noyau majoritaire (RB), de sorte que la gouvernance communale s'en ressent. En effet, au lendemain des élections communales de 2008, un des conseillers communaux, ancien membre de la RB et même hissé en son temps au poste de questeur (deux mandats) au parlement par ce parti, a fait volte-face pour devenir membre de l'alliance du parti des FCBE. Malgré cette transhumance, il n'a réussi à occuper un siège qu'après un recours à la Cour Suprême pour contester l'attribution dudit siège à un autre conseiller RB, son parti d'origine d'émergence politique. Il est intéressant de préciser ici que ce conseiller communal est devenu un opposant farouche du parti RB. Par la suite, quelques mois après le début du mandat communal, la nomination de cet élu local par le pouvoir central, comme responsable de l'Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (ARCHA) n'a fait que traduire les jeux du pouvoir central caractérisés par des rapports de force constants entre le parti RB et l'alliance FCBE. Cette nomination due à l'usage du capital social et notamment au « *linking* » (Putnam, 1993 ; Grandelis, 2007 : 22) afin d'« *arraché* » au maire RB l'essentiel des possibilités d'actions d'urbanisation, de réhabilitation et de développement de la ville d'Abomey a permis de positionner les ressources dans l'ARCHA. Ces situations peuvent être interprétées comme la stratégie du pouvoir central (acteur principal de la décentralisation) à ne pas donner de moyens d'action à un conseil communal ancré, en ce moment, politiquement dans l'opposition. La situation de tension et de confrontations politiques au sein du conseil communal d'Abomey a semblé trouver une atténuation après le retrait du parti RB de l'alliance politique « l'Union fait la Nation » (UN) de l'opposition, pour soutenir l'alliance politique FCBE au pouvoir. Ce ralliement, avant les élections présidentielles de 2011 n'a fait qu'envenimer les dissensions malignes selon la nature des enjeux au détriment de toute velléité de développement de la commune.

A la faveur de cette reconfiguration de l'arène politique au niveau national et à Abomey, le capital social a, grâce au « *bonding* » (Granovetter, 1973 ; Putnam, 1993; Grandelis, 2007 : 21), changé le cours de la dynamique du développement. Le maire en charge de la commune est nommé en mai 2011 au poste de Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU), dans une dynamique du rapprochement de la RB des FCBE au pouvoir.

Cette nomination repositionne l'ancien maire d'Abomey comme autorité hiérarchique du Directeur de l'ARCHA. Le 8 février 2012, ce dernier démissionne de son mandat de conseiller communal « *pour fustiger la méthode de gouvernance à la mairie de la commune d'Abomey ; l'utilisation frauduleuse des secours scolaires, la gestion ténébreuse des affaires domaniales, la dilapidation des fonds FADEC, FIVIS, AIMF [...]* » (Extraits des raisons de la démission du

conseiller Houédjissin, Quotidien La Nouvelle Tribune, du 10 février 2012), comme il l'exprima dans une lettre ouverte adressée au maire d'Abomey. La démission de cet élu local ne serait donc que la partie visible de l'iceberg qu'est l'hostilité qui se mène dans l'ombre entre les conseillers communaux de la RB et des FCBE pourtant paradoxalement, membres d'une même majorité présidentielle. Ces faits corroborent l'assertion du penseur Friedberg (1993 : 264) pour qui :

« le pouvoir a une mauvaise image dans nos sociétés. Un tabou plus fort que le tabou sexuel l'entoure. Autant l'autorité (légitime) est valorisée et portée au pinacle, autant le pouvoir est voué aux gémonies, caché et refoulé, parce qu'il est identifié avec l'univers des magouilles, des compromissions et de l'exploitation sans limites des rapports de force, bref avec l'abus de pouvoir et son corollaire, la poursuite d'intérêts invouables parce que strictement égoïstes».

Ainsi, la commune d'Abomey se présente comme une arène de confrontation entre élus locaux, le pouvoir central soutenant les élus de son camp contre les autres. Les conflits entre adversaires politiques en compétition pour prendre la direction des affaires locales à la commune d'Abomey ont des racines plus profondes. Une des illustrations pendant la campagne électorale pour les communales de 2008 est l'arrestation et la garde à vue du maire sortant.

En effet, l'intéressé est dénoncé par ses adversaires dont l'actuel Directeur de l'ARCHA, sous l'allégation d'être auteur de fraudes pour influencer les résultats de vote. Au cours des altercations qui s'en sont suivi pendant son arrestation et sa garde à vue, un des conseillers communaux du camp adverse a porté un coup au visage de ce maire sortant, mais réélu. Cet élu local, devenu chef d'arrondissement par la suite, et au regard de cette balourdise, ne participe pas selon les informations collectées sur le terrain aux sessions et autres séances du conseil communal, puisque le maire contre qui il avait eu des altercations verbales et physiques est reconduit dans ses fonctions par la majorité des élus du parti RB. Il faut reconnaître que même ses partisans ont disqualifié son absurdité et son opiniâtreté à s'excuser.

Bien que ne siégeant pas et violant de ce fait les textes régissant la décentralisation, ce conseiller n'est jamais inquiété pour une quelconque invalidation de son siège. Pour expliquer cette situation de fait, un des interviewés lors des travaux de terrain, en l'occurrence le responsable chargé de la décentralisation à la préfecture, a donné la précision suivante :

« C'est le conseil communal qui développe le laxisme. Car selon les textes sur la décentralisation, le préfet ne dispose pas d'un privilège d'auto-saisine. Le préfet a pour mission d'entériner la décision d'invalidation du siège d'un conseiller qui manque à plus de trois conseils consécutifs dans une année, et ceci suite au constat d'absence inscrit dans les procès-verbaux du conseil ».

(Cadre de la Préfecture Zou-Collines, Abomey, novembre 2012)

S'agissant de l'absence, une autorité communale répond :

« Le Secrétaire Général, rapporteur des sessions du conseil communal, a toujours mentionné l'absence de cet élu communal, chef d'arrondissement, dans tous les procès-verbaux de sessions du conseil ».

(Elu/autorité de la commune d'Abomey, janvier 2013)

De l'appréciation de cette autorité communale :

« C'est une question d'interprétation des textes sur la décentralisation qui incomberait à la préfecture ».

(Elu/autorité de la commune d'Abomey, janvier 2013)

Quant au maire, sur l'impunité de la distanciation d'un élu local, il estime que :

« Ce dysfonctionnement est dû à l'imprécision des textes sur la décentralisation. La suspension d'un élu local ne ressort pas de mes prérogatives. Nous avons toujours mis en exergue les cas d'absence dans nos différents procès-verbaux qui doivent être exploités par la hiérarchie. Mais sans ou avec cet élu le développement de tout Abomey sera chose réelle ».

(Elu/Abomey, octobre 2013)

Relativement à ce contexte, la position de l'une des autorités communales est claire :

« Les textes prévoient que c'est le sommet [le préfet] qui est habilité à sanctionner les élus locaux absentéistes. Nous envoyons régulièrement les rapports à la préfecture. Donc c'est le préfet qui doit sanctionner. En principe, c'est cinq absences constatées au maximum qui méritent sanction, mais c'est trois absences consécutives normalement ».

(Elu/Abomey 2013)

A l'analyse des entretiens sur cette situation d'impunité contre un élu local absentéiste notoire, il ressort qu'on se retrouve dans un contexte où les acteurs en présence sont dans un enchevêtrement de réseaux familial et politique qui les lient. En effet, le maire et/ou le préfet, appelés à prendre des décisions sur le cas d'absence itérative, voire le quasi abandon d'un élu local, partagent des liens de parentés en tant que cousins germains. Au plan politique, le préfet et le conseiller communal mis en cause sont du même bord politique (alliance FCBE), à l'opposé du maire. Ces considérations de réseaux sociaux semblent donc jouer sur le comportement des acteurs par rapport aux normes édictés par les textes sur la décentralisation dont la loi N° 97-029 du 13 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin. L'article 26 de cette loi a stipulé :

« Lorsqu'un membre du conseil communal, sans motif valable, est absent à trois sessions ordinaires successives, il peut, sous réserve d'avoir été admis à fournir des explications, être démis de son mandat par le conseil. L'autorité de tutelle en est saisie et le conseil d'Arrondissement concerné informé ».

Le non-respect de cette disposition par le conseil communal d'Abomey va à l'encontre de la définition du capital social par Putnam (1993) qui inclut les normes et les valeurs dans le concept.

En effet, cette façon d'utilisation du capital social par les différents acteurs selon leurs jeux et enjeux (Crozier et Friedberg, 1977 : 55) est subjective. Car, selon ces deux auteurs « *l'acteur n'a que rarement des objectifs clairs et encore moins des projets cohérents: ceux-ci sont multiples, plus ou moins explicites, plus ou moins contradictoires* » dans le système. Ceci ne fait mettre en exergue que les aspects négatifs (Levesque et White 1999 ; Ponthieux, 2006) du concept de capital social.

En l'espèce, il est observable dans la gouvernance de la commune d'Abomey que chacun des acteurs, selon ses intérêts, fait usage prioritairement des formes négatives du capital social qui « *concernent surtout l'aspect **bonding**, à savoir les liens communautaires forts* » comme l'a précisé Callois (2005 : 46) dans sa recherche.

III.2.2- Les analyses de perceptions sur les pratiques des acteurs de la gouvernance de la commune d'Abomey

Ce paragraphe sera le siège des visions autant des acteurs politiques que de la population sur un certain nombre de pratiques d'isolement, d'exclusion qui vont à l'encontre de l'orthodoxie administrative en matière de décentralisation.

III.2.2.1- Des visions sur la gouvernance locale par des acteurs communaux à Abomey et la reddition de compte

Au niveau de cette rubrique, il sera exposé et analysé la vision et les comportements des acteurs de la gouvernance locale.

❖ les points de vue des élus décideurs locaux

Ici, une analyse exhaustive sera faite sur les points de vue d'acteurs politiques.

➤ des impressions des élus locaux sur la gouvernance locale

Il sera mis en exergue ici, les faits et les perceptions des élus et/ou autorités et des agents de la mairie.

Des entretiens avec les élus locaux et agents de la mairie d'Abomey, il apparaît des perceptions sur la gouvernance locale et le rôle que chaque acteur devrait jouer en référence aux textes sur la décentralisation. Ces acteurs ont une perception qui relève du mode communal de gouvernance locale. Les propos d'un élu local traduisent cette idée :

« (...) La gouvernance locale décline des rôles pour les élus locaux et la population. Le rôle des élus locaux est déterminé par la loi sur la décentralisation. La population doit être consultée dans la mesure où la gestion est participative. Dans la commune d'Abomey, entre élus locaux et citoyens, ce sont de bonnes relations, même s'il y a lieu de souligner que la population semble moins se préoccuper de la gestion de la chose communale».

(Elu/Abomey, novembre 2012)

L'analyse des pratiques des acteurs et de leurs perceptions révèle certes des conformités, mais aussi beaucoup d'écarts par rapport aux normes de référence de la décentralisation. Il s'agit : de la prise en compte ou non des aspirations des citoyens ; de la distribution de rôles dans la délivrance des services publics et des malentendus. Dans ce cas :

« Parler de décentralisation aujourd'hui est une gageure parce qu'elle déclenche, tout comme la décolonisation à une autre époque, des passions d'une telle violence, qu'on réalise seulement à ce moment les véritables enjeux qu'elle recouvre » (Lemarchand, 1998).

En effet, les instances locales du pouvoir ne sont pas seulement une affaire de légitimité, d'autorité ou de représentativité, mais comportent, elles aussi, une *dimension gestionnaire, technique et procédurale*. La notion de gouvernance locale a ainsi le mérite de mettre l'accent sur les formes concrètes d'exercice du pouvoir local et ses interactions directes avec les usagers des services délivrés.

➤ ***les perceptions de la gouvernance locale par les autorités locales élues***

De l'appréciation des élus locaux, (maire, adjoints au maire, chefs d'arrondissement, chefs de commissions et chefs de quartiers et/ou villages), la gouvernance locale est assimilée à l'exercice des rôles et responsabilités que leur confèrent les lois et règlements sur la décentralisation vis-à-vis de l'administration et des communautés qui sont leurs électeurs.

Cette perception reste très formelle comme le souligne un élu local :

« En tant qu'élu local et en tant que maire de la commune d'Abomey, mon rôle dans la gouvernance locale est de porter les aspirations du peuple de la base vers l'administration centrale de la commune où des tentatives de solutions sont données. Donc à cet effet, nous restons très proches de la base pour savoir quels sont les problèmes. Ces problèmes sont posés de façon directe, soit en conseil ou en demande au Service de Planification et Développement Local (SPDL) pour faire une étude et de voir si on peut faire un projet ».

(Elu, Abomey, 2013)

A un niveau plus proche des communautés, les chefs d'arrondissement, en contact avec les désidératas de leurs administrés, perçoivent la gouvernance locale comme l'ensemble des charges administratives qui leur incombent. C'est ce qui est mis en exergue par un Chef d'Arrondissement :

« La gouvernance locale, c'est la gestion de l'administration à la bas (...). Pour ce faire, il se doit de recenser les besoins de la population en matière d'infrastructure routière, hospitalière, scolaire ainsi que la sécurité dans la commune voire dans l'arrondissement ».

(Elu/Abomey 2012)

La gouvernance est perçue également comme une distribution politique et sociale des rôles dans la gestion de la cité, une obligation pour la population de s'impliquer dans la question de développement de la commune. De ce fait, la gouvernance locale se présente pour les acteurs comme un cadre de collaboration entre élus locaux et population pour réaliser le développement local.

« Dans la gouvernance locale, la population a le devoir de se rapprocher des élus. Ils doivent collaborer avec eux parce que c'est la chose de nous tous et nous allons rester ensemble et réfléchir sur les maux dont souffre la commune ».

(Elu/Abomey octobre 2012)

Cette perception reste cependant très théorique, autant que celle suivante :

« Le peuple doit collaborer la main dans la main avec le conseil communal pour conduire à bon port la commune. Pour le développement de la commune nous devons nous soutenir et travailler dans l'entente ».

(Elu/Abomey novembre 2012)

Malgré cette compréhension de la gouvernance locale par des élus locaux, des activités de participation et d'adhésion de la population ne sont pas menées ou se font en violation des normes. Il s'agit par exemple de la reddition de compte.

❖ *la reddition des comptes dans la commune d'Abomey*

L'ambiance délétère entre élus locaux de même bord politique renforcée par les rivalités partisans entraîne dans la commune d'Abomey de vives critiques des actions de l'exécutif local. Il est reproché au pouvoir exécutif local le manque de transparence dans les actions qu'il entreprend. Des personnes, des élus locaux membres des FCBE, même des membres de la RB fustigent les différents maires et leurs adjoints qui feraient preuve de mauvaise gestion des affaires publiques, comme l'illustrent les propos ci-après :

« A la mairie d'Abomey, et depuis 2003, personne ne veut que la population sache comment les choses sont gérées. En affichant les comptes, ils ne peuvent plus manipuler les décisions, alors on ne les affiche pas.

En principe, bien avant des réunions ou des séances du conseil communal, nous devrions être informés mais on ne nous informe pas à temps ou non. Relativement au report des réunions ou session, c'est une fois parti à la mairie que tu es devant le fait accompli. Et là, ta journée est foutue ».

(Elu/Abomey novembre 2012)

Cette récrimination est confirmée par les résultats des travaux empiriques au vu de la figure 8.

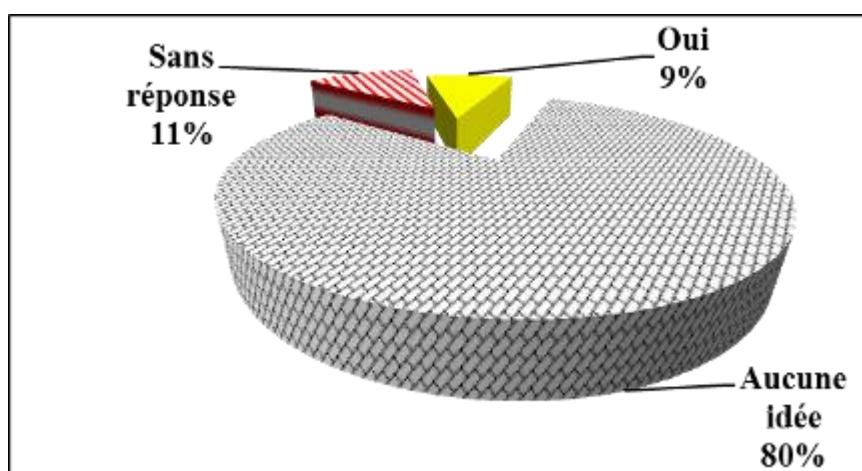


Figure 8: Niveau d'information sur le budget et le compte administratif de la commune

Source : Données du terrain, Agbandji 2014.

De cette représentation graphique, il faut remarquer que 80% de la cible n'ont aucune idée du budget et du compte administratif de la commune. Sur les 507 acteurs de la population ayant répondu au questionnaire, seuls 44 sont informés dudit budget et du compte administratif, soit 9% de la population interrogée.

Or, pour Kpatchavi (2010 : 19-20) :

« La reddition des comptes permet d'évaluer la conduite des mandants et l'action des prestataires des services sociaux de base. Elle renferme fondamentalement deux notions indissociables, à savoir le devoir et le droit. Le devoir pour le mandant (dans le cas d'espèce, les élus locaux et l'administration communale) et les prestataires de services sociaux de base, de rendre compte d'une part et le droit pour les administrés ou les communautés bénéficiaires des services publics, les groupes organisés représentant les populations ou les citoyens (ONG et associations de la société civile) d'autre part, d'exiger des comptes de leurs mandants et des prestataires de services et de les sanctionner en cas de besoin ».

Les accusations débordent le cadre du conseil communal et sont portées par d'autres conseillers communaux opposés à l'exécutif local dans la presse sous forme de lettre ouverte, d'interview, de dénonciation etc., comme l'indiquent les propos ci-après :

« Les fonds FADEC sont destinés au financement des infrastructures au profit des populations [d'Abomey], le conseil communal les aurait toujours détournés. Et comme illustration, le courrier fait état de l'achat récent d'une niveleuse qui n'a pas véritablement servi aux populations. Concernant le manque d'éthique dans la gestion des affaires publiques, le courrier cite des cas en exemple. Entre autres, [le dénonciateur] s'étonne de ce que, réhabilité depuis 2010 par la Cour Suprême, le conseiller déchu et remplacé continuait d'émarger dans les livres de la mairie. Même après la décision de la haute juridiction. De plus, [le conseiller dénonciateur] fustige le non-respect de l'orthodoxie financière imposée par les lois sur la décentralisation qui exigent qu'un taux de 30% des recettes propres à la ville soit investi dans les infrastructures» (Extrait du quotidien La Nouvelle Tribune, du 10 décembre 2012).

Les questions de transparence et de reddition des comptes ne se posent pas cependant comme une exclusivité du groupe politique majoritaire. La recherche de soutien dans le camp des opposants conduit aussi à des situations où le conseil communal se présente comme un lieu de transaction et d'affairisme entre élus locaux en quête de marché public à prendre en tant qu'entrepreneur. Cette situation éclaire donc aussi sur le non-respect des procédures de passation des marchés publics où les élus locaux déjouent le jeu de la libre concurrence des entreprises et prenant les marchés pour gagner de l'argent. Les propos ci-après illustrent ce phénomène :

« A Abomey, le nouveau maire n'a pas de parti pris. Il y a beaucoup plus d'avantage à gagner avec lui. J'ai proposé au maire de me trouver un marché et il m'a aidé et j'ai pris l'école [...] parce qu'en tant que militant FCBE je n'avais jamais eu un marché de la part de l'ancien maire dans la commune, lui il avait ses hommes RB ou amis ».

(Elu/Abomey, 2012)

En référence à la déclaration de cet élu local, la question reste de savoir comment les marchés sont passés au niveau de la commune d'Abomey. Du moment où les marchés sont passés en fonction des relations d'amitié, de famille ou de suppôt, il n'est pas évident qu'un contrôle de qualité des services fournis par la mairie aux communautés soit effectué en collaboration avec les acteurs locaux.

La préoccupation en rapport avec la reddition des comptes traduit les jeux d'acteurs (Friedberg, 1993) autour de la gestion du bien public et la délivrance des services sociaux de base. Elle est analysée en termes de chance pour réussir le développement et aller vers une commune prospère qui réside dans la pratique de l'équité et de l'éthique dans la gestion du bien public. De ce fait, Kpatchavi, (2010 : 11) a affirmé :

« Reddition des comptes, bonne gouvernance et contrôle citoyen de l'action publique apparaissent comme des préalables ou du moins des fondamentaux de l'exercice de la démocratie, de la construction de la citoyenneté et par surcroît du développement durable ».

La présente thèse ne saurait trop insister sur les multiples obstacles que posent les modes de gouvernance locale au sein de la zone de recherche, certes apparemment monolithique de capacité et de valeurs plurielles à l'accumulation des effets positifs du capital social (Lemarchand, 1998 ; Levesque, 2000 : 42 ; Callois, 2004 : 3 ; Angeon et Callois, 2006 : 10); mais, multiforme et potentiellement conflictuel avec des stratégies et des jeux d'évitement, de confrontation, de négociation par lesquels des acteurs s'affirment sur la scène politique dans cette ville historique.

III.2.2.2- Des réflexions sur la participation citoyenne : les vices administratifs et la prise en compte des pratiques endogènes

Ici, quelques réflexions sont livrées sur la participation des citoyens et la prise en compte des pratiques endogènes.

❖ des réflexions sur la participation citoyenne

Cette rubrique fait état de l'examen de la perception des acteurs d'un certain nombre de faits qui vont à l'encontre des logiques concourant à la participation de la population à une gouvernance locale réussie.

➤ des perceptions de la population sur des pratiques de l'administration communale

En réalité, la population n'est pas effectivement associée à la gouvernance communale d'Abomey. Les données quantitatives recueillies au sein des administrés de la commune, en rapport avec l'implication de la population dans la gestion participative sont représentées en figure 9.

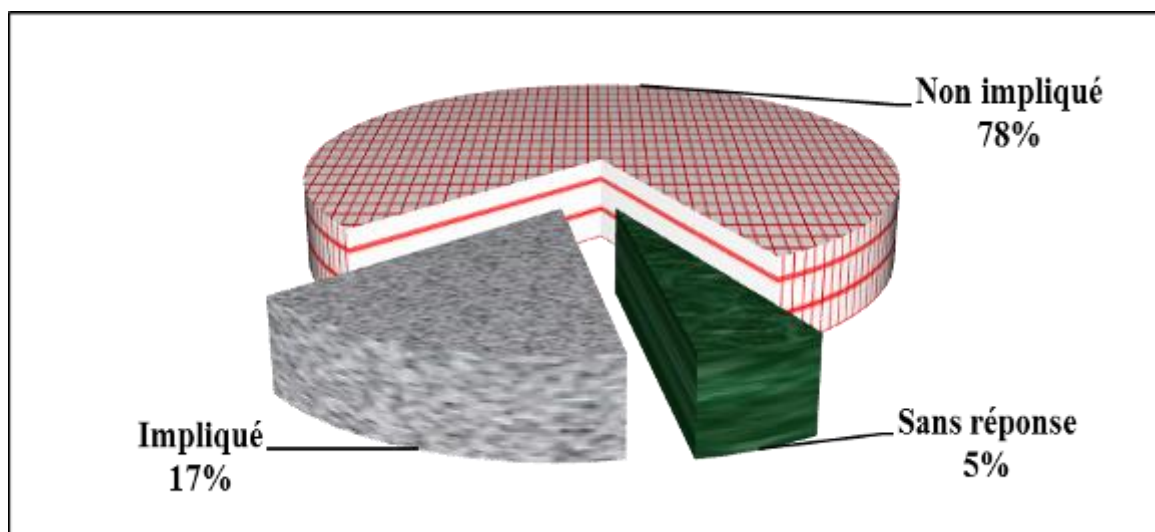


Figure 9 : Répartition de la population suivant son implication dans la gestion participative de la commune d'Abomey

Source : Données du terrain, Agbandji 2014.

Au regard de la répartition statistique, on remarque que seuls les 17% de la population sont associés dans la gestion participative de la commune. Par contre, près de 78% ne sont point impliqués et 5% demeurent sans réponse.

Quant à la participation de la population aux activités de la mairie, la figure 10 donne des précisions.

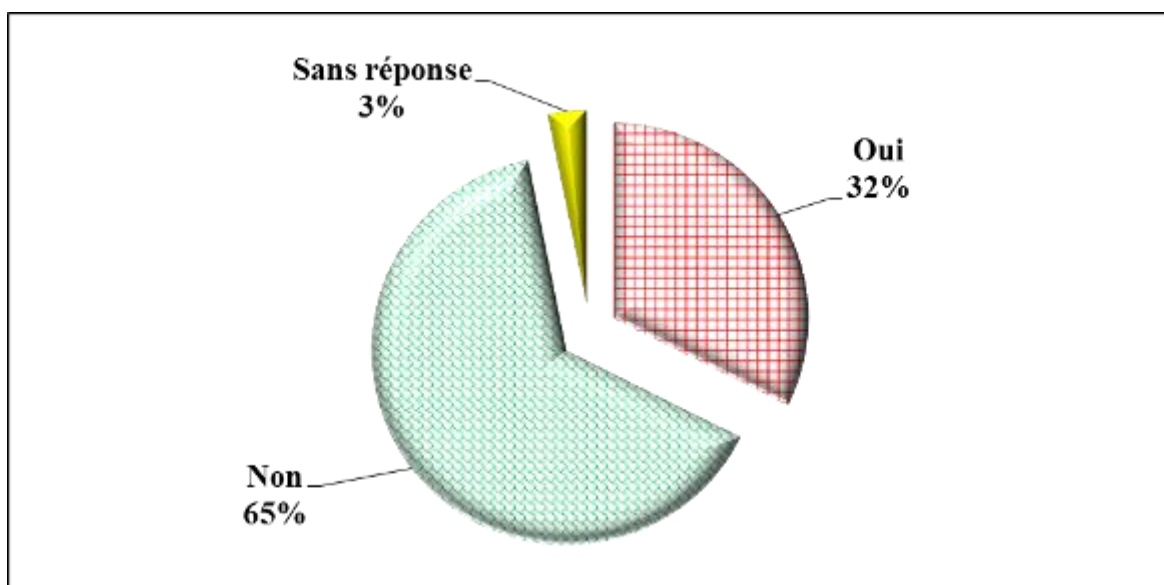


Figure 10 : Répartition des acteurs suivant leur participation aux activités de la commune d'Abomey
Source : Données du terrain, Agbandji 2014.

En effet, il ressort de la figure 10 que 65% des acteurs n'ont aucun penchant à participer aux activités de la commune, à l'opposé de 32% qui se manifestent activement à participer aux activités de leur localité et de 3% d'acteurs silencieux.

Les résultats quantitatifs renseignent qu'entre élus locaux et population d'Abomey, il existe une sorte de dysharmonie sociale. La population ne se sent pas intégrée dans la gestion communale en matière de prise de décisions et de fourniture des services publics. La figure 11 rend compte de cette réalité.

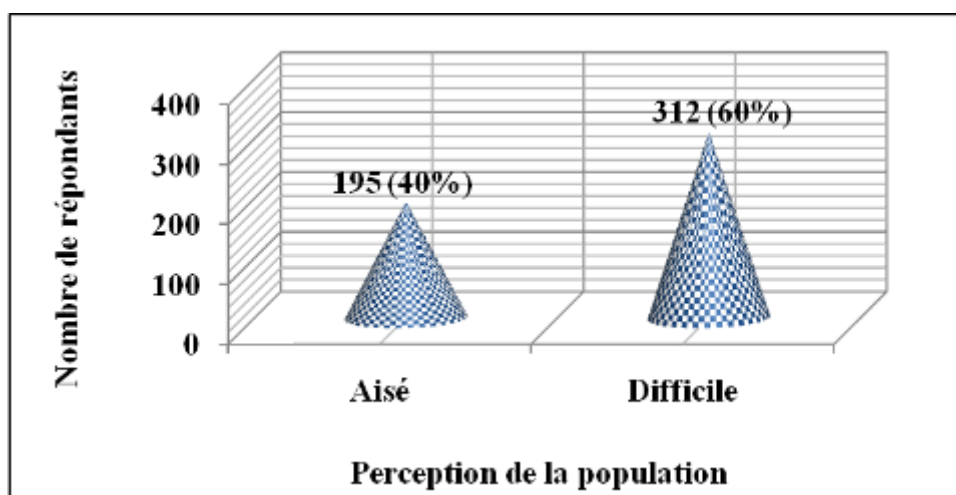


Figure 11 : Répartition de la population sur les prestations de service de la mairie (Carte d'Identité ;
 légalisation ; convention)
Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

De l'analyse des données empiriques que traduit la figure 11, il ressort que par rapport aux services tels que l'établissement de la carte d'identité, les légalisations, les affaires foncières et autres, 312 personnes sur les 507 acteurs ayant donné leur point de vue sur la question, soit un pourcentage de 60%, dénoncent la nature difficile des prestations à faire des services à la mairie d'Abomey. Seulement, les 40% des personnes investiguées ont la facilité de s'offrir ces services à la mairie. Ici, il convient de préciser que c'est le service de l'établissement de cartes d'identité où il y a plus d'assidus, le plus et le mieux fonctionnel. La plupart des agents sont présents au service entre 7h 40 mn et 8 h.

Cette allégation se laisse confirmée par la synthèse des propos des participants au *focus-group* et de personnes interviewées au sein de la population.

« A la mairie d'Abomey la première maladie dont souffre l'administration, c'est le retard et parfois carrément l'absence. Ainsi, les simples légalisations durent trois à quatre jours. Ce qui vous empêche de faire à temps ce pourquoi vous désirez obtenir l'acte. Pour éviter la fatalité nous nous replions sur des arrondissements efficaces, ou le tribunal, ou parfois la mairie de Bohicon. Il faut noter que parfois, les cadres refusent la légalisation du tribunal et nous obligent à le refaire avec tout ce que ceci comporte comme lourdeur et le désintéressement »

(Synthèse des interviews, Abomey 2010-2013)

La planche 16 qui suit illustre la réalité.



Planche 16 : Logo de la mairie d'Abomey et sa devanture avec une enseigne branlante et des broussailles

Source : Prise de vue de Agbandji novembre 2011.

Cette planche (16) en son image 1 montre le Logo de la mairie qui est une mosaïque de symboles graphiques de certains rois, de récades et de palmiers à huile, l'une des richesses d'Abomey. La seconde image est une preuve du laxisme des autorités de la mairie à l'observation de l'enseigne qui est branlante et de la broussaille qu'un opérateur (soudeur) économique a dû mobiliser ses apprentis pour rendre propre autant la devanture que la cour de la mairie.

Il est à noter qu'aucune autorité ou cadre de la mairie n'a daigné connaître le commanditaire.

La figure 12 indique le degré d'intérêt que la population accorde aux réunions et décisions du conseil communal ainsi que la situation qui prévaut.

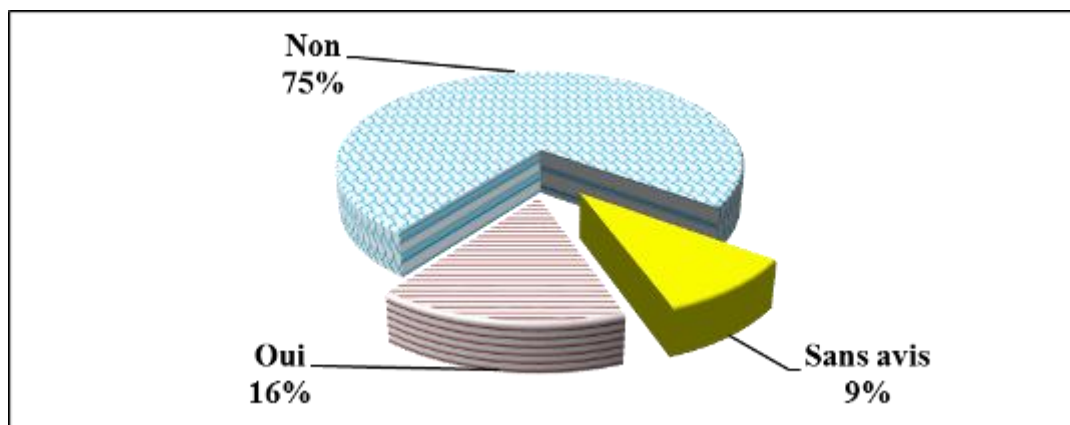


Figure 12 : Répartition de la population suivant sa participation aux réunions et aux décisions du conseil communal à Abomey

Source : *Données du terrain, Agbandji, 2014.*

La figure 12 exprime une faible participation de la population aux réunions et une déficience prononcée dans l'application des décisions du conseil communal. Ainsi, les travaux révèlent 16% de participation contre 75% qui affirment n'avoir guère pris part à une séance du conseil communal pour ainsi donner son point de vue sur les décisions y afférentes. Il y a 9% qui sont demeurés sans avis.

Cette réalité est affirmée par des propos recueillis sur le terrain.

« L'administration souffre d'agents compétents ce qui conduit à un rendement négatif. La participation des populations pose problème. Les populations n'ont pas les informations. Les décisions ne sont pas rendues publiques. Nous constatons aussi que la population ne s'y intéresse plus pour autant ».

(Cadre /Chef de service mairie Abomey, octobre 2013)

L'explication sur l'inexistence des comptes rendus est justifiée par la figure 13 en dessous.

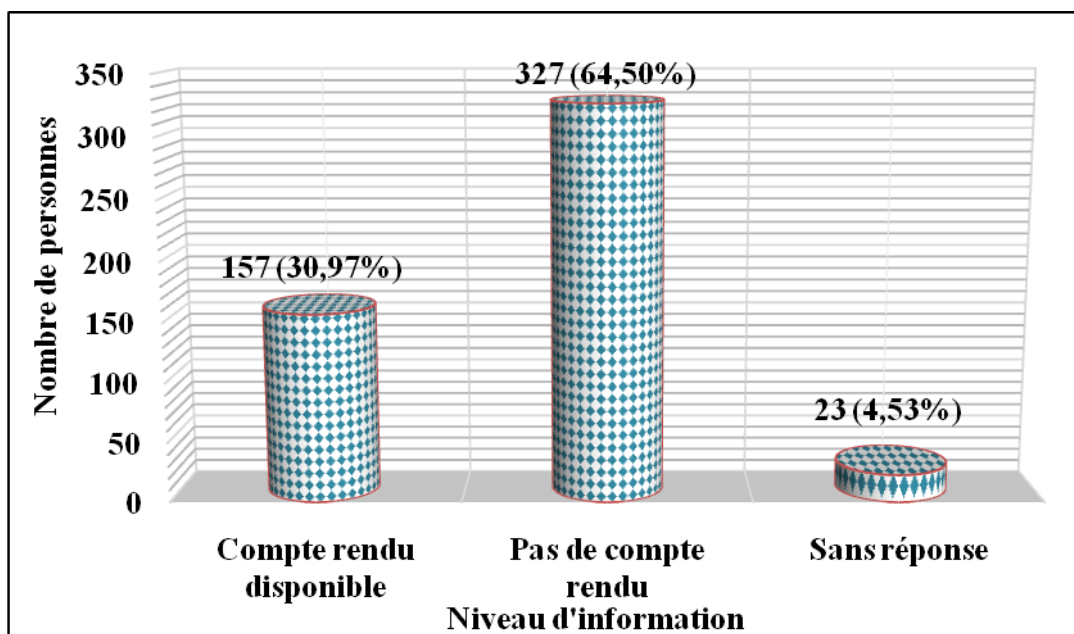


Figure 13 : Répartition de la population suivant le niveau d'information sur les décisions communales

Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

La figure 13 justifie la déclaration de la population sur l'inexistence de compte rendu des décisions communales, soit 327 personnes (64,50%) sur 507 qui dénoncent cet état des choses contre une population de 157 personnes (30,97%) qui ont donné un avis favorable. Le reste n'ayant donné aucun avis est constitué de 23 personnes (4,53%).

L'autre aspect du désintéressement de la population déclaré par le cadre se traduit par les données empiriques affichées sur la représentation statistique 14 suivante.

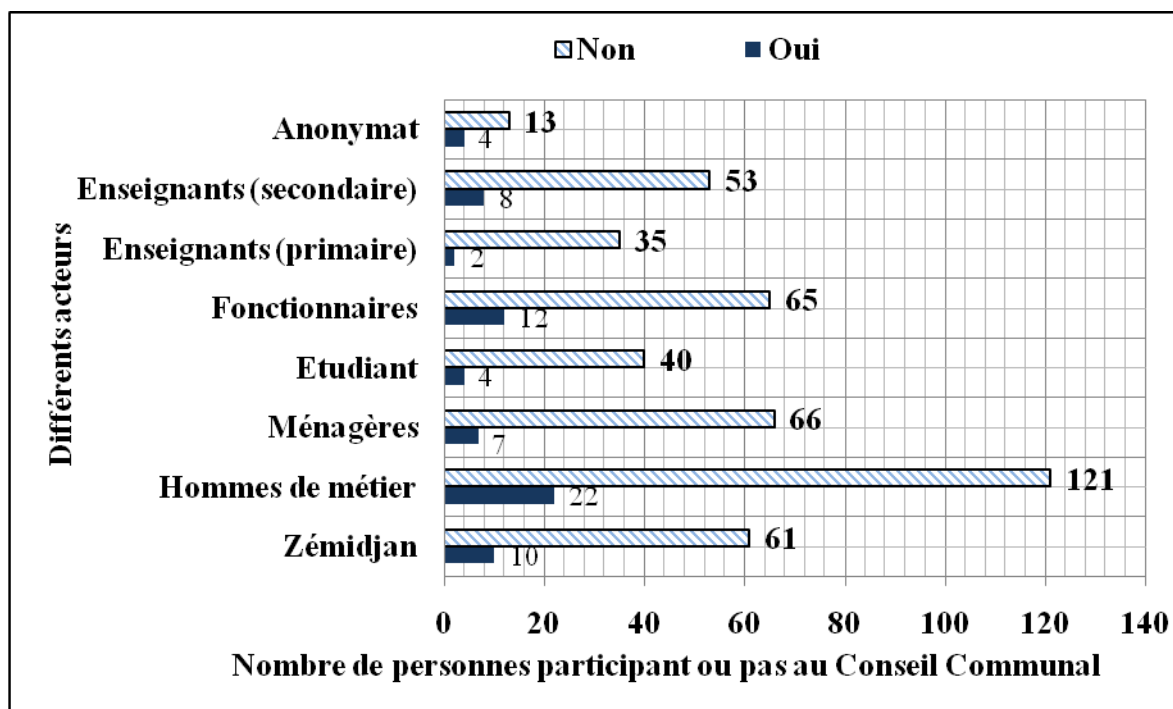


Figure 14 : Répartition des différents acteurs suivant leur participation au conseil Communal

Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

L'appréciation des données empiriques révèle comme le traduit la figure 14 que dans l'infime effectif des acteurs ayant participé pour une fois au conseil communal, une prédominance des « hommes de métiers », des « fonctionnaires », des « Zémidjan » et des enseignants du secondaire est observable relativement aux autres représentations sociales.

Cette réalité va au détriment des gouvernants de la commune d'Abomey qui ne comprennent pas l'acceptation de Leclerc-Olive (2005 : 14) qui a stipulé :

*« Les espaces publics de proximité apparaissent comme des lieux possibles d'action, de critique et de contrôle – c'est-à-dire de participation et de **réciprocité** – de nature à former et consolider la légitimité politique des pouvoirs publics locaux qui en constituent le noyau institutionnel. Cette légitimité réside précisément dans la capacité à ouvrir et faire vivre ces espaces de délibération et de concertation entre différents types d'acteurs (économiques, administratifs, professionnels, sociaux, politiques, etc.), c'est-à-dire dans la capacité à permettre que s'articulent des appartenances radicalement différentes (villageoises, économiques, religieuses, politiques, etc.) ».*

➤ **Des réflexions sur des pratiques d'exclusion par des élus locaux et agents communaux d'Abomey**

Avec l'avènement de la décentralisation, la commune d'Abomey a élu dix-neuf (19) conseillers communaux et dix-huit (18) siègent effectivement au conseil communal. L'administration communale dispose de quatre-vingt-six agents qui animent ses activités. Les entretiens et les données issues des observations renseignent, dans une large mesure, sur le mode de fonctionnement et les situations concrètes de gestion de la mairie par les élus locaux et les agents

communaux. On se retrouve donc dans le mode communal de gouvernance locale où le style de direction instauré par l'exécutif de la mairie, les relations avec les agents, l'élaboration des documents-cadres et d'orientation comme le Plan de Développement Communal (PDC), la gestion des ressources financières, les rapports entre élus locaux de la même appartenance politique et de l'opposition sont des éléments qui renvoient au capital social et aux enjeux sur la décentralisation.

Ainsi, de l'échantillonnage de cette recherche qui fait 507 personnes, la figure 15 ci-après indique les résultats présentés en dessous.

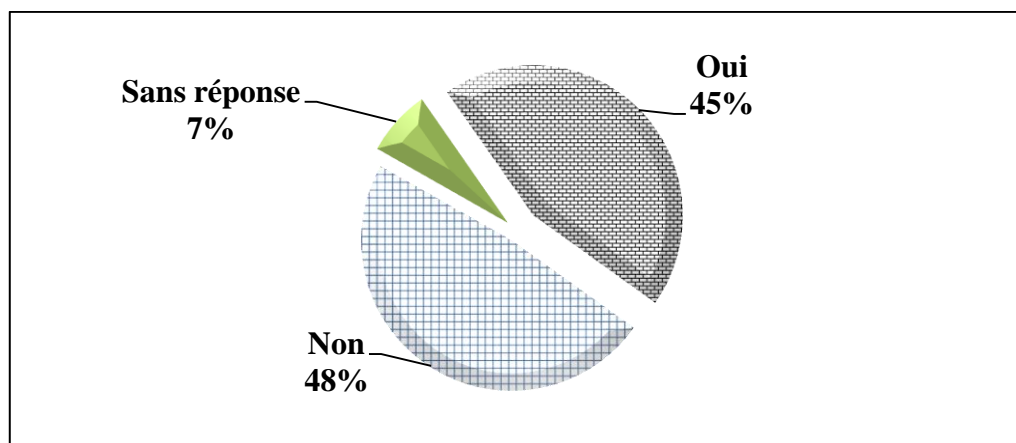


Figure 15 : Répartition des citoyens suivant la reconnaissance de l'existence d'un PDC
Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

Concernant l'existence d'un Plan de Développement Communal, l'analyse de la figure ci-dessus fonde une répartition presque équilibrée sur l'existence ou non d'un PDC dans la commune d'Abomey. Ainsi, 48% de la population ayant répondu aux questions de la recherche ignorent toute existence d'un tel document au niveau de leur localité. En dehors des 7% qui ont préféré le mutisme, 45% (228 personnes) de cette même population ont une connaissance de l'existence d'un PDC et de ce qu'il en est de son utilité.

En effet, le biais tolérable en sciences sociales fluctue entre 1 à 10%. Ce principe légitime le résultat des données de la figure 16 qui est réalisée sur la base de 227 personnes.

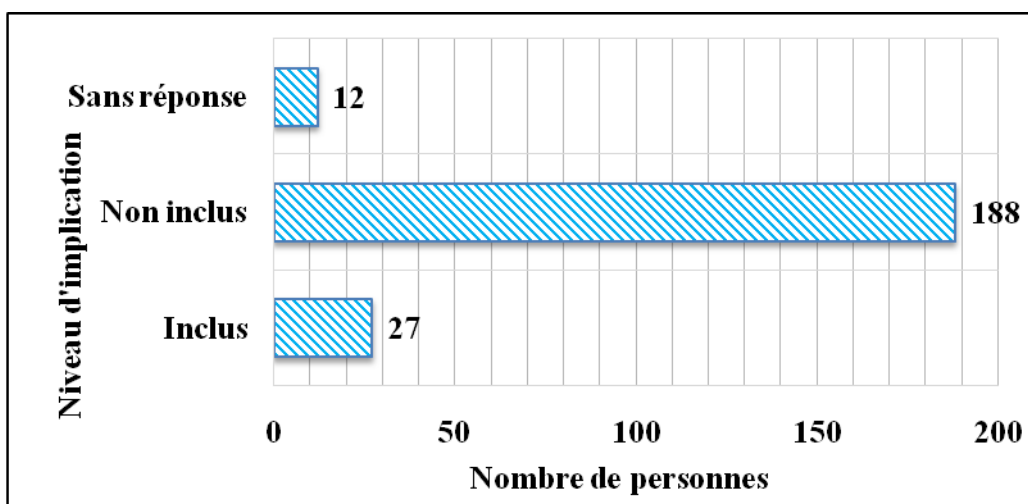


Figure 16 : Répartition de la population suivant son implication dans l'élaboration du PDC

Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

En tenant compte des personnes ayant connaissance de l'existence d'un PDC, il ressort de la figure 16 ci-dessus que l'élaboration d'un tel outil (PDC) n'a connu que la participation de 27 acteurs sur les 227 soit 11,89% de la population qui avouent avoir connaissance de cela contre 188 acteurs soit 82,81% qui certifient n'avoir pas été impliqués et 12 acteurs soit 5,28% qui sont restés sans réponse.

La même logique a conduit à l'identification des taux d'implication des personnes associées à la lecture de la figure 17.

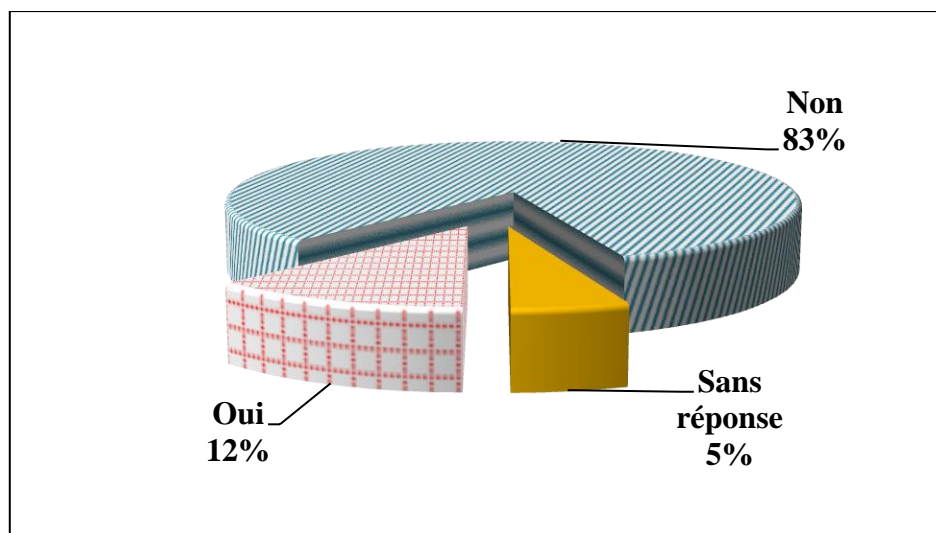


Figure 17 : Répartition de la population suivant son implication dans l'adoption du PDC

Source : Données du terrain, Agbandji 2014.

En considérant toujours les acteurs ayant connaissance de l'existence d'un PDC, il apparaît de la figure 17 que l'adoption du PDC n'a connu que la participation de 12% de la population qui

avouent avoir connaissance de cela contre 83% qui certifient n'avoir pas été impliquées et 5% qui sont restés sans avis.

➤ **le style de direction à la mairie d'Abomey et les jeux d'évitement entre acteurs et la prise en compte des pratiques endogènes**

Les relations entre élus locaux et agents de la commune d'Abomey sont influencées par le style de direction ou la méthode de gestion de la mairie dont la première autorité est le maire. De l'affirmation de certains élus et des agents communaux, il ressort que l'autorité exécutive locale depuis 2011 est taxée de laxiste par rapport à son prédécesseur (2003-2011) qui, en son temps, est qualifié d'autoritariste. Les propos ci-après illustrent cette opinion :

« L'ancien maire est un dictateur démocratique. Le nouveau maire se laisse diriger par certains élus locaux ; car il consulte trop certains élus (qui le tournent en rond) avant de répondre aux propositions. Il y a un peu de désordre dans le déroulement du conseil communal ».

(Cadre administratif, Abomey 2012)

L'affirmation de ce cadre s'avère en partie réelle. Toutefois, depuis 2010 et au moment de la recherche en vue de l'obtention du DEA et même au cours du dernier conseil communal de 2011 présidé par le prédécesseur qualifié de « dictateur démocratique », il est courant de noter des poches de discussions ou la lecture de journaux en plein déroulement du conseil communal.

En plus des retards et des reports sans avertissement préalable qui paralysent le fonctionnement du conseil, les comportements peu orthodoxes émaillent les différentes séances à Abomey. Certes, l'ancien maire les faisait revenir de temps en temps dans les discussions, mais cela n'empêche en rien les reprises des comportements peu recommandables.

Ainsi, le discours sur le laxisme de l'exécutif local vis-à-vis des élus locaux et des agents communaux traduit beaucoup plus le climat de peu de confiance et de recherche de populisme des pairs ou des cadres qui prévaut au sein du conseil communal et de la mairie. La gestion faite des retards et l'absentéisme des agents communaux et l'indifférence de chaque autorité montrent bien la qualité apathique des rapports existant entre l'exécutif local (maire et ses deux adjoints) et les agents de même qu'avec les élus locaux. Cet état de chose n'encourage que la bureaucratie critiquée par Weber (1922), Crozier (1964) et Bourdieu (1993).

➤ **des réflexions sur les vices administratifs**

Les agents ont des comportements qui ne contribuent en rien à une dynamique du développement, même si une lueur de volonté *développementiste* sous-tend l'organisation du festival.

➤ **les points de vue sur les vices administratifs**

Il s'agit ici de réfléchir sur les manquements à certaines règles administratives.

✓ **des perceptions sur le retard et sur l'absentéisme dans l'administration communale**

« La lutte contre le retard dans l'administration communale d'Abomey a été mon premier cheval de bataille, mais j'avoue que j'ai échoué. Moi-même j'ai diligenté des séances de contrôle de présence et de ponctualité où moi-même je viens à 7h45 mn et je ferme le portail et pour moi, c'est seulement ceux qui ont participé à la cérémonie des couleurs qui sont présents. Mais, il y a aussi les réalités ! Tout le personnel n'est pas forcément subalterne. La mairie est dirigée par un parti et vous avez souvent besoin d'une majorité confortable autour de vous et si c'est ceux-là que le contrôle de présence va épinglez, j'avoue que j'ai échoué là. La politique a pris le pas sur la technique ».

(Elu/Autorité, Abomey 2013)

En perdant la bataille ou la lutte contre le retard et l'absentéisme des agents de la mairie, on pourrait considérer que l'exécutif local n'a pas d'autorité sur ses agents. En ménageant les agents sans faire de contrôle du retard ou de présence l'administration communale s'écarte de fait du respect des normes prescrites par les textes de la décentralisation. Les raisons évoquées sont :

- on ne saurait astreindre au respect des heures de la venue et de départ du service ;
- on ne peut adresser des demandes d'explication parce qu'on est à la recherche d'une majorité confortable pour prendre des décisions en conseil communal ; et enfin,
- la peur relative à la réaction politique des personnes prises en défaut.

Ce laxisme et cette bureaucratie traduisent que le personnel est hors de contrôle selon les normes admises dans l'administration béninoise. Ceci favorise les jeux politiques et la lourdeur dans la gouvernance de la commune. A ce reproche de laxisme, l'autorité répond :

« Sourire ! C'est peut-être vrai. C'est leur perception. Certes, je prends du temps pour réagir ; mais mes décisions ne sont jamais réversibles. Par contre, mon prédécesseur, il n'hésite pas à revenir sur ses décisions souvent prises expressément. Alors, je vous laisse apprécier ».

(Elu/Autorité mairie d'Abomey, avril 2013)

En effet, dans le cas d'espèce de l'organisation que constitue la mairie d'Abomey, les agents et les conseillers communaux développent des stratégies pour influencer le « pouvoir » dont disposent le maire et ses adjoints selon la position qu'ils occupent (Crozier et Friedberg, 1977). C'est dire que chaque acteur fait son jeu dans le système (mairie considérée comme un système). La figure 18 exprime une appréciation des usagers par rapport à cette situation de retard au service, d'absentéisme et la nature des prestations.

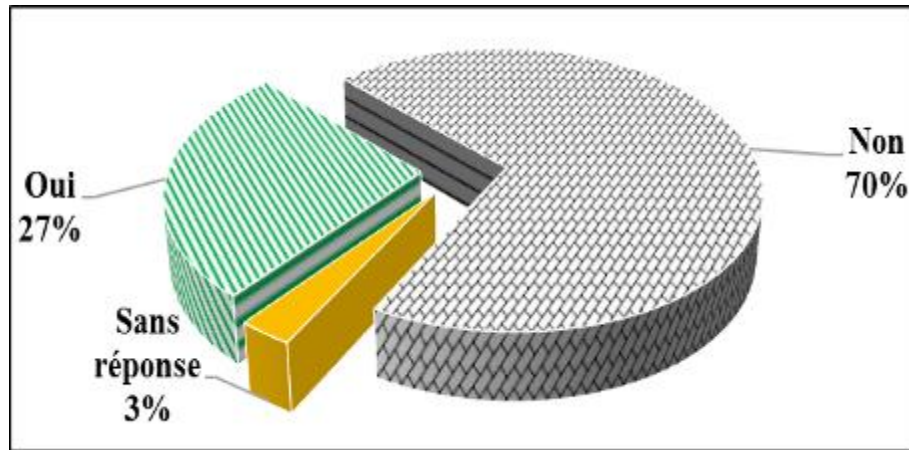


Figure 18 : Perception de la population sur la régularité du personnel de la mairie au poste
Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

Il ressort des résultats obtenus que 70% des citoyens dénoncent la non-régularité au poste des agents de la mairie, pendant que 27% s’inscrivent en faux contre ce point de vue de la majorité et 3% préfèrent ne pas se prononcer.

Pour apprécier la qualité des services publics fournis aux communautés, il est souvent pris en compte l’accueil des usagers. On pourrait alléguer que l’accueil constitue un indicateur qui contribue à la demande de service et la fréquentation des services sociaux de base par les usagers. La figure 19 met en exergue le caractère chaleureux ou non attrayant qu’instaurent les agents en service à la mairie d’Abomey.

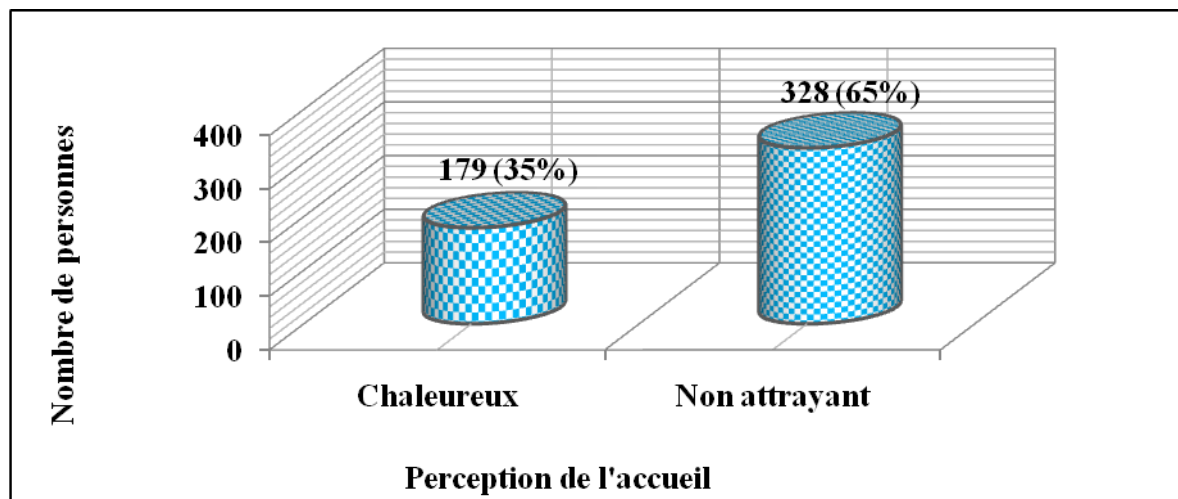


Figure 19 : Perception de la population suivant l’accueil aux usagers de la mairie.
Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

De l’analyse des données empiriques que traduit la figure 19, il ressort que 328 acteurs sur les 507 interviewés, soit un pourcentage de 65%, se penchent sur le caractère non attrayant de

l'accueil que leur offrent les agents de la mairie. Par contre, 35% de cette population trouvent un accueil chaleureux de la part des agents de la mairie à chaque fois que le besoin se manifeste.

✓ **des perceptions sur l'irrégularité des agents communaux à la cérémonie des couleurs**

La cérémonie de salutation du drapeau les lundis matin et les vendredis soir, ré-instituée dans les administrations publiques, peine à se dérouler dans la mairie d'Abomey, quand bien même la tenue de cette cérémonie se présente comme un cadre de communication et de concertation entre élus locaux et agents communaux. L'autorité de la commune d'Abomey a déclaré :

« Je n'ai rien à dire sur la non tenue des cérémonies de drapeau. Je constate. C'est vrai que nous autres conseillers communaux sommes souvent occupés pour ne pouvoir venir au drapeau. Cette gestion est confiée au SG. Moi je me suis interdit de venir au drapeau parce que les gens perçoivent ma venue au drapeau comme un contrôle de présence ».

(Elu/Autorité d'Abomey, octobre 2013)

Certains élus locaux et agents communaux sont même très ironiques et ne considèrent en rien cette mesure d'aller au drapeau qui constitue selon Agbandji (2012 : 29) un « *mécanisme d'écoute et d'échanges avec leurs populations* », autrement dit, un cadre d'échanges et de communication par excellence avec les collaborateurs :

« Salutation du drapeau, Je n'ai jamais demandé si le drapeau se fait ou pas ».

(Cadre de la mairie, Abomey, 2012)

Ces propos ne justifient que les rapports d'évitement et de refus de rencontre qui existent entre le maire d'Abomey, représentant l'exécutif du pouvoir local et les agents communaux. En ce sens, il exprime clairement qu'il s'est interdit de venir au drapeau, pour éviter que cela soit interprété comme un contrôle de présence.

Cet état des choses s'est, réellement, fait constater pendant les vingt-sept (27) lundis d'immersion sur les trente (30) fois observées et ceci pendant trois (3) ans.

De ces trois cérémonies de couleurs officiées, une est présidée par le deuxième adjoint au maire et deux sont réalisées sous l'autorité du chef service des archives qui est un cadre et un assidu des responsables. Ce dernier se présente religieusement au service entre 8 h 45mn et 9 h 15 mn et ne ressort souvent que pour des réunions. Au cours de chacune de ces trois salutations des couleurs, le nombre de personnes a varié entre six (6) et neuf (9) sur les 26 agents de bureau.

Par conséquent, la non-participation à la cérémonie des couleurs (un cadre et un instant de communion, de familiarisation et de communication avec le personnel), les retards et absences au service et/ou aux sessions du conseil communal sont des situations gérées avec délicatesse par

les autorités de la mairie qui préfèrent ignorer ces problèmes plutôt que de prendre des sanctions contre les concernés. Les autorités font dans ce contexte un jeu politique qui s'inscrit dans la métaphore de Crozier et Thilliette (1995) qui ont clamé « *le problème est le problème* ».

➤ **L'animation du conseil communal et les contraintes d'application des normes administratives à Abomey**

L'animation du conseil communal d'Abomey est diversement appréciée par les acteurs, selon qu'ils considèrent le niveau intellectuel des élus locaux dans leur ensemble, la manière dont les séances se déroulent ou les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des décisions issues des sessions du conseil communal. Cependant, il faut prendre en compte la complexité de la situation où les enjeux politiques et les confrontations d'idées dominent.

Par rapport à la qualité des ressources humaines composant le conseil communal, il est relevé un niveau intellectuel appréciable pour la plupart. Cet atout devrait en principe participer à l'amélioration de la gestion des affaires de la commune. Mais, tel n'est pas le cas, comme l'indiquent les propos d'un élu local :

« J'apprécie en bien les niveaux des conseillers communaux ; car à Abomey il y a le conseil avec plusieurs cadres intellectuels ;

et il y a souvent des ripostes face à des décisions pour l'aboutissement à de meilleures décisions ».

(Elu/Abomey, 2012)

Quand bien même la plupart des conseillers communaux sont, des intellectuels expérimentés dont trois ou deux (après la nomination du maire comme ministre) au moins de niveau appréciable dans l'administration, le déroulement des sessions du conseil ne traduit pas toujours une synergie de travail en raison des jeux politiques et le pouvoir de l'argent. Dans ce cas, l'adoption des décisions dépend plus de l'influence du pouvoir exécutif local (maire et ses adjoints) et de sa capacité financière à convaincre les participants au conseil. C'est dire que le niveau intellectuel des élus n'est pas forcément un indicateur de prise de bonnes décisions. Le discours d'un élu local renseigne sur ces différents aspects :

« En session du conseil communal, l'adoption des décisions est pénible, la majorité étant acquise à grand frais par le maire. L'animation du conseil communal n'est pas bonne. Il y a beaucoup de réunions informelles avant et pendant le conseil ».

(Elu/Abomey, novembre 2013)

Cette déclaration renforce le constat fait depuis les travaux de terrain pour l'obtention du D.E.A en 2011. Aux différentes sessions qui commencent avec deux à trois heures de retard (deux des conseillers sont toujours ponctuels) dû au défaut de quorum ou souvent à l'occupation du maire,

président du conseil, des poches de discussions sont animées par des membres en duo ou en trio au mépris du déroulement de la séance. Comme cela est mentionné au buste, il n'est pas inutile de repreciser qu'en pleine session, l'observateur constate que des conseillers s'affairent à la lecture d'un journal ou à des palabres et après, s'immiscent dans le cours du débat avec autoritarisme, car confiants en leurs capitaux humain, symbolique et social en tant que rhéteur, chef de famille intronisé, élu, sbire du maire ou autres.

En effet, des confrontations d'idées semblent dominer les débats des sessions du conseil communal à Abomey. Car les autres conseillers qui sont de niveaux intermédiaires disposent d'expériences avérées. Alors, la recherche du compromis et de l'équilibre dans les rapports de forces (pouvoir exécutif local et élus locaux) donne lieu à des transactions politiques qui ne prennent pas toujours en compte des questions de développement de la commune.

Au demeurant, la non-application ou l'application partielle des décisions du conseil est appréciée comme un problème lié à l'insuffisance de ressources financières :

« Toutes les décisions du conseil communal ne sont pas appliquées faute de moyens financiers. C'est le nœud de tous les problèmes ».

(Elu/Abomey, 2013)

Les contraintes budgétaires obligerait donc l'exécutif local à ne pouvoir mettre en application les décisions du conseil communal, mais également à tolérer les manquements aux lois sur la décentralisation. Il faudrait de ressources financières disponibles pour organiser les sessions, car celles-ci imposent un *perdiem*. Du moment où le maire ne parvient pas à payer les indemnités liées à la participation aux sessions de la commune, il n'est pas évident qu'il soit rigoureux sur la présence de tous les acteurs politiques, encore moins sur l'application des sanctions liées à l'absence. Une des autorités du pouvoir exécutif déclare à ce titre ce qui suit :

« Vous savez, la mairie est comme l'exécutif, c'est la politique. Nous avons des difficultés par rapport au paiement des indemnités de session des élus locaux et c'est ça qui fait que les gens ne veulent pas venir et prennent comme prétexte qu'ils ne sont pas informés. Au sein du conseil communal d'Abomey, il y a une forme de syndicat.

Les gens estiment que l'exécutif a des avantages, qu'eux autres n'en n'ont pas. Or, si nous avons de l'argent, seul le receveur a droit de définir comment les dépenses vont s'effectuer parce que nous ne sommes pas des financiers. Donc, certains élus locaux pensent que l'exécutif local bouffe et eux ils ne sont pas payés, donc ils sont absentéistes ».

(Elu/Autorité à la mairie, Abomey, 2013)

En considérant que l'exécutif local devrait sanctionner les élus locaux qui s'absentent aux sessions du conseil communal, il faudrait s'assurer qu'il dispose de moyens pour agir dans ce sens. Or, à y regarder de plus près, on se rend compte qu'il se retrouve dans un champ politique

où « *chaque parti est en effet déchiré par des luttes personnelles, qui, conjuguées au clientélisme, vont produire un factionnalisme exacerbé* » (Olivier de Sardan, 2009 : 22). Subséquemment, chaque acteur développe ses stratégies activant ses réseaux sociaux en comptant sur ses relations (Bourdieu, 1980 : 2).

Par conséquent, le maire n'arrive pas à appliquer les textes qui constituent un moyen mis à sa disposition pour sanctionner ses collègues politiques. En effet, des dispositions de la loi sur la décentralisation existent et organisent la régularité ou sanctionnent l'absence des élus locaux aux sessions du conseil communal. Mais, il existe une polémique autour de leur opérationnalisation. Il y a une sorte de flou créé entre les acteurs qui sont habilités à faire respecter les dispositions de cet arsenal juridique qui devraient renforcer au lieu de fragiliser l'autorité du maire à travers le conseil communal. L'affirmation de cette faiblesse est confirmée à l'analyse du *verbatim* y afférent ci-dessus.

L'autorité de tutelle que constitue le préfet se présente ici comme une couverture de l'exécutif local à Abomey pour éviter de devoir se prononcer sur les comportements des élus locaux qui ne se conforment pas aux exigences des lois sur la décentralisation, malgré la clarté de la loi N°029 citée plus haut (page 144).

L'évocation du manque de moyen financier n'est que des arguments fallacieux. Car, la gouvernance ne se confond pas à la gestion financière. Ce n'en est qu'un pan, certes très important. Pourtant, le budget a connu une croissance exponentielle de 39,50% en deux ans.

Par ailleurs, ce qui va contre le prétexte captieux de budget est, entre autres, la non application du contenu du compte rendu du 18 février 2014 portant installation d'une usine de décorticage du riz dans une ville, chef-lieu de département à laquelle échappe la domiciliation des services départementaux déconcentrés comme les impôts, le CARDER (en hypothétique construction depuis plus de dix ans), la douane, les services eau et électricité, les travaux publics et plus grave, les services privés comme les banques (seule la BIBE installée en 2012).

➤ **La délégation des pouvoirs par le maire à ses adjoints**

Au regard du climat de méfiance qui se dégage des entretiens réalisés avec les acteurs dans la commune d'Abomey, on comprend que la délégation de pouvoir à un conseiller communal se présente comme une difficulté quant au partage de responsabilité ou de pouvoir entre élus/autorités communales.

« L'exécutif, c'est le maire, ce sont les textes qui l'ont dit. C'est ce qu'on vous délègue que vous allez faire. Automatiquement, si le maire n'est pas présent, il est remplacé par le Premier

Adjoint (PA). Par rapport aux ressources que nous avons ici, c'est moi qui les gère, les avis qu'on envoie, c'est moi qui signe. Mais, il faut que je sois informé ».

(Elu/Autorité à la mairie d'Abomey, octobre 2013)

Cependant, il y a des réserves dans cette délégation de pouvoir de sorte que l'absence du maire peut être source de blocage de l'exécution des activités nécessitant des décaissements de ressources que personne en dehors de lui ne peut signer :

« Si le maire doit être absent, il désigne un intérimaire, mais ce dernier ne peut pas prendre des décisions d'ordre budgétaire ».

(Elu/Autorité à la mairie d'Abomey, octobre 2013)

Ces propos illustrent que la délégation du pouvoir du maire est restrictive. Le maire ne délègue pas tous les aspects de son pouvoir, notamment la signature des dossiers qui impliquent le décaissement de fonds. Certains élus ne savent pas avec précision le rôle qui leur revient. C'est dire qu'il n'existe pas un manuel de procédures qui fixe les rôles entre élus locaux/autorité. Cette situation aboutit à une faible collaboration entre élus locaux. Les propos d'un acteur politique interrogé corroborent cette analyse :

« Il y a discussion entre adjoints et maire pour notre présence à la mairie, mais cela n'a pas pris. Je vais tous les jours à la mairie et ceci jusqu'à midi, et c'est suite aux réclamations de la population. Notre attribution n'est pas clairement définie par la délégation. On peut signer les légalisations. L'ancien 2^{ème} adjoint au maire était chargé des passations des marchés publics et il est parti avec ses attributions une fois élu premier adjoint».

(Elu/Autorité à la mairie d'Abomey, octobre 2013)

➤ L'approche d'élaboration et la mise en œuvre du plan de Développement Communal (PDC) d'Abomey

L'expérience de mise en œuvre du Plan de Développement Communal (PDC) d'Abomey indique les contingences et les blocages auxquels les élus locaux et les agents sont confrontés dans le cadre de la gouvernance locale. En effet, l'élaboration de la première génération des PDC dans l'ensemble des communes du Bénin est conduite selon les désirs et ambitions des premiers conseillers communaux, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). S'il est vrai que les bureaux d'études commis pour l'activité ont eu une approche participative dans l'élaboration, il n'en demeure pas moins vrai que ceci a été d'abord l'affaire des cadres et élus locaux qui ont su donner corps à leurs ambitions pour leur localité.

De même, la position du parti politique la RB dans l'opposition au régime en place entre 2003 et 2006 comportant une courte période de collaboration avec le gouvernement de 2006 à 2008 et une reprise de position d'opposant de 2008 à 2011, semble repousser l'Etat central à accorder l'attention suffisante au développement de cette commune. Ainsi, un élu local/autorité a signifié :

« La rupture de cette position d'opposant avec l'entrée au gouvernement du maire d'Abomey peut lancer le développement de cette ville qui est restée dans l'opposition depuis la colonisation. Depuis 1906, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle, cette ville est restée dans l'opposition en dehors des six (6) mois du Président Ahomadégbé, et les cinq (5) ans du Président Soglo. Trop c'est trop. Si non c'était Abomey qui aurait été la Capitale du Bénin. Nos aïeux s'étaient insurgés contre le gouverneur Bayol qui se faisait transporter en hamac à l'image des rois d'Abomey dont celui déchu, Béhanzin. Ils étaient passés par tous les moyens endogènes et des perfidies et ce 1^{er} gouverneur a fui pour s'installer à Porto-Novo. Dommage !».

(Elu/Autorité mairie d'Abomey, octobre 2013)

Dans la mise en œuvre, le PDC première génération est exécuté à moins de 20%. Les considérations qui expliquent ce faible taux d'exécution du premier PDC sont exprimées par un élu local en ces termes :

« comme c'est notre premier essai, nous avons fait un PDC avec une prévision de réalisations évaluées à plus d'un milliard de francs CFA, croyant que l'Etat allait nous aider mais c'était une grave erreur. Nous n'avions pas eu le soutien du gouvernement, les compétences ne sont pas transmises à temps et le seul partenaire que nous avons eu est DANIDA».

(Elu /Autorité mairie d'Abomey, octobre 2013)

Selon les déclarations de cet acteur politique interrogé, les actions réalisées par la mairie d'Abomey s'inscrivent dans le PDC.

➤ **Les points de vue de la population sur la prise en considération des pratiques endogènes par la gouvernance à Abomey**

S'agissant des réalités endogènes, les autorités ont une vision positive même si les intérêts personnels amènent à rendre la matérialité de travers. La figure 20 justifie cette affirmation.

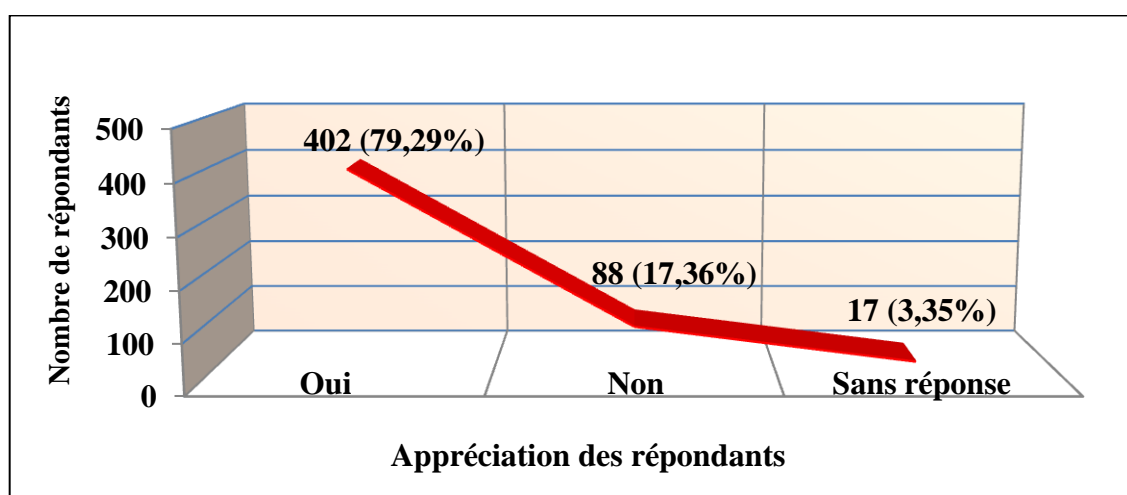


Figure 20 : Répartition des citoyens suivant leur réponse face à la prise en compte des activités liées à la tradition dans le PDC.

Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

De l'analyse des données empiriques que traduit la figure 20, il ressort que 79,29% de la population, soit un nombre de 402 sur les 507 interlocuteurs, suggèrent la prise en compte des activités liées à la tradition dans le PDC de la commune. Par contre, 17,36% ne trouvent pas une nécessité des activités liées à la tradition dans ledit Plan, tandis que 3,35% sont restés muets. En outre, la figure 21 énonce les activités que la population souhaite.

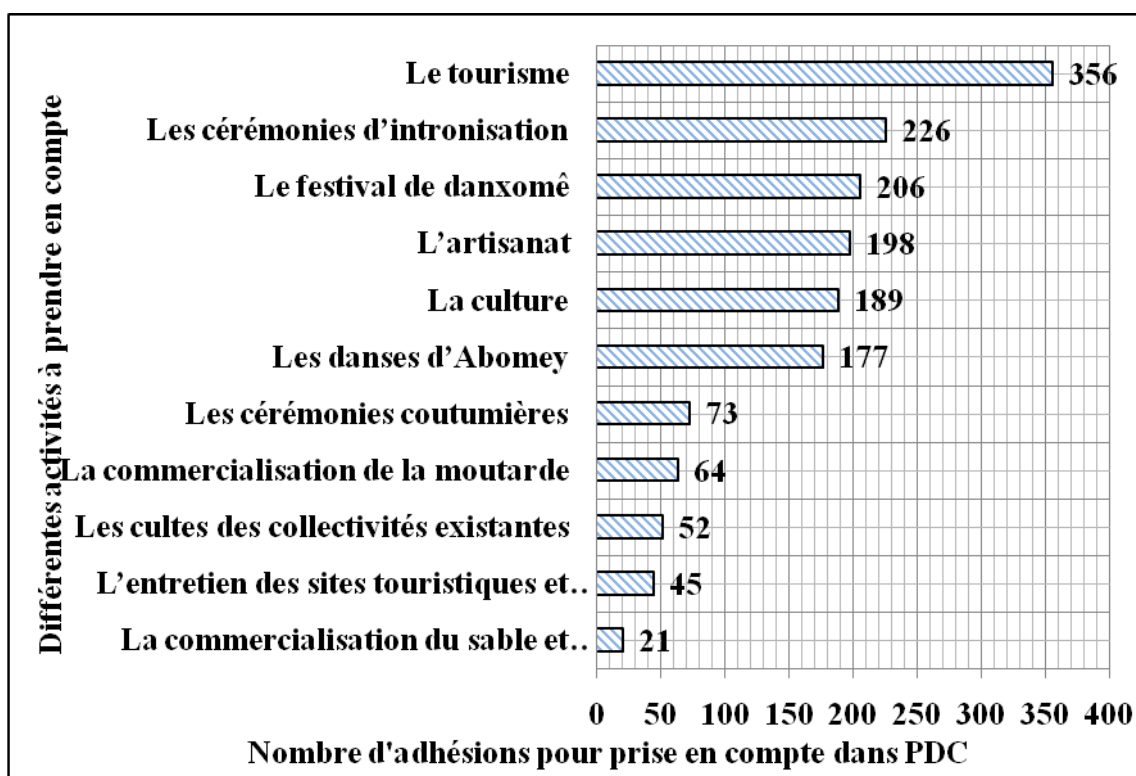


Figure 21 : Répartition des citoyens suivant les activités suggérées à la mairie pour PDC.

Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

Suivant la suggestion de la prise en compte des activités liées à la tradition dans le Plan de Développement de la Commune, la priorité est donnée par la population cible aux activités qui nécessitent une valorisation de la culture. De l'analyse des résultats, il s'agit par ordre de priorité des activités telles que le tourisme, les cérémonies d'intronisation, le « *Festival du Danxome* », l'artisanat, la culture, les danses d'Abomey, les cérémonies coutumières, la commercialisation de la moutarde, les cultes des collectivités, l'entretien de sites touristiques et palais royaux, la commercialisation du sable et du marbre.

A la lecture de tout ce qui précède, une inférence sur la gouvernance de la commune d'Abomey sera faite à l'aide du modèle d'analyse SWOT.

❖ application du modèle SWOT

Le modèle SWOT est mis en application relativement à la gouvernance de la commune d'Abomey.

A cet effet, le tableau n° IV décrypte les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces.

Tableau n°IV : Application du modèle SWOT à la gouvernance de la commune d'Abomey

Forces	Faiblesses
1- Existence d'un cadre juridique (loi n° 97-029 du 15 Janvier 1999, portant organisation des communes en République du Bénin ; 2- Effectivité d'un cadre institutionnel (Mairie d'Abomey, Ministère chargé de la Décentralisation) ; 3-Disponibilité d'acteurs au développement local ; 4-Effectivité d'un riche patrimoine touristique et culturel (matériel, immatériel, musées, sites etc.) ; 5-Existence d'un PDC ; 6-Disponibilité de budget ; 7-Constance de parti majoritaire ; 8-Existence d'un projet de réhabilitation de la cité historique ; 9-Organisation du « <i>Festival du Danxome</i> » 10-Existence d'un office du tourisme	1- Manque de volonté politico-administrative ; 2- Absence de concertation entre acteurs et autorités locales ; 3-Incivisme fiscal de la population ; 4-Non lotissement et d'électrification de la plupart des quartiers ; 5-Dégradation des palais et des sites ; 6-Absentéisme et retard très prégnants des élus locaux et des agents ; 7- Inorganisation des séances de reddition de compte par les élus et les autorités locales ; 8-Inexistence de cadre formel de concertation pour une meilleure implication des acteurs ; 9- Politisation excessive de la gestion communale ; 10-Pesanteurs sociologiques dans les prises de décision ; 11-Insuffisance et faible capacité managériale des cadres communaux et la confusion des rôles ; 12- Inorganisation des séances de participation citoyenne ; 13-Climat de méfiance, de ruse et de mécréance.
Opportunités	Menaces

<ul style="list-style-type: none"> 1- Existence des ONG locales en charge de la promotion de la bonne gouvernance ; 2- Disponibilité de partenaires et possibilités de coopération bilatérale et multilatérale. 3- Apport de la diaspora d'Abomey ; 4-Contribution de l'Etat ; 5-Existence d'un pouvoir traditionnel prégnant. 	<ul style="list-style-type: none"> 1- Immixtion de certaines personnalités politiques dans la gestion de la cité ; 2- Risque de blocage des financements extérieurs ; 3- Manque d'alternance à la Mairie d'Abomey. 4.-Existence d'un pouvoir traditionnel prégnant ;
---	--

Source : Données du terrain, Agbandji 2014.

Le tableau ci-dessus comporte les identifiants, selon les réalités de terrain, des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces selon la gouvernance actuelle de la commune d'Abomey. A la suite de cette configuration, il est conçu le tableau n°V à la bannière d'une association des forces aux opportunités.

Tableau n°V : Association des forces aux opportunités

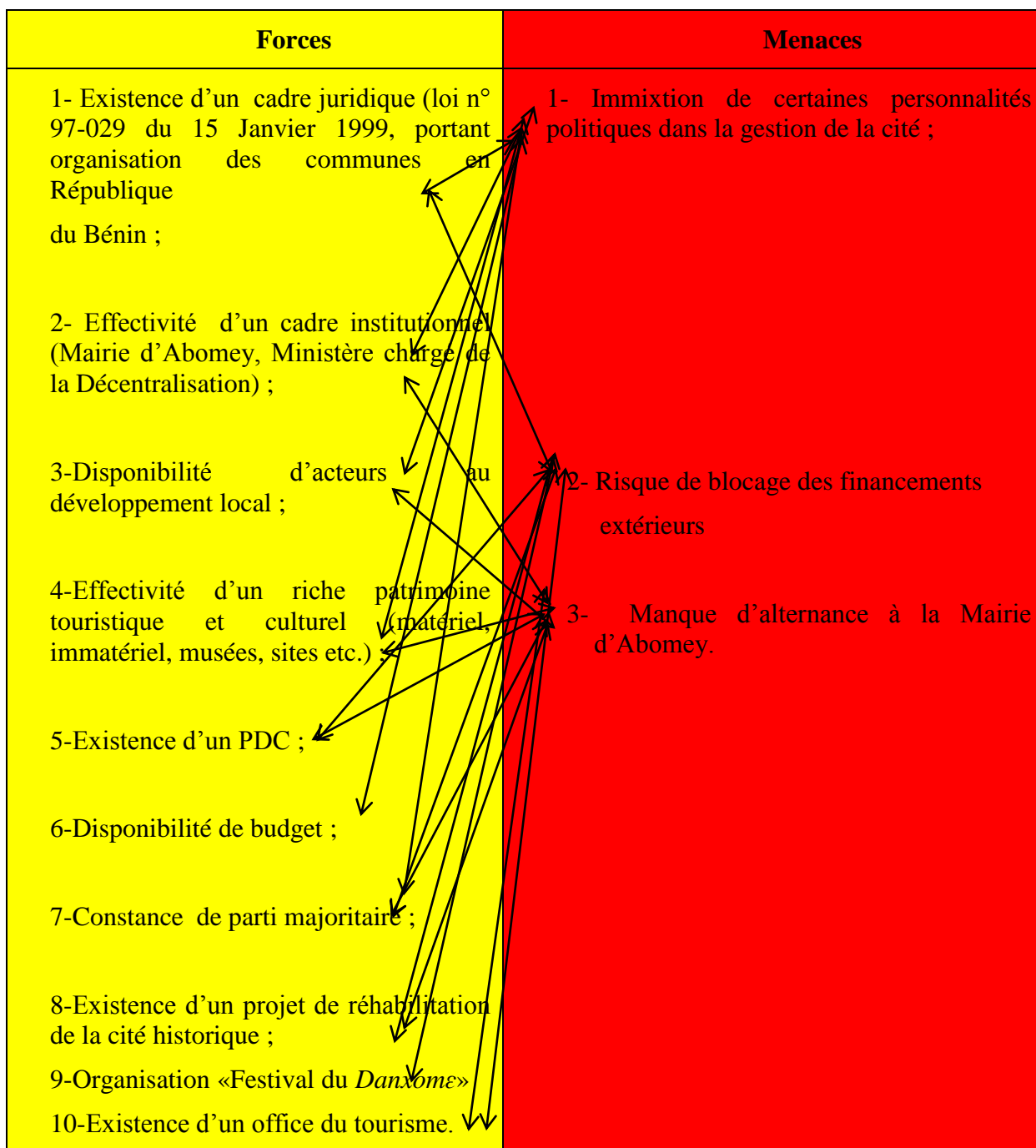
Forces	Opportunités
1- Existence d'un cadre juridique (loi n° 97-029 du 15 Janvier 1999, portant organisation des communes et République du Bénin ;	1. Existence des ONG locales en charge de la promotion de la bonne gouvernance ;
2- Effectivité d'un cadre institutionnel (Mairie d'Abomey, Ministère chargé de la Décentralisation) ;	2. Disponibilité de partenaires et possibilités de coopération bilatérale et multilatérale.
3-Disponibilité d'acteurs au développement local ;	3. Apports de la diaspora d'Abomey ;
4-Effectivité d'un riche patrimoine touristique et culturel (matériel, immatériel, musées, sites etc) ;	4. Contribution de l'Etat.
5-Existence d'un PDC ;	5. Existence d'un pouvoir traditionnel prégnant ;
6-Disponibilité de budget ;	
7-Constance de parti majoritaire ;	
8-Existence d'un projet de réhabilitation de la cité historique ;	
9-Organisation du « Festival du Danxome »	
10-Existence d'un office du tourisme ;	

Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

A travers ce tableau, il est aisé de constater que des éléments des forces et des opportunités ont pu s'intégrer en vue d'une résistance, d'un évitement ou d'un amoindrissement des effets des menaces.

Ces possibilités défensive et préventive permettront de confronter les nouvelles forces virtuelles obtenues aux menaces comme l'indique le tableau n° VI en-dessous.

Tableau n°VI : Confrontation des forces (virtuelles) aux menaces



Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

L'exploitation se résume à transmuier ces possibilités défensive et préventive obtenues en étendard offensif qui consiste à la confrontation des nouvelles forces aux menaces afin de les annihiler ou de les obvier par la fixation de nouveaux axes stratégiques.

Ces axes s'identifient aux agrégats suivants :

- formuler un plan de reddition de comptes et le déployer effectivement selon l'importance des activités (Gestion de la mairie, « *Festival du Danxomé* », Grands travaux réalisés, etc.) ;
- concevoir un plan de communication, du développement et le mettre en application ;
- élaborer et conduire un plan de recrutement des cadres qualifiés ;
- confectionner et respecter un plan de formation et de recyclage des cadres et des élus locaux ;
- construire et accroître un idéal éthique du développement local (Mettre en application les textes de manière impartiale, dépolitiser les actions de développement et les nominations, etc.) ;
- formuler et mettre en œuvre un plan de collaboration et de coopération.

Eu égard aux précédents qui riment avec le « *complexe de mélange de reconnaissance mutuelle et de compétition sourde, de tolérance affichée et de rivalités masquées* » (Olivier de Sardan, 2009 : 11) que des acteurs (les agents d'administration et les élus locaux) de la commune d'Abomey développent la malice et l'acrimonie politiques minant la confiance. Elles sont soutenues par une « *bureaucratie* » (Weber, 1922 ; Crozier 1964; Bourdieu 1993) qui amène 70% des interviewés à dénoncer la non-régularité des agents de la mairie au poste. Cet état des choses est renforcé par des effets négatifs et positifs du capital social (Levesque, 2000 : 42 ; Putnam, 2000 : 15 ; Bucolo, 2003: 72 ; Ponthieux, 2006 ; Angeon et Callois, 2006 : 10) observés au vu de l'application du modèle SWOT. Ainsi, l'hypothèse selon laquelle « *les modes de gouvernance locale et les enjeux politiques influencent le développement de la commune d'Abomey selon la nature du capital social et des représentations sociales des acteurs* » est justifiée.

CHAPITRE IV :

CAPITAL SOCIAL ET PARTICIPATION CITOYENNE: UN TANDEM DE CONCEPTS ENCLINS AU DEVELOPPEMENT EN DECENTRALISATION A ABOMEY

La participation des citoyens à la gestion des affaires publiques ne saurait être effective sans une bonne collaboration entre l'autorité communale et les administrés.

« L'enjeu central de la décentralisation, c'est la démocratie à la base. Mais ce qui pour certains est une vérité d'évidence - il n'y a pas de démocratie véritable sans une participation active des citoyens de base à l'élaboration des décisions qui les concernent - revêt beaucoup d'ambiguïté dès lors qu'on s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir » (Lemarchand, 1998 : 2).

Cette philosophie de développement qui justifie le rapprochement des communautés locales de la gestion de leur localité, ne peut être réelle sans une communication adéquate (Agbandji, 2012 : 63). D'un point de vue concret, les institutions de l'Etat éprouvent de la difficulté à assurer l'inclusion et la participation de tous ceux qui contribuent officiellement à la collectivité politique (Jenson, Papillon et *al.*, 2000).

Les aspects saillants choisis dans la zone de recherche pour illustrer la préoccupation de la participation dans cette thèse sont les questions de paiement des impôts et taxes par les contribuables, l'existence de l'Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (ARCHA) et l'organisation du « *Festival du Danxomé* ».

IV.1- LE CAPITAL SOCIAL AU CŒUR DES INITIATIVES FISCALES ET DE RÉHABILITATION DE LA COMMUNE D'ABOMEY

Cette section servira d'analyse à l'influence du capital social au regard des actions de développement que sont les initiatives fiscales et de réalisation de travaux.

IV.1.1- Le recouvrement des taxes et impôts à Abomey : une analyse de cas fiscal

La question de la participation des citoyens à la vie de la commune d'Abomey se présente comme un point de malentendu entre élus locaux et population. Des aspects concrets de ces malentendus se traduisent dans la résistance à payer les taxes et impôts, résistance entretenue par la défiance vis-à-vis de l'autorité communale. En effet, il apparaît dans la commune d'Abomey une sorte de blocage de la communication traduisant la difficulté entre les élus locaux et la population à propos de la perception des impôts auprès de ces dernières, et curieusement auprès de citoyens d'un certain rang social, notamment les *dah* qui détiennent des terres, le foncier bâti, etc. (Helliwell et Putnam (1995).

IV.1.1.1- Le défaut de possession du capital social : source de problèmes de recouvrement des impôts à Abomey

A Abomey, les problèmes qui se posent pour le recouvrement des impôts sur le foncier bâti et des taxes dans les marchés sont de plusieurs ordres et peuvent être abusivement qualifiés d'incivisme fiscal. Ce qui traduit ainsi la problématique de la participation des communautés au développement de la commune. Car, les taxes et les impôts qui devraient être collectés auprès de la population d'Abomey peinent à prendre en raison de l'usage qui est fait du capital social (Levesque et White, 1999).

A un premier niveau de la situation, la configuration de l'habitat de type traditionnel en transition vers le développement urbain moderne constitue une contrainte dans la levée des impôts sur les contribuables. C'est en cela que « *non seulement l'historicité des sociétés africaines, les mutations introduites par l'économie, l'idéologie, la religion, mais aussi la manière dont celles-ci sont perçues, et vécues, par la base* » (Lemarchand, 1998 :2) sont utilisées dans cette thèse.

IV.1.1.2- Vers des pesanteurs socio-politiques de recouvrement des impôts

Réellement, plus de 80% (PDC, 2004) du noyau urbain habitant dans la commune d'Abomey est constitué de maisons de collectivités familiales, avec des difficultés réelles d'identification par l'administration du responsable au nom de qui il faut libeller l'avis d'imposition. Evidemment, « *la relation entre le conseil communal et les citoyens souffre de beaucoup de carences par rapport à la participation populaire, à la bonne gouvernance locale, au renforcement du capital social et de la citoyenneté active* » (OCS, 2010 :117). De ce fait, bien des chefs de collectivité se réfugient derrière cet impondérable des autorités de la commune d'Abomey et cette complexité sociologique pour décliner la responsabilité face au paiement de fiscaux.

La chefferie traditionnelle est organisée à partir des groupes familiaux constitués en collectivités, des chefs de collectivités intronisés dénommés *Dah*. Cette réalité sous-tend la création et la possession du capital social du roi qui sont raffermissées par les représentations sociales de la population. Subséquemment, ces faits confèrent une primauté symbolique à l'autorité du roi sur celle du maire, générant ainsi autant d'éléments qui ne manquent pas de fonder, dans une large mesure, des pesanteurs socioculturelles pour la gouvernance la commune d'Abomey.

Cette situation complexe est appréciée par un élu local comme suit :

« Parce que c'est une ville historique et nos chers dah qu'on appelle communément en langue nationale Fɔn « Dɔkunnon » ne payent pas d'impôts. Donc à Abomey les gens n'aiment pas payer d'impôts. Les ressources de la mairie se basent sur les fonciers bâtis et non bâtis mais à

un moment donné, les gens ne payent pas. Et les textes aujourd'hui refusent la brutalité et dans ces conditions ça devient un grand problème. Il y a aussi le fait qu'on est politicien et qu'on est élu, on se dit : si je les brutalise maintenant, est-ce qu'ils vont voter pour moi. Et on devient réticent. Même si tu es courageux et tu le fais, d'autres viendront dire que ce que tu as fait là aura tel impact. Ils vous diront : ça moi je ne suis pas dedans hein ! ».

(Elu/Abomey, novembre 2012)

De ces déclarations, on note une synchronie au niveau de la population, notamment des *dah* et notables de la chefferie traditionnelle qui s'obstinent à payer les impôts en ce qui concerne leur participation au développement de la commune d'Abomey. Le déséquilibre dans l'approche de la levée des impôts sur le foncier bâti à Abomey se dégage de ce fait en ce sens que les nouvelles habitations qui se développent en dehors du noyau traditionnel ont des propriétaires nettement identifiables et donc plus facilement imposables.

A un second niveau de situation, la réforme du Système d'Information Foncière réalisée avec l'appui de la coopération allemande au profit de la commune d'Abomey présente des insuffisances ou plus précisément des défauts par rapport à l'appréhension erronée des données liées aux habitations dans les concessions des collectivités familiales.

Un agent de la mairie d'Abomey présente la situation comme suit :

« L'enquête de terrain pour l'aménagement du système d'information foncière comporte des biais, parce que certains agents recenseurs ont enregistré quelques infrastructures dans les domaines de collectivités familiales qui étaient inappropriées comme des bâtiments destinés aux divinités par exemple. Cette situation a généré des mésententes et pose un réel problème de communication au regard des récriminations. Cependant, la réforme était indispensable, même s'il faut reprendre en partie l'enquête de terrain ».

(Un agent communal, Abomey juillet 20014)

En ce qui concerne les impôts et taxes, l'administration de la mairie les fixe sans consultation aucune. C'est ce qui ressort du décryptage de la figure 22 suivante.

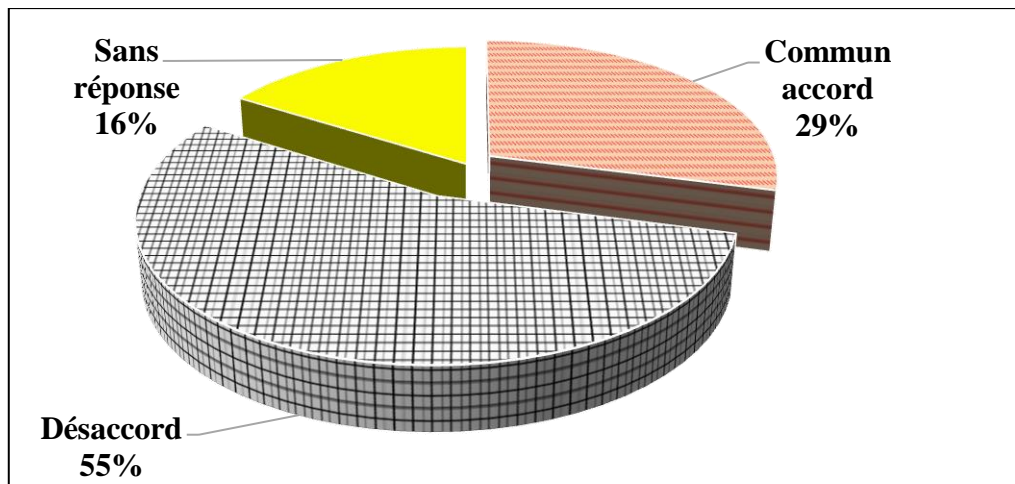


Figure 22: Répartition des acteurs des marchés selon la procédure de fixation des taxes
Source : Données du terrain, Agbandji 2014.

Selon les déclarations des répondants qui se traduisent clairement dans la figure 22 au dessus, 55% des acteurs des marchés expriment que les taxes ne se fixent pas de commun accord avec les usagers. Une telle expression reste contredite par les 29% qui de leur part estiment que les taxes se fixent de commun accord avec les acteurs des marchés. Le reste, c'est-à-dire les 16%, sont sans avis.

De l'appréciation d'élus locaux et de contribuables résistant aux paiements des impôts, il ressort que la mise en œuvre de la réforme du système d'information foncière a foulé au pied les traditions et le niveau économique d'Abomey, par méconnaissance ou fantaisie. Ce qui a fait augmenter les montants d'impôt adressés aux propriétaires de maisons et a du coup provoqué l'incompréhension et plus de réticence des acteurs à payer, comme exprimé ci-après par un élu local :

« Le projet de simplification du registre foncier urbain réalisé avec l'appui de la coopération allemande visait à aider la commune d'Abomey, mais malheureusement, cette simplification a plutôt tout compliqué sur les domaines des collectivités familiales. On n'a pas tenu compte des réalités socioculturelles d'Abomey qui ne sont pas celles de l'Europe ».

(Elu/Abomey, juillet 2014)

Ainsi, voilà cet heureux projet d'impôt foncier qui piétine car ne respectant pas les caractéristiques qui précèdent une étude socio-anthropologique, c'est-à-dire l'importance « d'intégrer dans l'analyse de ce processus l'appartenance et la participation sociales ou culturelles du sujet » (Jodelet, 1991 : 43).

Du point de vue d'un contribuable qui a profité d'une audience foraine organisée par la mairie d'Abomey pour comprendre les résistances et les récriminations, il est révélé ce qui suit :

« La façon dont les gens ont relevé les informations sur les maisons pose beaucoup de problème parce qu'ils ont identifié dans les concessions de collectivités des cases des divinités et des ancêtres pour être imposés. Par exemple, les Hoho hɔ (habitations abritant l'autel des jumeaux), Dan hɔ (pour la divinité Dan), Tohɔsu hɔ, Sakpata hɔ, Asin hɔ, sont recensées. On a recensé les frontons de concessions de collectivités familiales comme le Honnuwa, des bâtiments de divination comme le Fa gba ou de réunion de la collectivité comme Ajalala. Pire et comble de tout, on a recensé les cases abritant les animaux domestiques koklo hɔ, gbɔ hɔ. Personne ne dort dans ces cases-là. Du coup, les avis d'imposition qui étaient de faibles montants sont revenus à des montants très élevés, ce qui est intenable et incompréhensible. On ne payera jamais les impôts dans un tel imbroglio ».

(Chef de collectivité familiale, Abomey, juillet 2014)

Cette situation dénote de réelles difficultés de l'administration communale dans ses rapports avec les contribuables pour les amener à apporter leur contribution financière au développement de la commune d'Abomey.

A un troisième niveau de situation, il faut noter la mise en œuvre de la Taxe sur le Développement Local (TDL) par la mairie sans y avoir suffisamment préparé les usagers des marchés et en procédant par la contrainte en saisissant les marchandises et/ou les instruments de mesures. Cette brutalité suscite le désaccord entre l'administration communale et les usagers des marchés tel qu'exprimé par un élu local.

« La gestion d'une mairie doit être en principe une gestion participative, mais ce n'est pas le cas dans la commune d'Abomey. On veut prendre la Taxe sur le Développement Local en appliquant aux vendeurs de moutons dans le marché de Gbedagba les montants jugés exorbitants par tête de bête ou de volailles : 200 F CFA par mouton, 100 F CFA par poulet. Les vendeurs de moutons n'en pouvant plus, les agents percepteurs de taxe étant sans pitié arrachent les bêtes aux vendeurs avant même que ces derniers ne vendent quoi que ce soit. Par conséquent, ils ont fini par éviter tous les marchés d'Abomey au profit des marchés de Bohicon. Du coup, Abomey perd des recettes. Imaginez qu'au conseil communal, on en était même venu à demander presque aux conseillers de se rendre dans les marchés pour saisir les moutons de ces vendeurs qualifiés d'inciviques. Quand même ! Alors qu'il fallait juste discuter avec les usagers. Ce dialogue intelligent fait cruellement défaut dans la gestion de la commune d'Abomey ».

(Elu/Abomey, juillet 2013)

Malgré ces recettes et le financement du fonds FIVIS, le marché historique *Hunjlo*, demeure dans l'état inachevé que voici sur les photos en dessous.



Photo 24 : L'un des portails du marché *Hunjlo*
Source : *Prise de vue de Agbandji, décembre 2014.*

Photo 25 : Intérieur du marché *Hunjlo*
Source : *Prise de vue Agbandji, décembre 2014.*

Photo 26 : Intérieur du marché *Hunjlo*
Source : *Prise de vue Agbandji, décembre 2014.*

La photo (24) montre l'un des quatre portails inachevé qui baigne dans un désordre entretenu par les abris de fortune. La photo 25 permet d'observer le mauvais entretien de l'intérieur du marché *Hunjlo* où cohabitent herbes sauvages, hangars et usagers. La photo 26 indexe un élève de passage devant des hangars branlants et des installations de fortune qui frisent la désolation. Pourtant, les taxes quoiqu'exorbitantes, exprimées sur la figure 23, sont difficilement payées par certains usagers amenuisant ainsi les recettes de la commune.

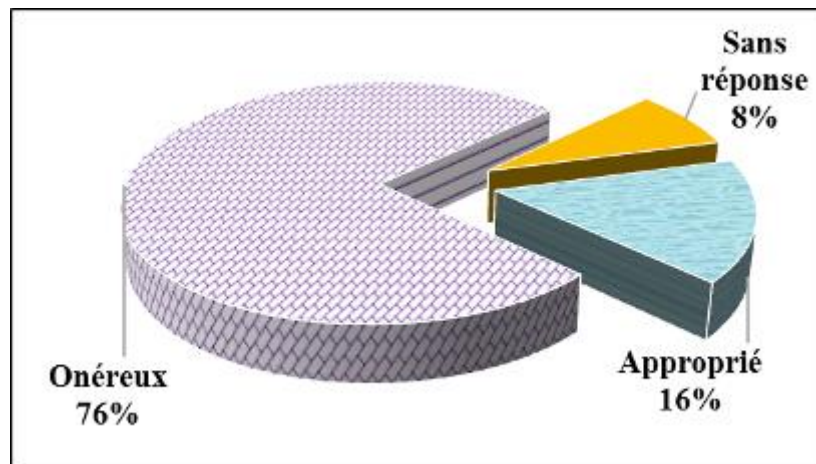


Figure 23 : Répartition des acteurs des marchés en fonction de leur perception sur le montant des taxes

Source : *Données du terrain, Agbandji, 2014.*

Il découle de cette figure (23) que 76% des usagers des marchés trouvent les montants des taxes excessifs par rapport à leur recette. Néanmoins, 16% pensent très appropriés les montants des taxes et que cela n'est d'aucune incidence sur leur recette.

Il se révèle au travers de ces opinions, que dans une large mesure, les attentes non comblées de la population semblent justifier la réticence ou mieux la résistance de celle-ci à comprendre son

devoir de participer financièrement au développement de la commune en contribuant au paiement des impôts et taxes. Ce que Agbandji (2012 : 83) a approfondi en ces termes :

« La communication a pour rôle non seulement de promouvoir les projets, de rendre simples, clairs, lisibles les processus de prise de décisions et de réalisations extrêmement complexes, mais aussi, après avoir affiché le projet, d'organiser l'écoute, d'entendre les questions, de donner les moyens, d'associer les citoyens à ce projet. Le citoyen doit être informé et prendre part, par exemple, aux prises de décisions concernant l'adoption d'un projet et savoir les différentes sources de financement en vue de sa réelle perception du rôle des responsables locaux et de l'utilité des taxes et impôts perçus ».

C'est une logique à laquelle un citoyen donne les explications ci-après:

« La gouvernance locale est la gestion de la commune par la mairie et la population. Le maire doit veiller au développement de la commune et au bien-être de la population. Il doit assurer la réparation des infrastructures de la commune et créer d'autres. Le maire doit écouter la population et savoir les difficultés auxquelles elle est soumise ».

(Citoyen cadre d'Abomey, 2012)

Bien que, la loi N°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin dispose en son article 2 *« la commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales »*, des décisions d'une grande importance comme l'instauration des taxes se prennent à Abomey en dehors de toute règle participative prévue par les textes.

C'est au regret de la non application des textes comme par exemple l'article 2 sus-cité dans la commune d'Abomey que Agbandji et *al.*, (2014 : 76) ont fait les leurs, l'assertion que le roi *Tosso Gbaguidi de Savalou* a développée (au cours du journal télévisé de 22h 30mn sur les antennes de l'ORTB le 11 février 2012) en ces termes : *« Les élus locaux ne connaissent pas ce qu'on appelle la décentralisation : ils n'ont que dans leur tête les élections »*.

Par ailleurs, l'insatisfaction dans la délivrance des services publics, la forte tendance à ne pas tenir les promesses électorales et les suspicions de détournement des deniers publics ou d'enrichissement illicite des élus locaux et des agents communaux se présentent donc comme des sources de frustrations et de mécontentement qui motivent la résistance ou le refus à participer financièrement au développement de la commune, comme l'exprime un dignitaire :

« A Abomey, il y a quelque chose de bizarre. C'est quand il y a élection qu'on voit les dirigeants. Après les élections on ne les voit plus. Ceux qui n'ont même pas de moto à la mairie se sont achetés des voitures. Ils bouffent mais ne pensent pas à la population qu'ils représentent. Nous en avons assez. Par exemple les taxes qu'ils perçoivent dans les marchés, on ne sait pas ce qu'ils en font. Tous les marchés sont dégradés. Ils ne cessent de demander les taxes dans les marchés (planche 9, p.108). Nous n'allons jamais payer car c'est pour leur

acheter de véhicule et leur construire de maisons. Ils ne veulent rien faire pour les jeunes à Abomey. Il n'y a pas une structure de la mairie qui puisse employer les jeunes.

Mais, s'il s'agit de la politique, ou les réunions politiques, on leur fait des promesses. Nous ne voulons plus ».

(Dignitaire de la cour, Abomey, 2012)

Ces opinions sont corroborées par certains élus locaux à propos de la réticence de la population à payer les impôts. Les déclarations d'un élu local confirment cela :

« Les vendeuses ne payent pas les taxes au marché. Il y a lieu de les sensibiliser. Cependant, je leur trouve quelque part raison. Il y a des gens qui détournent les taxes et c'est ce qui désole la population. Il ne faut pas prendre toutes les taxes pour satisfaire les besoins du maire et de son 1^{er} et/ou 2^{ème} adjoints et les cadres. Les impôts et taxes doivent viser le développement de la commune ».

(Elu/Abomey, avril 2011)

En affirmant cette allégation de non-paiement des taxes, dans un *focus-group*, un des citoyens se fâche et refuse d'accomplir à l'avenir ses prérogatives civiques en ces termes :

« Nous faisons toujours ce que nous devons faire. Au marché, nos femmes payent les taxes, moi en tant que conducteur de taxi moto (Zemijan), je paie le droit taxi et je vote quand il y a élection, ce que je ne ferai plus jamais ».

(Un citoyen jeune à Abomey, avril 2013)

Ce qui est gênant dans cette prise de position est le mauvais exemple que donnent certains élus locaux qui déclarent ouvertement ne pas payer les impôts comme l'illustrent les propos ci-après :

« En matière d'impôts les aboméens ne payent pas du fait de l'histoire et du fait de la non-sensibilisation, moi-même en tant qu'autorité je ne paie pas l'impôt et rien ne m'inquiète. Car, je sais et imagine la manière dont les choses se passent ».

(Elu/Abomey, mars 2011)

La collaboration entre administration communale et chefferie traditionnelle se trouve donc être beaucoup plus déclarative que réelle, puisqu'elle reste sans effet sur le développement local de la commune d'Abomey en termes de participation des citoyens par l'accomplissement de leur devoir de payer les impôts. Ces réalités en matière de participation de la population au développement de la commune à travers le paiement des impôts se décryptent à partir des éléments suivants :

- les *dah* et chefs de collectivités ne payent pas d'impôts dans la commune;
- les *dah*, les chefs de collectivités et les gens ordinaires de la communauté sont plus obéissants au roi qu'au maire de la commune d'Abomey ;
- les élus locaux sont en grand nombre des princes qui obéissent au roi ; la soumission des élus locaux et notables à la chefferie traditionnelle ;

- la mairie émet des rôles de collecte des impôts qu'elle ne parvient pas à exécuter sur les contribuables locaux ;
- les élus locaux ont peur de bousculer les normes traditionnelles pour susciter le paiement d'impôts ;
- l'imprécision des textes et surtout les ambitions politiques constituent des tendances lourdes qui maintiennent les autorités dans la paralysie au détriment d'une éventuelle coercition à utiliser pour la collecte des impôts de façon impartiale dans la ville.

C'est à l'analyse d'un certain nombre de données empiriques que la présente thèse emprunte la réflexion de Godet (2007 : 227) qui a affirmé :

« afin de comprendre pourquoi certaines organisations réussissent et pas d'autres, il faut ainsi prêter attention à la culture, à l'histoire et l'identité de chacune d'elles. Pour savoir où l'on veut aller, il faut savoir où l'on est et d'où on vient ».

Et si le jeu politique était comme un match de foot-ball, la population de la ville historique d'Abomey aurait, à maintes reprises, mimé ; ce que met en exergue le même auteur en ces termes *« quand l'équipe de France de foot-ball revient bredouille de Séoul, c'est l'entraîneur que l'on change »!* La même rigueur devrait s'appliquer aux élus locaux ennemis du développement de cette commune où les conflits d'intérêt personnel, les facéties et les jeux compromettent, à bien des égards, les profits que la participation génère. Car, en gouvernance locale *« la participation y apparaît souvent comme une réappropriation par des groupes stratégiques des enjeux de l'action »* (Arouna, 2012 :10).

IV.1.2-Le capital social au cœur de l'ARCHA : une étude de cas de réalisation de travaux

L'ARCHA (Agence pour la Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey) est un dispositif de développement local de la commune d'Abomey qui s'inscrit, d'une manière ou d'une autre, dans la dynamique de la gouvernance *projectale*. Logiquement, dans un contexte de décentralisation, les élus locaux élaborent des projets pour faire face aux problèmes de développement. A travers ces initiatives, ils facilitent aux communautés les déplacements, l'accès à l'éducation, à l'eau et aux soins de santé, etc. L'ARCHA est l'une des structures pouvant contribuer à l'amélioration des conditions de vie des différentes catégories sociales à Abomey. C'est dans l'optique de mettre en lumière des effets de l'usage du capital social qu'il est présenté ici, son historique et certaines informations fournies par les acteurs échantillonnés en vue d'une analyse exhaustive du contexte.

IV.1.2.1-De l'historique à la perception des acteurs sur l'ARCHA

Le directeur de l'ARCHA est nommé par le gouvernement, ce qui a amené les communautés à avoir des perceptions sur l'existence de cette structure qui, à l'origine, est une initiative à vocation *développementiste* de la mairie d'Abomey et qui, par conséquent, a une mission et des objectifs.

❖ l'historique de l'ARCHA

La vision qui a sous-tendu la création du projet ARCHA est celle du développement de la commune d'Abomey aux moyens de la réalisation des infrastructures sociocommunautaires. Mais, la création de cette structure n'a réellement pas contribué à atteindre cet objectif (participation au développement) d'après les données recueillies auprès des acteurs interrogés.

L'ARCHA étant un projet créé par l'Etat, elle est donc dirigée par celui-ci. L'Etat crée directement ou indirectement une dysharmonie dans la gouvernance communale. Il contribue ainsi à la création de réseaux sociaux qui s'affrontent et qui s'évitent, à la création d'autres normes et au renforcement de la méfiance au lieu de la construction et de la consolidation de la confiance sociale. Le capital social est de ce fait menacé. Au lieu de favoriser la cohésion sociale, l'ARCHA a servi de dispositif de désordre social, de collusion et de tensions entre les acteurs locaux de développement. Les récriminations et autres commentaires autour de l'existence de cette agence renseignent sur les tensions que son existence génère dans l'arène communale à Abomey.

Le programme ARCHA n'est pas indispensable pour la commune d'Abomey selon les déclarations de la plupart des interviewés. Le développement de cette commune historique devrait être repensé autrement, car l'ARCHA n'est pas la solution appropriée aux problèmes qui se posent dans cette entité administrative. L'ARCHA est perçue en ce sens comme un acteur qui est venu, avec ses jeux et enjeux, créer des difficultés à la mairie d'Abomey dans la mise en œuvre de ses politiques publiques, et surtout, de son plan de développement. C'est un moyen créé par l'appareil politique (pouvoir central) pour fragiliser la cohésion sociale (Putnam, 2000; Tingbé-Azalou et da Cruz, 2010).

Pour preuve une élue locale déclare :

« ARCHA ! Je préfère ne pas me prononcer dessus. Je constate juste qu'Abomey n'en a pas vraiment besoin. Il faut qu'on arrête de nous distraire ».

(Elue/Abomey, septembre 2013)

❖ les missions de l'ARCHA

L'Agence pour la Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (ARCHA) est une structure étatique créée par le décret n°2008-750 du 31 décembre 2008 (annexé) qui précise ses attributions, son organisation et son fonctionnement. Elle est placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat. Elle dispose de la personnalité morale, juridique et de l'autonomie financière.

Conformément à l'article 2 du décret cité supra, « *la réhabilitation de la ville d'Abomey est la première phase de la mise en œuvre du vaste programme d'urbanisation de tout le plateau d'Abomey* ».

Selon l'article 7 du même décret, l'ARCHA a pour mission :

« [...] d'élaborer, en liaison avec les structures nationales compétentes et sur la base des orientations du Gouvernement, la politique de réhabilitation de la Cité historique d'Abomey ainsi que les stratégies correspondantes et [...] d'assurer leur mise en œuvre en rapport avec les partenaires au développement et les structures non gouvernementales organisées ».

A ce titre, elle est, entre autres, chargée :

- « *d'animer le débat sur la réhabilitation de la cité historique d'Abomey ;*
- *de concevoir et de soumettre à l'approbation du Gouvernement, le Programme Spécial de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey et de veiller à la mise en œuvre de ses composantes ;*
- *de recevoir délégation de l'Etat ou de la commune d'Abomey pour assurer en leur nom, la maîtrise d'ouvrage des travaux publics prévus au Programme Spécial de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (PS/ARCHA) ».*

De ce qui précède, il ressort que l'ARCHA, à travers ses prérogatives et ses attributions, se positionne comme une structure qui initie son Programme Spécial (P.S) qu'elle met en œuvre, mais surtout elle vise à prendre le contrôle de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'urbanisation et de réhabilitation que l'Etat central ou la mairie d'Abomey aurait initié.

Des entretiens, il transparaît que la création de l'ARCHA est une opportunité saisie par celui qui en est devenu le directeur, un politicien d'Abomey en situation de dissidence et d'adversité vis-à-vis du groupe politique qui dirige la commune d'Abomey. En fait, à l'occasion de la fête nationale du 1^{er} août 2007 à Abomey, le Président de la République avait émis l'idée d'un programme spécial de réhabilitation de la ville d'Abomey. Les débats autour de cette idée avaient amené le groupe de réflexion constitué sur le sujet à proposer qu'il vaudrait mieux suggérer au Chef de l'Etat la création d'une agence qui faciliterait la mobilisation des ressources,

leur déblocage plus aisé et l'exécution des travaux, plutôt que d'avoir un conseiller spécial, auprès de lui, chargé de cette question.

Cependant, la création de l'ARCHA et la nomination d'un conseiller communal dissident sans une démarche concertée avec la mairie d'Abomey est interprétée par cette dernière, plus précisément les membres de la RB, comme une manœuvre visant à la contourner et l'entraver dans la mise en œuvre du programme de réhabilitation de la ville d'Abomey qu'elle a déjà conçu. Cette analyse est réaffirmée par la réflexion d'un cadre de niveau supérieur, natif d'Abomey, en fonction dans la commune.

« ARCHA n'est pas mauvaise ; mais c'est l'intention de sa création qui la rend mauvaise. ARCHA est créée pour lutter contre les dirigeants RB de la mairie qui étaient des opposants au régime. Cela a fait que la chose est mal perçue et par la mairie et par la population. C'est le dissident (Houédjissin) nommé directeur qui les énerve davantage et ils ne veulent pas de ARCHA, car il est resté longtemps député RB, questeur pendant près de dix ans, et n'a rien fait à Abomey. Il a seulement bouffé au nom d'Abomey ».

(Cadre en service à Abomey, juillet 2013)

IV.1.2.2- Le Programme de Réhabilitation des Infrastructures de la ville d'Abomey

La mairie d'Abomey a commis un consultant qui a élaboré un programme de réhabilitation des infrastructures de la ville d'Abomey pour la période 2006-2010.

❖ l'essentiel du programme de l'ARCHA

Ce programme d'investissements prioritaires met en 2008 l'accent sur trois (3) catégories d'actions à savoir (BOAD, 2008) :

- « -les actions qui participent à l'amélioration des ressources de la commune ;*
- les actions qui favorisent le développement économique de la commune ; et,*
- les actions qui visent à renforcer les capacités de gestion de la commune ».*

D'un montant global de quatre (04) milliards 400 millions de F CFA, ce programme porte sur :

- « la construction et la réhabilitation d'équipements administratifs ;*
- la construction et la réhabilitation d'équipements routiers et de transports ;*
- les réseaux d'eau et d'électricité et le marché Hunjlo ».*

C'est donc dans sa démarche de recherche de financement complémentaire pour la réalisation de ce programme que la mairie d'Abomey a engagé les négociations avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Or, la BOAD ne finance pas les communes, mais l'Etat central dont elles relèvent. De ce fait, le gouvernement du Bénin s'est substitué à la commune d'Abomey pour l'obtention du financement de son programme de réhabilitation d'infrastructures. A l'analyse de la demande de la mairie d'Abomey, la BOAD a retenu le financement du projet de pavage de rues avec des caniveaux d'assainissement dans la commune.

L'objectif visé par ce projet est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et des conditions de transport dans cet espace territorial. De façon spécifique, le projet visait l'amélioration substantielle de l'environnement urbain des zones concernées par le projet ; l'amélioration de la circulation dans la ville d'Abomey ; le renforcement de la capacité de la commune en matière de gestion des infrastructures urbaines.

Ce programme de pavage de rues et d'assainissement dans la ville d'Abomey a fondé sa justification sur l'état de dégradation accentuée de la ville, son insertion dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG II) sous le régime du Président Mathieu Kérékou et dans le Programme de Réhabilitation des Infrastructures de la ville d'Abomey.

En concluant le financement de ce programme en 2008, il est prévu que les travaux de réalisation se déroulent en deux phases, avec un « *planning* » prévisionnel d'une durée de vingt (20) mois dont douze (12) de travaux. Le coût hors taxes du projet est estimé à cinq (05) milliards 500 millions F CFA dont la BOAD assure une contribution d'environ quatre milliards quatre cent millions (4.400.000.000) F CFA.

Dans l'organisation et la gestion du programme, le Maître d'Ouvrage est l'Etat béninois représenté par le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU), principalement la Direction Générale de l'Urbanisme et de la Réforme Foncière (DGURF). Le Ministère en charge de l'urbanisme a choisi l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains Routiers (AGETUR) pour assurer la Maîtrise d'Ouvrage Délégué, par une convention signée dans ce sens qui lui confère les prérogatives, droits et obligations afférents à la maîtrise d'ouvrage. La mairie d'Abomey, à titre de bénéficiaire, est associée et régulièrement consultée par l'AGETUR, tout au long de l'exécution du programme. A cet effet, sur proposition du ministère en charge de l'urbanisme, un accord tripartite entre la mairie, le ministère en charge de l'urbanisme et l'AGETUR a défini le rôle de chaque partenaire.

C'est pourquoi Olivier de Sardan (1995 : 194) a écrit :

« aussi **participatif** qu'un projet de développement se veuille, il est soumis aux deux **principes** qui règlent les interactions avec les populations de toute intervention volontariste externe : le principe de **sélection** et le principe de **détournement** ».

A l'opposé de ce principe « *développementiste* » et conformément au constat de cette recherche, les communautés de la commune d'Abomey sont des victimes au contraire de leurs sosies de la commune de Réo au Burkina-Faso auxquels la loi ne confère aucun pouvoir de contrôle d'où Diawara (2009 : 17) a observé :

« hormis le conseil municipal, il n'existe aucun dispositif formel de participation ou d'information des populations sur la gestion de la cité. Selon lui, celles-ci ne disposent d'aucun moyen de contrôle institutionnel de l'action publique locale et n'ont pas de recours contre les décisions du conseil municipal ».

Ce type de réflexion repose sur l'idée que *« pour mieux gérer, il faut gérer avec le citoyen, dans la proximité [...] Les habitants ont des savoirs »* (Sintomer, 2003 :137). Paoletti (2003 :12) fait remarquer que *« la proximité, avec un nombre d'habitant défini sur un territoire restreint, rend virtuellement possible l'approche de l'idéal démocratique du pouvoir au peuple »*. De même, *« la proximité crée les conditions d'un développement local par la dynamique qu'elle institue »* (Paoletti 2003 :13). Le contraire qui fait exister, selon Lamoureux (2001 :31) *« (...) des mises à l'écart de la citoyenneté pour cause de statut social, de sexe, d'origine ethno-culturelle ou nationale, ou de modes de vie »* génère une *« souffrance sociale »* selon l'auteur, et confine à un espace social fermé. Ce qui amène la population de la commune d'Abomey à être très peu tendre, à travers ses allégations, au regard des autorités politico-administratives. Car, *« l'action publique décentralisée admet la nécessité de la participation des citoyens pour renforcer son efficacité et assurer la pérennité du processus »* (Niang, 2007 :22).

De ce fait, l'AGETUR, en sa qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, se charge, pour le compte du ministère en charge de l'urbanisme et de la mairie d'Abomey, de la gestion et du suivi des travaux. Dans ce contexte, elle est responsable de la passation des marchés d'études et de travaux, de contrôle de l'exécution des marchés et de la gestion des ressources financières affectées à ces opérations. Toutefois, la composante « audit » n'est pas déléguée à l'AGETUR et est directement gérée par le ministère en charge de l'urbanisme.

Le processus ci-dessus décrit était à son terme quand, à la veille du déblocage des fonds, la création de l'ARCHA fut subitement survenue en décembre 2008. En considérant cette structure comme un dispositif de développement qui présente différents enjeux (captation de ressources financières, visibilité politique, etc.) pour les acteurs qu'elle implique, des analyses prenant appui sur les déclarations des segments sociaux interrogés ont pu être faites.

❖ les perceptions des acteurs sur l'ARCHA

Cette rubrique comprend les perceptions des communautés et les tensions que provoque ce mode *projectal* de gouvernance mal actionné au titre du capital social (*bonding*) dont dispose le dissident RB nommé directeur.

➤ ARCHA : comme mode projectal de gouvernance locale de la commune d'Abomey

Ce mode de gouvernance locale s'exprime à travers l'Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (ARCHA) créée par l'Etat central pour faire ancrer son capital social dans

cette ville où l'opposition a toujours dominé. En articulant le mode *projectal* de gouvernance locale, l'Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey combine également le mode étatique de gouvernance locale à partir du moment où ce dispositif de développement est, unilatéralement, initié par l'Etat central qui, dans une certaine mesure, impose des directives à suivre dans sa mise en œuvre. Réellement, le mode *projectal* de gouvernance locale est organisé autour d'une logistique sophistiquée et fonctionnelle, en décalage avec l'environnement administratif et social : équipement bureautique, réseau informatique, moyens de déplacement (tout terrain 4x4, maintenance, essence), frais de mission et de fonctionnement, personnels formés et bien rémunérés.

La vision qui sous-tend la création de l'ARCHA est celle du développement de la commune d'Abomey aux moyens de la réalisation des infrastructures sociocommunautaires. Etant une structure créée par l'Etat, elle est donc gérée par celui-ci. L'état contribue ainsi à la création de réseaux sociaux qui s'affrontent et qui s'évitent, à la création d'autres normes et au renforcement de la méfiance au lieu de la construction et la consolidation de la confiance sociale. Le capital social des élus locaux est de ce fait menacé. Au lieu de favoriser la cohésion sociale (Putnam, 2000 ; Tingbé-Azalou et da Cruz, 2010), l'ARCHA a servi dans une certaine mesure d'un dispositif de désordre social, de tensions entre les acteurs locaux. En renfort à cette maladresse et à cet atypisme de mode *projectal* de gouvernance locale qui ne fait que décroître le capital social (Putnam, 2004) de l'Etat, le Président de la République a, par surcroît, nommé un fils du terroir dissident, de *bridging* douteux. Ceci a, davantage, avili et discrédité la création et l'existence de l'ARCHA qualifiée de structure budgétivore de plus, dans l'optique d'étouffer le développement de la commune d'Abomey. Les récriminations et autres commentaires autour de l'existence de cette agence renseignent sur les tensions qu'elle génère dans l'arène communale à Abomey. Les opinions d'agents de la mairie comme d'élus locaux ci-après en donnent une illustration :

L'Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (ARCHA) n'a participé en rien dans le processus de mise en œuvre du projet de pavage de rues et d'assainissement dans la ville d'Abomey. La mairie avait élaboré son Programme de Réhabilitation des Infrastructures de la ville d'Abomey. De ce programme est extrait le projet de pavage de rues et d'assainissement de la ville. Nous avons négocié avec le gouvernement et la BOAD pour avoir le financement. Le gouvernement a signé l'accord de financement avec la BOAD. Nous avons fait du « lobbying » auprès des députés pour que l'accord de financement soit ratifié par le parlement béninois ; ce qui fut fait. Le gouvernement a choisi le Maître d'Ouvrage Délégué qui est l'AGETUR. Et « Vlan » !L'ARCHA surgit, et vient se greffer au processus. Sa survenue a engendré une situation de co-signature des décomptes avec l'AGETUR ; ce qui alourdit le processus en générant des conflits.

ARCHA génère des charges de fonctionnement greffées au budget du projet ; ce qui n'est pas prévu au début. De ce fait, la contrepartie à payer par le gouvernement béninois est

amputée pour le fonctionnement de l'ARCHA. Ceci a pénalisé le paiement des entreprises qui devraient se faire payer sur la contrepartie du Bénin. Ces entreprises n'entrant pas vite dans leurs fonds, les travaux de pavage et d'assainissement ont été au ralenti.

Son directeur avait même créé inutilement un bureau à la Haie Vive à Cotonou. La location de locaux a obéré davantage les charges. Haa ! (avec un air nerveux et soucieux) quel esprit dispendieux et d'arriération de notre chère et historique ville ?

(Agent de la mairie d'Abomey, juillet 2014)

De ces déclarations de l'acteur interviewé, il ressort que l'Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey est intervenue pour s'approprier et mettre en œuvre certaines initiatives de développement déjà entreprises par la mairie. Dans ce contexte, cette structure est vue comme un dispositif inutile, du moins pas nécessaire pour le développement de la commune d'Abomey dans la mesure où une institution (mairie) existe déjà et a prévu dans son agenda les activités usurpées par l'ARCHA. La logique qui sous-tend les propos de l'agent de la mairie questionné pourrait être que la création de cette agence empêcherait la mairie de contrôler les actions qu'elle ferait et de faire sa visibilité auprès de la population de la commune. Il y a donc un enjeu par rapport à la création de l'ARCHA, lequel serait le contrôle des ressources financières si l'on reprend Lavigne-Delville et Hochet (2005 :122), la fierté et l'honorabilité des agents et des élus locaux pour de nouvelles échéances électorales (Crozier et Friedberg, 1977, Friedberg, 1993, Amblard et *al.*, 1996).

Effectivement, l'ARCHA est autonome et, en ce sens, n'a pas l'obligation de rendre compte à la mairie d'Abomey, ni de se faire contrôler par les élus locaux. Elle dépend de l'Etat, mieux, de l'appareil politique au niveau central. En paraphrasant Vedeld (1994), on pourrait dire qu'elle « *est une intervention publique avec l'imposition de logiques techniciennes de gestion doublée d'une volonté explicite ou implicite de contrôle étatique au niveau local* ». En clair, la création de l'ARCHA est une stratégie de l'Etat central pour contrôler le mieux possible la commune d'Abomey et accroître son capital social en déclin (Putnam, 1995, 1996) dans la zone de recherche. Dans ce cas, il ne s'agit pas forcément d'une structure qui va participer à l'amélioration des conditions de vie des communautés ; mais, une organisation qui permet au pouvoir politique central d'avoir une visibilité politique sur le territoire d'Abomey.

L'Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey s'est imposée à la mairie d'Abomey, forte des prérogatives à elle dévolues par le décret portant sa création. Dans la réalisation du programme, le ministère en charge de l'urbanisme est représenté par la Direction Générale de l'Urbanisme et de la Réforme Foncière (DGURF) jusqu'au 17 août 2009, pour le suivi. Mais depuis cette date qui a marqué la passation de service entre la DGURF et l'ARCHA,

le Maître d’Ouvrage est représenté par l’ARCHA pour le suivi du programme. Cette situation dévoile le jeu que développe l’Etat central dans la gestion politique et technique du développement dans la commune d’Abomey.

L’ARCHA est considérée comme une institution mise en avant par l’Etat pour régler un problème particulier (partager les bénéfices avec les acteurs qui ont aidé à l’accession au pouvoir) dans la commune d’Abomey. Les opinions de certains agents de la mairie et autres élus locaux en donnent ci-après une illustration :

« Abomey n’a pas véritablement besoin du projet ARCHA. Quand l’Etat pense à une commune, c’est avec des moyens pour régler un problème précis. Mais dans le cas d’espèce, l’ARCHA est de trop. Il y a d’autres localités qui n’ont pas eu un tel programme (Djougou, Parakou par exemple), mais sont en train de se développer. Sans ARCHA les choses iraient autrement. Il n’y a qu’à voir les locaux spacieux de l’agence et le salaire mirobolant du personnel ».

(Un agent de la mairie d’Abomey, novembre 2012)

Selon les déclarations de cet interviewé, l’ARCHA n’est pas indispensable pour le développement de la commune d’Abomey.

La figure 24 suivante vient confirmer les allégations de ce cadre.

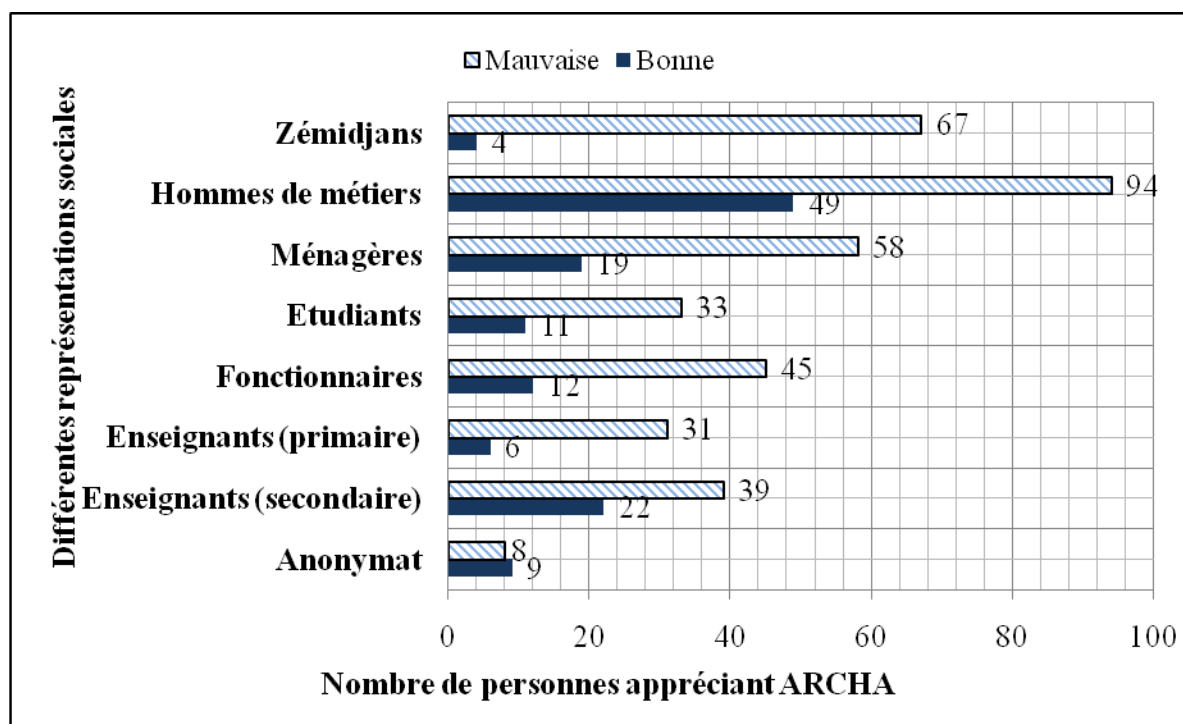


Figure 24 : Répartition des représentations sociales suivant leur perception sur l’ARCHA
Source : Données du terrain Agbandji, 2014.

Les données empiriques révèlent comme le traduit la figure 24 que 73,96% de personnes constituant les représentations sociales n'approuvent pas l'utilité de l'« ARCHA » dans un processus de réhabilitation de la ville.

Ainsi, au décryptage des données du terrain, il est constaté que selon les strates 94,37% des conducteurs de taxi-moto, 83,78% d'enseignants du primaire, 78,95% de fonctionnaires, 75,32% des ménagères, 75% des étudiants, 65,73% des Hommes de métier et 63,93% d'enseignants du secondaire désapprouvent l'ARCHA à l'inverse d'une couche d'anonymes (17 personnes) qui congratule l'existence de cette structure dans un rapport de 9/17.

En somme, 375 (73,96%) sur les 507 personnes échantillonnées anathématisent la création de cette structure qualifiée par certaines personnes ressources de dispendieuse pour le développement de la commune d'Abomey.

Car, l'ARCHA ne serait pas la solution judicieuse. L'ARCHA est perçue en ce sens comme un dispositif budgétivore qui est venu créer des difficultés à la mairie d'Abomey dans la mise en œuvre de ses politiques publiques, mieux, de son plan de développement. C'est un moyen créé par l'appareil politique (Gouvernement) pour fragiliser la cohésion sociale (Tingbé-Azalou et da Cruz, 2010).

En parlant de « salaire mirobolant du personnel de l'ARCHA », l'interlocuteur voudrait signifier que cette agence est créée pour permettre à certaines catégories sociales de jouir des avantages liés à l'appartenance à la mouvance au pouvoir. On pourrait donc dire que la logique qui fonde la création de ce dispositif est le développement politique plutôt que la politique du développement.

➤ *ARCHA sous tension politique et sociale à Abomey*

L'Agence pour la Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey se présente comme l'expression concrète de la gouvernance *projectale* dans la commune d'Abomey. Cette agence créée par l'Etat central se présente manifestement comme une approche atypique de délivrance de service public en supplantation et en « contournement » (Le Roy, 1996 : 303) de l'exécutif local dans ses prérogatives. Ce programme construit et active donc des réseaux sociaux autour des partisans de l'alliance politique FCBE du pouvoir central, par l'entremise d'un ancien dissident et opposant de la RB. Si les réseaux sociaux préexistent à l'avènement de l'ARCHA, en termes de groupes d'intérêts opposés à la RB qui dirige la mairie d'Abomey, l'enjeu politique de la confrontation contre la RB et la réduction de son influence dans la commune d'Abomey les ont davantage activés. Les propos de certains interviewés décrivent la situation d'antagonisme et de conflit direct générés par la création de l'ARCHA, autant que le jeu subtil de neutralité que

jouent apparemment certains dignitaires de la chefferie traditionnelle d'Abomey comme l'indique le discours qui suit :

« L'Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (ARCHA) est une bonne chose. Ils sont en train de faire des voies pavées dans la commune. Tout ce qui est créé dans le cadre du développement de ma cité est bon pour moi. Le roi ne peut intervenir dans tout ; donc je ne dis rien sur son utilité ou non pour le développement d'Abomey ».

(Dignitaire de la cour royale, Abomey, 2012)

La prudence du roi relativement à ce dossier se justifie au regard de fondements anthropologique, selon la conception du capital social de Coleman (1988) ; sociologique fort de l'idéal du capital social développé par Putnam (1993) et socio-anthropologique à la lecture de la vision de Bourdieu (1980) sur le capital social. Certes, le pouvoir traditionnel d'Abomey, à savoir le trône de *Hwuegbaja*, dispose d'un capital symbolique qui encense celui de l'Homme qui l'incarne. A ce titre, le roi possède un capital social individuel qu'il doit mériter et sauvegarder. Car, celui (Président de la République) qui a nommé, le dissident promu et l'élu déçu tissent chacun de bons rapports personnels avec le roi. Ce dernier, bénéficie de la représentation de la population au sein de laquelle il vit et, par la confiance, fait croître son capital social. Enfin, le roi évolue dans un système où il développe *« l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations »* (Bourdieu, 1980 : 2).

Par conséquent, il ne doit pas se mêler de façon flagrante de tous les conflits qui opposent ses fils, surtout ceux politiques.

Bien que le trône de l'ancêtre *Hwuegbaja* ne soit pas menacé, l'une des preuves irréfutables de cette prudence du roi est, grâce à son capital social, sa réhabilitation par la mairie d'Abomey en son conseil communal du 08 mars 2010. Cette réhabilitation a définitivement, mis fin au *bicéphalisme* de la chefferie traditionnelle après plusieurs tentatives infructueuses de différents gouvernements de la République. Ceci s'illustre à travers la réflexion de Bourdieu (1980 : 2) sur le capital social qui a précisé:

« Plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter reconnaissance ; ou en d'autres termes à l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes...mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles ».

A propos, cet acteur échantillonné qui refuse de se prononcer sur le bien-fondé ou non de l'Agence de Réhabilitation n'objecte pas que des structures qui peuvent participer au développement de la commune d'Abomey soient créées. Mais, il reconnaît que son *status* (cette forme d'écriture est consacrée en sociologie pour émettre des idées sur le statut social d'une

personne selon Mandras) de premier dignitaire de la chefferie traditionnelle ne lui permet pas d'intervenir sur la gestion de ce dispositif de développement. Ce dignitaire interrogé préfère garder le silence par rapport à la création du programme ARCHA. Contrairement à cette position (ne rien dire) qu'il a adoptée, un autre dignitaire de moindre responsabilité s'exprime librement au sujet de l'agence en ces termes :

« ARCHA : elle fait ce qu'elle peut même si je suis persuadé qu'elle peut mieux faire. Seulement, il y a trop d'incompréhension au niveau des autorités. ARCHA a pu réaliser certains travaux. Pour ma part, je pense que la priorité d'ARCHA devrait être la réfection des palais royaux et des routes. La rénovation doit s'étendre aux autres lieux touristiques ».

(Dignitaire de la cour royale, Abomey, 2012)

Les propos de cet interlocuteur traduisent qu'il n'est pas entièrement satisfait des actions que mène l'ARCHA dans la commune d'Abomey. C'est ce qui ressort de la portion de phrase « [...] elle fait ce qu'elle peut ». Il est également mis en exergue la discordance entre les autorités autour de la gestion de l'ARCHA. L'interlocuteur voudrait certainement souligner les clivages entre les acteurs de la mairie et ceux qui ont à charge la gestion de l'ARCHA. Mais, étant de la chefferie traditionnelle, il a préféré ne pas aller dans les explications.

Contrairement à ce dernier qui aussi joue à la prudence en donnant des avis relativement modérés, des récriminations contre l'ARCHA sont ouvertement exprimées par certains acteurs. Les discours produits par ces catégories sociales s'articulent ainsi qu'il suit :

« ARCHA : C'est une gestion politique qui est faite d'Abomey. ARCHA est une mafia ».
(Elu/Abomey, novembre 2012)

La déclaration de cet élu local décrit la situation selon laquelle à travers l'Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey une gestion politique est faite de la commune. C'est expliquer que l'ARCHA n'est pas créée uniquement pour le développement de la commune d'Abomey, mais surtout pour des manœuvres politiques. Du moment où cette structure, au lieu d'accompagner le développement de la commune sert d'instrument politique, elle est considérée comme une institution mal venue ainsi que l'a soulignée la personne interrogée. On pourrait se poser la question de savoir dans quelle mesure ARCHA est devenue une mafia au lieu d'un dispositif de développement. Un acteur ciblé a apporté des éléments de réponse à ce questionnement à travers les mots suivants :

« ARCHA n'est pas indépendante à Abomey. On nous a donné le mouton en tenant la corde. Pourquoi ne pas confier les travaux à une entreprise et créer une structure qui a loué un immeuble avec des cadres qui ne font rien et qui sont payés à la fin de chaque mois? Voilà ce à quoi on assiste dans la ville. Tous les chantiers sont restés inachevés. C'est grâce à l'ancien

maire devenu ministre que les choses ont encore commencé par bouger petitement. Parakou n'en a pas eu ; Natitingou non plus.

Pourquoi on a mis un ancien député qui se croit tout permis et qui n'a rien pu pour Abomey à l'Assemblée Nationale en tant que questeur pendant des années, deux mandats soit huit (8) ans ».

(Dignitaire de la cour à Abomey, février 2013)

ARCHA, institution bicamérale pour le développement dans la commune, elle demeure une création mafieuse dans la mesure où elle est en décalage avec les attentes de la population. La déclaration suscitée « [...] on nous a donné le mouton en tenant la corde » dénote le sentiment de trahison des acteurs locaux. Ils n'ont pas confiance en l'ARCHA, car au lieu de participer à l'amélioration des conditions de vie des communautés d'Abomey, elle est un projet qui alimente un groupe d'acteurs. C'est à noter que ce dispositif satisfait plus des intérêts individuels que collectifs.

L'ARCHA est perçue comme une structure créée dans la commune d'Abomey pour raffermir les relations avec les amis politiques et entraver le développement de la commune d'Abomey ancrée dans l'opposition au gouvernement en place, comme le soulignent les propos ci-après :

« ARCHA est créée pour nourrir les amis. C'est une structure budgétivore qui bloque le développement de la commune. Aucune des autres communes n'est développée grâce à une telle structure. Prendre le cas de Porto-Novo avec son programme de réhabilitation depuis 1997, le temps du Président Kérékou. Toute la population de cette ville Capitale du Bénin était contente. Mais réellement qu'a-t-on fait ? Rien !

Parakou et Djougou ont dépassé notre capitale nationale sans aucun programme de réhabilitation. Les hommes politiques développent parfois les mêmes stratégies de discrimination de développement envers des villes de population qualifiée d'opposant. En tout cas, nous ne voulons pas d'une initiative trompeuse dans notre cité grâce à laquelle le Dahomey, actuel Bénin, est connu au plan international ».

(Dignitaire de la cour, Abomey, décembre 2012)

Ce programme, selon la plupart des personnes interrogées, n'a pas contribué au développement de la commune d'Abomey. Un élu local confirme cette analyse :

« ARCHA : elle ne nous a rien apporté. Elle nous arrièrè au contraire. ARCHA est budgétivore et tout ce qu'on semble lui attribuer comme réalisations ne date pas de son temps ».

(Elu/Abomey, novembre 2013)

L'évolution de la situation en termes de retournement politique et de ralliement de la RB, autrefois de l'opposition, à la mouvance présidentielle est explicitée par les acteurs comme une autre tournure qui pourrait faciliter les relations dans les réalisations de l'ARCHA.

« Depuis que l'ancien maire est allé au gouvernement, l'ARCHA n'a plus de rôle parce que le Président de la République sait maintenant que l'œuvre de pavage de la ville d'Abomey est une

mission de la mouvance. Ça [l'ARCHA] peut disparaître, c'est le conseil communal qui a fait son programme de réhabilitation. Donc la pertinence du programme de réhabilitation de la ville d'Abomey était pour la mairie et tous les contrats avec la Bank Of Africa (BOA) ont été signés par l'ancien maire et la caisse autonome d'amortissement. On était en 2009, on a vu que si on laissait la paternité de pavage au conseil communal cela rentrerait dans le compte de l'Union fait la Nation (UN) dans le temps. Il fallait alors créer quelque chose pour empêcher le programme d'évoluer ou si le programme doit évoluer, ça ne doit parler que du succès des FCBE, la marque de la mouvance. Maintenant que nous-mêmes, nous sommes à la mouvance et que ce ministre là est avec nous, ARCHA n'a plus sa raison d'être. On ne consulte plus sa présence sur le terrain ».

(Elu/Autorité mairie d'Abomey, février 2013)

Cette déclaration qui est un signe de la victoire des élus RB, fort du fait que l'aspect *bonding* (Punam 2000 ; Callois, 2005) à travers sa caractéristique de liens forts (Grattenover, 1973) recouvre sa véracité grâce à l'observation que le véhicule acheté au profit de l'ARCHA est bel et bien garé dans la cour de la mairie d'Abomey, géré et utilisé par le maire pour les besoins de la cause. Cette réalité est constatable grâce aux photos suivantes.



Photo 27 : Vue de face du véhicule 4x4 bâché double cabine acquis au profit de l'ARCHA

Source : *Prise de vue de Agbandji, mai 2014.*

Photo 28 : Vue de flanc du véhicule 4x4 bâché double cabine acquis au profit de l'ARCHA

Source : *Prise de vue de Agbandji, mai 2014.*

Ces photos (27 et 28) comportant deux images du même véhicule tout-terrain 4x4 bâché double cabine dévolu au directeur de l'ARCHA est utilisé par le maire de la commune d'Abomey. Ce véhicule qui est garé dans la cour de la mairie témoigne comme l'ont dit certaines personnes (autorités/politiques) échantillonnées que le retour de la RB à la rivière (Concept utilisé par le

Président Soglo en 1995 pour inviter ses opposants à venir s'abreuver en intégrant le parti à son épouse la RB) amoindrirait les difficultés du conflit relatif à l'existence de l'ARCHA, structure autonome. Ce qui agrée des élus locaux et les autorités de la mairie qui ont réclamé à cor et à cri avec le soutien inconditionnel de la plupart de la population du droit de propriété de la mairie sur l'ARCHA.

Cette recherche fait constater que la population n'est pas favorable aux élus locaux et autorités communales à qui elle a accordé sa confiance électorale ; cependant, elle parvient, malgré l'instrumentalisation tous azimuts des deux camps en présence, en tant qu'actrice politique et sociale, à faire le discernement en soutenant ses élus dans le conflit ARCHA.

Cette position de la population qui est chose réelle, grâce à une participation alimentée par une abondante communication et information bonifiant le capital social des élus, s'harmonise avec l'analyse de Putnam (1995, 2000) qui a explicité :

« Le capital social est donc une ressource dont l'individu dispose, mais qui a un effet structurel, une externalité qui bénéficie à l'ensemble de la collectivité. Du point de vue sociologique, l'effet externe du capital social peut se conceptualiser en termes de réciprocité généralisée ».

Le directeur de l'ARCHA, après un débat télévisé sur le sujet avec un cadre (syndicaliste) du MEHU, interview dont la quintessence n'est pas en sa faveur, s'est abstenu de tout entretien. La recherche a pu collecter des informations quantitatives. Mais au plan qualitatif, le chef technique n'a fait que lire les textes portant création de l'ARCHA et s'est refusé à tout commentaire. Néanmoins, une phrase a pu être retenue de lui :

« Je cherche du travail et je resterai là où il aura mon travail ».

(Cadre en service à ARCHA, novembre 2013).

IV.2- LE CAPITAL SOCIAL AU CENTRE DU « FESTIVAL DU DANXOMÉ » : UNE ÉTUDE DE CAS CULTUREL SELON LA PARTICIPATION DU CITOYEN

A travers cette section, il sera exposé l'historique du festival et analysé les ambitions et les idées essentielles sous-tendant cet événement culturel qui, fondé sur le capital social, sera d'une plus-value en matière de développement de la commune d'Abomey.

Le « Festival du Danxomé » s'illustre par un logo et l'emblème de la 10^{ème} édition présentés sur la planche 17 suivante.



Planche 17 : Logo et un emblème du festival de *Danxome*

Source : *Prise de vue de Agbandji, décembre 2014*

La planche 17 comporte en son image 1 le logo du festival qui comprend un trône de roi et une mosaïque de représentations socio-culturelles avec des motifs représentatifs sur le pourtour. L'image 2 qui représente l'emblème du 10^{ème} anniversaire du « *Festival du Danxome* » est matérialisé par la photo du roi *Dejlahi* en gros plan, une haie de la divinité *Ninsuhwue* en arrière-plan et les enseignes des sponsors se retrouvant vers le bas. Plus en bas, il est facile d'identifier l'image du Président de la République le Yayi Boni dans un rang où figurent les images de certains cadres politiques d'Abomey et ses environs devant un fond qui montre l'image de la population difficilement identifiable.

IV.2.1-L'historique et les ambitions du « *Festival du Danxome* »

Le « *Festival du Danxome* » est une manifestation culturelle et cultuelle de célébration des valeurs traditionnelles qui magnifient le royaume du *Danxome* à travers ses chants, danses, habillements, créations artisanales, hommage aux ancêtres, etc.

L'idée du « *Festival du Danxome* » a pris sa source dans le diagnostic ayant présidé l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) d'Abomey, première génération en 2003. Certes, dans le cadre du PDC, des Schémas de Développement Sectoriel (S.D.S) sont élaborés et s'appuient sur les secteurs d'activités de la population d'Abomey.

Dans ce sens, « quatre (4) filières sont identifiées comme potentiellement porteuses de bien-être individuel et collectif. Il s'agit du tourisme, du afitin, de l'huile de palme et ses produits dérivés et enfin du tissage » (PDC, 2004 :25). Le « *Festival du Danxome* » trouve sa source donc dans la

première filière retenue qu'est le tourisme. L'analyse diagnostique de ce secteur a permis aux acteurs sociaux et élus locaux de définir selon ce document de référence les orientations stratégiques de développement de la filière «tourisme» qui est de :

*« développer le secteur du tourisme comme source substantielle de revenu pour les ménages et pour la commune par : la réhabilitation et la promotion du patrimoine culturel, culturel et naturel de la commune, le développement et le **marketing** de circuits touristiques ; la réalisation d'un festival annuel du Danxome mobilisant de plus en plus de touristes nationaux et internationaux et l'appui à l'amélioration de la qualité et de la gestion des infrastructures hôtelières » (PDC, 2004).*

L'historique du tourisme sur le Plateau d'Abomey se présente ainsi qu'il suit :

A la lecture du legs de l'histoire, le répertoire de ce patrimoine culturel et culturel de la commune d'Abomey présente une multitude de curiosités touristiques parmi lesquelles on peut citer entre autres :

- ❖ le site des Palais royaux publics qui couvre une superficie de 44 ha (Accalogoun 2003 : 59) et qui abrite le Musée Historique d'Abomey classé Patrimoine Culturel Mondial par l'UNESCO depuis 1985 ;*
- ❖ les sites des Palais royaux privés qui sont environ une dizaine dans Abomey et qui constituent des lieux où les princes héritiers apprennent l'exercice du pouvoir avant d'accéder au trône ;*
- ❖ la place Goho et environ une dizaine d'autres places historiques (cf. SDS Tourisme) : Goho, qui abrite aujourd'hui la statue du Roi Béhanzin a été le lieu de rencontre entre ce souverain et le général Dodds avant sa déportation ; c'est aussi le lieu de la proclamation du Marxisme Léninisme le 30 novembre 1974 par le gouvernement révolutionnaire du Bénin ;*
- ❖ les marchés historiques : ils sont environ cinq dans la commune avec chacun son histoire et sa spécificité. Parmi ces marchés figure celui Hounjlo qui est le plus grand et qui a été créé par le roi Gezo entre 1830-1832 comme butin d'une guerre de conquête ;*
- ❖ les temples vodoun et les lieux sacrés (sources et forêts) : ce sont des lieux d'initiation, de cérémonies rituelles annuelles et de prières. Ces places sont chacune spécialisée ; etc*
- ❖ A ces sites s'ajoutent des attractions culturelles que sont les réalisations des galeries artistiques, des musées privés, le cimetière des militaires français (1994) et les rythmes musicaux de la commune, ils sont plus d'une vingtaine avec des chorégraphies spécifiques et des occasions particulières d'exécutions.*

Selon le Plan de Développement Communal, la mise en œuvre du « *Festival du Danxomé* » nourrit donc de grandes ambitions permettant d'orchestrer les mobilisations nécessaires pour :

-« *sauver la dégradation des sites historiques et éviter le risque de la perte de l'identité culturelle des peuples Fɔn' et assimilés ;*
-*relever le faible niveau touristique de la commune d'Abomey qui ne permet pas aux différents acteurs du secteur touristique (artisans, artistes, agriculteurs, hôteliers, etc.) de réaliser des revenus individuels ni d'améliorer les recettes communales à travers les taxes et impôts à percevoir sur les sites et auprès des acteurs de la filière et enfin la réhabilitation du patrimoine culturel et culturel d'Abomey* » (PDC, 2004).

IV.2.1.1-Le déploiement du « *Festival du Danxomé* »

En tenant compte des orientations du SDS du tourisme, la commune d'Abomey a pris l'initiative d'organiser chaque année un festival, dénommé « *Festival du Danxomé* », dont la première édition date de décembre 2003.

Ce festival qui visait la mobilisation sociale et la participation populaire autour de la célébration de la culture et des cultes, a révélé à travers les éditions successives, des enjeux économique, social, politique, environnemental, culturel et technologique pour les acteurs impliqués. Le « *Festival du Danxomé* » a suscité des passions et a révélé les limites des capacités de coopération (Kpossè, 2011) entre élus locaux, dignitaires de la chefferie traditionnelle, Etat, partis politiques et simples citoyens.

De la première édition en 2003 à la 12^{ème} en 2014, le « *Festival du Danxomé* » est soutenu par divers acteurs dont les intérêts à cette action, au cours des années, sont devenus de plus en plus explicites. Il s'agit fondamentalement du soutien de la mairie de Cotonou qui donne à chaque édition, depuis le début, une contribution de dix millions (10.000.000) F CFA. Le parti politique qui dirige les mairies de Cotonou et d'Abomey est la RB et de ce fait, on constate la solidarité politique, mais en même temps l'enjeu de la conservation d'un fief, d'un électorat.

L'Etat béninois est le premier contributeur à l'organisation du festival, mais cette contribution de montant inconstant n'est versée à chaque fois qu'après la tenue de la manifestation annuelle.

La mairie d'Abomey contribue à hauteur de trois millions (3.000.000) F CFA à chaque édition.

Au fil des ans et en dehors de la première édition qui a connu un engouement, les ardeurs de sponsors se sont émoussées au détriment du festival.

IV.2.1.2- Le « *Festival du Danxomé* »: source d'une ambition de développement

Les entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche catégorisent dans une large mesure les enjeux et jeux des acteurs (Crozier et Friedberg, 1977) du « *Festival du Danxomé* » et les logiques d'actions des acteurs (Amblard et *al.*, 1996) sur différents plans.

❖ les différents domaines d'ignition du « *Festival du Danxomé* »

Selon la population, les domaines pour lesquels le festival peut susciter d'intérêts s'identifient à l'histoire, à la culture, à l'économie, au social et à la politique.

➤ au plan historique et culturel

Le « *Festival du Danxomé* » se présente comme une mobilisation générale des communautés du plateau d'Abomey autour d'un patrimoine historique, culturel et cultuel commun. Les propos ci-après l'indiquent assez bien et justifient qu'à priori, ce festival devrait être un creuset de rassemblement pour plus d'engagement et de collaboration des ressortissants d'un même terroir.

« Le festival c'est la relecture de notre histoire et du patrimoine culturel Fon. Donc tous les fils d'Abomey doivent œuvrer pour que le festival soit un moyen par lequel nous pourrions promouvoir notre commune. Cette année 2012 nous organisons la 10^{ème} édition, ce sera une merveille. Il est dédié au Gandaxi (cérémonie traditionnelle de la royauté d'Abomey) ».

(Agent communal mairie Abomey, septembre 2012)

La figure 25 permet d'avoir une précision sur le point de vue de la population d'Abomey au regard de l'organisation du festival.

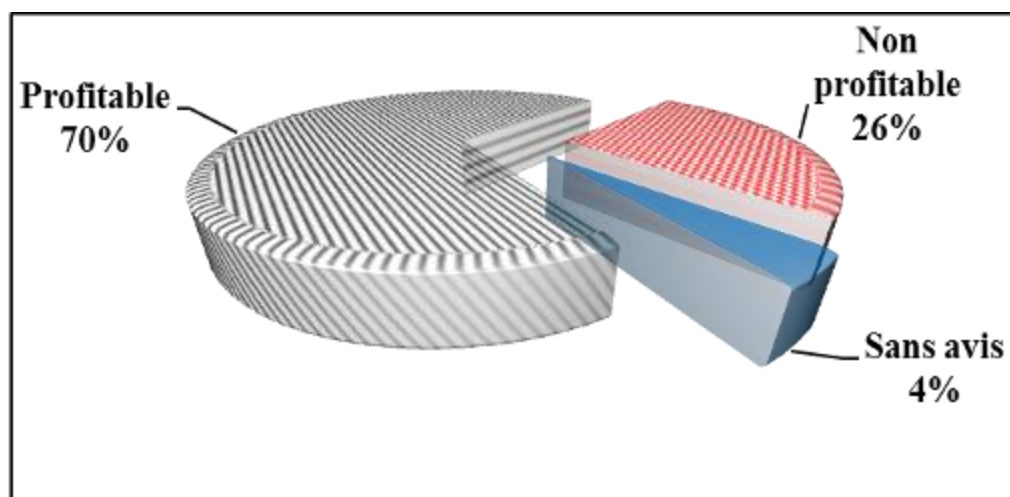


Figure 25 : Répartition des citoyens suivant leur perception sur l'organisation du festival
Source : Données du terrain, Agbandji 2014.

Il en ressort donc que, de la population ciblée, 70% trouvent le caractère profitable à la commune de l'organisation du festival contre 26%. Malgré ce caractère profitable évoqué par la majorité, il

est constaté un désintérêt de la population à cet évènement communal à l'exception de la première édition qui s'est déroulée avec maestria.

Les propos de cet interlocuteur et les données quantitatives mettent en exergue que le festival est une façon de revisiter non seulement l'histoire des Fɔn d'Abomey et ses environs, mais également de ressortir toutes les valeurs culturelles dont regorgent les communautés Fɔn du Bénin.

Un autre acteur de la chefferie traditionnelle abonde dans le même sens et s'exprime en ces termes :

« Le festival est créé pour valoriser notre culture, nos valeurs traditionnelles et faire connaître à tous les aboméens leur culture et les cultes associés. C'est une bonne chose, mais nous n'avons aucun rôle dans sa gestion. Si les dirigeants politiques nous sollicitent pour des cérémonies dans le cadre du festival, nous leur répondrons et ferons les tâches comme cela se doit. La gestion financière ne nous concerne pas. S'il y a des dettes ou pas je ne suis pas au courant ».

(Dignitaire de la cour royale Abomey, septembre 2012)

Il ressort de cette déclaration que les acteurs de la chefferie traditionnelle ne sont pas associés à tous les processus du festival. Ils peuvent participer aux manifestations, à la réussite du festival. Mais, ils n'ont pas la possibilité de s'impliquer dans la gestion financière du festival. C'est la preuve que le festival est dans une large mesure l'initiative des hommes politiques et, en ce sens, il est beaucoup plus contrôlé par les élus locaux même si les communautés y contribuent. C'est dire que les acteurs qui participent au festival culturel jouent des rôles en fonction de la position qu'ils occupent et de la participation qu'ils font. Les élus locaux peuvent gérer les ressources financières car ce sont eux qui financent, en partie le festival.

➤ **au plan économique**

Le « *Festival du Danxome* » se présente comme une occasion d'investissement pour la réalisation des activités de réhabilitations diverses prévues dans la commune d'Abomey et de réalisations de bonnes affaires pour les artisans et hôteliers. Du coup, les ressources à dépenser devraient mobiliser des entrées de fonds et même de devises en retour pour contribuer au développement harmonieux de la commune d'Abomey.

Mais, les entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche renseignent que pour certains acteurs, c'est une opportunité à saisir pour un gain personnel ; ce qui ne manque donc pas de soulever des polémiques sur les questions de transparence et de participation à la gestion financière du festival. Cet aspect est souligné par des personnes interrogées dont une qui déclare ce qui suit :

« Abomey est une ville historique qui peine encore à faire valoir ses valeurs touristiques. Elle végète dans une dégradation avancée en dépit des aides de l'UNESCO. Le festival est une issue pour vendre l'image d'Abomey. Mais, à la première édition, les fils d'Abomey étaient repartis chacun avec ce qu'il a gagné. On doit normalement avoir de bénéfiques et les mettre à la disposition de la mairie. Mais, il y a eu un manque de crédibilité avec les sponsors ».

(Agent communal Abomey, septembre 2012)

A ce sujet, la figure 26 confirme l'explication.

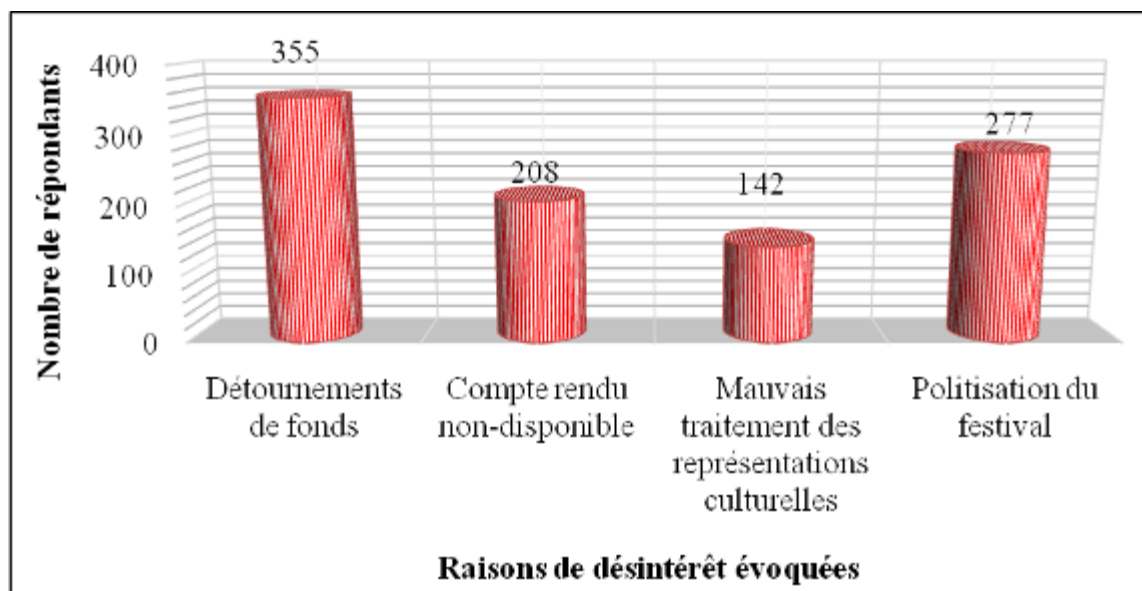


Figure 26 : Causes évoquées face au désintérêt noté autour du festival

Source : Données du terrain, Agbandji 2014.

Une réflexion poussée sur la figure 26 justifie la perception que la population a de l'organisation du festival. Les perceptions au vu des points nominaux, et de façon décroissante, sont afférentes : au détournement de fonds collectés (355), à la politisation du festival selon la population (277), aux comptes rendus non disponibles à l'opinion publique sur la gestion des fonds alloués à l'organisation (208) et au mauvais traitement des représentations culturelles (142).

Ces différentes informations, inhibitives pour toute initiative, légitiment que certains acteurs de l'organisation du festival profitent de l'occasion pour commettre des malversations financières. C'est à affirmer que le festival, au lieu de profiter à toute la communauté d'Abomey, profite à quelques acteurs mus par des intérêts individuels et non collectifs. Or, l'idéal serait qu'il profite à toute la population d'Abomey d'après même les propos d'un agent de la commune :

« Le festival n'est pas fait pour s'enrichir, ce n'est pas un business. Il permet d'avoir une renommée attirant ainsi des touristes. Somme toute, il est bénéfique pour la population, donc pour la commune. Notre budget ne peut pas couvrir le festival c'est pourquoi nous faisons appel aux sponsors ».

(Agent communal Abomey, septembre 2012)

Cette assertion de bénéfice se vérifie grâce au point de vue des usagers des marchés au travers de la figure 27.

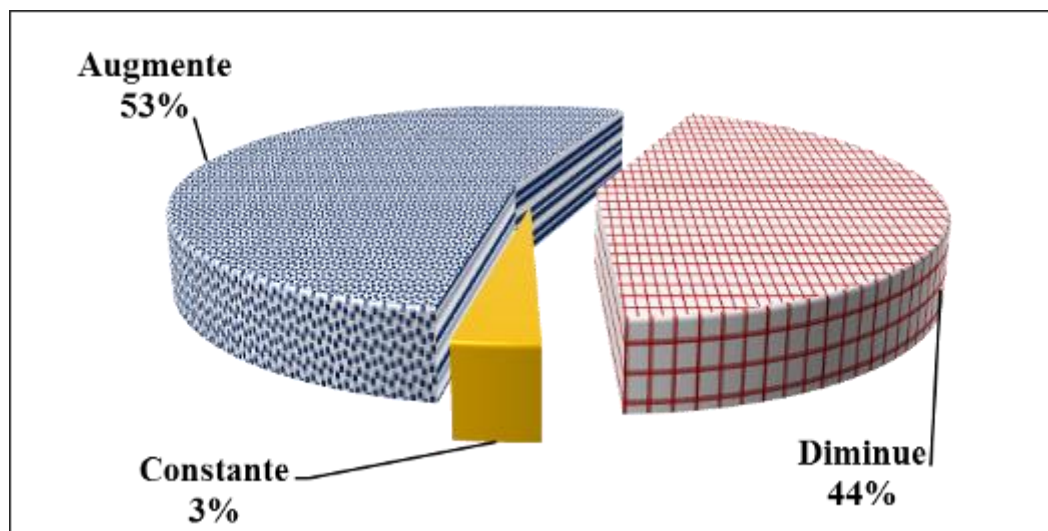


Figure 27 : Répartition des usagers des marchés en fonction de leur point de vue sur la recette des marchés durant la période du festival

Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

Ici, les usagers des marchés estiment à 53% une augmentation de leur recette durant la période du festival, par contre 44% notent une diminution de leurs recettes durant cette période. Les 3% restant ont déclaré une constance de leurs recettes.

La contribution du festival au développement de la commune d'Abomey dépend de la gestion que les organisateurs principaux en font. Des informations recueillies auprès des acteurs, il ressort, à propos du festival, une suspicion de mauvaise gestion. Ceci est conforté par le discours des organisateurs que sont les élus locaux qui, à chaque édition se plaignent d'avoir perdu de l'argent. Les propos d'un acteur de la chefferie traditionnelle confirment cette analyse.

« Les élus locaux ont toujours dit avoir perdu de l'argent dans la gestion du Festival du Danxomé. C'est dire alors qu'ils ne savent pas gérer parce que dans toutes les éditions, ils ont toujours dit qu'ils ont perdu. Les dah et nan (dignitaires de la cour royale) font de leur nécessaire pour que notre culture ne perde pas ses valeurs dans cette histoire. Toutes les cérémonies confiées aux dah et nan AZINKPONON (dignitaires de la cour), les chefs de couvent sont bien faites. Il n'y a jamais eu de faute par rapport à eux. Les gens disent que ce sont les cérémonies traditionnelles qui coûtent chères et qu'il y a perte. Mais c'est faux. Qu'ils cessent de dire cela, sinon ils auront la sanction de Hwuegbaja (ancêtre fondateur du royaume du Danxomé). Qu'ils nous donnent de l'argent ou pas, nous allons mobiliser nos fils pour les cérémonies aux vodun dans le cadre du festival.

C'est parce qu'ils gèrent la commune mal que la population ne veut pas contribuer financièrement. Regardez pour la première édition en 2003! Même les étrangers à Abomey ont contribué. A la fin, ils ont dit qu'ils ont perdu, mais ils ne le prouvent jamais à la population. Ils le disent seulement.

Mon fils, laisse, est-ce leurs salaires qui leur permettent de s'acheter presque tous des voitures et à certains d'acquérir de parcelles et de construire »?

(Dignitaire de la cour Abomey, septembre 2012)

Ces allégations, à la limite révoltantes, illustrent la mauvaise gestion que des acteurs de la mairie font du festival.

Néanmoins, le nouveau maire en son temps, a fait comprendre que même si le festival n'est pas du commerce, qu'à l'édition de 2012, il a eu un solde positif. Ainsi, l'autorité précise :

« La population a en partie raison. Mais depuis le festival de 2011, j'ai rendu compte fidèlement à tous nos sponsors et je leur ai adressé des lettres de remerciement. Pour cette édition 2012, j'ai eu au moins un solde positif d'environ deux millions. C'est vrai, ce n'était pas le cas même si j'étais comptable c'est dans une moindre mesure. Comme la plupart disent que la RB s'approprie du festival, cette année, j'ai fait un comité ad'hoc composé d'opposants à mon parti RB majoritaire au conseil. Mais hélas ! Mes frères sont à la bouche. Ils se sont rétractés et j'ai repris les choses en mains vaille que vaille. Mais c'est bon »!

(Elu/Autorité mairie Abomey, Avril 2013)

➤ **Au plan social**

Le « *Festival du Danxomé* » dans son déroulement cherche encore ses marques en ce qui concerne la participation et l'engagement des groupes socioprofessionnels de la commune d'Abomey. Quelques informations recueillies auprès des acteurs questionnés abondent dans ce sens :

« Le festival est une bonne chose. Il met en valeur nos réalités endogènes. Il faut le perpétuer. Avec l'organisation du festival moi je vous dis que nos valeurs culturelles sont considérées dans les activités de la mairie. Seulement, il faut que cela soit organisé autrement pour plus de participation de la population. L'organisation et le contenu du festival sont bons, mais la population n'est pas associée à la gestion. Les chefs religieux et les maires seuls ne suffisent pas. Il faut les associations des jeunes, des femmes, les artisans, les hommes de métier qui doivent participer à l'organisation de la fête ».

(Dignitaire de la cour royale, Abomey, décembre 2012)

Les déclarations de cet interlocuteur témoignent de l'importance du festival dans le développement de la commune d'Abomey. Néanmoins, il est souhaitable que cela soit mieux repensé, mieux organisé de sorte que tous les fils de cette entité administrative puissent réellement y participer. Il est donc vivement attendu de cette fête une grande mobilisation des fils d'Abomey en vue de sa réussite. S'inscrivant dans la même dynamique, un élu local mentionne :

« Je dois reconnaître que la 1^{ère} édition a eu d'engouement, mais les autres ont eu de problème. La 10^{ème} édition en 2012 a eu beaucoup d'amélioration. A un moment nous nous sommes posé la question de savoir pourquoi les gens n'arrivent pas. Et on a appelé les anciens ministres, les cadres d'Abomey qui sont arrivés ici à la mairie et

nous avons travaillé pendant trois jours. C'était dah [...] qui était le président et il a convoqué tout le monde. Et à la 10^{ème} édition il y a eu d'affluence ».

(Elu/Autorité Abomey, octobre 2013)

Ces dires justifient les propos du précédent interlocuteur et prouvent que le changement d'autorité intervenu en 2011 dans cette mairie a profité au festival.

➤ **au plan politique**

Initié au départ par l'ancien maire d'Abomey et adopté par le conseil communal, le festival de « *Danxomé* » s'est progressivement politisé, révélant les enjeux de construction d'un fief politique de la RB qui entend garder la mainmise sur cette région. D'ailleurs ce parti politique, comme écrit au buste, apporte à chaque édition une participation financière à hauteur de dix millions (10 000 000 FCFA) par le canal de la mairie de Cotonou. Cette contribution financière est déjà, aux yeux des acteurs politiques appartenant à d'autres partis, une stratégie de confiscation politique de l'électorat d'Abomey, une stratégie pour garder la visibilité des actions de la RB. Par conséquent, tous ceux qui ne se reconnaissent pas dans ce courant politique perçoivent le festival comme une manifestation politique et de démonstration de la force de mobilisation de la RB. Dans ce jeu de positionnement de partis politiques, les confrontations, la volonté de contrôle des ressources financières d'organisation du festival, les coups bas contre l'organisation, etc., se mêlent. Le capital social en prend alors un coup, en ce sens que les réseaux sociaux n'ont pas les mêmes logiques. De cette réalité, la confiance sociale qui devrait permettre de construire la Cité Historique est largement menacée ou entachée/remise en question entre les acteurs, comme le soulignent les propos d'un participant à la recherche.

« Le Festival du Danxomé! Les politiques s'en sont mêlées et finalement la population est découragée et divisée ».

(Elu/Abomey, novembre 2010)

En raison de la politisation du festival, les communautés n'ont plus un engouement pour cette festivité. Elles éprouvent du découragement. Cette situation est due au fait que ce sont les acteurs politiques qui ont initié le festival et le gèrent dans une large mesure à des fins politiques. L'organisation du festival, au lieu d'être confiée à des personnes représentatives de la commune d'Abomey, est réservée à un groupe restreint composé d'acteurs politiques ou d'amis comme le dénonce un agent de la mairie d'Abomey :

« Ils ont fait du sectarisme. A un moment donné, le Festival du Danxomé se gérait par un groupuscule de politiciens. L'édition passée a complètement terni l'image de la commune d'Abomey.

On espère pour cette année (2011) un changement. Mais, il faut dire que c'est un huis clos ».

(Agent communal Abomey, avril 2011)

Le fait de politiser le festival constitue un obstacle à la poursuite de ce dispositif de développement. Pour pérenniser cette organisation, il est souhaité par certains acteurs sa dépolitisation. C'est ce qui ressort des discours suivants :

« Il faut perpétuer le festival et arrêter de le politiser. La discrimination doit être bannie et chaque fils et fille d'Abomey doit prendre sur lui la responsabilité de promouvoir sa ville par tous les moyens ».

(Dignitaire de la cour royale, Abomey, 2012)

Même au sein des élus locaux, les récriminations sur la politisation du « *Festival du Danxomé* » fusent. Les propos d'un élu local confirment cette analyse :

« La question de la gestion du festival est un problème politique. Il y a une classe d'aboméen qui estime qu'elle doit être toujours aux affaires ou à un certain moment pense que le festival est une organisation où on doit se faire d'argent. Tu les vois sur le terrain s'agiter maintenant non ! Les ennemis du développement d'Abomey, l'occasion d'enrichissement des vautours s'annonce ».

(Elu/Abomey, novembre 2012)

La politisation du festival fait de cette manifestation qui, à priori devrait rassembler les fils du terroir, est devenue une occasion d'opposition et de frustration. Cette situation est soulignée par un interviewé qui mentionne ce qui suit.

« Au début, on avait cru au festival. Aujourd'hui c'est la grande déception. Le festival est pris en otage par des gens qui en font un fonds de commerce. Des gens ont tué le festival en le rendant politique ».

(Elu/Abomey, janvier 2011)

A travers ces déclarations, il est mis en exergue l'appropriation du festival par un groupe d'acteurs au détriment de toutes les autres catégories sociales de la commune d'Abomey. Or, pour la réussite du festival, chaque acteur doit se sentir impliqué ; car c'est un bien collectif. Le festival n'est pas un patrimoine individuel, mais une affaire de tous selon l'affirmation d'un élu local :

« Le festival est l'affaire de tous. Certains aboméen pensent qu'ils feraient mieux quand ils seront aux affaires, ça ne devrait pas être ainsi ».

(Elu/Autorité Abomey, avril 2013)

La polémique, la contestation et les récriminations semblent donc devenir ce qui marque la vie politique et sociale à Abomey avant, pendant et juste après la tenue des manifestations du « *Festival du Danxome* », mettant ainsi à mal le capital social dans cette commune.

« Le festival fait sortir Abomey de l'ornière. Ce qui cloche, c'est que le festival est vu aujourd'hui comme un instrument politique de la RB et il y a la mésestimation. Au lieu qu'il favorise le tourisme et amène à l'éveil du patrimoine, l'ouverture dans l'histoire, le festival divise les fils et filles d'Abomey et n'apporte pas grandes choses ».

(Elu/Autorité mairie, Abomey, mars 2013)

A priori, le festival est un dispositif de développement tout comme l'Agence de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey. Mais, l'usage qui est fait de cet instrument de développement, notamment sa politisation à outrance, l'a détourné de son objectif. En clair, au lieu qu'il ne contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population, il est plutôt un dispositif d'épanouissement d'un parti politique, notamment celui de la RB. En fait, c'est ce qui ressort des entretiens réalisés avec les acteurs échantillonnés. En reliant le festival à la RB (parce que ce sont les acteurs de ce parti politique qui en sont les initiateurs et l'un des partenaires financiers importants) au lieu de le considérer comme une fête qui réunit tous les fils d'Abomey autour d'un objectif commun (développement de la commune d'Abomey), c'est la commune d'Abomey qui est perdante selon les déclarations d'un acteur interrogé :

« L'initiative du festival vient d'un membre de la RB. Certes, mais si les gens la détruisent, ce n'est pas à la RB qu'ils auraient fait du tort mais plutôt à Abomey ».

(Elu/Abomey, septembre 2012)

De ces *verbatim*, il paraît que la plupart des acteurs déplorent la manière d'organiser le « *Festival du Danxome* ». On se découvre en fait dans une instrumentalisation du festival par des camps qui se confrontent, les uns visant le moyen de maintenir leur influence politique sur une région, les autres poursuivant la personne, les dirigeants de la commune d'Abomey et au-delà, le parti RB qu'ils voudraient évincer ou avilir dans ce qu'on considère comme son fief historique.

De tout ce qui précède, il ressort que le « *Festival du Danxome* » constitue un dispositif de développement de la commune d'Abomey. Mais, les réseaux sociaux qui se créent autour de cette organisation ne sont pas de nature à favoriser sa réussite en vue du développement de la commune d'Abomey.

❖ application de la matrice de diagnostic stratégique (MDS) aux données empiriques collectées à Abomey sur le « *Festival du Danxome* »

Cette matrice à deux (02) entrées comporte le modèle ESPECT (ENPLT-BENIN 2025 : ALAFIA, 2000) qui prend en compte les six (6) domaines de développement inspirés de

l'analyse en profondeur de Gurvitch (1965) présentés de façon perpendiculaire au neuf variables (citées plus haut) dans l'entrée horizontale auxquels sont incorporés les quatre (04) variables du SWOT. Elle est utilisée dans l'optique de décrypter et d'examiner par domaine ou palier en profondeur (économique, social, politique, environnemental, culturel et technologique/genre) les neuf (09) variables (Faits porteurs, Acteurs, Incertitudes critiques, Tendances lourdes, Stratégies, Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) générés par les données empiriques collectées sur le terrain de recherche.

Ce postulat analytique est mis en illustration dans le tableau N° VII suivant.

Tableau n°VII : Application de la Matrice de Diagnostic Stratégique (MDS) au « Festival du Danxomé »

Variables Domaines ou paliers en profondeur	Faits porteurs	Acteurs	Incertitudes critiques	Tendances lourdes	Stratégies : Passé, Présent, Future	SWOT			
						Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Economique	-Artisanat d'art lié aux us et coutumes -Existence des corps de métier (orfèvrerie teinture, tissage, etc) -Existence des hôtels	-Population -Autorités -Commerçants - PTF	-Gestion transparente et participative des fonds mobilisés par le festival -Finalité de l'usage des fonds issus de l'après festival	Manque de volonté de reddition de compte des fonds du festival Inadéquation d'informations des opérateurs économiques et financiers. Résistance au paiement des impôts et taxes	-Promotion de l'artisanat -Formation des corps de métier (orfèvrerie, tannerie, tissage, teinture, etc) -Mobilisation des ressources nécessaires pour le déroulement du festival. -Organisation des actions de plaidoyer et de <i>lobbying</i> en direction des mécènes (Banques, GSM, Sociétés) et autres.	-Volonté manifeste de la population à s'investir dans le festival -Existence de mesures d'accompagnement financier et technique. -Disponibilité de la part financière de la mairie. -Création d'un Comité ad'hoc d'organisation	-Faible mobilisation des mécènes et de la population autour du festival -Fragilisation de la cohésion sociale -Mauvaise organisation du festival	-Accompagnement de l'Etat et nationales et internationales (UNESCO) -Disponibilité des partenaires sociaux et internationaux pour la promotion des manifestations culturelles. -Accompagnement de la Mairie de Cotonou	-Crise économique. -Risque de blocage du financement extérieur.
Social	-Volonté d'adhésion de la population	-Les dignitaires - Association	-Les profits résultants du festival	-Frustration de certains acteurs -Transparence et communication	-Volonté d'adhésion et de mobilisation de tous les acteurs sociaux autour du	-Hospitalité de la population -Capacité à utiliser les	-Tension sociale -Refus de promotion de	-Existence des partenaires sociaux extérieurs comme la diaspora interne et	-Déficience de collaboration avec les

<p>au déroulement du «<i>Festival Danxome</i> ». -Existence de cadre de concertation des fils du terroir. -Existence d'ONG et d'organismes à caractère culturel.</p>	<p>des jeunes, des femmes, des conducteurs de taxis moto (<i>zemijan</i>) -ONG</p>	<p>entre les acteurs. -Culture de la confiance sociale.</p>	<p>« <i>Festival du Danxome</i> » -Création d'une synergie entre l'organisation la mairie et les acteurs sociaux avant, en cours et après la tenue du festival -Organisation de la reddition des comptes</p>	<p>savoirs endogènes -Entraide, cohésion sociale -Solidarité</p>	<p>savoirs endogènes -Conflits d'intérêts personnels</p>	<p>externe.</p>	<p>acteurs sociaux</p>
--	--	---	--	--	--	-----------------	------------------------

Politique	mplication de l'Etat central dans la gestion du « <i>Festival du Danxome</i> » de la mairie avec les différentes structures -Existence d'un comité de gestion du festival	-Le Maire -La RB -L'Etat -Le Roi -Les élus locaux -Les partis politiques -Les dignitaires des différentes religions endogènes et exogènes. -La diaspora -Les opérateurs économiques	-Manque de confiance de la population -Intérêt pour le développement de la commune d'Abomey -Désintérêts des opérateurs et de la diaspora	-Gestion opaque et hasardeuse -L'inexistence de politique de communication sociale -Existence d'enchevêtrement de deux pouvoirs. -Défiance dans la collaboration population/ autorité locale avec des politiciens, administration et administrés. -Calculs politiques des acteurs (méfiance, malice, acrimonies).	-Instauration d'une politique de promotion du festival -Initiatives de politique de promotion des acteurs et des valeurs culturelles.	-Volonté politique. -Création à temps du Comité Ad'hoc.	-Manque de transparence et d'équité dans la gestion du festival. -Défiance de politique de communication	-Existence d'un plan national destiné à la promotion des cultures -Existence d'institutions en charge de la culture au Bénin -Existence des partenaires de coopération comme des organismes internationaux (PNUD-USAID-UE-AFD-UNESCO), des structures locales et les pays comme les USA, la France etc.	-Crise politique -Immixtion des partis politiques
------------------	---	---	---	---	--	--	---	---	--

Environne-mer	-Existence d'espace pour les manifestations -Existence de sites historiques touristiques pittoresques variés.	-La mairie -Le MEHU -Les ONG -Le MISPC - Le MCAT - Le Roi -Les dignitaires -La population.	- Dégradation du sol - Destruction de la flore - Déperdition de la faune - Fissuration et démolition des habitats historiques, culturels et culturels.	- L'urbanisation de la cité. - Existence de musées sur environ une superficie de 47 ha inexploitées.	-Institution des comités locaux de manière à assainir la ville pendant le festival -Organisation des campagnes de sensibilisation-sur l'écocitoyenneté.	-Existence de structures de gestion de l'environnement (ONG pour ramassage des ordures) -Loi sur l'environnement - Conservation des forêts sacrées.	- Inexistence d'action d'assainissement avant et pendant le festival. - Elaboration d'un programme de réhabilitation des sites historiques, culturels et touristiques et de musées.	-Apport de l'Etat et des institutions nationales et internationales pour la viabilisation des sites des palais royaux.	-Aléas climatiques
Culturel	-Existence effective des valeurs endogènes -Diversité culturelle et existence -Présence de plusieurs sites touristiques	-Les dignitaires religieux -Le Roi -La population -L'Etat -les opérateurs économiques	-Les aspects mystiques des pratiques rituelles - Fragilisation des valeurs endogènes	-Modernisation -Acculturation -Pesanteurs sociologiques.	-Elaborer un programme de valorisation réelle des valeurs endogènes à travers le « <i>Festival du Danxome</i> ».	-Présence de vestiges coloniaux. -Existence de plusieurs sites touristiques (palais royaux) -Existence de musées et couvents.	-Sites touristiques dégradés -Déficience de communication relative aux sites.	-Classement des sites au patrimoine mondial de l'UNESCO. -Organisation des foires culturelles. - L'influence des valeurs occidentales sur le festival.	-Insuffisances d'appui financier, organisationnel, du « <i>Festival du Danxome</i> » abandon des

	à valoriser -Faits culturels, culturels et sacrés -Existence de richesses historiques, culturelles et culturelles locales.	-Les hôteliers.							pratiques culturelles et endogènes au profit de celles exogènes.
Technologie Genre	-Existence des canaux de communication au double plan traditionnel et moderne. -Présence sur le terrain de différents groupes d'acteurs	-Les techniciens des radios et télévision. -Griot -Dignitaires -Artisans -Femmes -Jeunes -Agents administratifs	-Formation -Inexistence de politique de communication -Déficit de collaboration	-Déficit de cadres qualifiés -Manque de volonté politique locale -Insuffisance de moyens financiers -Manque de moyens matériels.	-Elaboration d'un plan de formation -Conception d'une politique de communication avec les différents acteurs -Confection d'un plan programmatique d'acquisition de matériels	-Existence des médiats modernes -Existence de groupes de pression et de corps de métiers	-Défaillance de réseau électrique -Déficit de formation -Improvisation d'activités -Manque de collaboration	-Existence des canaux de communication externe à la commune pour la promotion du festival sur les chaînes nationales et internationales -Existence de la diaspora	- Défaillance de la SBEE et de la SONEB.

Source : Données du terrain, Agbandji, décembre 2014.

IV.2.2-Communication et capital social : facteurs d'efficacité et de participation en gouvernance locale à Abomey

La communication est consubstantielle à la vie. Raison de plus pour justifier sa primauté dans tous processus de développement.

IV.2.2.1-La communication : un vecteur de participation des communautés pour l'efficacité de l'administration communale

La question de la qualité des ressources humaines en service à la mairie d'Abomey et son impact sur les tâches de développement se posent comme une problématique majeure de la gouvernance locale. En réalité, les agents de la commune d'Abomey apprécient eux-mêmes la délivrance des services publics aux usagers, l'information de la population sur les décisions qui se prennent en son nom, comme déficientes, en raison de la qualité des ressources humaines, comme exprimé par un cadre au buste dans l'une des rubriques précédentes (page 153, 3^{ème} paragraphe). Ceci est aussi attesté par un élu et autorité à la mairie de la zone de recherche.

« Le personnel actuel de la commune d'Abomey est constitué des agents hérités de l'ancienne circonscription urbaine qui, en général, n'ont pas fait de grandes études. Il en est de même pour les agents recrutés par l'administration au temps de la décentralisation. Ce dernier groupe, au regard de l'approche partisane qui prévaut parfois dans les recrutements, comporte souvent des agents qui, fort de leur parrainage politique, sont peu efficaces au poste ».

(Elu/Autorité, Abomey octobre 2013)

Cet état des choses est explicité par Olivier de Sardan (2009 : 29) qui a insinué:

« Des fonctionnaires à la fois en nombre dérisoire, mais dont la plupart sont oisifs, et improductifs, à part quelques-uns qui sont inversement débordés ;

- une politisation systématique, qui accorde presque toujours la primauté aux décisions politiques sur les choix techniques, aux nominations partisans sur la promotion des compétences ».

En effet, la place de la communication dans les activités de la mairie d'Abomey apparaît aussi comme problématique en ce sens qu'elle souffre de l'organisation et de la qualité de son fonctionnement. De l'appréciation de la plupart des élus locaux et agents communaux investigués, la commune d'Abomey dispose d'une structure de communication « *en état embryonnaire* », greffée au service de planification et du développement. Or, « *il est reconnu que le manque ou la qualité moindre de la communication peut compromettre la meilleure intention ou projets* » (Coulibaly, 2004).

Le tableau d'affichage d'informations est inexistant de même que celui d'orientation des usagers. La communication avec la population semble inexistante ou bien rencontre des difficultés en raison de l'absence d'un plan de communication. Cette situation est restituée par l'une des autorités de la commune en ces termes :

« Bon, eh ! eh ! Non ; nous avons une cellule de la communication. Bon, cette cellule se démerde comme elle peut. Le vrai problème c'est que la communication a un coût et par rapport à la maigre ressource de la commune, moi je préfère ne pas trop investir dans la communication-propagandiste que de procéder à des actions concrètes sur le terrain. La communication normale, la communication d'information, ça se fait ».

(Elu/Autorité Abomey, octobre 2013)

Pour l'information de la population sur la tenue des sessions du conseil communal, le recours aux invitations et les communiqués radio se font, sans difficulté, comme l'a souligné l'autorité.

« Le problème est très simple. Moi, pour la session actuelle là maintenant, il y a 250 invitations qui sont parties à l'endroit des sages, en tout cas à l'endroit de tous les corps constitués qui sont répertoriés à la mairie. Ils reçoivent toujours une invitation et puis il y a un communiqué radio qui passe une semaine à l'avance et qui a l'obligation de dire au moins cinq fois dans la journée la tenue de la session. Donc en principe ils sont informés ».

(Elu/Autorité mairie d'Abomey, octobre 2013)

En croisement à cette affirmation, un responsable d'ONG et de réseau départemental précise :

« Rire accompagné d'acclamations, vive la gouvernance locale à Abomey ! Ce sont des subterfuges. Vous avez souvent les rares invitations qui vous proviennent de la mairie, la plupart de temps, en retard sur les événements. Les très rares fois que vous les recevez souvent le jour de la réunion, la séance connaît deux à trois heures de retard et tu es là sans aucune forme d'explication ou carrément, même si la séance est reportée. Les autorités communales connaissent leurs stratégies d'exclusion. Même si vous les rencontrez la veille, elles limitent vos entretiens aux civilités et aux jésuitismes. Ce n'est que pendant les campagnes électorales que nos politiciens d'Abomey communiquent. C'est dommage pour cette ville qui fut la première ville du Dahomey actuel Bénin ! ».

(Enseignant, syndicaliste et responsable de réseaux sociaux à Abomey, janvier 2013)

La synthèse des entretiens au niveau des *focus-group* infirme les affirmations de l'élu local/autorité à la mairie et confirme les allégations du responsable d'ONG.

Les résultats quantitatifs mettant en exergue le dysfonctionnement lié au dispositif communicationnel de l'administration au service des usagers, sont illustrés sur la figure 28 ci-après.

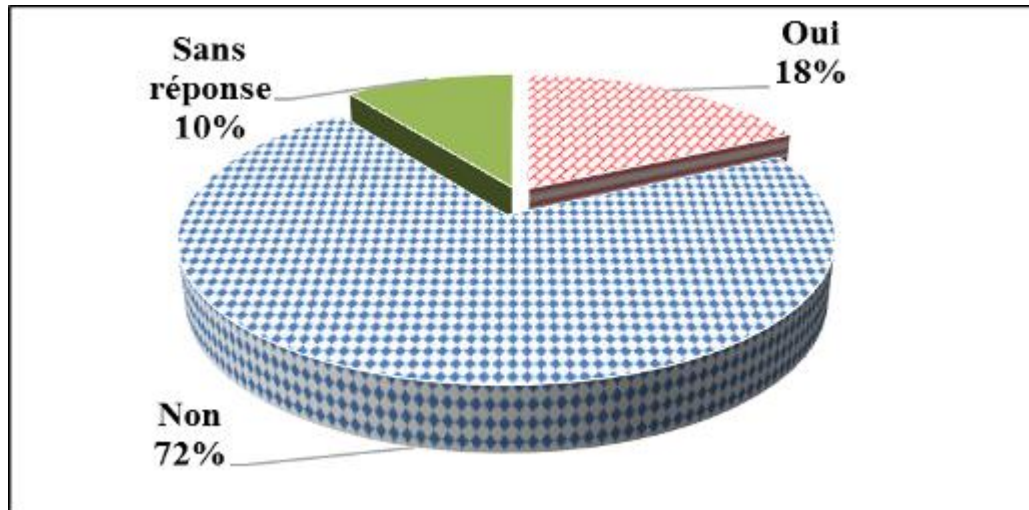


Figure 28 : Répartition de la population suivant sa connaissance sur l'organisation de séances d'information pour l'opinion publique.

Source : Données du terrain, Agbandji 2014.

Ici, la majorité de la population atteste n'avoir aucune connaissance d'une quelconque organisation de séances d'information au profit de l'opinion publique dans une perspective de compte rendu. De la population échantillonnée, 72% notifient une telle déclaration contre 18% ayant un avis contraire et 10% restant sans réponse. La figure 29 appuie ce constat.

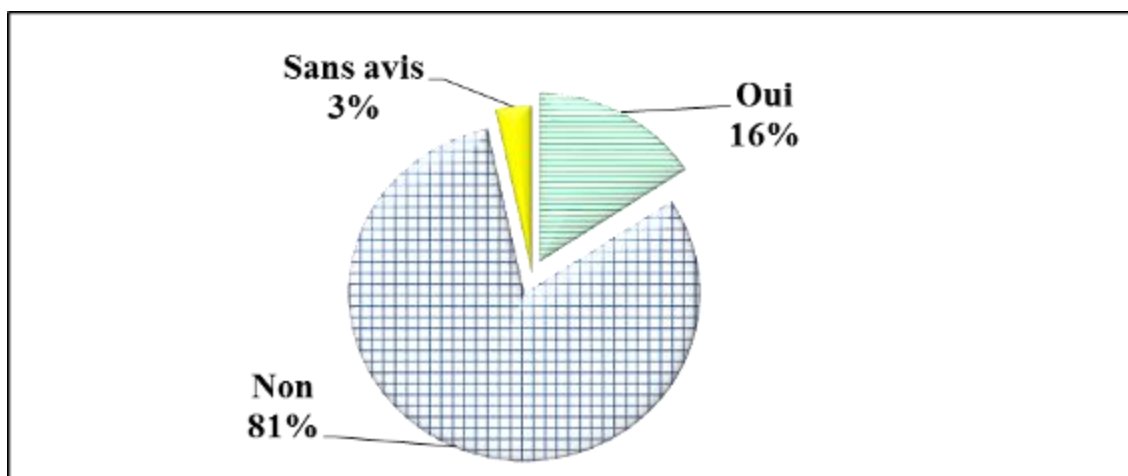


Figure 29 : Consultation des procès-verbaux par la population.

Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

Les procès-verbaux constituent des outils dont la population ignore l'existence. Ainsi, comme le traduit la répartition graphique, en dehors des 3% qui ont préféré le mutisme, les procès-verbaux n'ont connu que la consultation de 16% de la population interviewée contre 81% qui expriment ne pas avoir fait de consultation de quelque procès-verbal. Ceci signifie que les acteurs locaux ne sont, souvent, pas informés des activités que déploie la mairie. La figure 30 confirme cette analyse.

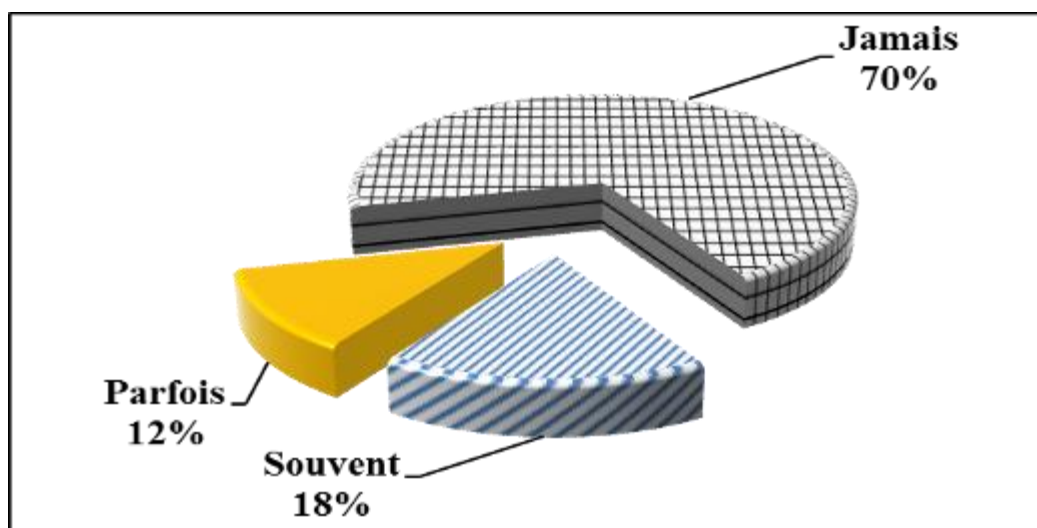


Figure 30 : Répartition des citoyens suivant leur accès aux informations sur la commune.
Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

De cette figure 30, il ressort que très peu de citoyens ont souvent accès aux informations concernant la commune à la mairie, soit un pourcentage de 18%. Par contre une proportion de 12% estime avoir parfois accès aux informations à la mairie à l'opposé de 70% de la population cible qui ont déclaré n'avoir jamais eu accès aux informations relatives à l'administration de la commune bien qu'elle en manifeste le désir. Les réponses de ces derniers se justifient par l'inexistence du tableau d'affichage qui est le support d'informations et qui détermine le niveau d'information diagnostiqué sur la figure 31.

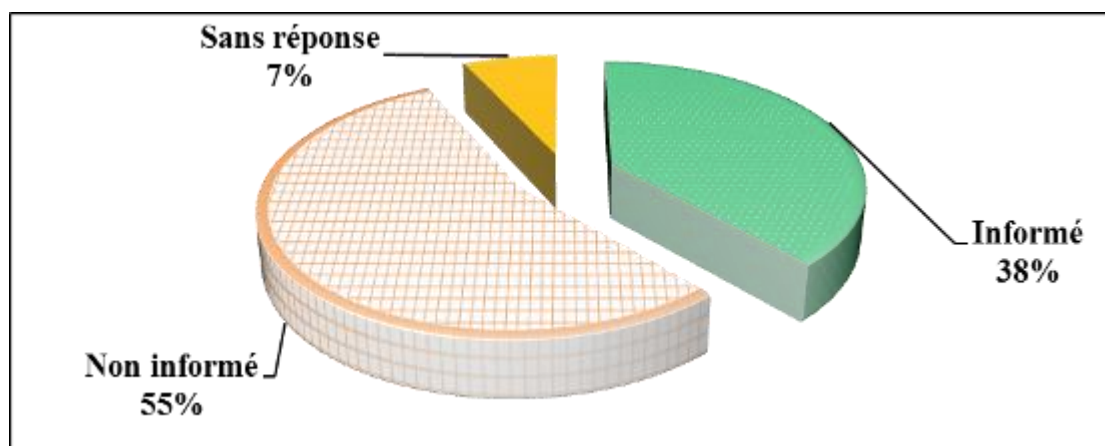


Figure 31 : Niveau d'information de la population sur les décisions du conseil Communal à Abomey.
Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

Face à la dissémination de l'information dans la population sur les décisions du conseil communal, il importe de comprendre à partir de la figure 31 ci-dessus que seule une minorité de citoyens (38%) est informée au détriment d'une proportion de près de 55% de la population, confortée par 7% sans avis. La figure 32 rend compte de cette situation.

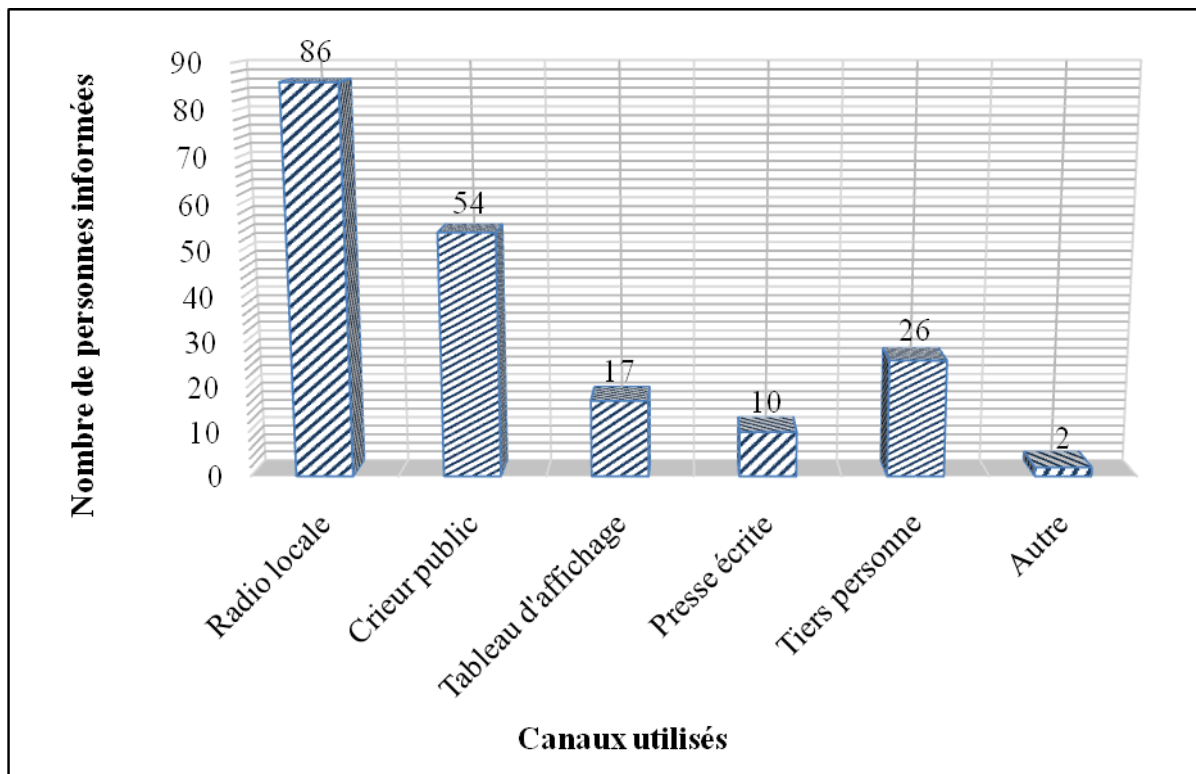


Figure 32: Canaux d'information des décisions du conseil communal à Abomey.
Source : Données du terrain, Agbandji, 2014.

Comme l'indique la figure 32, il ressort de la minorité ayant connaissance des décisions du conseil communal que leur source d'accès à l'information reste en majeure partie la radio locale « Royal FM » avec un effectif de 86 personnes puis les crieurs publics avec 54 personnes et d'autres.

IV.2.2.2- Le capital social : un concept inclusif de la participation, ferment d'une gouvernance locale réussie

L'inspirateur de cette réflexion d'inclusion de la participation au capital social est Putnam (1993, 1995, 1996, 1999) même si celui-ci ne l'a pas écrit de façon explicite et affirmative dans sa définition, ces conclusions évoquent la question de participation comme indispensable aux bons résultats.

Dans un premier temps, Putnam (1993) a estimé que la décentralisation est une affaire du capital social basée sur la confiance mutuelle qui doit être affermie « *par la vie communautaire dans le sens d'une participation plus active aux affaires des collectivités de base* ».

Pour preuve, Helliwell et Putnam (1995) ont relié des indicateurs de performance institutionnelle et de participation à la croissance des religions en Italie. De même, Putnam (1996) a, dans son œuvre sur la société civile en déclin, décrit la manière dont les nouvelles technologies ont influé sur la qualité du capital social par rapport à son rôle de facteur de cohésion sociale fort de la distanciation qu'elles créent, limitant ainsi la participation citoyenne.

En effet, le premier maire a raison de fustiger l'incivisme de la population face à la fiscalité, mais il ne devait pas oublier qu'il est gouverneur local dans une ville de prééminence historique où les familles princières vivaient largement de la vassalité.

S'il est vrai qu'il connaît ce principe régalien, il se doit davantage de s'inscrire dans la logique de Agbandji (2012 : 77) pour qui « *la collaboration entre élus locaux et citoyens est une relation de proximité fondée sur l'implication des communautés dans la gestion communale, sur un partenariat local de symbiose et de synergie d'actions* ».

C'est aussi une relation fondée sur l'obligation de résultat, dans un courant d'échanges réciproques et constants évitant de gérer la ville avec les séides dans un système dirigiste ou laxiste obviant tout contact participatif et toute négociation en étroite ligne avec l'orthodoxie et l'art de la gouvernance locale pour un développement certain de la commune d'Abomey. Alors, pour paraphraser Giri (1986) « *l'Afrique en panne* », il peut être conclu que le développement local est en panne à Abomey en faveur de « *la politique du ventre* » invoquée par Bayard (1989). Peut-on logiquement parler de panne étant donné que c'est le même groupe politique qui est aux affaires depuis le début de la décentralisation ?

Subséquent à ce questionnement, il est évident d'affirmer que la commune d'Abomey est mal partie en matière de développement à l'image de la métaphore de Dumont (1962) qui en observant les pays après la décolonisation a clamé que « *l'Afrique noire est mal partie* ». Pour preuve, selon l'ancien maire, les communautés n'ont rien à contribuer puisque, a-t-il déclaré :

« il y a un conseil communal ; et si les populations doivent participer, c'est au moins que les populations contribuent au financement des différentes actions en payant les impôts, les taxes ; mais du point de vue de la gestion quotidienne, je ne vois pas comment est-ce que la population peut beaucoup contribuer » (Agbandji, 2012 : 77).

En renfort au propos de son prédécesseur, l'actuelle autorité réitère la question du coût de la communication qu'il juge peu pertinente en matière de développement.

Il appert pourtant que selon les travaux du terrain, 72% de l'échantillonnage affirment n'avoir pas connaissance sur l'organisation de séances d'informations au profit de l'opinion publique, à la corrélation de 70% de la même cible qui objectent leur accès aux informations sur la commune qui ne dispose même pas de tableau d'affichage.

On peut donc en déduire que les théories de l'approche participative souffrent de leur prise en compte et de leur mise en œuvre dans la commune d'Abomey après plus d'une décennie de décentralisation, au contraire de la réflexion de Putnam (2000) qui a affirmé que le capital social « *se construit grâce à la volonté de l'acteur de participer à ces associations* ». Cette affirmation cadre avec l'idée de

Agbandji et al., (2014 :7-8), car pour eux « *les acteurs sociaux étant au centre du processus du développement de la cité historique, cela laisse perplexe sur les conditions sociales et les rapports sociaux tous ancrés dans le jeu de la pratique politique* ».

L'approche participative, l'une des principes sacro-saints du développement local n'est pas appliquée dans la commune parce que les responsables locaux n'ont pas encore pris conscience de son utilité. Pour preuve, de l'avis de l'ancienne autorité communale rapportée par Agbandji (2012 ; 70)

« ça peut faire du désordre que tout le monde veuille gérer; c'est pour ça qu'au niveau national, on a un gouvernement avec des ministres qui doivent gérer et rendre compte. Pour faire le parallèle, on a l'Assemblée Nationale qui contrôle et sanctionne. C'est ainsi qu'au niveau communal, on a l'exécutif (le maire et ses adjoints) et tous les services de la mairie, l'assistance et le contrôle de la légalité de la tutelle. Mais penser que toute la population veuille s'emparer du conseil pour gérer, ça ferait trop pagaille ».

Ces allégations des différentes autorités qui se sont succédé vont à l'encontre de la pensée de Putnam (1999) qui a précisé que le capital social désigne « *les aspects de la vie collective qui rendent la collectivité plus productive, soit par la participation, la confiance et la réciprocité* ». De plus, ces affirmations ne répondent nullement aux dispositions des textes de lois sur la décentralisation.

Toutes ces arguties compromettent le développement de la localité quand on sait qu'il n'aura de changement durable que si les communautés sont impliquées à tous les niveaux d'intervention, de l'identification des problèmes à la recherche et à la mise en œuvre des solutions (Bessette, 1996 : 13). L'inverse se traduit ici par un faible taux de participation à l'exécution du PDC évalué à moins de 51% pour le fonctionnement (Rapport exécution PDC, 2012) et 46% par rapport à l'investissement selon la même source. Ce qui permet de dégager une moyenne d'exécution du PDC 1^{ère} Génération à un pourcentage de 48,5% dans la commune d'Abomey. Les assertions suivantes de l'autorité communale s'éloignent du rapport en ces termes :

« On avait évalué, on a fait évaluer le PDC 1^{ère} génération avant de rédiger le PDC deuxième génération. Ce PDC n'est pas totalement le résumé, ou la panacée des aspirations de la population. Résultat, la 1^{ère} génération n'a pas été exécutée à 20% Hein ! C'est largement en dessous de 20% ».

(Elu/Autorité mairie, janvier 2013)

Cette évidence est plus plausible que le contenu du rapport. Car, on constate sur le terrain un délabrement des espaces, des vestiges et des marchés. Ce rapport n'est pas à commenter puisqu'un PDC doit, au contraire de la vision et de la pratique des élus d'Abomey, être conçu et déployé avec la participation des citoyens. Pour corroborer ces allégations, Mercier (2009 : 28) a, dans un premier temps défini « *la participation citoyenne comme étant l'exercice et l'expression de la citoyenneté dans ses dimensions politique, civique et sociale* ». Aussi, met-il l'accent sur l'objet de la

participation sociale qui pour sa part « *vise à transformer et agir sur les politiques, les structures sociales et les normes sociales, ce qui la relie à la société civile par l'implication* » (Mercier, 2009 : 31).

A l'analyse des résultats du terrain au vu desquels, entre autres, 18% seulement des investigués ont d'informations sur la mairie et au regard de l'application de la MDS corroborés par de différentes réflexions de Bourdieu (1980), de Olivier de Sardan (1995), de Bessette, (1996), de Putnam (1995, 2000), de Callois (2004), de Mercier (2009 : 28) et de Agbandji (2012), il convient de déduire que la participation citoyenne et son cavalier, le capital social jouent un rôle très décisif dans le succès et les initiatives *développementistes*. Partant de ces réalités, l'hypothèse de recherche qui stipule: « ***la participation générée par le capital social des acteurs transmue l'atteinte des objectifs de la décentralisation dans la commune d'Abomey*** » est confirmée.

CONCLUSION

Au regard d'une panoplie de travaux théoriques et variés, cette recherche a permis, après les investigations d'un certain nombre de réalités de terrain, d'avoir des résultats rassurants afférents à la prédominance des faits sociologiques et anthropologiques. Ces résultats permettent de comprendre l'épreuve d'une gouvernance locale sur un terrain de valeurs historiques où le capital social est sujet à la représentation que font les communautés des chefs. Certes, ce concept de capital social émane de la logique de possession ; mais, il est constaté à travers les réalités empiriques de cette recherche que son importance, sa croissance et son ampleur de même que ses limites ou son déclin, varient selon la représentation qu'en font les autres acteurs, notamment dans cette ville des nantis « *Dokunnon* » (un concept de la langue nationale *Fon* qui veut dire le roi ou le grand utilisé en déférence aux princes).

En effet, les résultats empiriques de cette thèse expriment les intérêts et les biais que peut produire la démocratie dans une dynamique de décentralisation dans la commune d'Abomey.

En même temps, les résultats objectent certaines idées théoriques reçues sur l'eldorado du développement des « territoires » que s'imagine le commun des mortels en décentralisation.

Il est aussi observé que les particularités sociologiques et anthropologiques qui créent le capital social sont tellement changeantes selon la thématique développée et la zone de recherche pour qu'on puisse attribuer à un territoire l'essence et la fluctuation du capital social.

Pendant que les acteurs de développement déplorent la déficience de la participation aux affaires de la commune de façon persistante parce que non informés, les deux maires, qui se sont suivis pour un même mandat, s'en préoccupent peu ou seulement dans des conditions qui leur profitent. L'exemple de l'ARCHA en est une preuve irréfutable. Les deux maires évoquent la question de communication de façon sardonique en occultant ainsi la participation qui est d'un caractère impératif pour un développement réussi en décentralisation.

De cette analyse, les résultats empiriques de la présente thèse justifient l'illusion des propos des deux maires de la période (2003-2015) démocratique sur l'importance de la communication du développement, à vrai dire, de la participation dans la commune d'Abomey. Car, la victoire des élus locaux et autorités de la mairie sur le directeur ARCHA est devenue chose réelle (Voir photos 27 et 28 à la page 194) grâce aux effets des différentes émissions explicatives et interactives sur l'historique de l'agence.

Par ailleurs, il ne suffit pas d'affirmer que si le capital social est de tel degré, on serait à tel niveau de développement. La graduation du développement n'est pas possible par rapport au capital social. L'essentiel est de savoir s'il est possible que le développement soit positivement transmué fort du

capital social des acteurs en présence avec un évitement d'autres effets néfastes inattendus voire des menaces.

Sinon, une recherche sur l'utilité du capital social en matière de politiques de développement en décentralisation dans un espace de prégnance endogène implique la connaissance de l'ensemble des causalités en jeu.

Globalement, les données empiriques de la recherche exaltent l'intérêt d'adapter la participation citoyenne aux politiques de développement en relation étroite avec les particularités locales. Ce que certains nomment une « *approche territoriale* ». A la faveur de cette logique, les résultats de la thèse permettent d'indiquer aussi que la stratégie de développement doit se concevoir, non seulement en fonction des singularités locales, mais aussi selon le capital social (*bonding*, *linking*, et *bridging*) et de ce que d'aucuns appellent les liens forts et les liens faibles du capital social, de même que les représentations sociales des acteurs.

Au terme de ce travail, il est important de retenir que le capital social dont disposent les acteurs sociaux a une grande portée sur le développement de la commune historique d'Abomey.

Malheureusement, au regard des données empiriques, le capital social dont disposent les différents acteurs dans la gouvernance de la commune d'Abomey est irrationnellement utilisé. Sur ce, il est effarant de constater que le capital social a transfiguré la ville d'Abomey en une arène qui est devenue bicéphale par le fait de la gouvernance en décentralisation et bicamérale selon la question du développement.

Bien que les autorités communales disposent de la légalité (selon les textes) et de la légitimité parce qu'élues, la chefferie traditionnelle se trouve confortée par l'historicité et le sacre raffermiss grâce au capital social individuel du roi dans cette ville historique où la légitimité de la chefferie traditionnelle affiche une prégnance sur la gouvernance locale. Car, il faut le mentionner, cette prégnance est davantage due à l'immensité de la confiance secrétée par le capital social du roi qui se dissémine positivement sur les chefs de collectivité, de famille et les chefs de culte.

A l'inverse, la perversité des effets du capital social (*bridging*) a amené le pouvoir central à ériger la commune d'Abomey en un monstre bicaméral qui dispose de deux pôles de décision en matière de développement. Il s'agit de la mairie qui a initié un programme comme outil de développement transmué en ARCHA par le pouvoir central, en un acteur concurrentiel pour asseoir et entretenir une collusion entre acteurs, amis d'hier et ennemis d'aujourd'hui. Ce mésusage du capital social par des acteurs politiques fort du *bridging*, du *linking* et du *bonding* dont ils disposent, et la déficience du

linking personnel du directeur de l'ARCHA, rendent le développement de la commune d'Abomey complexe.

Toutefois, que la commune tarde à prendre son envol pour le développement, on pourrait s'interroger sur le défaut de participation de tous les fils du terroir. Car, les avatars de la décentralisation constatés relèvent de la responsabilité des autorités légales. De même, il est à noter que la responsabilité des citoyens est engagée, du fait que dans les projets de territoire, le principe de gouvernance rend bien compte d'une certaine efficacité collective et la loi concède à la population le privilège de réaction en dehors de la sanction électorale peu probable.

Au demeurant, la recension des écrits et les résultats empiriques fondent davantage l'importance de la participation et de l'implication des autres acteurs en dehors des membres de la RB en ce qui concerne par exemple le « *Festival du Danxomé* » et de mettre un bémol à l'usage négatif du *bonding*, l'un des liens forts du capital social qui exacerbe l'exclusion en vue d'une cohésion sociale constructive.

A la fin de cette recherche, plusieurs constats se dégagent. Les acteurs en charge de la gestion de la cité historique sont tournés vers leurs propres intérêts. Mais toujours est-il que chaque individu évolue par rapport à son champ d'actions.

Ensuite, entre les différents groupes d'acteurs, il existe des conflits qui ne sont pas certes véhéments, mais sont futés et dangereusement inhibiteurs des actions de développement. Ces formes de conflits sont, entre autres, des dissensions entre acteurs, les différends relatifs au transfert de compétence, les conflits d'intérêt personnel qui sous-tendent l'incurie, la malice, la haine et l'égotisme. Ces maux secrètent des discordes induits par défaut de communication interne, les litiges dus au défaut de participation des acteurs locaux au développement de la ville sous-jacent à une perte totale de confiance. La particularité de ces conflits entre les acteurs est qu'elle est non violente, mais grave, car insidieuse.

Même si le concept du capital social reste une notion qui ne fait pas l'unanimité de tous les auteurs à l'image du difficile consensus de l'explication de la sociologie, il faut dire qu'un pas est franchi selon cette thèse relative à la commune d'Abomey. Cette zone de recherche offre un espace clairvoyant de l'épreuve de la gouvernance locale dans un cadre d'historicité où deux pouvoirs se côtoient dans un pacifisme ou une complémentarité, ou bien un entremêlement, ou encore une assistance. Cette réalité se produit sous la vigilance d'une population qui accorde une prééminence au pouvoir traditionnel fort de son capital social et de sa représentation sociale.

La manière de l'usage intelligible du capital social dans la commune d'Abomey, ne favorise pas une situation relationnelle réelle entre les acteurs pour un développement local réussi. Les jeux politiques des autorités/élus génèrent un désintéressement de la population qui leur laisse le libre champ de végéter dans une médiocrité gouvernementale de la commune. Ces derniers s'installent dans une gestion de type *patrimonialisme*.

Au plan financier, l'absence de la praxis de la bonne gouvernance entraîne un manque à gagner pour la commune, sur les recouvrements des taxes de marchés, d'impôts domaniaux, une fuite de capitaux et autres qui constituent malheureusement dans la zone de recherche des facteurs de déséquilibre économique et de frustration, voire des faits qui handicapent le développement de la commune d'Abomey.

La présente recherche a essayé d'introduire le débat sur l'épreuve du capital social à la gouvernance locale, précisément à Abomey, une commune de prégnance historique et de sacralité endogène où la communication de développement entre autorités/élus locaux et la population fait, sciemment, défaut.

La lapalissade que met en exergue la présente thèse justifie que la gouvernance de cette commune historique devra être repensée. Autrement, les élus/autorités doivent se dessiller les yeux, au lieu de les fermer davantage au regard des observations, en tenant compte, pour le succès du développement de la commune, des conceptions *émiques* comme le capital social, les représentations sociales et la participation citoyenne dans un environnement où la chose de l'ancêtre « *Dada* » confère une prééminence du sacre endogène (*Ca nusudo*) sur tout ce qui est moderne.

Ceci est autant vrai, en ce sens que l'analyse subséquente au croisement entre la littérature existante et les résultats empiriques sur la gouvernance de la commune d'Abomey tend à confirmer que les caractéristiques sociologiques détermineraient de façon considérable et indéniable la qualité du fonctionnement des institutions.

REFERENCES

I-REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **ABRIC, Jean-Claude (1994)** : Pratiques sociales et représentations. *Dans Stéréotypes sociaux et achèvement du cycle primaire par les filles : cas de l'arrondissement de Mora*. Collection quadrigé, PUF, Paris ; 83-107.
2. **ACCALOGOUN, Léandre René (2003)** : *Palais et sites royaux d'Abomey : Réflexion pour une réhabilitation des ouvrages de fortification*. ISBN 99919-999-3-0, 4^{ème} trimestre, Imprimerie. Grande Marque, Cotonou ; 71 p.
3. **ADDI, Lahouri (2004)** : Pierre Bourdieu revisité. La notion de capital social. *In l'Anthropologie du Magreb selon Berque, Bourdieu, Geertz et Gellner, Awal, IEP de Lyon, Ceriep et Gremmo, Paris ; 13 p.*
4. **ADLER, S. Paul et KWON, Seok-Woo (2002)**: « *Social Capital: Prospects for a New Concept* ». *In Academy of management Review*, University of Southern California, 27 (1), Californie; 17-40. www.csee.edu/xin/social/social_capital.pdf. Consulté le 21 janvier 2013 à 5h 45mn.
5. **AFFO, Fabien ; TOSSOU, T. Jean ; AGBANDJI, Lucien (2013)** : A bas les partis politiques, vive les religions au Bénin : chrétiens, musulmans et fidèles du Vodoun au secours de la démocratie ? *Editions Les Cahiers du CBRST*, n°3, Cotonou ; 12 p.
6. **AGBANDJI, Lucien ; TINGBE-AZALOU, Albert ; SEHIZOUN DJOTTO Antoine; BOSSOU, Jean Ludie ; NOUHOUAYI, Albert (2014)**: Des formes traditionnelles aux formes modernes de communication sociale dans la commune d'Abomey : effets sur le processus de développement local. *In Revue scientifique, MIRD*, Vol 6, numéros 9, FLASH/UAC/ Abomey-Calavi; 13 p.
7. **AGBANDJI, Lucien ; TINGBE-AZALOU, Albert ; TONOU, C. Thierry ; LOKO DADE, Pierre ; NOUHOUAYI, Albert (2013)** : Le capital social à la Police Nationale au Bénin : Source d'iniquité virtuelle dans la promotion professionnelle. *Colloque Université de Parakou* ; 24 p.
8. **AGBANDJI, Lucien (2012)** : *Participation des communautés au développement local à Abomey : quels problèmes de communication?* Ed. Universités Européennes, 100 p.
9. **Agence d'Exécution des Travaux Urbains (2014)** : *Rapport d'exécution au 28 février 2014 du Projet de pavage et d'assainissement de rues à Abomey*, mars, Archives AGETUR, Cotonou ; 40 p.

10. **AKTOUF, Omar (1987) :** *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitatives des organisations*. Presses de L'Université du Québec ; 87 p.
11. **ALLADAYE, C. Jérôme (2008) :** *Fresques Danxoméennes*. Editions Flamboyant, Cotonou, Bénin ; 111 p.
12. **ALLISON, Edward et TURAY, Foday (2004) :** *Les premiers pas du projet pilote sur la cogestion en pêche continentale*. In PMEDP : Bulletin de liaison, N°15, FAO, Cotonou ; 116 p. www.fao.org/fi/oldsid/eims. Consulté le 20 janvier 2013 à 5 h.
13. **ALPE, Yves; BEITONE, Alain; DOLLO, Christine; LAMBERT, Jean-Renaud ; PARAYRE, Sandrine (2007) :** *Lexique de sociologie*. Ed. Dalloz, Paris; 377 p.
14. **AMBLARD, Henri ; BERNOUX, Philippe ; HERREROS, Gilles ; LIVIAN, Yves-Frédéric (1996) :** *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Seuil, Paris; 201 p.
15. **ANGEON, Valérie et CALLOIS, Jean-Marc (2006) :** Capital social et dynamiques de développement territorial : l'exemple de deux territoires ruraux français. ERES, Espaces et sociétés, Paris ;55-71.
http://www.cairs.info/article.php?ID_ARTICLE=ESP_124_0055. Consulté le 20 janvier 2013 à 4h 10mn.
16. **ANGEON, Valérie et CALLOIS, Jean-Marc (2004 a) :** De l'importance des facteurs sociaux dans le développement. 1ère journées du développement du GRES, Le concept de développement en débat, *Université Montesquie-Bordeaux IV*, 16-17, Bordeaux ; 23 p. sur haribey.u-bordeaux4.fr/colloques/Angéon-callois.pdf. Consulté le 20 janvier 2013 à 4h 25mn.
17. **ANGEON, Valérie et CALLOIS, Jean-Marc (2004 b) :** *Fondements théoriques du développement local : quels apports de la théorie du capital social et de l'économie des proximités ? Quatrième journées de la proximité*, Marseille; 102 p.
bibvir.uqac.ca/theses/24979207_bib.pdf Consulté le 20 janvier 2013 à 4h 33mn.
18. **AROUNA, Abdoul-Malik Mandé (2012) :** Participation citoyenne : Pratiques et effets sur la dynamique du développement local de la commune de Porto-Novo. DEA Sociologie du Développement *FLASH/ UAC*, Abomey-Calavi ; 77 p.
19. **AUPELF-UREF (2008):** *Dictionnaire Universel*, Edicef, France;1555 p.
20. **AUPELF-UREF (1995):** *Dictionnaire Universel*. C'est au Sommet de Cotonou, en décembre 1995, que fut rendu publique le lancement du *Dictionnaire Universel Afrique*, Edicef, Paris ; 1505 p.

21. **AYISSI, Lucien (2011)** : Les problèmes de topologie et de sens que pose la chefferie traditionnelle dans la gouvernance camerounaise actuelle. *in Robert KPWANG K. (sld.)*, La Chefferie « traditionnelle » In les sociétés de la grande zone forestière du Sud-Cameroun (1850-2010), l'Harmattan, Paris; 457-469. www.Ayiluc.over-bloq.org. Consulté le 15 novembre 2012 à 10 h 50 mn.
22. **BALIT, Silvia (1988)** : « *Communication is the message* ». In *CERES*, vol. 21, n° 2, Paris ; 13-15.
23. **Banque Mondiale (2000)** : *Combattre la pauvreté. Rapport sur le développement dans le Monde*. Banque Mondiale: Washington, 204 p.
24. **Banque Ouest Africaine de Développement (2008)** : Aide-mémoire de la mission d'évaluation du projet de pavage de rues et d'assainissement dans la ville d'Abomey, Cotonou, 11 p.
25. **Banque Ouest Africaine de Développement (2008)** : Proposition de prêt pour le financement partiel du projet de pavage et d'assainissement de rues dans la ville d'Abomey, Cotonou ; 33 p.
26. **BARET, Christophe ; HUAULT, Isabelle ; PICQ, Thierry (2006)** : Management et réseaux sociaux Jeux d'ombres et de lumières sur les organisations. *Revue française de gestion*, N° 163, Paris; 93-106.
27. **BASSET-MENS, Claudine (2005)** : Propositions pour une adaptation de l'analyse de cycle de vie au système de production agricole. Thèse de doctorat Agro-Campus, Rennes ; 241 p.
28. **BAUDASSE, Thierry et MONTALIEU, Thierry (2006)** : Le capital social : un concept utile pour la finance et le développement. *Document de recherche n°2004-25, Laboratoire d'Economie d'Orléans-FRE CNRS*, Paris ; 23 p. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-0007798>. Consulté le 23 décembre 2014 à 4h 13mn.
29. **BAYARD, Jean-François (1989)** : *Etat en Afrique : La politique du ventre*. Editions Fayard, Paris; 439 p.
30. **BEAUCHAMP, Jean-François (2007)** : *La représentation sociale de la maladie mentale chez les soignants et les familles d'accueil thérapeutique*. IFCS HENRY DUNANT, The scream by the Norwegian, 82 p.
31. **BEURAIN, Christophe (1991)** : Gouvernance environnementale locale et comportements économiques : Un nouvel éclairage sur l'articulation du temps et de l'espace. *Revue ; Développement durable et territoires*, Dossier 2 Gouvernance locale et développement durable, Paris ; 16 p. mis en ligne le 07 février 2004. URL: <http://developpementdurable.revues.org/1110,15>. Consulté le 03 aout 2012 à 17h 55mn.

32. **BEAUREGARD, Claude ; CARASSUS, David ; EBONDO WAMANDZILA, Eustache; FOUDA, Ongodo Maurice (2007) : *Les mécanismes de gouvernance publique locale : une comparaison à l'échelle internationale. CIDEGEF, Paris; 66 p.***
33. **BENSAHEL-PERRIN, Liliane et STIEVEN, Tamara (2008) : Le développement du capital humain en Russie au regard du concept de capital social. Université de Grenoble, UPMF, CREPPEM 2 Université Technique de Moscou, membre associé au CREPPEM, Paris ; 19 p.**
34. **BERTRAND, Nathalie et GADEAU-PEYRACHE, Véronique (2009) : Introduction. « Cohésion sociale et cohérence territoriale », quel cadre de réflexions pour l'aménagement et le développement ? CAIRN, Paris ; 8 p.**
35. **BERTRAND, Nathalie et MOQUAY, Patrick (2004) : *La gouvernance locale, un retour à la proximité. Economie rurale, Grenoble et Engref, Paris ; 21 p.***
36. **BESSETTE, Guy (1996) : La communication pour le développement en Afrique de l'Ouest et du Centre : vers un agenda d'intervention et de recherche. In *Revue CDRI*, Ottawa 162 p.; Colloque sur La communication participative pour le développement : un agenda ouest-africain, 13-37.**
37. **BEVORT, Antoine (2003) : A propos des théories du capital social : du lien social à l'institution politique. *Sociologie du travail*, n° 3, vol. 45, Paris ; 2 p.**
38. **BILLIEZ, Jacqueline et MILLET, Agnès (2001) : Représentations sociales : trajets théoriques et méthodologiques. *Collection CREDIF*, Paris; 16 p.**
39. **BLANC, Maurice (2006) : Conflits et transactions sociales : la démocratie participative n'est pas un long fleuve tranquille. *Sciences de la société* 69, Paris ; 25-37.**
40. **BLANC, Maurice (1994) : L'invention de la démocratie locale, *In vie quotidienne et démocratie pour une sociologie de la transition. Editions l'Harmattan, Paris; 261-292.***
41. **BONARDI, Christine ; RENARD, Elise ; ROUSSIAU, Nicolas (2007) : La représentation sociale de la politique. Etudes expérimentales de ses transformations. PUF, Rennes; 17 p.
<https://books.google.fr>. Consulté le 03 Aout 2012 à 17h 40mn.**
42. **BOUCHE, Pierre (1877) : *L'Evangile au Danhomey et à la cote des esclaves ou histoire des missions africaines de Lyon. Imprimerie centrale, Université d'Oxford ; 502 p.***
43. **BOUCHER, Normand (2008) : Bref aperçu sur la représentation sociale. *ILF-CNRS*, Paris ; 7 p. <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/13/boucher.html>. Consulté le 12 mars 2014 à 18h 15mn.**

44. **BOUDON, Raymond ; BESNARD, Philippe ; CHERKAOUI, Mohamed ; LECUYER, Bernard-Pierre (1989) :** *Dictionnaire de sociologie*, Larousse. Editions France-Loisirs, Paris ; 63-64.
45. **BOUDON, Raymond, et BOURRICAUD, François (2004) :** *Dictionnaire critique de la sociologie*. Quadrige/PUF, Paris ; 714 p.
46. **BOURDIEU, Pierre (1994) :** *Raisons pratiques : Sur la théorie de l'action*. Coll. Points Essais, Seuil, Paris; 245 p.
47. **BOURDIEU, Pierre (1993) :** Esprits d'Etat. Actes de la recherche en sciences sociales, *Volume 96 Issue 96-97*, Paris ; 49-62. www.youscribe.com. Consulté le 12 novembre 2010 à 15h 35mn.
48. **BOURDIEU, Pierre (1986):** « *The forms of capital* ». In J. G. Richardson (sous la dir. de), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, Greenwood press, USA; 41–60. <https://google.fr/books?isbn=1402025890>. Consulté le 12 novembre 2010 à 15h 16mn.
49. **BOURDIEU, Pierre (1980):** Le capital social: notes provisoire. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, No 31, Paris ; 2-3. www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1980_num31_1_2069. Consulté le 12 novembre 2010 à 16h 18mn.
50. **BOURDIEU, Pierre (1974) :** Avenir de classe et causalité probable. *Revue Française de Sociologie*, Vol. 15, No. 1, Paris ; 3-42. www.jstor.org/stable/332061. Consulté le 12 novembre 2010 à 16h 28mn.
51. **BOURG, Dominique (2002) :** *Quel avenir pour le développement durable ?* Editions Les petites pommes du savoir, Paris ; 9 p.
52. **BUBLOZ, Margaret (2001):** « *Encyclopedia of Human Ecology : A view of the Issue xi*». *Volume 1: A-H, Metropolitan Books, New-York;* 29-30. <https://books.google.fr/books?isbn=15760785233>. Consulté le 03 Aout 2012 à 18h 15mn.
53. **BUCOLO, Elisabetta (2004) :** Capital social, pour un regard critique. *Actes du colloque organisé par le GRIS*, 252 p. CRIDA-LSCI, GEODE,CIRTAI, Université de Rouen; 69-79.
54. **BURT, Ronald (2001) :** « *The social capital of structural holes* ». Chapitre N°7 In le livre « *New directions in Economic Sociology* », Edited by F. Mauro, M.Meyers et ali., Russel Sage Foundation, New York ; 2481-2490. www.sociolcapitalstructurehole_burt_1.pdf. consulté le 13 octobre 2014 à 07h 15mn.
55. **BURT, Ronald (2000):** « *Network Structure of Social Capital* ». University of Chicago, *In Institute Europeen d'Administration d'Affaires*, New York; 200-204. www.burtoocapital.pdf. Consulté le 13 octobre 2014 à 04h 25mn

56. **BURT, Ronald (1995)** : Le capital social, les trous structureaux et l'entrepreneur. *In Revue française de Sociologie*, n° 36 Cambridge, Haward University Press, Haward ; 313 p. www.abbaby.éde.wak.11.pdf. Consulté le 13 octobre 2014 à 01h 45mn.
57. **BURT, Ronald (1992)** : « *Structural holes : The social structure of competition* ». Cambridge, MA: Haward University Press, Haward; 57-92. www.burt-e.pdf. Consulté le 13 octobre 2014 à 21h 25mn.
58. **CALLOIS, Jean-Marc (2006)** : Les relations sociales, frein ou moteur de la durabilité : approche par la notion de rayon de confiance. *In Développement durable et territoires*, n° 8 : Méthodologies et pratiques territoriales de l'évaluation en matière de développement durable, Paris 14 p. <http://developpementdurable.revues.org/3284>. Consulté le 18 novembre 2013 à 15h 05mn.
59. **CALLOIS, Jean-Marc (2005)** : Approches microéconomiques du développement économique local : prise en compte de la notion de capital social dans l'analyse des espaces périphériques. Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne U.F.R. de Sciences Economiques, Paris ; 253 p. <https://halshs.archive-ouvertes.fr/tel-00011298document>. Consulté le 18 novembre 2013 à 18h 30mn.
60. **CALLOIS, Jean-Marie (2004)** : Capital social et développement économique local : un test économétrique sur l'espace rural français. XL^{ème} Colloque de l'ASRDLF « Convergence et disparités régionales au sein de l'espace européen ». Cemagref, Bruxelles ; 15 p. www.ulb.ace.be. Consulté le 18 novembre 2013 à 16h 30mn.
61. **CALLOIS, Jean-Marc et ANGEON, Valérie (2004)** : « *On the role of social capital on local economic development* ». 78^{ème} Colloque de l'Agricultural economics society, Londres; 27 p. www.arsdlf.org. Consulté le 18 novembre 2013 à 16h.
62. **CALLOIS, Jean-Marc et COLIN, Armand (2006)** : Capital social et performance économique. Un test économétrique sur l'espace rural français. *Revue d'économie régionale & urbaine*, Paris ; 18 p. <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-.htm>. Consulté le 18 novembre 2013 à 15h 50mn.
63. **CATANAS, Marc (2003)** : La notion de représentation sociale. *Amazon*, Paris ; 4 p. www.amazon.fr/notion-representation-sociales. Consulté le 15 décembre 2011 à 17 h 30mn.
64. **CENALA/MAPLM (2008)** : *Alphabet des langues nationales béninoises*. IFADEM/AUF/Coopération Suisse ;, Cotonou ; 43 p.
65. **CHOLLET, Barthelemy (2006)** : Qu'est-ce qu'un bon réseau personnel ? Le cas de l'ingénieur R&D. *In Revue française de gestion*, DOI ;Paris ;107-125.
- 66.

67. **COLEMAN, James (1990):** « *Foundations of Social Theory* », Cambridge, MA, Belknap Press of Harvard University Press, Harvard; 870 p. www.socialcapitalaway.org. Consulté le 08 août 2014 à 20h 10mn.
68. **COLEMAN, James (1988):** « *Social Capital in the Creation of Human Capital* ». *The American Journal of Sociology*, vol. 94, n° Supplement: Organizations and Institutions: Sociologica-Land Economic Approaches to the Analysis of Social Structure; Harvard; 95-120. www.acawiki.org. Social capital in_the_creat. Consulté le 08 août 2014 à 20h35mn.
69. **COLLIER, Paul (1998):** « *Social capital and poverty* ». In *Social Capital Initiative, Working paper* n° 4, Washington, 40 p. <https://books.google.bj/books?id=GhYLuM X2VLCM>. Consulté le 15 novembre 2013 à 10h 12mn.
70. **COMBESSIE, Jean-Claude (2003) :** *La méthode en sociologie*. La découverte, Paris; 123 p.
71. **CORCUFF, Philippe (2005) :** Le pari démocratique à l'épreuve de l'individualisme contemporain. *Colloque du Conseil Scientifique d'ATTAC* Organisé par le Groupe « Démocratie », Paris ; 16 p.
72. **COTE, Sylvain et HELLIWELL, F. John (2002) :** Le capital social : un concept utile ? Organisation de coopération et de développement économiques, *Université de Colombie-Britannique*, Congrès de l'Association des économistes québécois « La croissance économique : A quel prix et pour qui ? », Québec ; 42 p.
73. **COULIBALY, Denis (2004) :** *Problématique de l'articulation de la modernisation à la tradition chez les communautés paysannes du Pays-Bwa dans le cercle de Tominian dans le Sud-Est malien*. Berlin ; 201 p.
74. **CROZIER, Michel (1964) :** *Le phénomène bureaucratique*. Le Seuil, Paris ; 416 p.
75. **CROZIER, Michel et FRIEDBERG, Ethard (1977) :** *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*. Editions du Seuil, Paris ; 500 p.
76. **CROZIER, Michel et THILLIETTE, Bruno. (1995) :** *Le problème est le problème : La crise de l'intelligence : essai sur l'impuissance des élites à se reformer*. Inter Editions, Paris ; 200 p.
77. **DEHOUMON, Paul (2006) :** *La décentralisation entre risques et espoirs*. Editions COPEF, Cotonou, Bénin ; 214 p.
78. **DIAWARA, Mahamadou (2009):** Dynamiques locales et gouvernance locale dans la commune de Réo. *Etude Récit N° 27*. Laboratoire Citoyennetés, Ouagadougou ; 33 p.
79. **DIKA, L. Sandra et SINGH, Kusum (2002):** « *Applications of social capital in educational literature: A critical synthesis* ». *Review of Educational research*, 72 (1), USA; 31-60. <http://uhsslibrary.wikispace.com>. Consulté le 15 novembre 2013 à 10h 25mn.

80. **DJATENG, Flaubert (2006)** : Rôle de la chefferie traditionnelle au Cameroun. *In développement local : la chefferie traditionnelle incontournable*, Ecovox, n°3, CIPCRE, Yaoundé ; 32-38.
81. **DOISE, Willem (1992)** : L'ancrage dans les études sur les représentations sociales. *Bulletin de psychologie* ; Tome XLV- N° 405, Université de Genève ; 9 p.
82. **DOISE, Willem (1985)** : Les représentations sociales : définition d'un concept. *Connexions*, Plenum press, 45, New York; 243-253.
83. **DOMHOFF, G. William (1983)**: « *Who Rules America Now?*». Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall. New York touchstone book; 112 p. www.thirdworldhavalb.com/reling_elites/whadulesAmericanew.hthml. Consulté le 08 Août 2014 à 09h 25mn.
84. **DOSSOU, Camille (2000)**: *Décentralisation-Déconcentration-Découpage territorial : ce qu'il faut savoir*. Edition ded, Cotonou, 71 p.
85. **DUMONT, René (1962)**. *L'Afrique noire est mal partie*. Seuil, Paris ; 288 p.
86. **ECHAUDEMAISON, Claude-Danièle ; BAZUREAU, Frank ; BOSC, Serge ; CENDRON, Jean-Pierre ; COMBEMALE, Pascal ; FAUGERE, Jean-Pierre (2006)** : *Dictionnaire d'Economie et de Sciences Sociales*. Nathan, Paris, France ; 572 p.
87. **EME, Bernard (2005)** : Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire. *Revue internationale de l'économie sociale*, n°299, Paris ; 42-55. www.erudit.org/recma/2005/v/n/99/1021861ar.html. Consulté le 17 mai 2013 à 3 h 50mn.
88. **ENJOLRAS, Bernard (2005)** : Economie sociale et solidaire et régimes de gouvernance. *Institute for Social Research*, n° 130 vol.33, Québec; 14 p. https://www.cairn.info/resume.php?ID_Article_MED_130_om. Consulté le 17 mai 2013 à 3h 38mn.
89. **ESSOMBE EDIMO, Jean Roger (2005)** : Le développement territorialisé à Douala : fondements et modalités institutionnelles d'une dynamique nouvelle. *In Mondes en développement*, n°130, vol. 33, De Boeck Supérieur, Bruxelles; 111-130 p.
90. **République du Bénin-PNUD (2000)** : *Etudes Nationales de Perspectives à long terme (NLTPS) BENIN- ALAFIA 2025*, Cotonou ; 235 p.
91. **FLAMENT, Claude (1987)** : Pratiques et représentations sociales. *In : J.L. Beauvois, R.V. Joule, J.M. Monteil (Eds). Perspectives cognitives et conduites sociales 1. Théories implicites et conflits cognitifs*. Cousset, Delval, Presses Universitaires de France, Paris ; 143-150.

92. **FLAP, D. Henk et VOLKER, Beate (2004)** : « *Creation and returns of social capital* ». London : Roulédg ; New York : rontledge in réseaux sociaux, New York ; 40-51. www.researchgate.Net. Consulté 20 mars 2014 à 21h 15mn.
93. **FLEURY, Jean (2008)**: *La culture*. Editions Liaisons, 2^{ème} édition, Paris ; 127 p.
94. **FREYSSINET-DOMINJON, Jacqueline (1997)** : *Méthodes de recherche en sciences sociales*. Collection AES, Montchreitein, Paris ; 356 p.
95. **FRIEDBERG, Ethard (1993)** : *Le pouvoir et la règle*, Ed. du Seuil, Paris ; 419 p.
96. **FUKUYAMA, Francis (1995)**: « *Trust : the social values and the creation of prosperity*». New York: The Free Press. (Traduction française 1997 : « La confiance et la puissance. Vertus sociales et prospérité économique », Plon), New York; 457 p. www.ethixbiz.com. Consulté le 20 mars 2014 à 13h 12mn.
97. **GARRABE, Michel (2007)** : *Production de capital social des OESS*. Formader, E.U.E ; 20 p.
98. **GAUDIN, Jean-Pierre (2002)** : Pourquoi la gouvernance? *Presses de Sciences Politiques*, Paris ; 9 p.
99. **GHIGLIONE, Rodolphe et MATALON, Benjamin (1985)** : *Les enquêtes sociologiques, théories et pratiques*. Armand colin, Paris ; 301 p.
100. **GIRI, Jacques (1986)** : *L'Afrique en panne*. Katala, Paris; 204 p.
101. **GLELE AHANHANZO, Maurice (1974)** : *Le Danxomè du pouvoir aja à la nation Fon*. Editions Nubia, Paris; 282 p.
102. **GODET, Michel (2007)** : *Manuel de prospective stratégique. Une indiscipline intellectuelle*. Dunod 3^{ème} Edition, Paris; 280 p.
103. **GRANDELIS, Ilena (2007)** : Diagnostic du capital social communautaire : étude de cas de trois communautés rurales dans la production de café. Thèse Série Master of Sciences n°82, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, CIEHAM, Montpellier; 152 p.
104. **GRANOVETTER, Mark (1990)**: « *The old and the new economic sociology* ». In *FRIEDLAND R. & A. ROBERTSON* (dir.), *Beyond the Marketplace*, New York, Aldine de Gruyter, New York; 70 p. www.wivParis 15.fr. Consulté le 10 mai 2014 à 23h 05mn.
105. **GRANOVETTER, Mark. (1983)**: « *The strength of weak ties: a network theory revisited* ». *Sociological theory*, vol. 1, New York; 201-233. www.zotero.org. Consulté le 10 mai 2014 à 20h 10mn.
106. **GRANOVETTER, Mark (1973)**: « *The Strength of Weak Ties* ». *The American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, New York; 1360-1380. www.cs.kent.ae.uk. Consulté le 10 mai 2014 à 01h 12mn.

107. **GRAWITZ, Madeleine (2001) :** *Méthodes des sciences sociales*. Dalloz, GRIS, Paris ; 119 p.
108. **GUILLIEN, Raymond et VINCENT, Jean (2003) :** *Lexique des termes juridiques*. Ed. Dalloz, Paris ; 619 p.
109. **GURVITCH, Georges (1965) :** *La vocation actuelle de la sociologie. Tome1 : Vers la sociologie différentielle*. PUF, Paris ; 510 p.
110. **GUISLAIN, Martin (1985) :** Communication. Une, deux et une et deux ; analyse de l'implicite dans la communication. *In Revue de l'EP*, vol. 25.1, Québec ; 47 p.
111. **GU-KONU, Y. Emmanuel (2003) :** Tradition et modernité. La «Modernisation » agricole face à la mutation rurale en Afrique Noire, l'exemple du Togo. *In : L'information géographique*, volume 67, n°1, Perse Paris; 116-123. http://www.persee.fr/doc/ingeo_00200093_2003_hos_67_1_2861. Consulté le 5 octobre 2015 à 00h 02mn.
112. **HADIZ, R. Vedi (2004):** « *Decentralization and democracy in Indonesia : a critic from Neo institutionalist perspectives, development and changes*. Vol 35, n°4, Oxford, institute of social studies, Malden, Blakkwell Publishing, Oxfrord;697-718.[Http:www.worldbank.org/wbip/decentralization/ about. Html](http://www.worldbank.org/wbip/decentralization/about.html). Consulté le 10 mai 2014 14h0 7mn.
113. **HAGAN, John ; ROSS, MacMillan et WHEATON, Blair (1996) :** « *New kid in town: Social capital and the life course effects of family migration in children* ». *American Sociological Review* 61, Hawad 368-385. <http://books.google.bj/books?isbn=1402039808>. Consulté le 10 mai 2014 à 12h 40mn.
114. **HAMMAN, Philippe (2011) :** *Ville, démocratie, environnement et transactions : éléments de dialogue*. Université de Strasbourg, Centre de recherche et d'étude en sciences sociales (CRESS, EA 1334), Paris ; 33 p.
115. **HARRIS, M. Elayne (1996) :** Le rôle de la communication participative pour le développement comme outil d'éducation non formelle à la base. *In le document, Un agenda Ouest-Africain*, 162 p. Centre de Recherche pour le Développement International, Canada, 39-69.
116. **HELLIWELL, F. John et PUTNAM, D. Robert (1995):** « *Economic growth and social capital in Italy*. *Eastern Economic Journal*, vol. 21, n° 3, Milan; 295-307.
117. **HERIN, Robert (2003) :** Inégalités sociales. *CRÉSO-UNIVERSITÉ DE CAEN. ESO-UMR 6590, N°20*, Paris ; 11 p.

118. **HERZLICH, Claudine (1972)** : *La représentation sociale. In la problématique de la représentation sociale et son utilité dans le champ de la maladie. Sciences sociales et santé.* Vol II n°, 2, Paris ; 71-84. www.perse.fr/doc/sosan. Consulté le 24 juin 2013 à 5h 21mn.
119. **HERZLICH, Claudine (1969)** : Santé et maladie, analyse d'une représentation sociale. *In Anale Economies-Sociétés- Civilisations*, Paris ; 1 519-1521. www.persee.fr/ahess. Consulté le 24 juin 2013 à 4h 03mn.
120. **HOUZANME, Justine (2011)** : Préservation de l'espace religieux endogène comme défi socio-culturel à Zogbodomey. Mémoire de DEA de sociologie EDP/FLASH/UAC, Bénin ; 121 p.
121. **JEAN, Bruno et BISSON, Luc (2008)** : La gouvernance partenariale: un facteur déterminant du développement des communautés rurales. Département de développement régional et territorial Université du Québec ; 22 p.
122. **JENSON, Jane ; PAPILLON, Martin ; THOMAS, G. Paul ; LEMIEUX, Vincent ; AUCOIN, Peter (2000)** : *La modernisation de la gouvernance : une première exploration.* Centre Canadien de Gestion, Québec ; 201 p.
123. **JODELET, Denise (1994)** : Les représentations sociales. Approche de la représentation sociale, *PUF*, Paris; 36-57.
124. **JODELET, Denise (1993)** : Représentations sociales : regard sur la connaissance ordinaire. *Editions Classique des Sciences Humaines*, Presses Universitaires de France, Paris ; 22-24. <https://cairn.info/une-approche-engagee-en-psychologie-sociale>. Consulté le 12 mars 2014 à 17h 35mn.
125. **JODELET, Denise (1991)** : Les représentations sociales. *Collection Sociologie d'aujourd'hui*, *PUF*, Paris. 20 p. https://fr.wikipedia.org/formation_debat/mariodil_5.html. Consulté le 12 mars 2014 à 17h 50mn.
126. **JODELET, Denise (1990)** : Représentations sociales : opinion française sous Vichy. Seuil, Paris; 21-61. Search.openedition.org. Consulté le 12 mars 2014 à 20h 10mn.
127. **JODELET, Denise (1989)** : *Folies et représentations sociales.* Editions les Classiques des sciences sociales, Paris ; 310 p.
128. **JOUET LE PORS, Michèle (2006)** : *La théorie des représentations sociales.* Paris ; 5 p. [www.cadredesant.com/spip\(article.php3?id_article_3147](http://www.cadredesant.com/spip(article.php3?id_article_3147). Consulté le 10 mai 2014 à 17h 20mn.
129. **KETELE de, Jean-Marie et ROEGERS, Xavier (2009)** : *Méthodologie de recherches.* Bruxelles-Paris, Ed. de Boeck Université, Bruxelles ; 226 p.

130. **KPATCHAVI, C. Adolphe (2010) :** *Décentralisation Reédition des comptes et Services sociaux de base au Bénin : expériences des communes de Dogbo-Ouinhi-Sinendé.* SNV, Ed Ablodè, Cotonou ; 184 p.
131. **KPOSSE, C. Samuel (2011) :** Jeu et enjeux de la coopération décentralisée au Bénin: cas de la commune d'Abomey. Mémoire de DEA FLASH Socio-Anthropologie du développement, Abomey-Calavi ; 128 p.
132. **LAMOUREUX, Jocelyne (2001) :** Marge et citoyenneté. *In Sociologie et sociétés*, Volume 23 N° 2, Québec ; 29-47.
133. **LANDRY, Amara et LAMARI, Moktar (2001) :** Capital social, innovation et politiques publiques. *ISUMA Revue Canadienne de Recherche sur les politiques*, vol 2. N°1. Université Laval, Québec; 87-120. www.cfrs-rcsr.org/archives/26-1/amara.chaire/FCRSS/RSC.pdf. Consulté le 06 Janvier 2014 à 5h 11 mn.
134. **LAROUSSE (2008) :** *Dictionnaire bilingue anglais-français.* Cedex Paris ; 838 p.
135. **LAVIGNE-DELVILLE, Philippe et HOCHET, Pierre (2005):** Construire une gestion négociée et durable des ressources naturelles renouvelables en Afrique de l'Ouest. *Rapport final AFD/UE, INCO-CLAIMS*, Ouagadougou ; 173 p.
136. **LAZEGA, Emmanuel (1994):** Analyse des réseaux et sociologie des organisations. *Revue française de sociologie*, Paris ; 293-320.
137. **Le MEUR, Pierre-Yves (2006) :** Décentralisation par le bas et participation clientéliste au Bénin. *Le bulletin de l'APAD*, Volume, Niger ; 1-23.
138. **Le ROY, Etienne ; KARSENTY, Alain et BERTRAND, Alain (1996) :** *La sécurisation foncière en Afrique pour une gestion viable des ressources renouvelables.* Karthala, Paris; 388 p.
139. **LECLERC-OLIVE, Michèle (2005) :** Décentralisation et « réforme de l'Etat », à l'épreuve des pratiques de coopération. *In GEMDEV, France-Mali. Regards sur une histoire partagée*, Karthala; 17 p.
140. **LEMARCHAND, René (1998) :** La Face Cachée de la Décentralisation : Réseaux, Clientèles et Capital Social, *Bulletin de l'APAD*, Niamey ; 16 p. Mis en ligne le 06 octobre 2006. URL : <http://apad.revues.org/522>. Consulté le 06 janvier 2014 à 5h 25 mn.
141. **LE PETIT LAROUSSE (1993) :** *Dictionnaire illustrés en couleurs.* Editions Larousse, Cedex 06, Paris ; 1784 p.
142. **LEVESQUE, Maurice (2000) :** Le capital social comme forme social de capital : reconstruction d'un quasi-concept et application à l'analyse de la sortie de l'aide sociale, Thèse de Doctorat (PhD) de Sociologie Université de Montréal; 313 p.

143. **LEVESQUE, Maurice et WHITE, Deena (1999) :** *Le concept de capital social et ses usages, Lien social et Politiques*. N° 41, Montréal; 23-33.
144. **LIN, Nan (2001):** « *Social capital: A theory of social structure and action* ». *Cambridge University Press*, Grande Bretagne ; Londres 25 p. Cambridge, onliwehbrary.wily.com. Consulté le 04 mars à 10h 05mn
145. **LIN, Nan (2000) :** « *Inegality in social capital* ». *Contemporary Sociology*, Londres **785-795**. Cambridge, onliwehbrary.wily.com. Consulté le 10 mai 2014 à 10h 30mn.
146. **LIN, Nan (1995) :** Les ressources sociales : une théorie du capital social. *Revue française de sociologie*, 36, 4, Paris ; 685-704. www.erudit.com. Consulté le 04 mars à 12h 10mn
147. **LOUBET DEL BAYLE, Jean-Louis (1978) :** *Introduction aux méthodes en sciences sociales*. Toulouse; 234 p.
148. **LOUDIYI, Salma ; ANGEON, Valérie ; LARDON, Sylvie (2004) :** Capital social et développement territorial. Quel impact spatial des relations sociales ?, *ENGREF-POP'TER*, Paris ; 16 p.
149. **MBACK, Nach Charles (2000) :** La chefferie traditionnelle au Cameroun : ambiguïtés juridiques et dérives politiques. *Africa development*, Vol. XXV, Yaoundé ; 42 p.
150. **MERCIER, Clément ; BOURQUE, Denis ; ST-GERMAIN, Lise (2009) :** Participation citoyenne des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation. *In revue Développement social et de l'AQUDUC-ISDC*, n°8, Université de Québec en Outaouais, Québec ; 74 p. www.mediak.ca/développement-des-communautés-et-participation-citoyenne.aspx. Consulté le 06 janvier 2014 à 5h 35 mn.
151. **MERCKLEY, Pierre (2004):** Les origines de l'analyse des réseaux sociaux. *CNED/ENS-IS* Articles sur le développement, Paris; 30 p.
152. **MONGBO, L. Roch (2007) :** Les conflits de frontière intra et intercommunaux au Bénin : replis identitaires et communalité contestée. Université d'Abomey-Calavi et Centre Béninois pour l'Environnement et le Développement Economique et Social (*CEBEDES-Xudodo*), Cotonou ; 16 p.
153. **MONTCHO, Rodrigue (2012) :** *Dynamiques multiculturelles de la gouvernance locale : Etude de cas dans la ville de Cotonou*, EUE, 497 p.
154. **MOREAU, Alain ; DEDIANNE, Marie-Cécile ; LETRILLIART, Laurent ; GOAZIOU, Le ; LABARERE, José ; VILLARS, Pav ; TERRA, Jean Louis (2004) :** La revue du praticien - médecine générale. *Tome 18. N° 645, Recueil des données 3*, Université Claud Bernad, Lyon, ; 6-8.

155. **MOSCOVICI, Serges (1984) :** *Santé et maladie. Analyse d'une représentation sociale.* Edition de l'EHESS, Paris ; 210 p.
156. **MOSCOVICI, Serges (1976) :** La psychologie des représentations sociales. *Revue Européenne des Sciences Sociales et Cahiers Vilfredo Pareto*, Les Sciences Sociales avec et après Piaget-Hommage publié à l'occasion du 80e anniversaire de Jean Piaget, 14, Genève ; 409-416.
157. **MOSCOVICI, Serges (1961) :** *La psychanalyse, son image et son public.* PUF, Paris ; 512 p. www.science-societe.fr. Consulté le 06 Janvier 2014 à 5h 03mn.
158. **MOSCOVICI, Serges (1960) :** *Etude de la représentation sociale de la psychanalyse.* PUF, Paris; 650 p. www.persee.fr. Consulté le 15 juillet 2012 à 21h 29mn.
159. **N'DIAYE, Malick (2008) :** *Sarkozy, La controverse de Dakar : Contexte, enjeux et non-dits.* In *Revue africaine trimestrielle de stratégie et de prospective*, Dakar; 286 p.
160. **NDONGO, Y. F. Odia ; EBENE, A. Justine ; TEGNEROWICZ, Joanna (2006) :** Religion, capital social et réduction de la pauvreté au Cameroun : Le cas de la ville de Yaoundé. *MPRA*, Yaoundé; 36 p.
161. **NDOUNTIO JIOKENG, Bertille Arlette (2010) :** *La problématique de la gouvernance locale dans la région de l'est Cameroun : une analyse de la perception du maire par les populations de la ville de Bertoua*, Université Catholique d'Afrique Centrale, Yaoundé ; 67 p.
162. **NIANG, Demba (2007) :** Gouvernance locale, maîtrise d'ouvrage communale et stratégies de développement local au Sénégal : l'expérience de la ville de Saint-Louis. Thèse de doctorat, Université de Toulouse ; 267 p.
163. **NOUHOUAYI, J. Albert (2010) :** La démocratie : un mode de gestion politique au coût élevé ! In *Revue Perspectives & Sociétés*, N°1, Cotonou; 8 p.
164. **OCDE (2001) :** *Du bien-être des nations : le rôle du capital humain et social*, Paris; 137 p.
165. **OCS (2010) :** Evaluation de l'impact de la décentralisation sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages au Bénin. Rapport de synthèse, Cotonou; 117 p.
166. **OLIVIER de SARDAN, Jean-Pierre (2009) :** Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest. Etudes et Travaux n° 79, *LASDEL*, Niamey; 52 p.
167. **OLIVIER de SARDAN, Jean-Pierre (2008) :** *La rigueur du qualitatif : Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Ed. Academia Bruyant, Paris; 361 p.
168. **OLIVIER de SARDAN, Jean-Pierre (2007) :** *Pouvoirs locaux, gouvernance et décentralisation en Afrique.* APAD, Paris; 102 p.
169. **OLIVIER de SARDAN, Jean-Pierre (1995) :** *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, APAD, Karthala, Paris; 221 p.

170. **OMS (1983) :** *Médecine traditionnelle et couverture des soins de santé*. Editions de l'OMS, Genève ; 335 p.
171. **OSMONT, Annick (1995) :** *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement*, Ed. Karthala, Paris; 270 p.
172. **OSMONT, Annick ; GOLBLUM, Charles ; LANGUMIER, Jean-François ; LEBRIS, Emile ; MIRAS de, Claude ; MUSIL, Clément (2008):** *La gouvernance urbaine dans tous ses états : Analyse et propositions du groupe de réflexion sur la gouvernance urbaine*. DGCID, Paris; 70 p.
173. **OUEDRAOGO, M. G. Hubert (2006) :** *Décentralisation et pouvoirs traditionnels: le paradoxe des légitimités locales*. Editions De Boeck Supérieur, Bruxelles; 140 p. www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2006-1-p-9.html. Consulté le 06 janvier 2014 à 5h 48 mn.
174. **PALMER, R. Donald (1983):** « *Broken Ties: Interlocking Directorates and Interoperate Coordination* ». *Administrative Science Quarterly*, 28 (1), Chicago; 40-55. www.jstor.org/stable/10.1086/428817university of Chicago press. Consulté le 04 mars 2014 à 11h 20mn.
175. **PAOLETTI, Marion (2003):** *Nouvelles pratiques démocratiques et système politique local. In Conseils du quartier, Mode d'emploi, ADELS*, Paris; 153-161.
176. **PDC (2012) :** *Rapport Principal Vision Stratégique et Programme Pluriannuel d'Investissements des activités de la commune d'Abomey* ; 99 p.
177. **PDC (2004) :** *Rapport Principal Vision Stratégique et Programme Pluriannuel d'Investissements des activités de la commune d'Abomey*. Abomey; 236 p.
178. **PEREZ, Roland (2003) :** *La gouvernance de l'entreprise, Repères*. La Découverte, Paris; 201 p.
179. **PERRET, Cécile (2011) :** *Capital social et développement territorial. Notes de Recherches, n°11-01, IREGE*, Université de Savoie, Paris ; 23 p.
180. **PETRELLA, Francesca et RICHEZ-BATTESTI, Nadine (2009) :** *Diversité des formes de gouvernance territoriale des politiques sociales et place des organisations d'économie sociale et solidaire : regards croisés sur les services de « care » en Europe*. LEST, Université de la Méditerranée, Paris ; 18 p.
181. **PFEUTI, Sandra (1996) :** *Représentations sociales : quelques aspects théoriques et méthodologiques*. N°42, *Université de Neuchâtel ; sciences de l'éducation*, Genève; 24 p.
182. **PINEAU, Gaston et LE GRAND, Jean-Louis (1993) :** *Les histoires de vie*, collection : *Que sais-je ?* Editions PUF, Paris; 128 p.

183. **PIRES, Alvaro (1997)** : Echantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. *Boucherville, Collection les sciences sociales contemporaines*, Université du Québec à Chicoutimi, Québec; 113-169.
184. **PLIYA, Jean (1977)** : *Histoire Dahomey Afrique Occidentale Civilisation du Monde, Première Partie le Dahomey : Grands royaumes et Empires de l'Afrique Occidentale*. Editions Imprimerie Nationale, Dahomey; 69 p.
185. **PNUD (2000)** : *Rapport National sur le Développement Humain au Bénin*, Cotonou ; 149 p.
186. **PONTHIEUX, Sophie (2008)** : *Les analyses du capital social : apports et controverses : Informations sociales*. N° 147, Réseaux sociaux : théories et pratiques rubrique, Editions CNAF, Paris; 138 p. www.rechercheisidore.fr. Consulté le 06 octobre 2012 à 00h 35mn.
187. **PONTHIEUX, Sophie (2006)** : *Le capital social*. Coll. Repères, La Découverte, Paris; 128 p.
188. **PONTHIEUX, Sophie (2006)** : *Le capital social*. Editions La Découverte, Paris; 201 p.
189. **PONTHIEUX, Sophie (2004)** : Le concept de capital social, analyse critique, *Insee - Division « Conditions de vie des ménage »s. Contribution au 10^{ème} Colloque de l'ACN*, Paris; 25 p. www.rechercheisidore.fr. Consulté le 06 octobre 2012 à 00h 42mn.
190. **PONTHIEUX, Sophie (2003)** : *Que faire du « social capital » ?* INSEE, Documents de travail, Paris; 128 p.
191. **PORTES, Alejandro (1998)**: « *Social Capital: Its Origins and Applications in Modern Sociology* ». *Annual Review of Sociology*, vol. 24, New York 1-24. www.socialcapitalgateway.org. Consulté le 06 octobre 2012 à 00h 50mn.
192. **PUTNAM, D. Robert (2000)** : « *Bowling Alone; the Collapse and Revival of American Community* ». *Simon & Schuster*, New York, 32 p. www.amazon.fr/bowling_alone_collapse-America-community/dp/0743203046. Consulté le 06 janvier 2011 à 06h 15mn.
193. **PUTNAM, D. Robert (1999)** : *Le déclin du capital social aux Etats-Unis*. In *Revue lien social et politique-RIAC*, 41, New York, ; 13-22. <https://id.erudit.org/iderudit/005219.ar>. Consulté le 06 janvier 2011 à 08h 26mn.
194. **PUTNAM, D. Robert (1996)** : *La société civile en déclin : pourquoi ? et après?* Centre canadien de gestion, Ottawa ; 34 p. bibvir.uqac.ca/archivage/153867.pdf. Consulté le 06 janvier 2011 à 06h 45 mn.
195. **PUTNAM, D. Robert (1996)**: « *He Strange Disappearance of Civic America* ». *The American Prospect*, Vol.7 no.24, Winter, USA; 34-48. <https://www.prospect.org/print/v7/24/Putnam-r.html>. Consulté le 06 janvier 2011 à 06h 35mn.
196. **PUTNAM, D. Robert (1995)**: « *Bowling alone: America's declining social capital* ». *Journal of Democracy*, 6 (1), New York, 65-78. Scholar.harvard.edu/

robertputnam/publication/bowling-alone-america's-declining-social-capital. Consulté le 06 janvier 2011 09 h 50 mn.

197. **PUTNAM, D. Robert (1993):** « *Making Democracy Work* »: *Civic Traditions in Modern Italy*. Princeton University Press; New York, 247 p. Press.Princeton.edu/titles/5105.html. Consulté le 06 janvier 2011 à 07h
198. **PUTNAM, D. Robert (1993):** « *Social capital and institutional success. Making democracy work, civic* »: *tradition in modern Italy*. Princeton University Press, New York,; 163-185. cddrl.fsi.stanford.edu/sites/default/files/pdf. Consulté le 06 janvier 2011 à 07 h 15 mn.
199. **QUEBRAL, Nora (1975):** « *Development communication : Where does it Stand Today* » ? In *Development journalism out of date?* , Media Asia. Vol n°2, Munich; 197-202.
200. **QUESNEL, André (1985) :** *Objectifs et normes de l'approche qualitative dans les études démographiques menées dans les pays à statistique incomplet*. ORSTOM, Québec; 331p.
201. **SAMOURA, Mamadou (2005) :** L'expérience guinéenne de décentralisation. In COLL. J. L., GUIBBERT J.J. (éds.), Guinée ; 99-112.
202. **SAVOIE-ZAJC, Lorraine (2007) :** *Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide?* Université de Québec en Outaouais ; 13 p. www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revues/hors_series/v/savoiezajc.pdf. Consulté le 06 juillet 2012 à 08h 55mn.
203. **SCHULER, Tom (2001) :** Complémentarité du capital humain et du capital social. Printemps, ISUMA, In *Revue Canadienne de Recherche sur les politiques*, vol 2, Canada ; 20-27. www.flasco.org.ec/docs/lmcapital_social.pdf. Consulté le 24 juin 2013 à 4h 35mn.
204. **SCHUMPETER, A. Joseph (1951) :** *Capitalisme, socialisme et démocratie*. Payot 1 ère éd., 1942), Paris ; 153 p.
205. **SCHWARTZ, Daniel (1995) :** *Méthodes statistiques à l'usage des médecins et des biologistes*. Editions médicales Flammarion, 4^{ème} édition, Paris; 314 p.
206. **SEBAHARA, Pamphile (2000) :** Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local. Document de réflexion ECDPM n°21, Bruxelles; 34 p .
207. **SENGHOR, S. Léopold (1976) :** *La société nègre : le politique*. In *Littérature Africaine. L'engagement*, NEA, Paris; 150 p.
208. **SINGLY de, François (2012) :** *Le questionnaire. L'enquête et ses méthodes*. Armand Colin, coll., (3e édition), Paris; 128 p.
209. **SINTOMER, Yves (2003) :** Enjeux et attentes d'une démocratie participative. In *Conseils du quartier, Mode d'emploi*, ADELS, Paris ; 137-141.

210. **SIRVEN, Nicolas (2003)** : L'endogénéisation du rôle des institutions dans la croissance ou la (re)découverte du capital social. Dans les Actes de colloque sur le capital social de Rouen ; 252 p. *organisé par le GRIS, CRIDA-LSCI, GEODE, CIRTAI, Université de Rouen* ; 131-147.
211. **SY, Ousmane ; SAUQUET, Michel et VIELLAJUS, Martin (2007)** : La gouvernance mot valise ? Réflexion préliminaire sur un titre de colloque. Entre tradition et modernité. Quelle gouvernance pour l'Afrique, 252 p. Acte du colloque de Bamako ; 9-15.
212. **TINGBE-AZALOU, Albert (2010)** : Pouvoirs locaux et décentralisation : rôles et responsabilités dans la gestion de la question foncière. *In revue de CENALA ; ISSN I 1659-5033, Cotonou*; 74-90.
213. **TINGBE-AZALOU, Albert (2009)** : Rôles et responsabilités de la société civile dans le processus de la gouvernance environnemental au Bénin. *Gestes et Voix, ISSN 1840-572X, Cotonou* ; 113-130
214. **TINGBE-AZALOU, Albert (1998)** : L'Afrique à l'épreuve du développement : Matériau pour une sociologie de l'invention. *UNB, Abomey-Calavi* ; 352-363.
215. **TINGBE-AZALOU, Albert (1987)** : Le nom individuel chez les Aja-Fon du Bénin. Thèse de Doctorat d'Anthropologie Sociale et Sociologie Comparée (nouveau régime), Université René Descartes, Paris V-Sorbonne, Paris ; 450 p.
216. **TINGBE-AZALOU, Albert (1985)** : Anthroponymie sociologique des Fon du Bénin. Mémoire de DEA, Université René Descartes, V-Sorbonne Paris; 89 p
217. **TINGBE-AZALOU, Albert et da CRUZ, Maxime (2010)** : La communication interculturelle : Sens et portée en milieu multilingue, *ROADEL/WAJOLT/Vol 4 N °2, Bénin* ; 20 p.
218. **TOTIN VODOUNNON, K. Marius (2012)** : Enjeux de la coopération intercommunale entre Abomey-Calavi, Cotonou et Sèmè-Kpodji. Thèse de Doctorat unique/FLASH/UAC, Bénin ; 306 p.
219. **TURNBULL, Joana ; LEA, Diana ; PARKINSON, Dilys ; PHILLIPS, Patrick; FRANCIS, Ben; WEBB, Suzanne; BULL, Victoria; ASHBY, Michael (2010)**: « *Learner's dictionary of Current engnglish*».. Anglais-Français/Français-Anglais Oxford University Press, Oxford; 770 p.
220. **UPHOFF, Norman (2000)**: « *Understanding Social Capital: Learning from the Analysis and Experience of Participation* ». In Partha Dasgupta and Ismail Serageldin (Eds.), *Social Capital: A Multifaceted Perspective*, Washington: World Bank, USA; 215-249. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel000>. Consulté le 06 janvier 2011 à 10h.

221. **USEEM, Michaël (1980):** « *Corporations and the Corporate Elite* ». Annual Review of Sociology, 6, London, Grande Bretagne; 41-77. [https://books.google.bj/books? isbn=0691022844](https://books.google.bj/books?isbn=0691022844). Consulté le 17 Avril 2014 à 18h 20 min.
222. **Van CAMPENHOUDT, Luc (2007) :** *Introduction à l'analyse des phénomènes sociaux*. DUNOD, Paris ; 254 p.
223. **Van KEMENADE, Solange (2003) :** Le capital social comme déterminant de la santé. Comment le mesurer? Document de travail Santé, 28 p. www.publication.gc.ca/collection/collection/H13-5-02-7Fpdf. Consulté le 06 janvier 2011 à 10h10 mn.
224. **VEDELD, Trond (1994) :** L'Etat et la gestion des pâturages: la création et l'érosion d'institutions pastorales au Mali. Dossiers Zones Arides, n°46, IUED, Norvège ; 49 p.
225. **VIDALLER, Vanessa (2007) :** Le travail une représentation sociale en transformation, (Actualité de la Recherche en Education et en Formation) Université Toulouse, Le Mirail; 9 p.
226. **WASSERMAN, Stanley et FAUST, Katherine (1994):** « *Social Network Analysis. Methods and Applications* ». Cambridge (Mass.), Cambridge University Press, Grande Bretagne; 825 p. www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1995_num_36_4_443. Consulté le 06 octobre 2012 à 1h 15mn.
227. **WEBER, Max (1995) :** *Economie et société*, T.1. Éditions Plon, Agora. (1^{re} édition 1921), trad.fr ; vol.1, Paris ; 48-50. le 12 novembre 2010 à 15h 53mn.
228. **WEBER, Max (1922) :** *Essais sur la théorie de la science*. Plon, Collection Agora, 1992, (1^{ère} édition : 1922), Paris, France ; 305 p. <https://lecture.revues.org/9336>. Consulté le 12 novembre 2010 à 15h 47mn.
229. **WOOLCOCK, Michaël (1998):** « *Social capital and economic development: Toward a theoretical synthesis and policy framework* », Theory and society, vol. 27, n° 2; Brown University, New York,, 151-208. Providence link.springer.com/article/101023/A%3A1006894/Page-1. Consulté le 09 décembre 2012 à 21h 29 mn.
230. **WOOLCOCK, Michaël (1998):** « *The Place of Social Capital in Understanding Social and Economic Outcomes* ». In Revue Canadienne, Québec; 36 p. www.oecd.org/innovation/research/1824913. Consulté le 09 décembre 2012 à 21h 20 mn.
231. **WOOLCOCK, Michaël et NARAYAN, Deepa (2000):** « *Social capital: implications for development theory, research policy* ». The World Bank Research Observer, vol. 15, n° 2, New York; 225-249. deepanarayan.com/pdf/papers/woolcock.pdf. Consulté le 09 décembre 2012 à 21h 10 mn.

232. **YOON, Chin Saik (1996)** : La communication participative pour le développement. Dans le document : La communication participative pour le développement. Un agenda Ouest-Africain, 162 p. CRDI, Québec; 39-66.

II-TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

II.1 Les textes législatifs

- 1- La loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- 2- La loi N° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin;
- 3- La loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin;
- 4- La loi N° 98-005 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes à statut particulier;
- 5- La loi N° 98-006 du 09 mars 2000 portant régime électoral communal et municipal en République du Bénin;
- 6- La loi N° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin.

II.2- Les textes réglementaires

- 1- Le décret 96/PCM/MI du 14 avril substituant aux chefs de canton des chefs d'arrondissement ;
- 2- Le décret n°2008-750 du 31 décembre 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ARCHA.

III-WEBOGRAPHIE

- 1 <http://developpementdurable.revues.org/2851>
- 2 www.fao.org/fi/oldsid/eims
- 3 <https://books.google.fr/books?isbn=15760785233>.
- 4 www.csee.edu/xin/social/social_capital.pdf
- 5 http://www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_2003_hos_67_1_2861
- 6 www.amazon.fr/notion-representation-sociales/Catanas_Marc.
- 7 www.erudit.org/recma/2005/v/n/299/1021861ar.html.
- 8 http://www.cairs.info/article.php?ID_ARTICLE=ESP_124_0055.
- 9 https://www.cairn.info/resume.php?ID_Article_MED_130_om.
- 10 www.perse.fr/doc/sosan.
- 11 haribey.u-bordeaux4.fr/colloques/Angéon-callois.pdf.
- 12 www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1995_num_36_4_443.
- 13 <https://books.google.fr>.
- 14 www.Ayiluc.over-bloq.org
- 15 www.science-societe.fr.
- 16 <http://books.google.bj/books?isbn=1402039808>.
- 17 www.publication.gc.ca/collection/collection/H13-5-02-7Fpdf.
- 18 <https://books.google.bj/books?isbn=0691022844>.
- 19 <http://developpementdurable.revues.org/1110,15>.
- 20 <https://books.google.bj/books?id=GhYLuMX2vLCM>.
- 21 <http://uhsselibrary.wikispace.com>.
- 22 <https://lecture.revues.org/9336>.
- 23 www.persee.fr/ahess.
- 24 <http://apad.revues.org/522>
- 25 www.cfrs-rcsr.org/archives/26-1/amara_chaire/FCRSS/RSC.pdf.
- 26 www.mediak.ca/développement-des-communautés-et-participation-citoyenne.aspx.
- 27 www.flasco.org.ec/docs/lmcapital_social.pdf.
- 28 www.persee.fr.
- 29 www.cairn.info/revue-mondes-en-développement-2006-1-p-9.html.
- 30 www.rechercheisidore.fr.
- 31 www.socialcapitalgateway.org .
- 32 www.amazon.fr/bowling_alone_collapse-America-munity/dp/0743203046.
- 33 <https://id.erudit.org/iderudit/005219.ar>

- 34 [bibvir.uqac.ca /archivage/153867.pdf](http://bibvir.uqac.ca/archivage/153867.pdf).
- 35 <https://www.prospect.org/print/v7/24/Putnam-r.html>.
- 36 Scholar.harvard.edu/robertputnam/publication/bowling-alone-america's-declining-social-capital.
- 37 Press.Princeton.edu/titles/5105.html.
- 38 cddrl.fsi.stanford.edu/sites/default/files/pdf.
- 39 www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revues/hors_series/v/savoie_zajc.pdf.
- 40 www.U-picardie.fr/curapp/IMC/pdf/texte-M-Weber.pdf.
- 41 [Providence link.springer.com/article/101023/A%3A1006894/Page-1](http://Providence.link.springer.com/article/101023/A%3A1006894/Page-1),
- 42 <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel000>.
- 43 deepanarayan.com/pdf/papers/woolcock.pdf.
- 44 www.cadredesant.com/spip/article.php3?id_article3147
- 45 www.jstor.org/stable/10.1086/428817university.
- 46 Cambridge, onliwehbrary.wily.com.
- 47 www.erudit.com.
- 48 <http://www.wordbank.org/wbip/decentralization/about.html>
- 49 www.wiv_paris15.fr
- 50 www.zotero.org
- 51 www.cs.kent.ac.uk
- 52 www.researchgate.net
- 53 www.ethixbiz.com
- 54 www.thirdworldhavalb.com/reling_elites/whadulesAmericanew.hthml.
- 55 www.socialcapitaltaway.org.
- 56 [www.acawiki.org.social_capital.in_the_creat](http://www.acawiki.org/social_capital.in_the_creat).
- 57 www.ulb.ace.be
- 58 www.sociolcapitalstructurehole_burt_1.pdf.
- 59 www.burtoocapital.pdf.
- 60 www.abbaby.ede.wak.11.pdf.
- 61 www.burt-e.pdf.
- 62 <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2006-2-page-227.htm>.
- 63 www.youscribe.com.
- 64 <https://google.fr/books?isbn=1402025890>.
- 65 www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1980_num_31_1_2069.

66 www.jstor.org/stable/332061.

67 <http://developpementdurable.revues.org/3284>

68 <https://halshs.archive-ouvertes.fr/tel-00011298document>

69 www.arsdlf.org

70 <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/13/boucher.html>

71 bibvir.uqac.ca/theses/24979207_bib.pdf

72 <https://cain.info/une-approche-engagee-en-psychologie-sociale>.

73 https://fr.wikipedia.org/formation_debat/mariodil_5.html

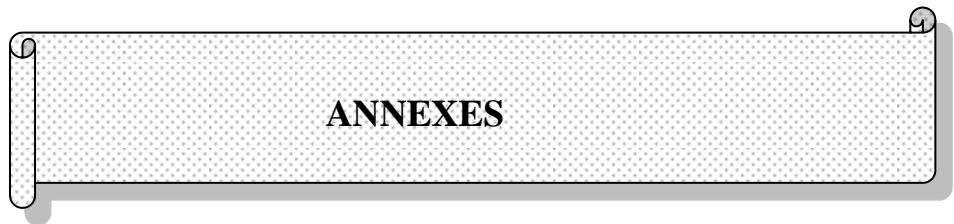
74 Search.openedition.org.

IV-SOURCES ORALES

LES INFORMATEURS PRIVILEGIES RENCONTRES

D'ORDRE	IDENTITE	STATUT/STATUS	ADRESSES	OBSERVATION
1	Dédjlayi Agoli-Agbo	Roi d'Abomey	Gbindo	
2	Béhanzin auto-proclamé roi Abomey	Roi	Jimè	Décédé
3	Mélé	dah	Ahouaga	Décédé
4	Gouhouton Mélé	Nan	Ahouaga	
5	Mélé Innocent	Notable	Ahouaga	Décédé
6	Lanhoussi Ahandessi Rosaline	Taxinon	Ahouaga	Décédée
7	Savêton	dah, Cardinal au sein CAFRA	Gbindo	
8	Daho	dah, Ministre du roi.	Gbindo	
9	Alladatin	Dah	Azali	
10	Chrisostome Jean-Claude	Chef service de tutelle.	Préfecture Zou	Décédé
11	Glèlè Ahanhanzo Blaise	Maire	Mairie	
12	Nouatin Fortuné Alain	1 ^{er} adjoint	Mairie	devenu Maire suite la nomination maire Ministre.
13	Mèdéhou Gabriel	2 ^{ème} Adjoint	Mairie	devenu 1 ^{er} adjoint suite à la nomination du maire Ministre
14	Gnanwo Ansèlme	2 ^{ème} adjoint au Maire	Mairie	suite à la nomination du Maire Minis Décédé.
15	Badou Innocent	Secrétaire Général	Mairie	
16	Mèvo Elie	C/SAF	Mairie	
17	Agonkan Gildas	C/Service	Mairie	

		Développement Communication		
18	Guédénon Gisèle	Conseillère Commun	Mairie	
19	Codjia Jean-Claude	Conseiller, Présid commission du Budg	Mairie	
20	Agboayi Charles	Conseiller, Président commission	Mairie	
21	Glèlè Kakai Archille	Conseiller /CA Djègl	Mairie	
22	Attindébakou Kinkar	Conseiller/CA Gbèc	Mairie	
23	Avadra Jonas	Conseiller et Sèhoun	Mairie	
24	Dégbo Désiré	Conseiller /CA Détol	Mairie	
25	Djimassè Gabin	Conseiller/Conser vateur du mus Directeur du Projet Tourisme.	Mairie	
26	Adimou Séraphin	Conseiller /CA Vido	Mairie	
27	Dako Houégbè Nestor	Intellectuel communautaire /Cardinal au sein CAFRA	Houawé/ Bohio	
28	Migningbèto	Dah/Cardinal au sein CAFRA	Gbècon	
29	Abou Irénée	Intellectuel communautaire/ Adepté de Ninsuhwu	Hountondji/Sar	Décédé
30	Ajaxo	Ministre du roi Arr petit-fils du 1 ^{er} Aj du roi Tegbesu	Ahouaga	
31	Papa Nondichao	Intellectuel communautaire.	Zohoungo	
32	Minboussi Béhanzin	Nan	Djimè	
33	Lanhoussi Flavien	Cadre supérieur à retraite.	Cotonou	
34	Houégbadja Awouissou	Dah	Cotonou	
35	Zocli Allawénon	Dah	Agblomè	
36	Service technique	Chef	ARCHA	
37	Kpakpa Bertin	Président	« Festival Danxome »	



ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX, PLANCHES, FIGURES ET PHOTOS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°I : Taille de l'échantillon.....	56
Tableau n°II: Centres de documentation, nature des documents et types d'informations collectées.....	59
Tableau n°III : Matrice de Diagnostic Stratégique.....	72
Tableau n°IV : Application du modèle SWOT à la gouvernance de la commune d'Abomey.....	171
Tableau n°V : Association des forces aux opportunités.....	173
Tableau n°VI : Confrontation des forces (virtuelles) aux menaces.....	174
Tableau n°VII : Application de la Matrice de Diagnostic Stratégique (MDS) au « <i>Festival du Danxome</i> ».....	211

LISTE DES PLANCHES

Planche 1: De palais privés, de divinité et de vestige.....	100
Planche 2 : Cérémonies d'offrande de bœuf et institution de justi.....	103
Planche 3 : Divinités <i>Kuvitɔ</i> (1et 2) et <i>Zangbetɔ</i> (2 et 3).....	104
Planche 4 : Long bâtiment (<i>Hɔga</i>) de <i>Zomandonu</i> , de <i>Zea et Nudayi</i>	105
Planche 5 : Fosse d'enceinte pour la fortification.....	107
Planche 6 : Murailles et son croquis au royaume de <i>Danxome</i> comme œuvre de fortification.....	108
Planche 7 : Bâtisses de divinités et de consultation.....	109
Planche 8 : Palais privés des rois <i>Agaja</i> et <i>Tegbesu</i>	111
Planche 9 : Intérieurs des marchés <i>Hunjlo</i> (1) <i>Gantɔxi</i> ou <i>Vidole</i> (2) et <i>Gbedagba</i> (3)...	112
Planche 10 : Des représentations au plan historique.....	114
Planche 11 : Les préludes aux rituels de la divinité <i>Ninsuhwue</i>	114
Planche 12 : Cérémonies d'initiation des nouveaux adeptes (1 ^{er} <i>Ninsuhwue</i> , 2 ^{ème}	115
Planche 13 : Catégories de <i>Legba</i>	116
Planche 14 : Quelques danses dans la commune d'Abomey.....	117
Planche 15 : La danse de <i>Zinli</i> au cours de funérailles, Autels (<i>Asin</i>) lieu de libation aux aïeux et enfin les offrandes offertes aux ancêtres.....	117
Planche 16 : Logo de la mairie d'Abomey et sa devanture avec une enseigne branlante et des broussailles.....	155
Planche 17 : Logo et un emblème du festival de <i>Danxome</i>	199

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma du cadre théorique.....	36
Figure 2 : Modèle d'analyse SWOT.....	70
Figure 3 : Carte administrative de la commune d'Abomey.....	89
Figure 4 : Répartition de la population selon sa position sur l'association des dignitaires à la gouvernance.....	130
Figure 5 : Répartition de la population sur le chevauchement d'activités.....	131
Figure 6 : Répartition des citoyens à une coïncidence d'invitation du maire et du roi/chef traditionnel.....	132
Figure 7 : Répartition des représentations sociales suivant leur implication dans la gestion communale.....	140
Figure 8: Niveau d'information sur le budget et le compte administratif de la	151

commune.....	
Figure 9 : Répartition de la population suivant son implication dans la gestion participative de la commune d'Abomey.....	153
Figure 10 : Répartition des acteurs suivant leur participation aux activités de la commune d'Abomey.....	154
Figure 11 : Répartition de la population sur les prestations de service de la mairie (Carte d'Identité ; légalisation ; convention).....	154
Figure 12 : Répartition de la population suivant sa participation aux réunions et aux décisions du conseil communal à Abomey.....	156
Figure 13 : Répartition de la population suivant le niveau d'information sur les décisions communales.....	157
Figure 14 : Répartition des différents acteurs suivant leur participation au conseil communal.....	158
Figure 15 : Répartition des citoyens suivant la reconnaissance de l'existence d'un PDC.....	159
Figure 16 : Répartition de la population suivant son implication dans l'élaboration du PDC.....	160
Figure 17 : Répartition de la population suivant son implication dans l'adoption du PDC.....	160
Figure 18 : Perception de la population sur la régularité du personnel de la mairie au poste.....	163
Figure 19 : Perception de la population suivant l'accueil aux usagers de la mairie.....	163
Figure 20 : Répartition des citoyens suivant leur réponse face à la prise en compte des activités liées à la tradition dans le PDC.....	169
Figure 21 : Répartition des citoyens suivant les activités suggérées à la mairie pour PDC.....	170
Figure 22 : Répartition des acteurs des marchés selon la procédure de fixation des taxes.....	179
Figure 23 : Répartition des acteurs des marchés en fonction de leur perception sur le montant des taxes.....	181
Figure 24 : Répartition des représentations sociales suivant leur perception sur l'ARCHA.....	192
Figure 25 : Répartition des citoyens suivant leur perception sur l'organisation du festival.....	202
Figure 26 : Causes évoquées face au désintérêt noté autour du festival.....	204
Figure 27 : Répartition des usagers des marchés en fonction de leur point de vue sur la recette des marchés durant la période du festival.....	205
Figure 28 : Répartition de la population suivant sa connaissance sur l'organisation de séances d'information pour l'opinion publique.....	218
Figure 29 : Consultation des procès-verbaux par la population.....	218
Figure 30 : Répartition des citoyens suivant leur accès aux informations sur la commune.....	219
Figure 31 : Niveau d'information de la population sur les décisions du conseil Communal à Abomey.....	219
Figure 32 : Canaux d'information des décisions du conseil communal à Abomey.....	220

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : L'un des quatre portails et pan de mur de <i>Hunjlo</i>	91
Photo 2 : Façade des boutiques du marché <i>Hunjlo</i>	91
Photo 3 : Intérieur du marché <i>Hunjlo</i>	91
Photo 4 : Portion de rue de de <i>Lego</i> vers la commune de <i>Jija</i>	92
Photo 5 : Portion de rue de de <i>Lego</i> vers la commune de <i>Jija</i>	92
Photo 6 : Portion de rue de de <i>Lego</i> vers la commune de <i>Jija</i>	92
Photo 7 : Portail sortie du parc-autos principal.....	93
Photo 8 : Intérieur du parc-autos principal.....	93
Photo 9 : Préparation de l'installation des mâts électriques.....	96
Photo 10 : Vue de la place <i>Goho</i> après la mise en service des lampadaires.....	96
Photo 11 : Monument comportant la statue du roi Béhanzin à la place publique de <i>Goho</i>	96
Photo 12 : Vue panoramique et des décapages à la place publique de <i>Goho</i>	96
Photo 13 : 1 ^{ère} étape de l'intronisation de <i>dah Lanhoussi</i>	101
Photo 14 : Une des étapes de de l'intronisation.....	101
Photo 15 : Dernière étape de l'intronisation de <i>dah Lanhoussi</i>	101
Photo 16 : Des <i>dah</i> (dadasi) en pleine cérémonies chez <i>Djissa</i>	102
Photo 17 : Portail du cimetière des soldats français morts suite à la guerre contre le royaume du <i>Danxome</i>	112
Photo 18 : La tombe d'un soldat français mort suite à la guerre contre le royaume du <i>Danxome</i>	112
Photo 19 : Des tombes de soldats français morts suite à la guerre contre le royaume du <i>Danxome</i>	112
Photo 20 : L'arbre de <i>Sapida Blighia</i> à la place appelée <i>Danxomehunji</i>	113
Photo 21 : Vue du marché <i>Agbojannangan</i> de la rue.....	139
Photo 22 : Vue intérieure d'un bâtiment du marché <i>Agbojannangan</i>	139
Photo 23 : Vue intérieure du second bâtiment du marché <i>Agbojannangan</i>	139
Photo 24 : L'un des portails du marché <i>Hunjlo</i>	181
Photo 25 : Intérieur du marché <i>Hunjlo</i>	181
Photo 26 : Intérieur du marché <i>Hunjlo</i>	181
Photo 27 : Vue de face du véhicule 4x4 bâché double cabine acquis au profit de l'ARCHA.....	197
Photo 28 : Vue de flanc du véhicule 4x4 bâché double cabine acquis au profit de l'ARCHA.....	197

OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES

Questionnaire N°1

QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DE LA POPULATION

OB1 :

Décrypter les modes de gouvernance locale et les enjeux politiques influençant le développement de la Commune d'Abomey selon la nature du capital social des acteurs

- Qu'est-ce que la gouvernance locale ?
- Que pouvez-vous dire de la gouvernance locale à Abomey ?
- Quel est votre rôle dans la gestion de la commune ou l'arrondissement à l'ère de la décentralisation ?
- Etes-vous impliqué dans la gestion participative de la commune ?

Oui Non

- Participez-vous aux activités qu'organise la commune depuis 2003?

Oui Non

Si non pourquoi ? Si oui comment ?

- Etes-vous informé des décisions du conseil communal ?

Oui Non

- Par quel canal êtes-vous informé de la tenue du conseil communal tous les 3 mois

Radio locale Crieur public Tableau d'affichage
Journaux Par tiers Autres

- Participez-vous aux réunions ou aux décisions concernant la commune ?

Oui Non

- Savez-vous qu'il existe un Plan de Développement Communal ?

Oui Non

- Etes-vous impliqué dans l'élaboration du plan de développement de votre commune ?

Oui Non

- Etes-vous impliqué dans l'adoption du PDC

Oui Non

- Avez-vous une idée du budget et du compte administratif de la commune ?

Oui Non

- Le conseil communal vous informe-t-il des décisions de ses délibérations ?

Oui Non

- Par quel canal ?

Radio locale **Crieur public** **Tableau d'affichage**
Journaux **Par tiers** **Autres**

- Avez-vous jamais participé au conseil communal ?

Oui **Non**

- Si oui, comment trouvez-vous la manière de gérer les séances du conseil ?

- Cette manière répond-elle aux normes de direction d'une réunion ?

Oui **Non**

- A quelle génération de PDC êtes-vous ?

Quelles sont les normes : mode de distribution de la parole, le temps de prise de parole, l'écoute, décision consensuelle, vote, etc.

- Est-ce que la mairie organise des séances d'information à votre intention ?

Oui **Non**

Si oui, par quelle manière ? Quelle est la périodicité des séances d'information : 1fois ou 2 fois par mois.....

- Avez-vous l'habitude de consulter à la mairie les procès-verbaux, compte rendu de délibération du conseil communal ?

Oui **Non**

Si non, pourquoi ?

- Avez-vous un accès facile aux informations sur la commune à la mairie ?

Oui **Non**

Si non pourquoi ?

- Avez-vous la facilité dans l'acquisition des pièces ?

Carte Nationale Identité ?

Oui **Non**

Légalisation ?

Oui **Non**

Légalisation de convention ?

Oui **Non**

- La mairie accepte-t-elle les légalisations faites par :

Tribunal ? **O** **Non**

Commissariat ? **Oui** **Non**

Arrondissement ? **Oui** **Non**

- Le personnel arrive-t-il à l'heure au service ?

Oui **Non**

- Etes-vous bien accueilli ?

Oui **Non**

- Etes-vous satisfait de la fixation de l'assiette fiscale foncière de votre commune par les autorités locales ?

Oui **Non**

OB2 :

Expliquer l'enchevêtrement du capital social et des représentations sociales acteurs qui module la gouvernance de la Commune d'Abomey en tant que V historique

- S'il arrivait que le Roi, ou le Chef traditionnel, et le Maire vous invitent le même jour à la même heure, à qui répondriez-vous en priorité?

Roi **Chef traditionnel** **Maire**

Pourquoi ce choix ?

- Pensez-vous que les autorités locales doivent associer les dignitaires de la tradition à la gouvernance locale ?

Oui **Non**

Si oui pourquoi ?

Si non pourquoi ?

Si oui comment ?

- Le maire peut-il organiser des activités à l'intention de la population le même jour, à la même heure où le Roi fait des cérémonies de portée historique?

Oui **Non**

Si oui pourquoi ?

Si non pourquoi ?

- La mairie tient-elle compte des réalités de la tradition dans son plan de développement ?

Oui **Non**

- Souhaiteriez-vous que les activités liées à la tradition soient prises en compte par la mairie dans son plan de développement ?

Oui **Non**

- Si oui lesquelles ? (par ordre de priorité)

- Pensez-vous que le festival peut-il concourir au développement de la Commune ?

- L'existence de l'ARCHA est-elle indispensable pour le développement de la Ville d'Abomey.

OB3 :

Rendre intelligible la participation générée par le capital social des acteurs dont la dynamisation concourt à l'atteinte des objectifs de la décentralisation dans la Commune d'Abomey

Que veut dire le capital social (*Les valeurs intrinsèques, les relations sociales et les réseaux sociaux de la personnalité du Maire, la participation, le respect des normes etc.*) pour l'interviewé ?

- Les autorités de la mairie impliquent-elles les sages, les associations et groupements de jeunes dans la gestion de la commune ?

Oui **Non**

- Si oui à quelle occasion ?

.....

- Les têtes couronnées sont-elles impliquées dans la gestion de la commune ?

Oui **Non**

- Si oui à quelle occasion ?

- Les groupements et associations de femmes sont-elles impliqués dans la gestion de la commune ?

Oui **Non**

- Si oui à quelle occasion ?

- **Les autorités traditionnelles sont-elles impliquées dans la gestion de la commune ?**

Oui **Non**

- Si oui à quelle occasion ?

Les chefs religieux sont-ils impliqués dans la gestion de la commune ?

Oui **Non**

- Si oui à quelle occasion ?

- **Les autorités politico-administratives ont-elles impliquées dans la gestion de la commune ?**

Oui **Non**

- Si oui à quelle occasion ?

- **Les « Zemijan » sont-ils impliqués dans la gestion de la commune ?**

Oui **Non**

- Si oui à quelle occasion ?

- Quels sont les moyens utilisés par les autorités de la mairie pour communiquer avec la population ?

- Ces moyens sont-ils adaptés aux contextes socioculturels de la commune ?

Oui Non

Si non que proposeriez-vous ?

- Vos relations relativement à ARCHA ?

- Quelles sont vos visions sur l'organisation du « *Festival du Danxome* »

Oui Non

6 Et pourquoi le constat d'un désintérêt ?

Nom et prénom (facultatif)

SEXE : masculin féminin

PROFIL : Elève Ménagère ctionnaire

Homme de métier Etudiant

Questionnaire N°2

**QUESTIONNAIRE L'ENDROIT DES ACTEURS DE
MARCHES**

OB1 :

Décrypter les modes de gouvernance locale et les enjeux politiques influençant le développement de la Commune d'Abomey selon la nature du capital social des acteurs

- Que pouvez-vous dire de la gouvernance locale ?
- Existe-t-il un comité de gestion de votre marché ?

Oui **Non**

Combien de membres et quel mode de choix, comment fonctionne-t-il ?

Quelle est la durée du mandat ?

Si non, pourquoi ?

- Etes-vous impliqué dans la gestion de votre marché ?

Oui **Non**

Si non, pourquoi ?

Si oui, comment ?

Avez-vous un organe qui s'occupe de votre protection ?

Oui **Non**

Si oui lequel ; quelles sont ses relations avec la mairie ?

- Payez-vous régulièrement vos taxes ?

Oui **Non**

- Ces taxes sont-elles fixées de commun accord avec l'organe qui s'occupe de votre protection ?

Oui **Non**

Si non, pourquoi ?

- Le montant des taxes est-il supportable et proportionnel à votre activité ?

Oui **Non**

- Existe-t-il des sanctions pour des usagers qui ne payent pas leurs taxes ?

Oui **Non**

- Si oui lesquelles et comment ces sanctions sont-elles infligées par les agents collecteurs des taxes ?

- Etes-vous satisfait de la manière dont ces sanctions sont exécutées ?

Oui **Non**

Si non que proposeriez-vous ?

Existe-t-il une organisation pour la salubrité du marché ?

Oui Non

- Si non comment gérez-vous la salubrité de votre marché ?
Si oui comment fonctionne-t-elle ?

- Etes-vous satisfait de l'état de votre marché ?

Oui Non

- Etes-vous satisfait de la gestion de votre marché par les autorités locales ?

Oui Non

- Si non que proposeriez-vous ?
- Avez-vous une idée sur le coût de restauration ?

Oui Non

- Si oui, combien ?
- Depuis quelle année avez-vous commencé la restauration des hangars du marché ?
- Quelle est la durée ?
- Et pourquoi cette durée ?
- Avez-vous une idée sur la recette par marché ?
Si non ! Que faire pour connaître la recette par marché ?
- Pourquoi les boutiques sont-elles fermées ?
- Connaissez-vous le coup de la réhabilitation du marché ?
- Connaissez-vous l'organisme ou le projet qui l'a financé ?
- Quelles sont les critères d'attribution des hangars du marché ?

OB2 :

Expliquer l'enchevêtrement du capital social et des représentations sociales des acteurs module la gouvernance de la Commune d'Abomey en tant que Ville historique

- Participez-vous aux activités culturelles (quelles activités ?) de la Mairie ?

Oui Non

Si non pourquoi ?

- Les décisions de la mairie répondent-elles à vos aspirations ?

Oui Non

Pourquoi ?

- Est-ce que les valeurs culturelles d'Abomey sont prises en compte dans les activités de la commune ?

Oui Non

- si oui, comment êtes-vous motivé ?

- si non, que proposeriez-vous ?
- Que pensez-vous du festival ?
- **La mairie s'occupe-t-elle des rituels spécifiques à votre marché ?**

Oui **Non**

OB3 :

Rendre intelligible la participation générée par le capital social des acteurs dont dynamisation concourt à l'atteinte des objectifs de la décentralisation dans la Commune d'Abomey

- Si l'on décidait de confier la gestion de votre marché au Roi au détriment de la Mairie, pour qui opteriez-vous ?

Roi **Mairie**

Pourquoi ?

- Les décisions de la mairie respectent-elles les normes traditionnelles du marché ?

Oui **Non**

- Est-ce qu'il arrive souvent des conflits entre la mairie et le comité du marché ?

Oui **Non**

Si oui, pour quelle raison (*mauvaise gestion ou détournement des recettes*)

- Depuis quel nombre d'années restaure-t-on ce marché ?
- Les travaux ont duré combien de temps ? Pourquoi ?
- Le délai d'exécution est-t-il respecté ?

Oui **Non**

Pourquoi ?

- Avez-vous un rôle à jouer dans la gestion de votre marché ?

Oui **Non**

- Participez-vous aux activités menées par la Mairie dans le marché ?

Oui **Non**

Les recettes commerciales augmentent –elles pendant la période du festival ?

Oui **Non**

Nom et prénom (facultatif)

SEXE : masculin féminin

PROFIL : Elève Ménagère Fonctionnaire

Homme de métier Etudiant

Questionnaire N°3

QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES ONG

OB1 :

Décrypter les modes de gouvernance locale et les enjeux politiques influençant développement de la Commune d'Abomey selon la nature du capital social des acteurs

- Que pensez-vous de la gouvernance locale à Abomey ?
- La Mairie vous implique-t-elle dans la gestion de la commune ?
Oui **Non**
- Etes-vous impliqué dans l'élaboration et l'adoption du Plan de Développement de la Commune ?
Oui **Non**
- Est-ce que la Mairie organise des séances d'informations à votre intention ?
Oui **Non**
- Avez-vous l'habitude de consulter à la Mairie les procès verbaux, compte rendu des délibérations du conseil communal ?
Oui **Non**
- Participez-vous aux réunions ou aux décisions concernant votre commune ?
Oui **Non**

Si non, pourquoi ?

- Le conseil communal vous rend-t-elle compte de ses délibérations ?
Oui **Non**
- -Quelle est votre appréciation sur l'ARCHA
- Avez-vous un rôle à jouer dans la gestion de la commune ?
Oui **Non**
- Etes- vous satisfait de la gestion de la commune par les autorités locales ?
Oui **Non**

Si oui, pourquoi ?

Si non, que proposeriez-vous ?

OB2 :

Expliquer l'enchevêtrement du capital social et des représentations sociales des acteurs module la gouvernance de la Commune d'Abomey en tant que Ville historique

- Estimez-vous que les réalités endogènes peuvent contribuer au développement de la commune ?

Oui Non

- Avez-vous concédé une place aux réalités endogènes dans vos plans d'actions ?

Oui Non

- Citez les réalités endogènes que la mairie pourrait, selon vous, prendre en compte dans son plan de développement.
- Quelles sont les actions que pourrait mener votre structure envers l'administration communale et la royauté pour insuffler une dynamique participative au profit du développement local d'Abomey ?
- Que pensez-vous du « *Festival du Danxomé* »?

OB3 :

Rendre intelligible la participation générée par le capital social des acteurs dont dynamisation concourt à l'atteinte des objectifs de la décentralisation dans la commune d'Abomey

La population participe-t-elle aux activités de la commune ?

Oui Non

Que pensez-vous faire pour améliorer la participation citoyenne aux affaires de développement de la commune ?

Selon vous, quels sont les obstacles à la participation des citoyens à la gestion de la commune ?

- Quel type de relation entretenez-vous avec la Mairie ?
- Etes-vous régulièrement informé des activités de la Mairie ?

Oui Non

- Par quel canal ?
- Avez-vous un Plan de Développement Communal nouvelle génération ?

Oui Non

Nom et prénom (facultatif)

SEXE : masculin féminin

PROFIL : Elève Ménagère Fonctionnaire

Homme de métier Etudiant

Guide N° 1

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES ELUS LOCAUX

OB1 :

Décrypter les modes de gouvernance locale et les enjeux politiques influençant le développement de la Commune d'Abomey selon la nature du capital social et les acteurs

- Gouvernance locale (Signification et rôle)
- *Votre rôle dans la gouvernance locale.*
- *Rôle de la population dans la gouvernance locale*
- Participation des populations aux activités de la commune.
- *Parlez-nous des relations que vous entretenez entre vous élus locaux et avec les citoyens de votre commune.*
- *Existence d'un dispositif de motivation des populations à la participation citoyenne (Mise en œuvre, efficacité et difficultés)*
- *La communication locale à Abomey (L'existence d'un plan de communication difficultés et efficacité).*
- *L'existence d'une entité de communication.*
- *Modes de communication en vue de l'information régulière des citoyens.*
- *Liens entre les objectifs définis et les activités réalisées par votre PDC et leurs taux d'exécution.*
- Votre appréciation sur le paiement des impôts et taxes par les populations.
- La reddition de compte et les acteurs qui y participent ;
- Le compte administratif.
- Le tableau d'affichage.
- Les méthodes d'adoption des décisions
- *La mise en application des décisions du conseil communal.*
- Votre perception de l'animation du conseil communal.
- La gestion du festival (Compte financier, comité de gestion y-a-t-il les chefs traditionnels ?).
- *Votre engouement actuel par rapport aux 1^{ère} et 2^{ème} éditions*
- *La ferveur et l'engouement de la population.*
- *Le bilan des festivals (Gestion post-festival).*
- Nombre de fois que les marchés (*Hunjlo, Viqole, Gbedagba*) sont réhabilités depuis 2003.
- Les coûts de réhabilitation.
- La connaissance du budget de la commune par les citoyens.
- L'organisation du fonctionnement entre le Maire et ses adjoints.

OB2 :

Expliquer l'enchevêtrement du capital social et des représentations sociales des acteurs qui module la gouvernance de la Commune d'Abomey en tant que V historique

- Les rapports entre les activités de la commune et les normes traditionnelles.
- L'organisation du festival.
- L'implication du Roi et des dignitaires dans la gestion de la commune.
- Votre perception sur le marché historique *Agbojannangan* achevé et non exploité entièrement.
- Votre perception sur l'éventuelle implication de la royauté dans la gestion de la commune.

OB3 :

Rendre intelligible la participation générée par le capital social des acteurs dont dynamisation concourt à l'atteinte des objectifs de la décentralisation dans la Commune d'Abomey

- Les populations estiment que la gestion du festival est mauvaise : Votre appréciation.
- La présentation des moyens utilisés pour la communication avec la population.
- L'appréciation de ces moyens de communications en lien avec les contextes socioculturels de la commune.
- L'organisation et la fréquence des séances d'information à l'intention des populations.
- La vérification de la réaction des populations suite à la prise des décisions
- Votre appréciation du plan de communication (si ce dernier existait).
- Le mécanisme de vérification de l'application des décisions
- L'appréciation de l'appropriation de la décentralisation par les populations de la commune.
- L'existence et le fonctionnement des rencontres pour le partage des informations entre les élus locaux et le personnel de la mairie.
- La communication entre autorités

Nom et prénom (facultatif)

SEXE : masculin féminin

PROFIL : Elève Ménagère Fonctionnaire

Homme de métier Etudiant

Guide N°2

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES DIGNITAIRES

OB1 :

Décrypter les modes de gouvernance locale et les enjeux politiques influençant le développement de la Commune d'Abomey selon la nature du capital social des acteurs

- Votre compréhension de la gouvernance locale.
- Votre mode de gouvernance de la royauté.
- Similitude ou dissemblance entre les pratiques anciennes et présentes de gestion de la Commune Historique d'Abomey.
- Rôle des chefs traditionnels dans la gouvernance locale.
- Votre implication dans la gestion de la royauté et au sein de la commune.
- Vos approches de gestion pour la prise de décisions importantes concernant la royauté et/ou la commune.
- Votre implication dans l'élaboration du plan de développement de la commune.
- Votre implication dans l'adoption du plan de développement de la commune.
- Votre niveau d'information par rapport aux délibérations du conseil communal.
- Votre niveau d'information par rapport aux activités de la commune.
- L'organisation et la fréquence des séances d'informations et de communications à votre intention par la mairie.
- Dîtes nous les qualités que doit avoir un Roi pour une gestion conservatrice et prospectiviste de la royauté.
- Dîtes nous les qualités que doit avoir le maire d'une ville historique comme Abomey pour faire prospérer la commune.
- Votre appréciation sur l'ARCHA.
- Votre appréciation sur le « *Festival de Danxome* ».

OB2 :

Expliquer l'enchevêtrement du capital social et des représentations sociales des acteurs module la gouvernance de la Commune d'Abomey en tant que Ville historique

- Le mécanisme de communication entre vous, la mairie et les populations.
- Les rapports entre vous et la mairie.
- L'appréciation de l'état de votre environnement.
- La connaissance de l'existence du Plan de Développement Communal nouvelle génération.

- Vos suggestions par rapport à la valorisation de certaines valeurs culturelles à travers les activités de la mairie.
- Les motivations des populations par rapport aux activités de la royauté.
- Votre mode de gestion des réalités traditionnelles de la royauté à l'ère de la décentralisation est basé sur quelle approche.
- Vos perspectives au plan traditionnel pour le développement de la Commune historique d'Abomey.
- Votre appréciation de la valorisation des valeurs culturelles dans les activités de la mairie.
- Votre appréciation sur l'organisation et le contenu du festival.

OB3 :

Rendre intelligible la participation générée par le capital social des acteurs dont la dynamisation concourt à l'atteinte des objectifs de la décentralisation dans la Commune d'Abomey

- La perception de votre rôle dans la gestion de la commune
- Votre appréciation sur la coïncidence de vos cérémonies avec les activités de la mairie à l'intention des populations.
- *Votre réaction au cas où il y aurait un chevauchement dans l'invitation d'un citoyen qui aurait choisi répondre prioritairement à l'autorité du Maire.*
- *Vos attitudes face à une situation pareille par rapport à la mobilisation des populations*
- Votre perception sur la gouvernance locale à Abomey.
- Votre perception sur l'éventuelle implication sur la gestion de la royauté par les gouvernants locaux.
- Votre perception sur l'ARCHA.
- Votre perception sur le festival.

Nom et prénom (facultatif)

SEXE : masculin féminin

PROFIL : Elève Ménagère Fonctionnaire

Homme de métier Etudiant

Guide N°3

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

OB1 :

Décrypter les modes de gouvernance locale et les enjeux politiques influençant le développement de la Commune d'Abomey selon la nature du capital social des acteurs

- Votre appréciation de la gouvernance locale à Abomey.
- L'existence d'une cellule chargée de l'information et de la communication avec les populations.
- La présentation des canaux de communication que vous utilisez.
- Les modes d'ouverture des séances de votre comité de direction.
- Le processus de prise de décisions importantes par rapport au budget et au projet de grande importance.
- L'organisation du CODIR.
- La fréquence de la délivrance des informations sur vos activités aux citoyens.
- L'ARCHA.
- Le festival.
- Le tableau d'affichages.
- Les cérémonies de couleurs.
- Votre appréciation sur les conditions de travail de la mairie.

OB2 :

Expliquer l'enchevêtrement du capital social et des représentations sociales des acteurs module la gouvernance de la Commune d'Abomey en tant que Ville historique

- Votre perception sur l'éventuelle influence du Roi sur la population.
- Les relations entre les moyens de communication avec la population et le contexte socioculturel de la commune.
- Vos approches de solutions pour l'intégration des réalités endogènes dans les affaires de la Commune.
- Les relations entre les moyens de communication avec la population et le contexte socioculturel de la commune.
- Vos approches de solutions pour l'intégration des réalités endogènes dans les affaires de la Commune.

OB3 :

Rendre intelligible la participation générée par le capital social des acteurs dont dynamisation concourt à l'atteinte des objectifs de la décentralisation dans la Commune d'Abomey

- Votre perception sur l'ARCHA.
- Votre perception sur le Festival.
- Votre perception sur l'absence du tableau d'affichage au sein de la mairie.
- Degré de participation de la population aux activités de la mairie relativement à celles de la royauté ou des dignitaires.
- Votre implication dans l'élaboration et l'adoption du plan de développement de la commune.
- Le rôle de chaque secteur.
- L'organisation des formations et de recyclage à votre intensification relativement à la gestion participative de la mairie.
- Votre appréciation sur la gestion de la commune par les autorités locales.
- L'accessibilité des comptes rendus des activités de la mairie.
- Les stratégies de motivation des populations pour leur participation aux activités de la commune.

Nom et prénom (facultatif)

SEXE : masculin féminin

PROFIL : Elève Ménagère Fonctionnaire
Homme de métier Artisan

Guide N°4

DISCUSSION EN FOCUS-GROUP AVEC DES POPULATIONS SPECIFIQUES

OB1 :

Décrypter les modes de gouvernance locale et les enjeux politiques influençant le développement de la Commune d'Abomey selon la nature du capital social des acteurs

- Votre appréciation sur la gouvernance locale à Abomey.
- Rôle de la population dans la gouvernance locale.
- Votre implication dans la gestion de la Commune.
- Votre participation aux réunions ou aux prises de décisions concernant votre Commune.
- Appréciation en matière d'accès aux informations à la mairie.
- Votre connaissance du budget de la commune.
- Votre accès aux procès-verbaux, comptes rendus des délibérations du conseil communal.
- Votre appréciation sur l'ARCHA.
- Votre appréciation sur le « *Festival du Danxomé* ».
- Nombre de visite du maire depuis 2003 en dehors des périodes électorales.
- Votre perception de la gestion communale.
- Votre perception sur l'ARCHA.
- Votre perception sur le Festival.
- La fréquence du paiement de vos taxes.

OB2 :

Expliquer l'enchevêtrement du capital social et des représentations sociales des acteurs qui module la gouvernance de la Commune d'Abomey en tant que variable historique

- Votre choix de participer à une séance de travail si le Roi, le Chef traditionnel ou le maire vous invite au même moment. Vos souhaits par rapport à la promotion des activités culturelles à Abomey.
- La valeur des réalités endogènes dans les activités de développement de la mairie.

OB3 :

Rendre intelligible la participation générée par le capital social des acteurs dont la dynamisation concourt à l'atteinte des objectifs de la décentralisation dans la Commune d'Abomey

- Votre niveau d'information par rapport aux activités de développement de la commune.
- La présentation des canaux d'informations.

- Votre appréciation des comptes rendus sur les activités de développement de la mairie.
- Mécanisme de communication des informations.

Nom et prénom (facultatif)

SEXE : masculin féminin

PROFIL : Elève Ménagère Fonctionnaire

Homme de métier Etudiant

Grille N°1

GRILLE D'OBSERVATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE

N° d'ordre	Libellés	Qualité	Genre	Arrivée av 08 h	Arrivée jusqu'à 08h15	Arrivée jusqu'à 08h15_ 30
01	L'heure d'arrivée personnel (matin et soir)					
02	L'état des bureaux travail (voir si c'est bien bâti, si c'est trop vieilles si c'est bien badigeonné)					
03	Le mouvement agents qui sortent après leur arrivée au service s'ils sortent, reviennent ils avant l'heure sortie ?					
04	La fréquence de passage des usagers et les comportements					
05	L'accueil réservé aux usagers					
06	Les bureaux restent-ils fermés toute la journée					
07	La salubrité dans les services					
08	Les cérémonies de couleurs les lundis.					
09	L'existence d'un tableau d'affichage au sein de la Mairie					
10	Les occupations des agents au bureau					
11	Le tableau d'orientation des usagers					
12	Les bureaux sont-ils équipés de matériels de travail					
13	L'heure de sortie personnel (matin et soir)					
14	Le tableau d'affichage					

Grille N°2
GRILLE D'OBSERVATION AU SEIN DU MARCHÉ

- Le passage des agents collecteurs de taxes. Page blanche
- La salubrité dans les marchés.
- Réaction des femmes et vendeurs en présence, et après le départ des agents tickettiers de taxes.
- L'état de chantiers ou de construction des marchés.
- L'installation des hangars.
- Observer le nombre de boutiques non utilisées par rapport au nombre construit.
- Les comportements des agents tickettiers.

Grille N°3
GRILLE D'OBSERVATION DANS LA VILLE EN GENERAL

- L'état des voies.
- L'état des lieux publics.
- La salubrité.
- L'état des sites touristiques, culturels, culturels et historiques.

Grille N°4
GRILLE D'OBSERVATION DU CONSEIL COMMUNAL

- La date du message d'invitation.
- L'heure d'arrivée.
- Le contenu de l'ordre du jour.
- La gestion de la parole.
- La pertinence de la parole.
- Le comportement des élus locaux.
- La participation au débat.
- Le style d'animation.
- La direction du Conseil.
- Avant et à la fin du Conseil (réaction des conseillers).

DOCUMENT

LE CONSEIL DES CARDINAUX DU ROYAUME
DE DANXOME (CCRD)

DECISION

Réf. : N° 001 A/CCRD/09 portant Motif et choix du Postulant au poste du Roi HOUGBADJA dans le Royaume de DANXOME à Abomey.

Le Conseil des Cardinaux du Royaume de Danxome

- Vu l'arrêté N° 4A/047/MCA/SG/SAG du 23/09/09 portant Création, Composition et Attribution de l'Assemblée Générale et du Comité Technique chargés de proposer un Roi unique pour Abomey,
 - X - Vu les préalables établis par le comité chargé de proposer un Roi unique ainsi que la déclaration commune en date du 04/12/09 créant le Conseil des Cardinaux du Royaume de DANXOME (CCRD),
 - X - Vu l'ordre de descendance des monarques du Royaume de DANXOME et la volonté affichée de tous les HOUGBADJAVI d'avoir enfin un Roi unique et à vie sauf en cas de bavures ou fautes graves dûment constatées par le CCRD,
 - Vu le dernier mandat exercé par HOUEDOGNI de la lignée GBEHANZIN qui devrait normalement laisser la roue de la rotation continuer son tour avant de reprendre par la lignée GLELE,
- Considérant la nécessité absolue d'arrêter la répétition de telle crise de succession dans le Royaume de DANXOME et conscient que la raison emportera sur la passion et l'égoïsme,

Le Conseil des Cardinaux du Royaume de DANXOME (CCRD) décide et arrête :

Article 1 : Le Royaume de DANXOME est dirigé par le Conseil
X d'Administration de la Famille Royale d'Abomey (CAFRA). Ce CAFRA est à l'image de celui de 1932 avec de nouvelles réformes.

Article 2 : Le président de ce Conseil est le Roi et représente
X HOUEGBADJA. Il incarne toutes les 12 lignées Royales.

Article 3 : La succession à ce trône de HOUEGBADJA est Rotative
entre les lignées GLELE, GBEHANZIN et AGOLI-AGBO.

Article 4 : La poursuite de cette rotation donne droit à la lignée
X AGOLI-AGBO, probablement à DEDJALAGNI pour un mandat à vie.

Article 5 : Le tour de la lignée GLELE vient automatiquement après la
X fin du règne de la lignée AGOLI-AGBO après avis motivé et certifié
du Conseil des Cardinaux du Royaume de DANXOME (CCRD).

Article 6 : Le dignitaire DEDJALAGNI ainsi choisi sera investi dans ses
X nouvelles fonctions de Roi de DANXOME par l'ASSEMBLEE
GENERALE qui adoptera prochainement les statuts et règlements
intérieurs du CAFRA Nouvelle Formule.

Article 7 : Tous les dignitaires du Royaume doivent obéissance au
nouveau Roi et aucune autre création de Royaume parallèle ou
d'usurpation de titre ne saurait être acceptée.

Article 8 : La présente décision fait office de loi qui s'impose à tous et

dans le respect strict des dispositions Royales de nos ancêtres et Rois de DANXOME, sera homologuée, communiquée et publiée partout ou besoin sera.

Abomey, le 11 décembre 2009

Ont signé

N° d'ordre	Nom et Prénom	Lignée Royale	Signature
1	GANYHESSOU Paul	GANYHESSOU	
2	DAKO WEGBE Nestor	DAKODONOU	
3	AGBOHESSOU HOUGBADJA	HOUGBADIA	
4	VODOUMBO AKABA	AKABA	
5	GNANHA AGADJA	AGADJA	
6	AGUESSY VOGNON	TEGBESSOU	
7	KPOMALEGNI KPENGLA	KPENGLA	
8	ADOUKONOU AGONGLO	AGONGLO	
9	VODA GUEZO	GUEZO	
10	LANGANFIN GLELE	GLELE	
11	Salanon AGBIDINOUGOUN	GLELE	
12	Firmin AHO	GLELE	
13	DAADAHC AGOLI- AGBO	AGOLI - AGBO	

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	1
DEDICACE.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
ACRONYMES-SIGLES.....	4
PHONETIQUE ET EXPLICATIONS.....	5
RESUME.....	6
ABSTRACT.....	7
INTRODUCTION.....	8
PREMIERE PARTIE : LES FONDEMENTS DE LA RECHERCHE.....	12
CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE.....	14
I.1- PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE ET REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE.....	14
I.1.1- La problématique de la recherche.....	14
I.1.1.1- Le problème de recherche.....	14
I.1.1.2- Les hypothèses et les variables de recherche.....	18
❖ les hypothèses et les objectifs.....	18
➤ les hypothèses.....	18
➤ les objectifs.....	19
❖ les variables de la recherche.....	20
➤ la dimension politique et ses indicateurs.....	21
➤ la dimension socioculturelle et ses indicateurs.....	22
I.1.2- CLARIFICATION DES CONCEPTS ET REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE.....	22
I.1.2.1- La clarification conceptuelle.....	22
I.1.2.2- Revue critique de la littéraire.....	37
I.2-APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	52
I.2.1- La pré-enquête, la détermination du groupe cible et les enquêtes socio anthropologiques.....	54
I.2.1.1- La pré-enquête et l'identification des groupes cibles.....	54
❖ la pré-enquête.....	54
❖ l'identification des groupes cibles.....	54
I.2.1.2- L'échantillonnage et les enquêtes socio-anthropologiques.....	55
❖ l'échantillonnage.....	55
❖ l'enquête proprement dite.....	57

I.2.2- Des techniques aux outils de la recherche.....	57
I.2.2.1-Les techniques de collectes et d'analyse de données.....	58
❖ les techniques de collecte des données.....	58
➤ la recherche documentaire.....	58
➤ l'observation.....	60
➤ l'entretien.....	60
➤ l'histoire de vie.....	61
➤ le <i>focus-group</i>	61
➤ l'administration des questionnaires.....	61
❖ les techniques de traitement et d'analyse des données.....	62
➤ les techniques de traitement.....	62
➤ les théories et les modèles d'analyse.....	63
✓ les théories d'analyse.....	63
• la théorie du capital social.....	63
• la bureaucratie.....	66
• la théorie de l'analyse stratégique.....	67
• l'analyse des logiques d'actions.....	68
✓ les modèles d'analyse.....	68
• le modèle d'analyse SWOT.....	69
• la Matrice de Diagnostic Stratégique.....	71
I.2.2.2- Des outils de collecte et d'analyse.....	72
➤ les outils de collecte.....	73
➤ la fiche de lecture.....	73
➤ la grille d'observation.....	73
➤ le guide d'entretien.....	73
➤ le questionnaire.....	74
➤ l'appareil.....	74
➤ les outils d'analyse.....	74
CHAPITRE II : DIFFICULTES ET MONOGRAPHIE DU CADRE DE RECHERCHE	75
II.1- LES DIFFICULTES RENCONTREES ET LES LIMITES.....	75
II.1.1-Les difficultés.....	75
II.1.1.1- Les difficultés naturelles et anthropiques.....	75
II.1.1.2- La complexité sémantique.....	75
➤ la gouvernance.....	76
➤ le capital social.....	76

➤	<i>bonding</i>	76
➤	<i>brindging</i>	77
➤	<i>linking</i>	77
	II.1.2-Les limites.....	77
	II.2- UN APERÇU SUR L’HISTORIQUE DE LA GOUVERNANCE DU ROYAUME DE <i>GEDEVI AU DANXOME</i>	77
	II.2.1- Les règles de succession et méthode de transfert du pouvoir de gouvernance du royaume de <i>Danxome</i>	79
	II.2.1.1-De l’ordre naturel à la légitimité de succession au trône de <i>Danxome</i>	79
	II.2.1.2-La gouvernance du royaume de <i>Danxome</i>	81
❖	les normes d’organisation politique et administrative.....	84
❖	les normes d’organisation sociale et religieuse.....	84
❖	les normes d’organisation économique.....	84
	II.2.2- De la destruction du royaume de <i>Danxome</i> à la décentralisation dans la commune d’Abomey.....	85
	II.2.2.1-La conquête française.....	85
	II.2.2.2-La commune d’Abomey à l’ère de la décentralisation.....	87
❖	les données socio-démographiques socio-économiques.....	87
➤	les données physiques et démographiques.....	88
➤	un aperçu sur les données socio-économiques.....	98
-	la filière « <i>afitin</i> »	98
-	la filière huile de palme et ses dérivés.....	98
➤	une vue panoramique sur l’artisanat.....	99
❖	des réalités socio-culturelles : une plus-value de l’histoire à la fluorescence du tourisme à l’ère de la décentralisation.....	99
❖	Le pouvoir local traditionnel d’Abomey face à la décentralisation.....	118
	SECONDE PARTIE : ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES	121
	CHAPITRE III : ROLE DU CAPITAL SOCIAL ET DES REPRESENTATIONS SOCIALES DANS LES MODES DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNE D’ABOMEY	123
	III.1- CAPITAL SOCIAL ET REPRESENTATIONS SOCIALES: ENJEUX POUR LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNE D’ABOMEY.....	123
	III.1.1- Le capital social : un concept ambivalent pour les représentations sociales en gouvernance locale.....	124
	III.1.1.1- Le capital social, une plus-value d’émergence de représentations sociales en gouvernance locale.....	124
	III.1.1.2-Le capital social : un facteur d’inflexion du développement de la commune d’Abomey.....	125

III.1.2- La représentation sociale de la gouvernance locale : Approches expérimentales de ses transformations.....	127
III. 1.2.1- Les représentations : sources de symbiose entre royauté et gouvernance à Abomey	127
III.1.2.2- Les malentendus et sous-entendus de la collaboration entre les élus locaux et la cour royale d'Abomey.....	132
III-2 : ROLE DU CAPITAL SOCIAL DANS LES MODES ET JEUX DE GOUVERNANCE DES ACTEURS A ABOMEY.....	134
III.2.1- Les modes de gouvernance dans la ville historique d'Abomey.....	136
III.2.1.1- Les modes <i>chefferial</i> et <i>projectal</i> de gouvernance locale de la commune d'Abomey...	136
❖ le mode <i>chefferial</i> de gouvernance locale de la commune d'Abomey.....	136
❖ Le mode <i>projectal</i> de gouvernance de la commune d'Abomey.....	143
III.2.1.2- Les modes étatique et communal de gouvernance dans la commune d'Abomey.....	143
❖ le mode étatique de gouvernance locale à Abomey.....	143
❖ le mode communal de gouvernance à Abomey.....	144
III.2.2- Les analyses de perceptions sur les pratiques des acteurs de la gouvernance de la commune d'Abomey.....	148
III.2.2.1- Des visions sur la gouvernance locale par des acteurs communaux à Abomey et la reddition de compte.....	148
❖ les points de vue des élus décideurs locaux.....	148
➤ des impressions des élus locaux sur la gouvernance locale.....	148
➤ <i>les perceptions de la gouvernance locale par les autorités locales élues</i>	149
❖ <i>la reddition des comptes dans la commune d'Abomey</i>	150
III.2.2.2- Des réflexions sur la participation citoyenne : les vices administratifs et la prise en compte des pratiques endogènes.....	153
❖ des réflexions sur la participation citoyenne.....	153
➤ des perceptions de la population sur des pratiques de l'administration communale.....	153
➤ des réflexions sur des pratiques d'exclusion par des élus locaux et agents communaux d'Abomey.....	158
➤ le style de direction à la mairie d'Abomey et les jeux d'évitement entre acteurs et la prise en compte des pratiques endogènes.....	161
➤ des réflexions sur les vices administratifs.....	161
➤ les points de vue sur les vices administratifs.....	162
✓ des perceptions sur le retard et sur l'absentéisme dans l'administration communale.....	162
✓ des perceptions sur l'irrégularité des agents communaux à la cérémonie des couleurs....	164
➤ l'animation du conseil communal et les contraintes d'application des normes administratives à Abomey.....	165
➤ La délégation des pouvoirs par le maire à ses adjoints.....	167
➤ l'approche d'élaboration et la mise en œuvre du plan de Développement Communal	168

(PDC) d'Abomey.....	
➤ Les points de vue de la population sur la prise en considération des pratiques endogènes par la gouvernance à Abomey.....	169
❖ application du modèle SWOT.....	171
CHAPITRE IV : CAPITAL SOCIAL ET PARTICIPATION CITOYENNE: UN TANDEM DE CONCEPTS ENCLINS AU DEVELOPPEMENT EN DECENTRALISATION A ABOMEY.....	176
IV.1- LE CAPITAL SOCIAL AU CŒUR DES INITIATIVES FISCALES ET DE RÉHABILITATION DE LA COMMUNE D'ABOMEY.....	176
IV.1.1- Le recouvrement des taxes et impôts à Abomey : une analyse de cas fiscal.....	176
IV.1.1.1- Le défaut de possession du capital social : source de problèmes de recouvrement des impôts à Abomey.....	177
IV.1.1.2- Vers des pesanteurs socio-politiques de recouvrement des impôts.....	177
IV.1.2-Le capital social au cœur de l'ARCHA : une étude de cas de réalisation de travaux.....	184
IV.1.2.1-De l'historique à la perception des acteurs sur l'ARCHA.....	185
❖ l'historique de l'ARCHA.....	185
❖ Les missions de l'ARCHA.....	186
IV.1.2.2- Le Programme de Réhabilitation des Infrastructures de la ville d'Abomey.....	187
❖ l'essentiel du programme de l'ARCHA.....	187
❖ les perceptions des acteurs sur l'ARCHA.....	189
➤ <i>ARCHA : comme mode projectal de gouvernance locale de la commune d'Abomey.....</i>	189
➤ <i>ARCHA sous tension politique et sociale à Abomey.....</i>	193
IV.2- LE CAPITAL SOCIAL AU CENTRE DU « <i>FESTIVAL DU DANXOME</i> » : UNE ÉTUDE DE CAS CULTUREL SELON LA PARTICIPATION DU CITOYEN.....	198
IV.2.1-L'historique et les ambitions du « <i>Festival du Danxome</i> ».....	199
IV.2.1.1-Le déploiement du « <i>Festival du Danxome</i> ».....	201
IV.2.1.2- Le « <i>Festival du Danxome</i> »: source d'une ambition de développement.....	202
❖ les différents domaines d'ignition du « <i>Festival du Danxome</i> » selon la population.....	202
➤ au plan historique et culturel.....	202
➤ au plan économique.....	203
➤ Au plan social.....	206
➤ au plan politique.....	207
❖ application de la matrice de diagnostic stratégique (MDS) aux données empiriques collectées à Abomey sur le « <i>Festival du Danxome</i> ».....	209
IV.2.2-Communication et capital social : facteurs d'efficacité et de participation en gouvernance locale à Abomey.....	216
IV.2.2.1-La communication : un vecteur de participation des communautés pour l'efficacité.....	216

de l'administration communale.....	
IV.2.2.2- Le capital social : un concept inclusif de la participation, ferment d'une gouvernance locale réussie.....	220
CONCLUSION	224
REFERENCES	228
I-REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	228
II- LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES.....	247
III- WEBOGRAPHIE.....	248
IV- SOURCE ORALES.....	250
ANNEXES.....	252
LISTE DES TABLEAUX, PLANCHES, FIGURES, PHOTOS.....	253
TABLE DES MATIERES.....	281